



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Ex Libris

FRANCISCI VERMINI

DHERVILLEZ. Doc. MS. 1.

7. AP

20

J86





S U I T E  
D U  
J O U R N A L  
D E S  
S C A V A N S,  
3  
P O U R  
L'Année M.DCCV.  
TOME TRENTE-TROISIE' ME.  
*Seconde Partie.*



A AMSTERDAM,  
Chez les JANSSENS à WAESBERGE  

---

M DCCVII.

10

11

12

13

XXII.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 1. Juin M. DCCV.

*Lettres édifiantes écrites des Missions Etrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Cinquième Recueil. A Paris chez Nicolas le Clerc, rue saint Jaques, proche saint Yves, à l'Image saint Lambert. 1705. pag. 287.*

**L** y a dans ce Recueil trois Lettres, & un Memoire. La premiere Lettre est du P. Martin, & elle est dattée de Camiennai-ken-patty dans le Royaume de Maduré, du 1. Juin 1700. L'Auteur y fait des reflexions curieuses & utiles sur la maniere de convertir les Indiens. Les habitans de l'Empire du Mogol, du Royaume de Bengale, de l'Isle de Ceylan, & de

Cc 2

423774



la grande Peninsule de l'Inde, sont divisez par Castes. On appelle une Caste, *l'assemblée de plusieurs familles d'un même rang ou d'une même profession.* Il y a quatre Castes principales: celle des *Brames*, celle des *Rajas*, celle des *Choutres*, & celle des *Parias*. Cette dernière passe pour infame; & quoi que celle des *Choutres*, qui renferme les *Artisans*, ne soit pas sur le même pied, il y a néanmoins certains métiers qui avilissent ceux qui les exercent: par exemple, tout homme qui travaille en cuir, & même en quelques endroits, les pêcheurs, & ceux qui gardent les troupeaux, passent pour *Parias*. Deux choses rendirent presque inutiles parmi ces peuples les travaux des premiers Missionnaires; sçavoir les mœurs Européennes qu'ils garderent, & le commerce qu'ils eurent avec les *Parias*. S. François Xavier ne fit nulle-part des miracles plus éclatans, qu'il en fit dans la grande Peninsule de l'Inde; & néanmoins il n'y convertit aucune Caste considérable. Ces peuples écoutent assez la vérité, la sentent, en demeurent persuadés; mais ce seroit une honte pour eux que de s'y soumettre tant qu'elle leur est annoncée par des organes vils, & souillés, selon eux, de mille coutumes basses, ridicules, & abominables. Cet entêtement obligea enfin les Missionnaires de renoncer aux coutumes des Européens, & d'embrasser celles des Indiens en

tout ce qui ne choque ni la foi ni les bonnes mœurs. Le Pere Robert de Nobilibus, proche parent du Pape Marcel II. & neveu du Cardinal Bellarmin, fut le premier qui au commencement du siecle passé se servit de cet expedient.

„ Le nombre prodigieux de Gentils qui  
 „ ont embrassé depuis ce temps-là, & qui  
 „ embrassent encore tous les jours la Reli-  
 „ gion Chretienne dans les Royaumes de  
 „ Maduré, de Tanjaour, de Marava, &  
 „ de Maissour, marque assez, dit le Pere  
 „ Martin, que le Ciel suscita cet admirable  
 „ Missionnaire, non seulement pour procu-  
 „ rer par lui-même & par ses freres, qui  
 „ l'imitent, la conversion de ces Pays Me-  
 „ ridionaux de l'Inde, mais aussi pour con-  
 „ vaincre *tous les autres Missionnaires* qui  
 „ voudroient se consacrer au salut des ames  
 „ dans l'Empire du Mogol, qu'il ne restoit  
 „ point d'autre moyen pour gagner à Jesus-  
 „ Christ ces peuples innombrables de l'Inde.  
 Il est fait mention ici d'un Decret de la sacrée Congregation de la Propagation de la foi, qui autorise cette pratique.

Le P. Martin raconte en passant, de quelle maniere le dernier Roi de Travancor fut assassiné deux ou trois ans avant que ce Pere arrivât à Cotate. Ce petit Roy étoit au desesperoir de voir son Royaume entre les mains de huit Ministres qui de temps immemorial laissant au Prince le titre de Souverain, en

usurpoient toute l'autorité. Pour se defaire de ces sujets imperieux il fit un traité secret avec les Badages ses ennemis, par lequel il devoit leur livrer quelques-unes de ses terres, & leur remettre sa principale forteresse appelée *Corculam*, pourvû qu'ils le delivrasent de ces Ministres. Les Badages entrèrent sur ses terres, il se joignit à eux, on fit mourir un ou deux des huit Ministres qui le chagrinoient, les autres prirent la fuite, ou sauverent leur vie à force d'argent. Le Prince trouva aussi-tôt après le moyen de ramasser des troupes, & de surprendre les Badages, qu'il deffit. Devenu par ce moyen Maître absolu dans son Royaume, il commençoit à se rendre redoutable à ses voisins, lorsque ceux de ses anciens Ministres qu'il avoit épargnez, conjurerent contre lui, & le firent assassiner un jour qu'il sortoit de son Palais. Les Auteurs de la Conspiration se saisirent derechef du gouvernement; & pour conserver quelque idée de la Royauté, mirent sur le Trône une sœur du Roy, dont ils ont fait un fantôme de Reine.

On trouve ici une description de la Côte de la Pecherie. Les Hollandois se sont établis sur cette Côte à Tutucurin, & y font un grand commerce. Ils tirent un profit tres considerable de la Pesche des Perles, & de celle des *Xanxus*. Les *Xanxus* sont de *gros coquillages* semblables à ceux avec lesquel-

quels on a coutume de peindre les Tritons. La Compagnie de Hollande les achete presque pour rien, & les envoie dans le Royaume de Bengale où ils se revendent fort cher. On scie ces coquillages selon leur largeur, & l'on en fait des brasselets qui ont autans de lustre que le plus brillant yvoire. Ceux qu'on pêche sur cette côte, ont tous leurs volutes de droit à gauche. S'il s'en trouvoit quelqu'un qui eût ses volutes de gauche à droite, ce seroit un tresor que les Gentils estimeroient des millions; parce qu'ils s'imaginent que ce fut dans un Manxus de cette espece, qu'un de leurs dieux fut obligé de se cacher, pour éviter la fureur de ses ennemis qui le poursuivoient par mer. Voici de quelle maniere le P. Martin

„ nous décrit la pesche des perles. „ Le  
 „ jour qu'elle doit commencer, l'ouverture  
 „ s'en fait de grand marin par un coup de  
 „ canon. Dans ce moment tous les ba-  
 „ teaux partent, & s'avancent dans la Mer,  
 „ précédés de deux grosses chaloupes Hol-  
 „ landoises, qui mouillent l'une à droite,  
 „ & l'autre à gauche pour marques les li-  
 „ mites du lieu de la pesche, & aussi-tôt  
 „ les plongeurs de chaque bateau se jettent  
 „ à la hauteur de trois, quatre, & cinq  
 „ brasses. Un bateau a plusieurs plongeurs  
 „ qui vont à l'eau tour à tour. Ils sont at-  
 „ tachez à une corde, dont le bout tient  
 „ à la vergue du petit bâtiment, & qui est

„ tellement disposée, que les matelots, par  
 „ le moyen d'une poulie, la peuvent aisé-  
 „ ment lâcher ou tirer selon le besoin qu'on  
 „ en a. Celui qui plonge, a une grosse  
 „ pierre attachée au pied, afin d'enfoncer  
 „ plus vite, & une espee de sac à sa cein-  
 „ ture, pour mettre les huîtres qu'il pêche.  
 „ Dès qu'il est au fond de la mer, il ramasse  
 „ promptement ce qu'il trouve sous sa main,  
 „ & le met dans son sac . . . . Pour re-  
 „ venir à l'air, il n'a qu'à tirer fortement  
 „ une corde differente de celle qui lui tient  
 „ le corps: un matelot qui est dans le bat-  
 „ teau, & qui tient l'autre bout de la mê-  
 „ me corde, donne aussi-tôt le signal aux  
 „ autres, & dans ce moment on tire en  
 „ haut le plongeur, qui pour revenir plus  
 „ promptement, détache s'il peut la pierre  
 „ qu'il avoit au pied . . . Il court dans  
 „ ces mers des *Requiem*s si forts & si terri-  
 „ bles, qu'ils emportent quelquefois & le  
 „ plongeur & ses huîtres, sans qu'on en  
 „ entende jamais parler. Ce que l'on dit  
 „ de l'huile que les plongeurs mettent dans  
 „ leur bouche, ou d'une espee de cloche  
 „ de verre dans laquelle ils se renferment  
 „ pour plonger, ce sont des contes de per-  
 „ sonnes qui veulent rire, ou qui sont mal-  
 „ instruites. Comme les gens de cette Cô-  
 „ ste s'accoutument dès l'enfance à plonger  
 „ à retenir leur haleine, ils s'y rendent  
 „ habiles, & c'est suivant leur habileté qu'ils  
 „ t payez.

La seconde Lettre de ce Recueil est du P. Fouquet. Elle est datée de Nan-tchang-fon du 26. Novembre 1702. & elle renferme un petit détail de ce qui s'est fait depuis peu pour la Religion à la Chine, sur tout dans la Province de Kiamsi. A l'occasion d'un *Sicom-tsai* qui se convertit, le P. Fouquet nous explique ce que c'est que cette dignité, & de quelle maniere les Chinois forment leurs Guerriers. Les Chinois ont des *Grades* dans les Armes aussi-bien que dans les Lettres. Un homme qui veut se pousser par la Guerre, est obligé de subir divers examens, de faire voir son habileté à tirer de l'arc, & à monter à cheval, & de donner des preuves de sa force & de son adresse dans les autres exercices militaires. Il doit aussi avoir de la science, car on lui donne à résoudre certains Problèmes qui regardent les campemens & les autres fonctions de la Guerre. Ceux qui se distinguent, sont élevés au degré de *Sicom-tsai* qui répond à peu près à celui de Bachelier. On monte ensuite au degré de *Thin-gin*, par un examen qui se fait de trois en trois ans, en présence du Vice-Roy & des Mandarins de la Province. Enfin on devient *Tsin-ssé*, c'est à dire Docteur, mais il faut avoir un rare mérite pour arriver à ce dernier degré, auquel l'Empereur nomme lui-même,

Comme les Bonzes sont les principaux adversaires que les Missionnaires rencontrent,

trent, le P. Fouquet en parle beaucoup. Les Bonzes décrivent tant qu'ils peuvent les Missionnaires, & employent tous les artifices imaginables pour se faire respecter. Ils joignent aux calomnies les plus pernicieuses, de *sots contes*, & des menaces, qui, toutes mal-fondées qu'elles sont, ne laissent pas de faire impression sur l'esprit des Chinois. „ Un jour que j'allois baptiser une  
 „ femme qui étoit à l'extrémité, dit le P.  
 „ Fouquet, un Catechiste me vint trouver  
 „ à l'Eglise, pour m'avertir de n'y pas  
 „ aller, parce que le mary de cette femme,  
 „ lequel étoit venu luy-même la veille me  
 „ prier de la baptiser, avoit changé de  
 „ sentiment. Allez dire au Predicateur de  
 „ votre Loi, dit cet Infidele au Catechiste,  
 „ qu'il se tienne en repos chez luy; je  
 „ sçay ses desseins, & je suis instruit de  
 „ ses pretentions; il veut avoir les yeux  
 „ de ma femme pour en faire des lunettes  
 „ d'approche; qu'il s'adresse à d'autres,  
 „ car je ne consentiray jamais qu'il mette  
 „ le pied dans ma maison, ni qu'il la bap-  
 „ tise. „ Le Catechiste tâcha de remettre  
 l'esprit à ce pauvre homme; mais tous ses efforts furent inutiles, & la femme mourut sans baptême. Le P. Fouquet parle d'une espece particuliere de Bonzes, appelez *Tao-ssé*, lesquels sont de grands imposteurs. Dans un village voisin de la ville de Fou-theou une jeune femme de 17 à 18  
 ans

ans, & quatre jeunes hommes de ses parens furent attaquez d'une maladie extraordinaire. Ils se trouvoient de temps en temps saisis d'une fureur si violente, qu'on étoit obligé de les lier, parce qu'ils se battoient rudement les uns les autres, & faisoient des extravagances dont on avoit sujet de craindre de funestes suites. Ces pauvres gens chercherent toutes sortes de remedes pour se delivrer d'un mal si fâcheux. Tcham chef des Tao-ssée, qui se faisoit appeller *Tianssée* ou le *Docteur Celeste*, vint alors à Fou-theou. Ce beau nom est hereditaire à sa famille; en sorte que son fils, fût-il le plus ignorant & le plus stupide de tous les hommes, aura le nom de *Docteur celeste* comme son pere. Celui qui gouverne aujourd'huy les *Tao-ssées*, est un homme d'environ trente ans, fort agreable, & fort-bien fait. Il est superbement vêtu, & il se fait porter sur les épaules de huit hommes, dans une chaise magnifique. C'est ainsi qu'il parcourt de temps en temps toute la Chine pour visiter les Bonzes, & pour faire une abondante recolte d'argent. Le Tcham-tien-ssée vint donc à Fou-theou, dans l'équipage dont on vient de parler. Tous les malades de cette ville, & tous ceux à qui il étoit arrivé quelque infortune, vinrent le trouver pour être soulagez. Le Docteur celeste, dit le P. Fouquet, prononçoit grayement ce



peu de mots , *Niam teging hoam tcha paô* , qui signifient , *levez les yeux vers l'esprit tutelaire de votre ville , afin qu'il connoisse vos maux , & qu'il m'en fasse son rapport.* La famille dont on a fait mention , ne manqua pas de se presenter au Docteur celeste comme les autres. A force de *Taëls* ils en obtinrent un bâton couvert de caracteres diaboliques , & long à peu près comme le bras. Toutes les fois qu'ils seroient tourmentez , ils devoient s'en servir en pratiquant certaines ceremonies : mais bien loin d'en être soulagez , leur mal en devint plus violent. Enfin ils eurent recours aux Missionnaires , & obtinrent de Dieu leur guerison. Toute la famille reçut le bapême , excepté la femme , qui demeura dans son infidelité.

La troisième Lettre est du P. Tachart. Elle est écrite de Pondichery , du 30 Septembre 1703. Ce Pere y expose en peu de mots l'état present de la Mission des Jesuites François dans les Indes Orientales.

Le Memoire qui est à la fin de ce Recueil , regarde la Californie. Il fut présenté au Conseil Royal de Guadalaxara au Mexique , le 10 Fevrier de l'an 1702. par le P. François Picolo. Ce Missionnaire y rend compte de ce pays-là , & de tout ce qu'il y a fait depuis cinq ans qu'il y est entré avec le P. de Salvatierra ? Ces deux Jesuites ont fait d'amples découvertes dans la

Californie, & y ont établi quatre Missions, qui comprennent chacune plusieurs bourgades. Ces Missions, sont Concho, Biaundo, Yodivineggé, & Londo. Ils ont déjà baptisé plus de mille enfans, *tous tres bien disposez.* Plus de trois mille adultes, *également instruits*, desirent & demandent la même faveur, mais on a jugé à propos de la leur differer, pour les éprouver à loisir, & pour les affermir davantage dans une si sainte resolution. Il y a plusieurs nations de langues differentes dans la Californie; les unes parlent la langue *Monqui*, les autres la langue *Laymone*. Les Californiens habitent un des plus fertiles pays du monde, mais ils ne font pas un fort grand usage de leur abondance. Ils n'ont point de maisons; l'été ils habitent sous des branches d'arbre, l'hiver ils s'enferment dans des caves qu'ils creusent en terre. Les hommes sont tous nuds; les femmes portent une maniere de tablier, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. L'occupation la plus ordinaire des hommes & des femmes est de filer. Ils ont l'esprit vif, & sont naturellement railleurs. Quand on commença à les instruire, ils se moquoient des Missionnaires si-tôt qu'ils leur voyoient faire quelque faute dans le langage. Depuis qu'ils ont eu plus de communication avec eux, ils se contentent de les avertir honnêtement. Quand en leur

expliquant quelque Mystere, on a choqué quelque'un de leurs prejugez, ils attendent le Predicateur, & après le Sermon ils disputent contre luy avec force & avec esprit. Si on leur apporte de bonnes raisons, ils écoutent avec docilité, & si on les peut convaincre, ils se rendent & font ce qu'on leur prescrit. On n'a trouvé parmi eux presque aucune forme de gouvernement ni de Religion. Ils adorent néanmoins la lune, & se coupent les cheveux à l'honneur de cette pretendue divinité.

Les Espagnols ont un Fort dans la Californie, dans un lieu appellé Coucho. Ce Fort a quatre petits bastions, & est environné d'un bon fossé. On y voit une place d'armes & des Casernes pour les Soldats. La garnison n'est que de 18 Soldats avec leurs Officiers.

On avoit cru jusqu'à present que la Californie étoit une Isle; mais le P. Kino, Jéuite Allemand, a decouvert qu'elle tient au Continent de l'Amérique. Ce Pere qui travailloit dans la Province de Sonora, au Nouveau Mexique, s'avança en 1698. du côté du Nord, le long de la Mer, jusqu'à la montagne de sainte Claire. Là, voyant que la Mer tournoit de l'Est à l'Ouest, au lieu de la suivre davantage, il entra dans les terres, & marchant toujours du Sud-est au Nordouest, découvrit en 1699. les bords du *Rio-azul* qui

qui porte ses eaux d'Orient en Occident dans le grand fleuve *Colorado*. Il passa le Rio-azul, & se trouva en 1700. proche du Colorado, & l'ayant traversé, il fut bien surpris en 1701. de se voir dans la Californie, qui ne se trouve ainsi separée du nouveau Mexique que par les eaux de ce fleuve. On voit le progrès de cette decouverte sur une carte qui se trouve icy. Le P. Kino l'a dressée luy-même, & le P. Barthelemi Alcaçan, Professeur des Mathematiques à Madrid, l'a communiquée au P. le Gobien, à qui le public est redevable de cet agreable Recueil, & des precedens qui ont paru sous le même titre.

*Observations de L'ACADEMIE FRANCOISE*

*sur les Remarques de M. de VAUGELAS.*

A Paris chez Jean-Baptiste Coignard.

1704. vol. in 4. pagg. 617. Et à la Haye,

chez J. L'Honoré & T. Johnson. 1705.

2 voll. in 12. I pagg. 474. II. pagg. 344.

„ L'Academie Françoise persuadée que les  
 „ Remarques de M. de Vaugelas meritent  
 „ leur reputation, avertit dès l'entrée de ce  
 „ Livre qu'elle a cruevoir faire imprimer un  
 „ Ouvrage né dans son sein, & dont la beauté  
 „ a été si bien reconnue : mais que comme la  
 „ suite des années apporte toujours quelque  
 „ changement aux langues vivantes, elle a été  
 „ obligée d'y ajouter quelques observations,  
 „ qui sans rien ôter à la capacité, ny même à  
 „ la penetration de l'Auteur dans l'avenir,

„ marquent en peu de mots les changemens  
 „ arrivez depuis cinquante ans , & rendent  
 „ compte de l'usage present : Regle plus  
 „ forte que tous les raisonnemens de Gram-  
 „ maire , & la seule qu'il faut suivre pour  
 „ bien parler.“ Après cet avertissement,  
 viennent les Remarques de M. de Vaugelas,  
 accompagnées des Observations de l'Acade-  
 mie. Voicy quelques exemples.

M. de Vaugelas , en parlant du mot de  
 periode , dit que ce terme est masculin quand  
 il signifie le plus haut point , ou la fin  
 de quelque chose; mais qu'il est feminin quand  
 il veut dire une partie de l'oraison qui a son  
 sens tout complet. L'Academie ajoute que ce  
 mot est feminin non seulement dans la secon-  
 de signification qu'a marqué M. de Vaugelas ,  
 mais aussi toutes les fois qu'il est employé pour  
 signifier révolution ; & qu'en ce sens il se dit  
 proprement du cours que fait un astre pour  
 revenir au même point dont il étoit parti :  
 qu'ainsi on dit la periode solaire , la periode  
 lunaire , aussi-bien que la periode julienne en  
 terme de chronologie. Elle ajoute que periode  
 est encore feminin quand on s'en sert en par-  
 lant de fièvres qui reviennent en de certains  
 temps fixes ? & elle cite cet exemple : *Les fié-  
 vres intermittentes ont leurs periodes réglées.* Se-  
 lon cette observation de l'Academie , il fau-  
 dra dire la periode d'une fièvre , & non le  
 periode : La fièvre tierce finit ordinaire-  
 ment après sa septième periode , & non

après

après son septième période : La seconde période de cette fièvre a été plus courte que la première ; & non , le second période , &c.

M. de Vaugelas remarque que *lors* avec un genitif, par exemple, *Lors de son Election*, n'est guere bon, ou du moins guere elegant. Que plusieurs neanmoins le disent & l'écrivent, parce qu'il abrege souvent un grand tour qu'il faudroit prendre sans cela.

L'Academie a jugé là-dessus que quoi que l'on écrive encore quelquefois: *Lors de son Election, lors de son avènement à la Couronne*, cette maniere commence à vieillir, & qu'il est beaucoup mieux de dire, *dans le temps de son Election, lorsqu'il parvint à la Couronne*.

M. de Vaugelas dit que ceux qui écrivent exactement, & qui aspirent à la perfection, doivent prendre garde à employer *vesquit* ou *vescut* selon qu'il sonnera mieux à l'endroit où il sera mis. Que par exemple, il aimeroit mieux dire *il vesquit & mourut chrétiennement*, que non pas *il vescut & mourut chrétiennement*, à cause de la rudesse de ces deux mêmes terminaisons; comme au contraire il voudroit dire: *il vescut & sortit de ce monde*, plutôt qu'*il vesquit & sortit de ce monde*.

L'Academie declare sur cela que la meilleure & la plus seure maniere de conjuguer aujourd'hui le preterit defini du verbe vi-

vre, c'est je *vescus*, tu *vescus*, il *vescut*, nous *vescumes*, vous *vescutes*, ils *vescurent*. C'est, dit-elle, le sentiment de l'Academie qui prefere aussi *survescut* à *servesquit*. Elle ajoute qu'il ne paroît point que dans cette phrase, il *vescut* & *mourut* chrétiennement, l'oreille soit blessée de ces deux terminaisons d'un semblable son *vescut* & *mourut*.

M. de Vaugelas, dit qu'*ensuite de quoi* est une façon de parler françoise & ordinaire, mais qu'elle ne doit pas être employée dans le beau stile.

L'observation de l'Academie sur cette remarque, porte que „ plusieurs de l'Academie ont été de l'avis de M. de Vaugelas, „ & ont voulu bannir du beau stile *ensuite de quoi*, pour dire *après quoi*, mais que „ comme on n'a pu disconvenir que cette „ façon de parler ne soit d'usage dans la „ narration, on est demeuré d'accord que „ si on en faisoit une dans un panegyrique „ qui demande le stile le plus soutenu, on „ l'y pourroit faire entrer avec grace. Que „ quelques-uns ont ajouté qu'il seroit mieux „ quelquefois de se servir d'*ensuite de quoi* „ que d'*après quoi*, parce qu'il marquoit un „ temps plus proche, *il alla au temple, ensuite de quoi il fit cette chose*.

M. de Vaugelas remarque qu'il faut dire *il y en a*, & jamais *il en y a*, comme l'on disoit anciennement.

L'observation de l'Academie est, qu'il y

*a si long-temps qu'on n'entend plus dire IL EN Y A, qu'on a peine à croire qu'on l'ait jamais dit.*

M. de Vaugelas pretend qu'on doit dire un *vieil homme*, un *vieil ami*, un *vieil habit*, il ajoute que *ce n'est pas que l'on ne die aussi un vieux homme, un vieux ami, un vieux habit*, mais que *vieil est beaucoup meilleur.*

L'Academie sur cette remarque dit qu'on a trouvé que la Regle de M. de Vaugelas sur les mots *vieil & vieux* doit être toujours suivie sans excepter aucun substantif commençant par une voyelle: il faut dire, *ajoute-t-elle, un vieil homme, un vieil ami, un vieil habit, & jamais un vieux homme, un vieux ami, un vieux habit.*

Chaque Remarque de M. de Vaugelas est ainsi suivie d'une observation ou qui l'éclaircit, ou qui la confirme, ou qui la reforme. Nous ne ferons ici aucune reflexion sur les remarques de M. de Vaugelas, elles meritent la reputation qu'elles se sont acquises dans le monde.

Pour les observations qui les accompagnent, le seul nom de l'Academie qui les donne en fait assez l'éloge.

*Le Praticien universel, ou le Droit François & la Pratique de toutes les Jurisdictions du Royaume, suivant les nouvelles Ordonnances. Pour servir à decider les plus importantes*



*tantes Questions sur les matieres Civiles, Criminelles & Beneficiales, & à conduire la plus difficile Procedure dans toutes les especes de causes, d'instances & de procès. Avec des modeles de toutes les sortes d'écritures d'Avocat. Nouvelle Edition en cinq tomes. A Paris chez Jaques le Febyre, Imprimeur Libraire, rue saint Severin, au Soleil d'Or. 1703. in 8. quatre volumes. I. tome pagg. 487. II. tome I. partie, depuis la page 488. jusqu'à la page 752. II. partie, pagg. 205.*

**L**Es deux premiers volumes du Praticien Universel ont paru en l'an 1697. & ont été suivis de deux autres les années 1698. & 1701. mais il n'y a que les deux premiers, qui ayent été augmentez dans cette nouvelle Edition. Comme la Jurisprudence & la Pratique ont une telle liaison l'une avec l'autre, que la connoissance de l'une est imparfaite & defectueuse sans l'autre; notre Auteur a tâché d'allier deux choses aussi necessaires. Il enseigne au Praticien les maximes de notre Jurisprudence, & il instruit le Jurisconsulte des regles de la Procedure.

Il ya dans cette seconde Edition une augmentation considerable, qui consiste en quantité d'Edits & Declarations, d'Arrests & Reglemens, & d'Actes de notorieté, de nouvelles observations, & de differens mo-  
 deles d'écritures d'Avocat.

On y voit,

I. La reconnoissance & verification des promesses, billets, & autres Actes sous seings privez, suivant l'Edit du mois de Decembre 1684. La fin de non-recevoir, établie contre les Procureurs pour le payement de leurs frais, salaires, & vacations, suivant l'arrêté du même Parlement du 28. Mars 1692. La forme & l'instruction des procès criminels contre les Ecclesiastiques en execution de l'article 22. de l'Edit de Melun, des Declarations du Roy du mois de Fevrier 1678, du mois de Juillet 1684. & de l'Edit du mois d'Avril 1695. Les Privilleges particuliers des maisons de Versailles conformément aux trois Declarations du Roy de 1672. 1692. & 1696. les défenses qui ont été faites aux Juges Consuls de connoître des homologations des contractz, par Arrêt rendu en la Grand-Chambre le 1. Septembre 1700. Le temperament qui fut trouvé en la Chambre de la Tournelle, par un Arrêt de l'an 1702. pour ne pas juger que les Procureurs du Roi soient recusables, & pour ne pas exposer aussi l'accusé au ressentiment d'un Procureur du Roy qui le poursuivoit pour la vengeance publique. La preference du propriétaire pour trois termes, & le courant, sur les meubles des locataires, lorsqu'il n'y a point de bail, ou que le bail n'est que sous signature privée; & cette même preference pour tout le cours du bail, quand il

a été passé devant Notaire, sauf aux autres creanciers à faire leur profit des loyers jusqu'à concurrence du prix de la vente des meubles, ainsi qu'il est attesté par un acte de notoriété du Châtelet du 24. Mars 1702. la declaration du Roy du 29. Mai 1702. vérifiée au Grand Conseil le 13. Juin suivant, concernant les procès criminels dans tout le Royaume.

II. Les nouvelles observations de l'Auteur regardent certains usages qui se pratiquent à Paris pour les saisies réelles des rentes ou des offices, pour la foi & hommage qui se rend par le Commissaire aux saisies réelles. Les plaintes & denonciations en matiere criminelle: les conversions d'appel en opposition, qui s'accordent quelquefois après la huitaine en certains cas, quoique les Sentences fussent même contradictoires: les Sentences interlocutoires, qui s'exécutent nonobstant l'appel, à moins que le Juge supérieur n'ait fait des défenses de les exécuter.

III. Les differens modeles de toutes especes d'Ecritures d'Avocat, comprenant les Grieffs, Salvations, Causes d'appel, Moyens de nullité, Salvations contre les Réponses aux Moyens de nullité, les Réponses à causes d'appel; Réponses à Grieffs, Remontrances, Requêtes de contredits, Factums, Consultations, les Causes d'opposition, les Avertissemens & les Modeles de lettres de  
Chan-

Chancellerie. L'Auteur ne s'est pas contenté des simples modeles , il y a mis le corps des Ecritures , pour faire connoître les questions qui y sont traitées avec leurs moyens.

Il traite , dans ces deux premiers volumes, du Droit en general , & des différentes especes de notre Droit François , du Droit Romain , & du Droit Ecclesiastique. C'est la matiere du premier Livre , qui est tres sommaire. Le second , beaucoup plus étendu , parle de toutes les Jurisdicions , & de leurs degrez : le troisiéme explique la Procédure qui s'observe dans les differens Sieges. Le quatriéme concerne l'execution des Jugemens , & renferme la taxe des dépens , la liquidation tant des dommages & interêts , que des fruits ; la reddition des comptes , & les contraintes. Le cinquiéme est une suite de l'execution des Jugemens , & contient les saisies réelles. Il y a un autre Livre coté aussi Livre cinquiéme par erreur , qui regarde la Procédure en matiere criminelle ; & le septiéme est pour la Procédure en matiere Ecclesiastique & Beneficiale.

Le troisiéme volume traite de l'Etat des personnes suivant ces trois ordres ; & par rapport à la condition des particuliers , des différentes sortes de biens , comme ils se trouvent distinguez par le droit naturel , ou droit des gens , par le droit Public , & par rapport à l'interêt tant des particuliers , que  
des

des communautez ; du prêt à intérêt ; de la pratique des billets , & des contractz usuraires , du prêt à usage , & du preciaire.

Le quatrième & dernier volume imprimé en l'an 1701. est divisé en deux tomes. Dans le premier, l'Auteur est entré dans le détail de tous les engagemens qui se forment dans la société civile , comme sont les Constitutions de rentes, les louages, les Contractz de vente & d'échange, les sociétés, le dépôt, les transfections ; conventions matrimoniales, dispositions entre vifs & à cause de mort. Il passe ensuite, dans le second tome, aux successions legitimes & testamentaires, aux partages en pays Coutumier & de Droit écrit, à la matiere des hypotheques, du deguerpissement, des cautionnemens, & des restitutions en entier. Il finit par les preuves & presomptions, par les différentes sortes de crimes, & par un autre petit traité de la matiere beneficiale.

On ne peut pas disconvenir que cet Ouvrage ne soit bon & utile ; mais en traitant une si grande quantité de matieres de Droit, un Auteur n'en sçauroit donner que des idées generales & superficielles, de même qu'il y a des choses de pratique qu'on ne peut bien apprendre que par l'usage : *indocilis usus.*

*Application de l'Algebre à la Geometrie , ou Methode de démontrer par l'Algebre les Theoremes de Geometrie ; & d'en résoudre & construire tous les Problèmes. L'on y a joint une Introduction qui contient les regles du Calcul Algebrique. Par M. GUISENE de l'Acad. Roy. des Sc. Professeur Royal de Mathematique , & ancien Ingenieur ordinaire du Roy. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur du Roy , & de l'Acad. Roy. des Sc. rue saint Jaques , & chez Jaques Quillau Impr. Jur. Libr. de l'Université , rue Galande. 1705. in 4. pagg. 252.*

**L'**Auteur de ce Livre n'est pas de ceux qui dans leurs Prefaces promettent beaucoup plus qu'ils ne tiennent ; il ne donne dans la sienne qu'une foible idée de son dessein ; & l'on est surpris agreablement de trouver l'Ouvrage bien meilleur , & plus rempli , qu'il ne l'avoit fait esperer. Il explique tous les usages qu'on peut faire de l'Algebre commune dans toutes les Parties des Mathematiques , pourvû qu'on exprime par des lignes les grandeurs que ces Sciences ont pour objet.

Comme il y a deux sortes de Propositions Geometriques auxquelles on peut appliquer l'Algebre , sçavoir les Theoremes & les Problèmes , on apprend ici à démontrer les uns , & à résoudre & construire les autres. L'Ouvrage est divisé en 12. sections. On

donne dans la premiere les definitions & les principes generaux pour la demonstration des Theoremes & pour la resolution & la construction des Problèmes. On y parle des Equations déterminées & indéterminées, des racines de leurs inconnues, & de leurs usages. Ceux qui commencent seront bien-aïses d'y trouver des observations utiles pour nommer les lignes qui doivent servir à la resolution d'un Problème; & pour tirer celles qu'il est nécessaire de tirer; & qui servent à trouver plus facilement des équations.

Dans la seconde Section on donne la maniere d'exprimer geometriquement les quantitez Algebriques, & de resoudre les Problèmes simples, & les Problèmes plans; ou, ce qui est la même chose, de construire les Equations déterminées du premier & du second degré. La troisième Section contient la Methode de demontrer les Theoremes de Geometrie. Les Sections Coniques étant d'un grand usage dans la Geometrie, M. Guisnée a jugé à propos d'en demontrer par l'Algebre dans la 4. 5. 6. & 7. Section, les principales propriétés, & particulièrement celles qui devoient lui servir dans la suite pour la construction des Problèmes. Il a considéré d'abord les Sections dans le Cone, parce qu'elles y ont pris leur origine & leur nom, & aussi pour faire voir que celles que l'on trouve décrites sur le plan dans  
la

la 5. 6. & 7. Section, sont précisément les mêmes que celles qu'on coupe dans le Cone.

Dans la huitième Section l'Auteur explique la Methode de résoudre les Problèmes indeterminez du premier & du second degré; c'est-à-dire de construire les Equations à la ligne droite & aux quatre Courbes du premier genre, qui sont le Cercle, la parabole, l'Ellipse, & l'hyperbole.

La neuvième Section renferme la Methode de construire les Problèmes solides déterminez par le moyen de deux Equations locales, ou indeterminez, lorsque l'une des deux se rapporte au cercle, ou y peut être ramenée.

On donne dans la dixième la Methode de construire les Problèmes solides par le moyen de leurs Equations déterminées; ou, ce qui est la même chose, de construire les Equations déterminées du troisième & du quatrième degré.

On a dans la Section onzième la Methode de résoudre & de construire les Problèmes indeterminez dont les Equations excèdent le second degré; ou, ce qui revient au même, de décrire les Courbes dont les équations expriment la nature; & de résoudre, & de construire les Problèmes déterminez dont les équations excèdent le quatrième degré.

Enfin la douzième & dernière Section



traite des Courbes mechaniques ou Transcendantes, de la maniere de les décrire, & des Problèmes qu'on peut construire par leur moyen.

La Methode de M. Descartes pour reconnoître la nature d'un Problème dont l'Equation est du quatrième degré, & pour tirer de cette équation du quatrième degré deux équations du second, quand le Problème est plan, est tout-à-fait belle & digne d'un tel Auteur; on la trouvera expliquée ici dans la Section 2. avec toute l'étendue & toute la clarté nécessaires.

Comme les équations qui servent à construire les Problèmes en renferment toutes les conditions, & toutes les qualitez, on a coutume d'en demontrer la construction par l'Analyse, en retirant les mêmes équations, des proprietéz des Courbes qu'on y employe. Mais cette Methode n'ayant aucune difficulté, notre Auteur a démontré à la maniere des Anciens, la construction de la plus part des Problèmes determinez qu'il a resolu, quoi que la construction ait été tirée de l'Analyse; & il a crû qu'on seroit bien-aise de voir la difference qu'il y a entre l'une, & l'autre maniere.

M. Guisnée a voulu qu'on n'eût besoin d'aucun autre Livre pour entendre celui-ci; c'est dans cette veue qu'il y a joint une courte introduction à l'Algebre, mais qui ne laisse pas d'être assez remplie. Les regles  
qu'il

qu'il y donne ne seront pas inutiles pour entendre avec plus de facilité l'Analyse des Inf. Pet. de M. le Marquis de l'Hôpital : Ouvrage que M. Guisnée a aussi eû en vue dans son Traité de l'Application de l'Algebre à la Geometrie , & il y a en effet expliqué tous les endroits de l'Analyse des Inf. Pet. qui dependent de l'Algebre , & de la Geometrie ordinaire , & dans lesquels l'illustre Auteur de cette Analyse a negligé de mettre tout au long , ou de poursuivre des operations dont il suppose son Lecteur capable.

Si les Ouvrages qu'on donne sur l'Algebre & sur la Geometrie étoient écrits avec autant d'ordre & de clarté que celui-ci , les jeunes gens n'auroient pas tant de dégoût pour des Sciences si propres à perfectionner l'esprit , & à le rendre capable de découvrir la verité.

XXIII.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 25. Mai MDCCV.

---

*Lettres Patentes, avec les Statuts pour l'ACADEMIE DES BELLES LETTRES établie en la Ville de Caen. A Caen, chez Antoine Cavalier, Imprimeur Ordinaire du Roi, de l'Université, & de l'Academie des Belles Lettres. in 4. pagg. 27.*

**I**L y a environ cinquante ans qu'il se forma dans la Ville de Caen une Societé d'hommes sçavans, qui s'assembloient à certains jours pour conférer ensemble sur tout ce qui peut avoir rapport aux Sciences, aux Belles Lettres, & à la politesse du langage. Ces Conférences se tinrent d'abord dans la maison de M. de Brieux, où on peut dire que cette Academie prit naissance. Mrs. de Grentesmesnil, Bochart, Halley, Pre-  
mont,

mont, Viquement, de Calieres, Garaby, & plusieurs autres, la soutinrent quelque temps avec éclat: mais le sçavant Magistrat chez qui se tenoient ces doctes Conferences, étant venu à mourir, elles cessèrent incontinent, & ne furent retablies que lorsque M. de Segrais se fut retiré à Caen pour y passer le reste de ses jours. Cet homme si celebre rassembla les Academiciens dispersez, & les Conferences recommencerent à se tenir dans sa maison, où il souhaita même qu'elles fussent continuées après sa mort. M. le President de Croisilles son beaufrere, a donné depuis toute son application, & employé tous ses soins pour soutenir un établissement si utile à l'avancement des Belles Lettres; & afin de le rendre ferme & durable, & que l'Academie n'éprouvât plus les disgrâces qu'elle avoit déjà éprouvées plus d'une fois à la mort de ses Protecteurs, il a songé à lui donner un fondement solide, en obtenant du Roy des Lettres Patentes qui érigent ces Assemblées en forme d'Academie, & qui prescrivent les Reglemens qui doivent y être observez. Pour cela, il s'est adressé à M. Foucault, Conseiller d'Etat, & Intendant de la Generalité de Caen. Ce Magistrat si connu par le goût qu'il a pour les Belles Lettres, par son inclination bien-faisante pour tous ceux qui les cultivent, & par le prodigieux recueil de Medailles & d'autres pieces curieuses, tant anciennes que mo-

dernes, qu'il a ramassées; a bien voulu employer son credit pour obtenir du Roy la grace que l'Academie de Caen souhaitoit avec tant d'ardeur. Les Lettres Patentes en ont été expediees au mois de Janvier dernier, & enregistrees és registres du Parlement. Nous ne rapporterons point ici le détail de ces Réglemens, nous remarquerons seulement que le Roy a établi le Sieur Foucalt pour Protecteur de ladite Academie, pour cette fois seulement; laissant dans la suite la liberté d'en élire un aux personnes qui la composeront, dont Sa Majesté a fixé le nombre à trente, qui seront pour cette fois nommez & choisis par ledit Sieur Foucalt; trouvant bon qu'outre le nombre de trente, il y soit reçu, comme Surnumeraires, quelques personnes des Communautéz Ecclesiastiques de la Ville de Caen, lesquels Surnumeraires ne pourront passer le nombre de six. Sa Majesté nomme aussi pour cette fois seulement le Sieur Belin Secretaire perpetuel de l'Academie. Voici la liste des Academiciens qui ont été nommez, & qui composent aujourd'hui cette Academie.

Monsieur Foucalt, Conseiller d'Etat, Intendant en la Province de Normandie, Generalité de Caen; Protecteur.

Messieurs de Croisilles, President au Presidial de Caen, Directeur.

De Canchy, Lieutenant General, & Maire de la Ville de Caen.

Dauval.

De Colleville, ci-devant Conseiller au Parlement de Rouen.

Desyvetaux.

De Charigné, Procureur du Roy au Bureau des Finances.

De Chaulieu.

Des Noyers, Lieutenant General de Police.

Du Mesnil Guillaume.

Demons, Colonel du Regiment de Caen.

De Verrieres.

D'Entremont.

De Saint Clou.

Malouin, Docteur en Theologie, Curé de saint-Estienne, Proviseur du College du Bois.

Belin, Curé de Blaiville, Secretaire de l'Academie.

Aubert, Professeur de Philosophie au College des Arts.

Gouet du Hamel, Professeur de Philosophie au College du Bois.

Gaultier, Prêtre.

Le Vigneur, Prêtre.

Le Petit, Docteur & Professeur aux Droits.

De la Duquerie pere, Docteur & Professeur Royal en Medecine, ancien Doyen de la Faculté.

De la Duquerie fils, Docteur & Professeur Royal en Medecine.

Galand.

Hebert, Lecteur.

Hallot, Professeur de Rhetorique au Col-

lege du Bois, Recteur de l'Université.

Le Chartier, Professeur au College du Bois.

Bence.

Feron, Docteur aux Droits, & Ayocat au Presidial.

De la Douïespe, Avocat.

SURNUMÉRAIRES.

Le P. Thibault, Prieur de l'Abbaye de saint-Etienne.

Le P. Servole, Prêtre de l'Oratoire.

Le P. Vitry, de la Compagnie de Jesus.

Le P. Martin, Docteur de Sorbonne, Exprovincial des Cordeliers.

Le P. Caron, Jacobin.

L'ouverture de cette Academie se fit le 2. de Mars dernier, & la seance commença par un discours qui fut prononcé par M. Foucault, nommé par le Roy Protecteur de l'Academie. Dans ce discours M. Foucault, après avoir deploré le malheur des hommes, dont l'esprit a été couvert d'épaisses tenebres par la chute du premier homme, s'étendit sur les louanges de ces beaux genies, qui se sont les premiers appliquez à l'étude des Belles Lettres, qui ont élevé & cultivé le Mont-Parnasse, qui y ont fait descendre les Muses, & poli les Sçavans par le commerce de ces divines Sœurs. Il representa ces hommes comme les Fondateurs des Academies, & les reparateurs des Sciences

&

& des beaux Arts. Ensuite, après avoir remarqué que la France & l'Italie sont les deux pays où les Academies se sont rendues les plus recommandables ; il dit que l'Academie de Caen avoit été fameuse dès sa naissance, mais que ce grand édifice étant tombé plusieurs fois, avoit besoin qu'Apollon y mît la dernière main, pour luy donner la consistance, c'est-à-dire que le Roi en rendit, par des Lettres Patentes, l'établissement d'une durée éternelle. M. Foucault representa aussi à la Compagnie les singulieres obligations qu'elle avoit à M. le Chancelier, qui ne s'est pas, dit-il, contenté de mettre le sceau à votre établissement, mais qui s'en est rendu luy-même le solliciteur auprès du Prince. Il loua aussi beaucoup la generosité de M. de Croisilles, qui a bien voulu accorder sa maison aux Muses, pour leur servir d'azile ; & il finit, en exhortant les Academiciens à travailler, à l'exemple de leurs ayeux, & à joindre dans l'étude des Belles Lettres, la politesse du langage à la solidité des pensées, & à l'exactitude des recherches. On fit ensuite la Lecture des Lettres Patentes, & des Statuts. Après quoy M. le President de Croisilles, Directeur de l'Academie, fit un discours pour servir de reponse à celuy de M. Foucault.

Il le commença en representant à l'Academie les obligations qu'elle avoit à son



illustre Protecteur, „ qui, semblable au  
 „ grand Cardinal de Richelieu, & tendant  
 „ à l'immortalité par les mêmes routes,  
 „ avoit bien voulu, au milieu des affaires  
 „ de la Province, prêter sa main pour ren-  
 „ dre l'édifice de l'Academie de Caen iné-  
 „ branlable.“ En marquant à la Compagnie  
 que c'étoit un heureux presage pour elle,  
 de devoir son affermissement au souverain  
 Chef de la Justice, il ajouta que ce nouvel  
 ordre, ce corps distingué, & autorisé par  
 le plus grand des Rois, feroit toujours,  
 les vertus éminentes de ce Prince, le sujet  
 de ses admirations & de ses louanges; &  
 en adressant la parole à M. Foucault, il  
 conclut en ces termes, „ Mais après que  
 „ nous aurons célébré dans nos Assemblées,  
 „ sa sagesse profonde, la protection qu'il  
 „ accorde à des Rois détrônés; que nous  
 „ l'aurons représenté toujours auguste,  
 „ toujours grand; après que nous aurons  
 „ publié la gloire des Heros ses descen-  
 „ dans, qui doivent donner des maîtres  
 „ à toute l'Europe; quelle occupation plus  
 „ chere peut avoir notre Academie, que de  
 „ rendre à la mémoire de son Restaura-  
 „ teur les justes louanges qu'il merite? Elle  
 „ le fera, Monsieur, dans les plus beaux  
 „ jours de ses Fêtes, & les Filles de Me-  
 „ moire conserveront éternellement le sou-  
 „ venir de votre Nom dans cette Ville où  
 „ elles ont toujours été particulièrement  
 „ cultivées.

*Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament. Première Partie. Histoire de l'Ancien Testament divisée en cinq Ages, avec des Reflexions Theologiques, Morales, Critiques & Chronologiques.* A Nancy chez Paul Barbier, Imprimeur de S. A. R. & Marchand Libraire, sur la Place de la Ville-Neuve. Et se vend à Paris chez Pierre Cot, rue saint Jaques, à l'entrée de la rue du Foin, à la Minerve. in 8. pagg. 644.

**L**E P. Edmond Maclot, Abbé de l'Étanche, de l'Ordre de Premontré, est Auteur de cette Histoire de l'Ancien Testament. Il fait dans sa Preface un Eloge de l'Écriture Sainte, & tombe ensuite sur une réflexion qui lui sert de motif lorsqu'il se déterminà à entreprendre cet Ouvrage. „N'est-  
 „ il pas surprenant, dit-il, qu'un Livre di-  
 „ versifié par ses événemens, venerable par  
 „ son antiquité certaine, infallible dans les  
 „ faits qu'il raconte aussi-bien que dans les  
 „ dogmes qu'il établit; qu'un Livre plus  
 „ merveilleux, plus édifiant, plus certain  
 „ que tous les Livres du monde, soit ne-  
 „ gligé par des hommes amateurs de la ve-  
 „ rité, & par des Chrétiens nez dans le sein  
 „ de la Foi? Il suppose que cette *stupidité* des  
 Chrétiens est fort ancienne. Elle enflamma autrefois, selon lui, le zèle des saints  
*Docteurs.* Ils tâcherent d'inspirer aux Fi-  
 delles

delles une profonde veneration pour l'Ecriture, & un grand desir d'en penetrer les mysteres ; & ce fut pour leur en faciliter l'intelligence, qu'ils firent les commentaires, les *versions*, & les *abreges* de la Bible qu'ils nous ont laissez. Les Ecrivains qui les ont suivis, ont donné, à leur *exemple*, des traductions & des histoires racourcies de l'Ancien & du Nouveau Testament. En marchant sur leurs traces, & poussé du même zele, notre Auteur *hazarde* de donner celle-ci au Public, dans le *stile* le moins rebutant qu'il lui a été possible.

Il la partage en cinq Parties, dont chacune comprend un des Ages du Monde. La premiere Partie commence à la Creation du Monde, finit au Deluge, & renferme 1656 ans. La seconde commence à la fin du Deluge, & renferme 427 ans. La troisiéme, à la premiere promesse de Dieu, faite à Abraham, & contient ce qui s'est passé pendant 867 ans. La quatriéme s'étend depuis l'onction de David jusqu'à la captivité de Babylone, & comprend 466. ans. Dans la cinquiéme on voit tout ce qui est arrivé depuis la captivité de Babylone jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Cet Age est de 594. ans, & , selon la supputation de notre Auteur, Jesus-Christ naquit l'an du monde 4009.

Le P. Maclot fait profession de s'attacher à la Chronologie des Hebreux telle que nous l'avons dans la Vulgate. . . Le neu

„ de solidité des nouveaux Chronologues ,  
 „ dit-il, ne devoit pas l'emporter sur l'au-  
 „ thenticité de la Bible , consacrée par le  
 „ Concile de Trente , & sur l'autorité de  
 „ la Tradition des Hebreux , qui ont été  
 „ conservateurs de nos archives , & de-  
 „ positaires aussi jaloux de la Chronologie  
 „ que du Texte original. A l'égard de la  
 „ version des LXX. il croit que l'original en  
 „ étoit conforme au Texte Hebreu : mais il  
 „ est persuadé qu'elle fut altérée quant à la  
 „ Chronologie par quelque Copiste. Il rap-  
 „ porte même la raison de cette alteration.  
 „ Pour ce qui est des Historiens Etrangers &  
 „ Profanes , leur Chronologie ne lui paroît  
 „ devoir être suivie que lors que celle de la  
 „ Vulgate nous manque : Dans les autres cas,  
 „ il dit, avec saint Augustin : *Nos verò in nos-  
 „ tra Religionis Historia , falsi auctoritate divinâ,  
 „ quidquid ei resistit , non dubitamus esse falsissi-  
 „ mum.* „ Nous ne doutons pas qu'en fait  
 „ de l'Histoire de notre Religion, tout ce  
 „ qui repugne à ce que Dieu nous en a re-  
 „ velé, ne soit tres faux.

Il ne s'attache pas simplement à rappor-  
 ter dans son Ouvrage ce que le Texte de  
 l'Écriture contient, il y mêle quantité d'ob-  
 servations & de remarques, soit de Theolo-  
 gie, soit de Morale, soit d'Histoire. On  
 s'apperçoit aisément que cet Auteur a beau-  
 coup lû, & que cette Histoire est le fruit de  
 plusieurs années d'application, ainsi qu'il  
 nous en avertit lui-même.

Outre les remarques qui sont inferées dans le texte, on en trouve d'autres aux marges, ou au bas des pages de ce Livre, & ces dernieres ne sont pas moins curieuses que les autres.

En parlant de la Creation, après avoir montré que Dieu n'a point formé le monde d'une matiere éternelle & preexistente, il observe que Lactance, Origene, & M. Hyde, Professeur Royal à Oxford, dans son Histoire de la Religion des anciens Peres, ont substitué des Anges à cette matiere éternelle & preexistente, afin que Dieu ne fût en aucun temps sans ministres prêts à le servir; & il ajoute à cela, que cette opinion favorise extrêmement l'Arianisme, ou du moins qu'elle renverse le meilleur argument dont les Peres consubstantiateurs se sont servis pour refuter les Ariens. Cette erreur qui associe des Etres imparfaits avec l'Etre parfait, a fait souvenir le P. Maclot de Spinosa. Selon lui, Spinosa a emprunté son erreur non seulement des Manichéens, mais aussi d'un certain Philosophe nommé Alexandre, dont parle Albert le Grand. On croit que cet Alexandre vivoit du temps de Plutarque. Le Philosophe Straton a été du même sentiment. David de Dinant, que l'on fait disciple d'Amauri, & qui vivoit au commencement du treizième siecle, adopta cette reverie de son Maître, comme nous *N'apprenons* de Gerson. Plusieurs Auteurs

ont refuté Spinoza, les principaux sont Regnier de Mansvelt, dans un Livre intitulé, *Arcana atheismi revelata*; Yvon disciple de Labadie, dans son Livre de l'*Impieté convaincue*; M. Huet dans sa *Demonstration*; M. Simon dans son Ouvrage de l'*Inspiration des Livres sacrez*; M. le Vassor dans son *Traité de la véritable Religion*; Jean Bredenbourg dans son *Enervatio tractatus Theologico politici*; & le P. Lami dans son Livre de la *Refutation du Spinofisme*.

Ce que le P. Maclot dit touchant l'Auteur du Livre des Preadamites, ne merite pas moins d'être remarqué. Cet Auteur est Isaac de la Peyrere, natif de Bordeaux. Il fit imprimer son traité des Preadamites en Hollande en 1655. Il étoit alors Protestant, & avoit une charge chez M. le Prince de Condé. Il fut emprisonné dans les Pays-Bas Espagnols, & après qu'il fut sorti de prison, il alla à Rome, où il se jetta aux pieds d'Alexandre VII. Là il renonça à son Herefie, & condamna son Livre, qui ne laissa point d'être refuté par M. Morin l'Astrologue, par Antoine Hulse, par Pythius, par Hilpert, par Conrad Dannhaverus, Professeur en Theologie à Strasbourg, par Jean Micrælius Professeur de Philosophie à Stetin, par Samuel Desmarets Professeur de Theologie à Groningue, & par Jean Henry Urfin. On peut joindre notre Auteur à ces Ecrivains: „ A quoi bon, dit-il, don-

„ ner à nos premiers Peres le nom com-  
 „ mun à toute l'espece, sinon parce qu'ils  
 „ en étoient les premiers & les seuls in-  
 „ dividus ? Pourquoi la premiere femme  
 „ portoit-elle le nom d'Eve, qui signifie  
 „ la Mere de tous les vivans, si elle n'é-  
 „ toit ni la premiere vivante, ni la mere  
 „ de tous les vivans ? Quelle necessité y  
 „ avoit-il de créer Adam, & de former  
 „ Eve de l'une de ses côtes, s'il y avoit  
 „ déjà des hommes & des femmes, d'où  
 „ ils pussent naître par les voyes de la ge-  
 „ neration ordinaire ? Pourquoi dénommer  
 „ Adam le *Pere de la rondeur de la terre*, s'il  
 „ y avoit déjà d'autres hommes, qui s'é-  
 „ toient partagé la terre entr'eux ? Pour-  
 „ quoi faire de ce premier homme pecheur,  
 „ le premier des mortels, & l'Auteur de  
 „ la mort, puis que plusieurs siecles au-  
 „ paravant les hommes mouroient, & se  
 „ succedoient les uns aux autres ? Pourquoi  
 „ enfin Dieu auroit-il produit miraculeuse-  
 „ ment une femme à Adam pour la pro-  
 „ pagation du genre humain, s'il y avoit  
 „ une infinité de femmes qui peuploient  
 „ la terre depuis tant d'années ? Si l'on  
 „ écarte du dessein de Dieu en formant  
 „ Eve, la veue d'associer à Adam une  
 „ femme pour la generation des hommes,  
 „ je ne conçois pas, dit saint Augustin,  
 „ de quel secours cette femme a pu être à  
 „ l'homme.

En racontant de quelle maniere Eve se laissa seduire par le serpent, il dit que saint Basile, Joseph, & avant eux *Platon*, enseignent que tous les animaux parloient dans le *Paradis Terrestre*; si bien qu'Eve ne dut pas être surprise en entendant parler le serpent. A l'occasion de l'Arbre dont le fruit étoit defendu, après avoir rapporté les noms des Auteurs qui pretendent que cet arbre étoit un figuier, il cite un endroit de *Pineda*, où cet Auteur dit que les Hebreux croient par une tradition fabuleuse, que Seth prit par ordre d'un Ange une graine de cet arbre, laquelle il jeta dans la bouche d'Adam après sa mort, & que de cette semence il en sortit un grand arbre dont les Juifs se servirent pour faire la Croix de *Jesus-Christ*.

Dans les notes qui suivent celle-ci, les Rabbins nous apprennent des choses qu'il auroit été bien difficile de sçavoir sans le secours de leur penetration surprenante. Selon ces Docteurs, ce qui causa la querelle de Caïn & d'Abel, ce fut un Discours que Caïn fit contre la Providence & la Justice de Dieu, & contre la verité du Jugement dernier; le sang d'Abel qui *crioit*, c'étoient les enfans qu'Abel auroit eus, qui pouffoient leur voix vers le ciel pour demander justice de l'effusion du sang qui auroit servi à leur generation; & le signe par lequel Dieu distingua Caïn du reste des hommes,



„ qu'il n'a pas même  
 „ effleuré la question  
 „ dont il s'agit. Car il  
 „ s'étoit proposé de  
 „ refuter ce que j'ai  
 „ dit, *qu'en appliquant*  
 „ *les Methodes ordina-*  
 „ *res aux trois exemples*  
 „ *A. D. V. du Journal*  
 „ *du 13. Avril 1702.*  
 „ *on ne pouvoit trouver*  
 „ *une seule des Tangen-*  
 „ *tes dans le cas pro-*  
 „ *posé.* Il devoit donc  
 „ appliquer à ces trois  
 „ exemples les Me-  
 „ thodes ordinaires,  
 „ qui sont celles de  
 „ Messieurs de Fer-  
 „ mat, Barrow, &c.  
 „ comme je l'ai dit ci-  
 „ dessus. Mais au lieu  
 „ de cela, il va cher-  
 „ cher l'Article 163.  
 „ des Inf. petits, com-  
 „ me si cet Article  
 „ étoit des Methodes  
 „ ordinaires.

On voit bien clairement, ce me semble,  
 que M. Rolle ne se soucie pas qu'il y ait du  
 sens ni de la bonne foi dans ce qu'il dit, &  
 qu'il ne parle, que pour faire croire aux  
 ignorans qu'il répond.

tout-à-fait de nous &  
 du Public. Après tout  
 ce qu'on vient d'en-  
 tendre, il se met en-  
 fin en devoir de me  
 satisfaire sur le point  
 traité dans le Journal  
 du 23. d'Avril dernier;  
 & tout d'un coup il  
 revient à ma premiere  
 Reponse de 1702. &  
 y replique ce qu'il  
 voudroit y avoir repli-  
 qué il y a 2. ans. Il  
 s'agit de la solution  
 du premier Exemple  
 defendue contre ses  
 Articles XI. & XIV. que  
 j'ai refutez pied à  
 pied; & il me repond  
 que je n'ai pas même  
 effleuré la question,  
 parce que je devois  
 appliquer aux trois  
 exemples A. D. V. les  
 Methodes des Messieurs  
 de Fermat, & Barrow,  
 Ce que je n'ai pas fait.

tous ces inconveniens; & après avoir montré que l'Arche devoit être un Bâtiment de 42 mille tonneaux de charge, il la partage avec tant d'industrie, que les hommes & les bêtes y sont fort au large, & qu'on y trouve outre cela d'amples magasins pour ferrer les vivres, les instrumens du labourage, & le reste.

Ce que nous avons dit suffit pour donner une idée du Livre & de la Methode du P. Maclot. Il s'attache avec beaucoup de fidelité, à la Lettre de l'Ecriture. Il pousse même trop loin son exactitude là-dessus en certaines occasions, & pour ainsi dire, il se trompe de peur de se tromper. Il ne sçauroit par exemple, se résoudre à croire que la Lune soit un corps opaque, l'Ecriture l'ayant appelée *Luminare.*, Pour  
„ n'avoir pas fait attention, dit-il, aux  
„ paroles de l'Ecriture, on s'est avisé d'en-  
„ seigner que la Lune est un corps opaque  
„ & sans lumiere; au lieu que le saint  
„ Esprit, dont la decision est plus infailli-  
„ ble que toutes celles des Astronomes,  
„ nous assure que le Soleil & la Lune sont  
„ des corps lumineux, & qu'il n'y a en-  
„ tr'eux d'autre difference que celle du plus  
„ ou du moins.“ La posterité ne se persuadera qu'avec peine, qu'on ait tenu serieusement un pareil discours dans un siecle aussi éclairé que celui-ci.

*Manifeste de son Altesse Electorale de BAVIERE. La Lettre de son Altesse Electorale de COLOGNE à Sa Majesté Impériale, du 19. Mars 1702. en Latin & en François. Avec des additions, où il est parlé tres solidement des Regaux des Princes de l'Empire, & de leurs Droits de souveraineté qui ont été retablis à la Paix de Westphalie par la Couronne de France, & auxquels la Cour de Vienne s'efforce depuis ce temps-là de donner chaque jour quelque nouvelle atteinte. 1705. in 8. pagg. 226.*

**D**ES trois pieces contenues dans ce volume, la dernière, qui est la Lettre de M. l'Electeur de Cologne, est la première dans l'ordre des dates. Nous en avons donné l'extrait dans le xxiv. Journal de l'année 1702. p. 616.

La penultième Piece est une addition faite par un particulier, pour servir à l'intelligence de cette Lettre, & pour confirmer par des faits que l'Auteur soutient être *incontestables*, la vérité des choses qui y ont été avancées. La raison qui l'a obligé de faire des additions séparées, est que ces faits auroient été trop longs à déduire dans une simple Lettre. Ces faits historiques sont aussi mêlez de reflexions politiques, qui font juger que dans la situation présente des affaires de l'Europe, la Maison d'Autriche est plus à redouter que la Couronne de France,

ma première Reponse (pag. 835. & *suiv.*); la même que j'ai rapportée dans le Journal du 23. d'Avril dernier (pag. 406. & *suiv.*); la même enfin que j'y ai défendue contre les paralogismes de M. Rolle ? Les Articles XI. & XIV. de sa Replique ne contiennent-ils plus ces paralogismes ? Après ce qu'il vient d'éprouver sur ce premier exemple, j'admire qu'il ose insister sur les deux autres. J'en ferai la matière du premier Mémoire que je me propose de donner dès que l'Académie des Sciences aura décidé sur les points traités dans ma Défense, ou qu'elle aura refusé de décider; & certainement les réformes tant reprochées seront pour M. Rolle un nouveau sujet de confusion.

*Il n'auroit point donné atteinte, &c.* M. Rolle laisse presque échapper ici l'aveu que j'ai réussi dans le premier exemple; & comme il faudra bien enfin y venir à cet aveu, il s'y prépare en s'efforçant de détruire tout l'avantage que j'en puis tirer; mais quelque mine qu'il fasse, on voit bien, que le triomphe qu'il appelle *chimerique* l'importunne.

M. R.

„ 11. En troisième  
 „ lieu, je lui dirai sur  
 „ l'exemple A, qui est  
 „ son dernier retran-  
 „ chement, que tout  
 „ ce qu'il a fait pour

M. S.

11. L'exemple A,  
 n'est point mon *der-*  
*nier retranchement* ;  
 c'est le premier article  
 que j'ai traité, & celui  
 qu'en effet je devois  
 traiter

avoit eu de son premier mariage , il n'a pris aucune part aux negociations qui se faisoient pour la Couronne d'Espagne , à laquelle ce jeune Prince avoit de justes prétentions. Comme Electeur , il attendoit à se determiner , par l'interêt que l'Empire y prendroit ; & comme Gouverneur des Pays-Bas , il estoit obligé d'exécuter à la mort du Roy d'Espagne les ordres qu'il recevoit de la Cour de Madrid. Il ne dissimule point qu'il n'ait eu de la joie de l'avenement du Duc d'Anjou son Neveu à la Monarchie d'Espagne. Il l'a reconnu sous le nom de Philippe V. avec la même fidelité que les autres Gouverneurs , pour le Souverain des Etats qui leur avoient été confiez par le feu Roy d'Espagne. Les Etrangers l'ont presque tous reconnu. L'Angleterre & la Hollande ont suivi les mêmes démarches , d'où il s'ensuit que l'Empereur n'a pu , sans marquer sa mauvaise volonté à ceux qui sont aujourd'huy ses allies , traiter en ennemi S. A. Electorale de Baviere. Que s'il a fait entrer les troupes de France dans les Places de son Gouvernement , où les Hollandois avoient des garnisons , il n'a fait qu'obeir aux ordres de la Cour de Madrid. De sorte que l'unique sujet que S. M. Imperiale a eu de luy déclarer la guerre , est qu'il a refusé de la faire pour aider à détrôner le Roy d'Espagne , & qu'il n'a pas voulu violer le traité de Riswick.

On

„ grand détail, que les      Pour ce qui regarde  
 „ Methodes de l'Ana-      la quatrième chose,  
 „ lyse des Inf. Petits      sçavoir que je n'ai  
 „ sont insuffisantes      pas formé la Courbe  
 „ quant aux princi-      dont il s'agit, c'est-  
 „ pes, & fausses quant      à-dire que je n'en ai  
 „ aux effets, dans      pas tracé la figure ;  
 „ l'exemple même où      cela est vrai : mais en  
 „ il s'est renfermé. Et      donnant ici acte à M.  
 „ déjà l'on peut voir      Rolle de ce que je  
 „ en comparant le      ne l'ai pas fait, n'étant  
 „ Journal du 23. Avril      pas obligé de le faire ;  
 „ dernier à ma Repli-      je prends acte aussi  
 „ que, que M. Saurin      de ce qu'à la face de  
 „ a évité de répondre      tous les Geometres,  
 „ aux plus fortes ins-      & sous les yeux en  
 „ tances que je lui      particulier de l'Acad-  
 „ avois faites sur cet      emie des Sciences il  
 „ exemple. Il ne ré-      persiste sans honte à  
 „ pond pas aux desis      traiter de *chimerique*,  
 „ directs que je lui      & à me defier de  
 „ avois fait de don-      former une Courbe  
 „ ner cette Courbe      qui ait pour ordon-  
 „ qu'il prend pour le      nées les sôutangentés  
 „ fondement de sa      de celle qu'il propose,  
 „ reforme, & d'en      ou les quantitez qui  
 „ faire l'application à      expriment dans sa  
 „ son sujet ; & quand      Courbe le rapport de  
 „ il en parle ce n'est      la sôutangente à l'or-  
 „ que pour insulter,      donnée. Après cela,  
 „ ou pour dire des in-      pour le confondre  
 „ jures. De là on voit      aux yeux même des

son Frere ; que les Pays des Ducs de Brunswik & Wolfenbutel avoient été envahis , parce qu'ils avoient voulu demeurer neutres ; Que d'autres s'étoient laissé gagner , comme l'Evêque de Wirtzburg , & les Marc-Graves d'Anspach , & de Bareith , qui avoient livré leurs troupes à l'Empereur. C'est ce qui fit prendre à M. l'Electeur de Baviere la resolution d'occuper Ulm , pour garentir ses Etats de l'invasion ; ce qui le dispensoit d'avoir des égards trop scrupuleux aux dépens de sa propre seureté.

Il pretend d'ailleurs qu'il étoit en droit d'exiger du Cercle de Suabe un dedommagement pour le refus qu'il avoit fait d'exécuter ses promesses sur la foy desquelles il avoit fait beaucoup de dépense , & que la conduite qu'il a tenue en se saisissant d'une de ses Villes , a plusieurs exemples en Allemagne.

Les Cercles de Suabe & de Franconie , intimidés ou séduits par la Cour de Vienne , se sont déclarés ; la Diète de Ratisbonne s'est expliquée le 28. Septembre 1702. & le resultat des trois Colleges a été de déclarer la guerre à la France.

L'Auteur du Manifeste examine les causes de ce resultat , qui lui paroissent tres legeres : telles sont les prétendues violences faites à l'Electeur Palatin & au Prince de Mont-Beliard : & les autres motifs qui *y sont rapportez* ; le seul interêt que l'Empire

pire avoit dans cette querelle, étant de faire reconnoître sa Souveraineté sur les Etats de la Monarchie Espagnole. Le Roy Catholique avoit satisfait à ce devoir, ayant fait demander à la Cour de Vienne l'investiture du Duché de Milan. Pour conclusion, l'on fait voir que par tout ce que le Roy de France avoit fait, il n'avoit point violé la Paix de Riswick.

Ce même Resultat porte que S. A. E. retirera incessamment ses Troupes de la Ville d'Ulm, & qu'elle sera obligée de joindre ses Troupes à celles des Alliez pour faire la guerre à la France. L'Empereur y fit glisser encore un article, pour n'accorder aucune neutralité dans l'Empire.

M. l'Electeur de Baviere soutient que dans cette necessité il ne luy restoit plus que la liberté de choisir, & qu'il s'est déterminé en faveur du parti qu'il a jugé le plus juste : Que par la fidelité de ses sujets, & la force de ses Troupes, il étoit en état de repousser l'injustice, & qu'il a fait ce que la plupart des Princes de l'Empire auroient fait dans une situation comme la sienne. Il justifie sa conduite par l'exemple des autres Princes d'Allemagne, qui ont eu des querelles particulieres avec la Maison d'Autriche, comme Maurice Electeur de Saxe, qui signa avec Henry II. Roy de France le Traité contre Charles-Quint, pour sauver la liberté de l'Empire ; l'Elec-



teur de Treves, les Princes de Hesse, qui se joignirent à la France pendant les troubles d'Allemagne, avant la paix de Westphalie. Quoy qu'il sçut les resolutions que l'on avoit prises à Vienne contre luy, il n'a point voulu commencer la guerre, & il a retenu ses Troupes jusqu'à l'irruption de celles de l'Empereur dans ses Etats.

Il a accepté le secours qui luy fut offert par le Roy Tres-Chretien. S. A. E. en faisant la guerre à l'Empereur, a toujours respecté l'Empire; elle n'a refusé la neutralité à personne. Les Villes d'Ausbourg & de Ratisbonne en ont senti les effets, avant que la marche des Troupes de l'Empereur eût obligé M. l'Electeur de Baviere de s'assurer de ces Places. Après s'être saisi de la Ville de Ratisbonne, il a renoncé à tous les avantages qu'il en pouvoit tirer, aussi-tôt que la Cour de Vienne a consenti un acte de neutralité en bonne forme pour les Deputez qui composoient la Diète.

L'Empereur au contraire a marqué, dit-on, par la conduite qu'il a tenue depuis la Paix de Riswick, qu'il est l'auteur des troubles d'Allemagne: Il n'a pas voulu accepter le Traité de partage qui luy a été communiqué; il a refusé, au préjudice de ses veritables interêts, d'affermir le repos de la Chretienité; il a preferé des esperances incertaines, qui ne pouvoient reüssir  
qu'a-

qu'après une guerre longue & cruelle, à la gloire & au plaisir de mettre, sans effusion de sang, la Couronne d'Espagne sur la tête de son second Fils. Il a assiégué & pris Landau avant que la Diète de Ratisbonne eût conclu de déclarer la guerre à la France, & il a rompu de sa seule autorité une paix que l'Empire en corps avoit signée: d'où l'Auteur conclut que la Maison d'Autriche, après plusieurs infractions des Constitutions de l'Empire, n'avoit plus pour le changer en un Etat Monarchique, qu'une démarche à faire, qui étoit de lui faire faire au gré de l'Empereur, la paix ou la guerre, & que c'est ce qu'elle vient de tenter.

Pour répondre aux reproches que Sa Majesté Imperiale a faits à M. l'Electeur de Baviere, d'avoir manqué de reconnoissance pour les bienfaits que la Maison de S. A. E. a reçus de la sienne, l'Auteur fait valoir les grands services que les Ancêtres de M. l'Electeur de Baviere, & S. A. E. elle-même ont rendus à la Maison d'Autriche. Guillaume Duc de Baviere se mit à la tête des Catholiques confederez contre les Protestans liguez à Smalcalde. L'Electeur Maximilien, ayeul de S. A. E. contribua autant qu'aucun Prince à l'élection de l'Empereur Ferdinand II. & servit Ferdinand III. son fils, à la bataille de Prague, & dans toutes les traverses que la Maison d'Autriche essuya jusqu'à la paix de Westphalie. L'E-

lecteur Ferdinand-Marie son pere a refusé par generosité la Couronne Imperiale qui lui estoit offerte, pour la mettre sur la tête du même Prince qui persecute aujourd'hui sa posterité. S. A. E. a rendu des services essentiels à S. M. I. pour la delivrance de la Ville de Vienne, & dans les cinq Campagnes qui suivirent le siege de Vienne, où M. l'Electeur de Baviere étoit en personne à la tête de ses Troupes. Il a contribué à toutes les conquêtes qui font aujourd'hui une partie considerable des Etats de la Maison d'Autriche. Le passage de la Save, & la prise de Belgrade sur les Infideles, ont été son ouvrage : Cependant pour tant de bons offices que tous ces Princes ont rendus à la Maison d'Autriche, l'Auteur fait voir qu'ils n'ont jamais reçu que de foibles marques de sa reconnoissance.

Il y a dans cet Ecrit des traits vifs & delicats. Nous en rapporterons ici deux ou trois qui ne seront pas indifferens au Lecteur.

Il est dit, en parlant du Prince fils de S. A. E. qui mourut 16. mois après le Traité de Ryswick : *L'étoile fatale à tous ceux qui font obstacle à la grandeur de la Maison d'Autriche, emporta ce jeune Prince. Il mourut d'une indisposition tres legere, & qui l'avoit attaqué plusieurs fois sans danger, avant qu'il fut destiné à porter la Couronne d'Espagne.*

Pour

Pour marquer la précipitation avec laquelle l'Empereur a commis les premières hostilités dans la Bavière :

*Les Souverains , dit-on , qui ont coutume de faire la guerre en personne , ne s'y engagent qu'à la dernière extrémité. Ceux qui de tout temps se sont fait une habitude de rester tranquilles dans leurs Capitales , au milieu des amusemens de la paix , tandis que d'autres combattent pour leurs querelles les plus importantes , sont plus hardis , ils entreprennent la guerre plus volontiers.*

Dans la comparaison de l'origine des grandeurs de la Maison de Bavière avec celles de la Maison d'Autriche : *Ma Maison (dit S. A. E.) étoit déjà une des plus illustres d'Allemagne , quand celle de Habsbourg n'y étoit pas encore bien célèbre. Un des premiers événemens qui ait rendu célèbre la Maison de Habsbourg , ce fut la victoire que remporta l'Empereur Louis de Bavière , sur un Prince de cette Maison , qui l'avoit attaqué mal à propos , & qu'il fit son prisonnier. Ces premiers temps ne sont pas favorables à la Maison d'Autriche : ils sont trop voisins de ceux , où vivoit Ottocare , & il n'est pas avantageux à Sa Majesté Impériale , qu'on examine à quel titre Elle & moi nous possédons les Provinces qui composent nos Etats.*

Ottocare Roi de Bohême , s'étoit mis en possession des Etats d'Autriche , com-

me appartenans à sa femme après la mort de Frideric leur dernier Duc. L'Empereur Rodolphe lui ayant envoyé des Ambassadeurs en 1274. pour revendiquer le Duché d'Autriche, la Stirie, la Carniole & la Carinthie, il leur répondit fierement, *Qu'à Rodolphe, autrefois son domestique, il ne devoit rien du reste de ses gages.*



XXIV.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Jeudi 11. Juin M.DCCV.

---

*Refutation de la Réponse de M. ROLLE insérée dans le Journal des Sçavans du 18. Mai 1705. p. 538. Par M. SAURIN.*

**S**I je n'avois égard qu'aux Geometres, & à l'Academie des Sciences, je ne repliquerois pas un seul mot à la Réponse de M. Rolle; & dès à present je consens qu'il employe cette piece dans le procès que nous avons ensemble, & que sans nulle attention à la replique que j'y vais faire, l'Academie decide sur l'Article que j'ai traité dans ma Defense.

Ce n'est donc point pour ceux qui entendent ces matieres, ou qui doivent nous juger, que je prens ici la plume; c'est pour le Public. Il n'est pas difficile de voir que

E e 5

M.

M. Rolle se flatte de pouvoir détourner le mouvement que je sollicite ; & que peu sensible au mépris , ou à l'estime d'un petit nombre de Sçavans , il ne cherche qu'à étourdir le monde en faisant beaucoup de bruit : c'est la seule considération qui m'oblige à refuter ce qu'il vient de jeter dans le Journal.

Mais pour le faire d'une manière qui me dispense d'y revenir ; en sorte qu'il n'y ait de trompez que ceux qui voudront l'être , je crois qu'il est à propos de mettre ici la Réponse entière à côté de la refutation que j'en donne. Cette méthode de refuter un Ecrit n'est pas ordinaire , mais elle est utile , & contre M. Rolle elle est nécessaire. On verra du moins par là , que j'y vais de bonne foi , & que je n'ai en vue que l'éclaircissement , & la défense de la vérité ; ennemi des supercheries & de tout l'indigne sçavoir faire de ceux qui ne l'aiment pas assez.

## M. ROLLE.

1. Enfin l'on vient  
de publier dans le  
Journal du 23. Avril  
dernier , cette Ré-  
ponse de M. Saurin  
que l'on avoit pro-  
mise depuis si long-  
temps , & que par  
avance l'on avoit  
tant vantée. D'a-

## M. SAURIN.

1. Je reconnois  
sans peine dans ce dé-  
but la main habile qui  
a daigné se prêter à  
M. Rolle , & opposer  
à ma *mauvaise Rhéto-  
rique* les traits d'une  
éloquence fine & de-  
licate. C'est domma-  
ge qu'ils soient lancés

en.

„ bord il me dit qu'il en l'air : car on n'au-  
 „ y a long-temps ra pas la satisfaction  
 „ qu'il me doit une ré- de m'avoir obligé à  
 „ ponse ; & il a rai- me defendre contre  
 „ son de le dire : car le vain reproche qu'on  
 „ il y a deux ans qu'il me fait : vrai ou faux,  
 „ devrait avoir répon- il ne sert qu'à prouver  
 „ du. Il ajoute qu'il qu'on est en colere,  
 „ a jugé à propos de & certainement ce  
 „ ne pas dire ce qui n'est pas de mes in-  
 „ l'a obligé de diffè- jures. *Il m'a fallu*  
 „ rer si long-temps ; & *deux ans pour mandier*  
 „ il a aussi raison de *de tous côtez des Me-*  
 „ ne le pas dire. Il *moires*, qu'importe au  
 „ n'avoit garde d'a- Public? Ce n'est qu'au  
 „ vouer qu'il lui a fal- bout de deux ans, &  
 „ lu deux ans pour qu'avec le secours de  
 „ mandier de tous Memoires mandiez  
 „ côtez, & ramasser que M. Rolle est con-  
 „ des Memoires, à fondu; en est il moins  
 „ quoi il n'a fait qu'a- confondu? voilà l'es-  
 „ jouter des injures, sentiel, la seule cho-  
 „ & beaucoup de se où le Public ait in-  
 „ mauvaise Rheteri- terêt. *Je n'aime pas,*  
 „ que. Pour moi, dit M. Rolle, *les pro-*  
 „ qui n'aime pas les *cedez injurieux*. Cela  
 „ procedez injurieux, paroît, sur tout dans  
 „ & qui n'ai jamais la belle peroraison  
 „ étudié la Rheteri- qui remplit la dernie-  
 „ que, mais seu- re page de sa Répon-  
 „ lement la Geome- se; & déjà de la ma-  
 „ trie & l'Algebre, niere qu'il s'exprime



„ je n'opposerai que ici, les Lecteurs sont  
 „ la raison aux inju- tout preparez à ne lui  
 „ res & à la déclama- voir *opposer que la rai-*  
 „ tion de M. Saurin. *son aux injures, & à la*  
*declamation de M. Sau-*

*rin.* Au reste, je veux croire que M. Rolle  
*n'a jamais étudié la Rhetorique* ; mais sans  
 étude ne pourroit-on pas sçavoir beaucoup  
 de cette Rhetorique qui sert à surprendre  
 dans le Public une estime qu'on ne merite  
 point ?

M. R.

„ 2. Pour donner  
 „ le change, M. Sau-  
 „ rin se retranche à  
 „ répondre à un defi  
 „ imaginaire. J'avois  
 „ dit dans le Journ. du  
 „ 13 Avril 1702. p. 388.  
 „ que les Methodes  
 „ ordinaires ne suffi-  
 „ sent pas pour trou-  
 „ ver en certains cas  
 „ les Tangentes des  
 „ lignes Courbes. Sur  
 „ cela il m'a fait une  
 „ querelle, supposant  
 „ que j'avois ac-  
 „ cusé d'insuffisance  
 „ les nouvelles Me-  
 „ thodes des Infini-  
 „ ment petits.

M. S.

2. Il ne falloit pas  
 être bien pénétrant  
 pour deviner que M.  
 Rolle étant aussi pres-  
 sé qu'il l'est sur la so-  
 lution que j'ai defen-  
 due dans le Journal  
 du 23. d'Avril dernier,  
 il se jetteroit à l'écart;  
 qu'il entameroit diffé-  
 rentes matieres, qu'il  
 passeroit par dessus la  
 declaration que je lui  
 ai faite que je me te-  
 nois pour convaincu  
 sur tous les points de  
 sa Replique, s'il me  
 fermoit la bouche sur  
 celui que j'avois à  
 traiter, & qui étoit

le

„ nouvelle Regle qu'il propose dans sa se-  
 „ conde Reponse, page 420. est une Regle  
 „ tres insuffisante. C'est la Courbe que  
 „ fournit l'Egalité qui est marquée ici en CC.

$$CC. \quad y \infty \sqrt{ax} + \sqrt{by}.$$

„ Si l'on demande les Tangentes de cette  
 „ Courbe dans le point designé  $x \infty \theta$  &  
 „  $y \infty \theta$ , la Regle donnera :

$$\int \infty \frac{ax\sqrt{by}}{-b\sqrt{by} + 2\sqrt{abxy}}$$

En differentiant suivant l'Article 163 ,  
 on a

$$\int \infty \frac{axxdy + 2abydy}{2xdy + 2ydx\sqrt{ax} - dx\sqrt{abxy}}$$

Et substituant pour  $dx$  sa valeur  $\frac{xdy}{f}$ , il  
 vient :

$$\int \infty \frac{axxf + 2abyx}{2xf + 2yx\sqrt{ax} - x\sqrt{abxy}}$$

„ Ce qui donne :

$$2x\sqrt{ax} + 2yx\sqrt{ax} - x\sqrt{abxy} \infty axxf + 2abyx$$

„ Et substituant la valeur de  $x$  & de  $y$ ,  
 „ tout se détruit ; de maniere que la nou-  
 „ velle Regle de M. Saurin ne donne point  
 „ les Tangentes qu'on demande, & qu'elle  
 „ conduit à des absurditez.

M. SAURIN.

18. Toujours le même langage : la nou-  
 velle Regle qu'il propose, &c. C'est-à-dire

tes, ou de differentier la fraction <sup>qu</sup>  
 compose le second membre de R, <sup>par</sup>  
 la regle particuliere qu'on a proposee <sup>dans</sup>  
 l'article 163. de cette Analyse. De là on  
 verra que c'est une mauvaise subtilité  
 d'avoir dit, comme il a fait dans le Journal  
 du 23. Avril dernier, pages 427. & 428.  
 qu'il n'a point differentié une Egalité,  
 mais une fraction.

M. SAURIN.

19. C'est ici une petite brouillerie faite à dessein, & indigne qu'on s'y amuse. L'Article 163. m'ordonne de differentier, non l'Egalité R, non la fraction même qui fait le second membre de cette Egalité, mais les deux termes de cette fraction pris chacun séparément: je les differentie, & comme il ne s'y trouve ni  $dx$  ni  $dy$ , je ne differentie ni  $dx$  ni  $dy$ . Si l'Article m'avoit ordonné de differentier l'Egalité R, j'aurois differentié les deux membres, & par consequent suivant nos Regles j'aurois differentié  $dx$ , ou  $dy$ ; mais je n'ai pas dû differentier ces premieres differences où elles n'étoient pas. M. Rolle trouvant mauvais que je ne les aye pas differentiées, me dit dans sa Replique, *que jamais on n'a differentié une Egalité differentielle, comme je l'ai fait dans cette occasion, & qu'en cela je combats les regles fondamentales de l'Anal. des Inf. Pet. Sect. 4. Art. 65.* Il suppose qu'il s'agissoit de differentier l'Egalité R, & qu'en la differentiant, j'ai fait con-

quement en vûe les Methodes du Calcul differentiel, si presentement cette question pouvoit avoir lieu. Pour s'en defendre il appuye ici sur le nom de Methodes *ordinaires* qu'il a donné à celles qu'il y attaque; il allegue ce qui est dit de nos Methodes dans la Preface des Inf. Pet. qu'elles *sont fort differentes des Methodes communes*; c'est une illusion grossiere qu'il veut faire aux Lecteurs. Quand le celebre Auteur de l'*Analyse* a publié les Methodes contenues dans son Livre, il falloit bien que pour les distinguer de celles qui étoient auparavant en usage, il donnât aux unes le nom de nouvelles Methodes, & aux autres celui de Methodes communes: mais lors que sept ou huit ans après, nos Methodes étant elles-mêmes devenues communes, & les plus communes parmi les Geometres de quelque distinction, M. Rolle vient proposer la sienne comme nouvelle, il est évident qu'il a pû les designer, ou les comprendre avec les autres sous le nom de *Methodes ordinaires*. Par rapport à celles qu'on avoit avant que les notres parussent, elles sont encore aujourd'hui les *nouvelles Methodes*; mais elles ne sont plus que les *Methodes ordinaires*, dès qu'on en parle par opposition à quelque Methode que l'on pretend nouvellement inventée. Je ne sçai pourquoi je m'amuse à detruire cette illusion. Il ne faut que jeter les yeux sur le debut de M. Rolle dans son Memoire, pour

voir qu'il parle en général de tout ce qui avoit été donné jusques-là de Methodes pour le Problème des Tangentes. C'est d'ailleurs un fait si connu parmi ceux qui prennent quelque part dans ces disputes, que j'ai peine à comprendre comment après l'avoir nié, M. Rolle peut soutenir la vûe de ses amis. Quoi qu'il en soit, je l'ai pris ainsi; j'ai répondu au Memoire sur ce pied-là, & sur le même pied M. Rolle a opposé à ma Réponse une Replique de près de 50. pages in 4. où le Livre dans lequel il trouve aujourd'hui quelques défauts, en y reconnoissant quantité de choses tres bonnes & tres ingenieuses, est attaqué dans toutes les Methodes qu'il contient, comme un Ouvrage plein d'absurditez, & d'erreurs.

M. R.

M. S.

„ 3. C'est nean-  
 „ moins sur cette  
 „ fausse supposition  
 „ que M. Saurin dans  
 „ sa 1. Réponse a  
 „ prétendu que j'a-  
 „ vois fait un defi  
 „ aux defenseurs de  
 „ cette nouvelle Me-  
 „ thode. Il a bien-tôt  
 „ reconnu lui-même  
 „ que ce defi n'étoit  
 „ qu'imaginaire. C'est  
 „ pourquoi se corri-

3. On se joue en-  
 core ici sur les mots  
 d'indirectement, d'espe-  
 ce de defi. Je n'ose pas  
 dire, quelle pitié! Car  
 j'ai été relancé com-  
 me il faut sur cela.  
 Le Lecteur le dira  
 pour moi, & je m'as-  
 sure qu'il sera même  
 indigné de voir tous  
 ces petits detours.

4. Tranchons net.  
 M. Rolle reconnoit-  
 il

„ & sur les six demandes, en attendant  
 „ que je lui reponde plus en détail, quand  
 „ il aura satisfait aux défis directs & formels  
 „ que je lui ai faits, & que je lui reitere.

M. SAURIN.

20. Ce qu'on assure ici que j'ai fait est très-faux; & l'on prend mal, ou à dessein, ou par ignorance, ce que j'ai dit ailleurs sur la maniere de former l'Egalité B, du premier Memoire de M. Rolle.

21. Voici un échantillon des discours vagues de cet Auteur; on ne sçauroit les refuter. C'est d'ordinaire un entortillement de grandes paroles qui ne signifient rien, ou qui n'ont aucun sens determiné.

22. C'est ainsi que M. Rolle voudroit nous échaper. Ce qu'il vient de dire *en gros* n'est-il pas propre à soutenir nos esperances sur le detail qu'il nous promet? Les 6. demandes qu'il nomme ici pour faire croire qu'il en a dit quelque chose, sont augmentées de deux Articles, par sa Reponse; ce sont les deux nouvelles erreurs qu'on a vûes; l'une sur l'application de l'Article 163. à son Egalité H, tirée de l'Egalité T. l'autre sur l'application du même Article à l'exemple  $y = Vax + Vby$  & que je luy reitere. M. Rolle affecte icy une contenance assurée; mais je doute fort qu'il ait bien envie que je réponde à ses défis. Quoy qu'il en soit, il a si peu de besoin de me les reiterer, qu'il ne luy seroit pas facile quand il voudroit l'en-

treprendre, de m'empêcher d'y repondre. On va voir sa peroraison, je défie le Lecteur le plus serieux de ne pas rire aux premieres paroles qu'il lira.

## M. R O L L E.

„ Mais qu'il ne pense pas me payer de  
 „ vaines defaites, & esquiver par de mau-  
 „ vaises figures de Rhetorique, comme il  
 „ fait dans sa Réponse. Quand il ne sçait  
 „ plus où il en est, il se sauve, tantôt par  
 „ des exclamations, tantôt par des raille-  
 „ ries, tantôt par des injures.  
 „ Au lieu de repondre pertinemment à  
 „ ce que j'avois dit, qu'il montrait luy-mê-  
 „ me que les methodes qu'il pretendoit de-  
 „ fendre, étoient insuffisantes, puis qu'il  
 „ est obligé d'y suppléer par des substitu-  
 „ tions & des differentiations qui ne sont  
 „ point prescrites par les regles de ces me-  
 „ thodes: il se recrie, *Quelle pitié!* Tout  
 „ ce que prouve cette reponse, c'est que  
 „ M. Saurin est un *pitoiable* Geometre, &  
 „ que sa Réponse est une reponse *pitoiable*.  
 „ En un autre endroit où je luy avois en-  
 „ core objecté qu'il avoit fait des substitu-  
 „ tions autrement qu'il ne devoit faire, il  
 „ a bien vû que les raisons qu'il allegue  
 „ pour se justifier, ne sont pas recevables:  
 „ c'est pourquoy il tâche de les fortifier par  
 „ un trait de Rhetorique: *Je sens*, dit-il,  
 „ *toute la honte qu'il y a à s'arrêter à des ob-*  
 „ *jections de cette nature.* Il devoit plutôt

cation de nos Méthodes aux trois exemples proposez dans son premier Ecrit, & choisis par luy-même pour faire voir l'excellence de ses regles, & l'insuffisance des nôtres. Je fus obligé de luy marquer plusieurs exemples, &c. Comment y fut-il obligé ? si les trois qu'il avoit marquez dans son premier Mémoire n'avoient pas été bien résolus dans ma Réponse, & qu'ils ne le pussent pas être par nos Méthodes, ne suffisoient-ils pas pour montrer qu'on ne pouvoit faire par la Méthode des Inf. Petits, ce qu'on pouvoit faire par les regles de M. Rolle. S'il fut donc obligé dans sa Replique à proposer les nouveaux exemples dont il parle, ce ne fut que pour cacher sa foiblesse sur les trois que j'avois résolus, pour détourner, & dissiper l'attention des Lecteurs, & pour confondre leurs idées en multipliant les difficultez, & presentant à l'esprit differens objets ; en un mot en faisant alors ce qu'il voudroit faire encore aujourd'huy.

M. R.

M. S.

5. Je luy avois  
dit que ce seul ex-  
emple est suffisant  
pour faire voir que  
quelque supplé-  
ment qu'on fasse  
à l'Analyse des In-  
finiment Petits,  
on ne scauroit en

5. Il faut que M.  
Rolle ait bien mau-  
vaise opinion de mon  
esprit, s'il ne me croit  
pas capable de faire  
connoître au Public  
ses supercheries quand  
j'en viendray à son  
exemple FF. & GG.

Pour-



„ faire une Méthode Pourquoy tant faire  
 „ pour trouver les icy le méchant ; Ne  
 „ Tangentes des li- luy ay-je pas donné  
 „ gnes geometriques gain de cause sur cet  
 „ qui soit aussi gene- exemple, sur tous les  
 „ rale que la Métho- autres, sur tous les  
 „ de que j'ay pro- points de sa Repli-  
 „ posée dans ce que, s'il me confon-  
 „ Journal du 13. A- doit sur celuy qui  
 „ vril 1702. fait le sujet de ma  
 „ C'est à cet exem- Défense dans le Jour-  
 „ ple & aux autres nal du 23. d'Avril  
 „ exemples que j'a- dernier. A quoy  
 „ vois là proposez, serviront tous ces dé-  
 „ que M. Saurin de- tours & tous ces dé-  
 „ voit répondre, puis fis, qu'à augmenter  
 „ qu'il s'étoit enga- sa honte ? Car, qu'il  
 „ gé à soutenir l'u- ne s'y trompe pas, il  
 „ niversalité de la Mé- n'y a dans sa Repli-  
 „ thode des Infini- que ni remarque ni  
 „ ment petits. Mais exemple que je ne  
 „ s'étant appercû sois resolu d'examiner,  
 „ qu'il s'étoit trop mais il a beau faire,  
 „ avancé, il a tâché il ne viendra pas à  
 „ de se tirer peu à peu bout d'embrouiller la  
 „ du mauvais pas où dispute; je n'exami-  
 „ il s'étoit engagé, neray qu'un point  
 „ après l'autre, & il faudra qu'il essaye sur  
 „ chaque article la même confusion qu'il a  
 „ essayée sur le premier. *Mais s'étant appercû,*  
 „ &c. On va voir dans le recit qui suit les

Je fouhaite qu'on y fasse attention.

M. R.

M. S.

6. D'abord il avoit 6. *D'abord il avoit*  
 „ entrepris de mon- *entrepris*, &c. *Ensuite*  
 „ trer que l'on peut *il s'est réduit*, &c. *Enfin*  
 „ résoudre par la *dans sa dernière Réponse,*  
 „ nouvelle Méthode &c. Que l'on prenne  
 „ tous les Problèmes garde à tout ce recit  
 „ dont la résolution de M. Rolle, ce n'est  
 „ se peut trouver par que déguisement, &  
 „ les regles que j'ay qu'artifice. Il n'y avoit  
 „ données dans le point de dispute entre  
 „ Journal du 13. luy & moy avant ma  
 „ Avril 1702. Il avoit Réponse à son premier  
 „ soutenu que la Mé- Ecrit; c'est ma Répon-  
 „ thode des Inf. Pe- se à son premier Ecrit,  
 „ tits est *précisément* qui a formé nôtre dif-  
 „ *la même que celle* ferend; c'est donc  
 „ *de mes regles*, qui dans ma Réponse à  
 „ sont générales pour son premier Ecrit qu'il  
 „ trouver toutes les faut chercher ce que  
 „ Tangentes des j'ay d'abord *entrepris* de  
 „ Courbes Geometri- faire. Après y avoir  
 „ ques; & par con- donné une idée du Mé-  
 „ sequent il s'étoit moire de M. Rolle, &  
 „ engagé à soutenir rapporté exactement  
 „ que la nouvelle mé- les endroits où cet Au-  
 „ thode est générale teur en veut à nos Mé-  
 „ aussi bien que la thodes, & particulie-  
 „ mienne, pour toutes rement celuy où il nous  
 „ ces Tangentes. défie sur les trois exem-  
 „ Ensuite il s'est re- ples, j'ajoute: *Pour*  
 „ *repon-*

„duit à trois exemples *repondre à tout cela,*  
 „peu propres pour fai- 1. J'APPLIQUERAY LA  
 „re voir l'excellence METHODE DU CALCUL  
 „de la Méthode des DIFFERENTIEL AUX EX-  
 „ Inf. Pet. car il n'y a EMPLES INDIQUEZ PAR  
 „dans ces exemples ni M.ROLLE , ET JE LUY  
 „fractions ni signes DONNERAY PAR CETTE  
 „radicaux , en quoi METHODE LES TAN-  
 „consiste ce que l'on GENTES QU'IL DEMAN-  
 „vante dans l'Ana- DE. *Ainsi la nouvelle*  
 „lyse des Inf. Pet. *Méthode sera maintenue*  
 „pour en faire voir *dans toute l'estime qu'elle*  
 „l'excellence. *s'est très-justement acquise,*  
 „ Enfin dans la der- *contre le reproche d'in-*  
 „niere Réponse il *suffisance qu'on luy fait*  
 „se renferme dans *très-injustement.* 2. Je se-  
 „un seul de ces trois *ray voir que cette Mé-*  
 „exemples , decla- *thode du Calcul differen-*  
 „rant qu'il ne vien- *tiel prétendue insuffisan-*  
 „dra point au fond *te , est précisément la*  
 „de la question *même que M. Rolle nous*  
 „qu'on ne l'ait sa- *donne sous le titre de*  
 „tisfait sur cet ex- *nouvelles regles pour*  
 „emple. *remedier à cette insuffi-*  
 „ *sance , &c. On voit*

clairement par cette exposition , que les trois  
 exemples qui nous avoient été expressément  
 marquez par M. Rolle , sont le premier &  
 le principal point de la Réponse que je luy  
 fis dans le Journal du 3. d'Aouft 1702. p. 831. &  
 par consequent aussi le premier & le prin-  
 cipal point de nôtre dispute. Il est donc

manifeste que cet Auteur veut icy imposer au Public, lors qu'il parle des 3. exemples, comme si je *m'y étois réduit*, en abandonnant par impuissance le dessein que je m'étois proposé d'abord.

Voicy encore un des petits tours de M. Rolle. *Ensuite il s'est réduit à trois exemples peu propres*, ajoute-t-il, *pour faire voir l'excellence de la Méthode des Inf. Pet. car, &c.* A l'entendre, ne diroit-on pas que c'est moy qui ay choisi ces trois exemples pour faire voir le prix & l'avantage de nos Méthodes; croiroit-on que c'est M. Rolle qui les a choisis luy-même pour montrer l'excellence de ses regles, & l'insuffisance des nôtres? C'est avec la même subtilité que finissant son recit, & parlant de la déclaration que je lui ai faite dans ma Defense, il me fait dire que je ne viendrai point *au fond de la question*, qu'on ne m'ait satisfait sur le premier exemple; *au fond de la question*, comme s'il y avoit un point dans toute notre dispute qui fut plus du fond de la question que cet Exemple, & comme si je reconnoissois moi-même qu'il n'en est pas.

Au reste, il ne faut pas s'étonner de voir M. Rolle passer aussi legerement sur ma déclaration, que s'il marchoit sur des charbons ardents; c'est qu'elle suffit seule pour lui fermer la bouche. Car enfin, je suis allé au devant de tous les vains pretextes qu'il pouvoit alleguer, pour ne pas s'enga-

*chargé d'un grand poids, plus son ressort s'augmente par un même degré de chaleur.*

Au regard de celui de l'eau bouillante en particulier, voici ce que les nouvelles observations de M. Amontons lui ont donné de plus exact. Quand on prend l'air dans l'état que l'on peut appeller temperé à Paris, l'augmentation de son ressort par la chaleur est égale environ au tiers des poids dont il est chargé; mais elle est au dessous du tiers, lorsque l'air est pris dans l'état plus chaud que le temperé, & au dessus, si l'expérience est faite sur un air plus froid que le temperé.

Les premières observations de M. Amontons nous valurent le Moulin à feu; les dernières nous ont produit le nouveau Thermometre. C'est un tuyau recourbé, dont une des branches est très courte, & se termine en une boule sans ouverture; l'autre branche de 46. ou 47. pouces plus longue, est ouverte par le haut. On remplit la boule d'un air condensé au double de celui que nous respirons; ce qui fait que le mercure est soutenu dans la longue branche 28. pouces au dessus de la hauteur où il est dans la branche courte. M. Amontons, & l'Historien après lui, entrent dans un détail où nous ne pouvons pas les suivre.

L'effet de ce Thermometre, pour mesurer les degrez de chaleur, n'a pas besoin d'être expliqué. Le Mercure monte ou descend

end selon que l'air enfermé dans la boule augmente ou diminue son ressort, & il l'augmente ou le diminue selon que la chaleur repandue dans l'air extérieur & qui agit sur la boule, est plus ou moins grande.

M. Amontons examine les deffauts des Thermometres ordinaires, & fait voir qu'à plusieurs égards ces Thermometres sont au dessous de la perfection de celui-ci: mais le point sur lequel l'Auteur appuye davantage est que dans les Thermometres ordinaires il n'y a rien de déterminé ni de fixe, nul terme constant & precis d'où l'on puisse compter, & qui serve à regler les comparaisons entre differens climats, ou differens lieux d'un même climat. Il n'en va pas de même du Thermometre nouveau; le degré extrême de chaleur y est déterminé à celui de l'eau bouillante, qui étant apparemment le même par toute la terre, sert de point fixe & commun pour comparer des Thermometres de lieux differens, & connoître ainsi la difference constitution de l'Air de ces lieux à l'égard du chaud & du froid. Par là le Thermometre, auparavant borné & équivoque, devient un instrument universel, & qui n'a plus rien d'incertain.

On verra dans le Memoire tout ce qu'il faut observer pour rendre en effet universel & certain le nouveau Thermometre, & pour remedier, autant qu'il est possible, à quelques inconveniens inévitable.

L'explication des effets du ressort de l'Air dans la Poudre à Canon, & dans le Tonnerre, est de M. de la Hire. Ce Sçavant Academicien veut que lorsque la poudre s'enflamme, les petits ressorts tant de l'Air comprimé & resserré dans chaque grain de poudre, que de celui qui remplit les vuides entre les grains laissent entr'eux, venant à se relâcher tout d'un coup, & à se debander avec une extrême violence, soient la seule cause véritable de tout le fracas que l'on attribue à la poudre même. Il faut un feu prochain qui mette l'Air en action; la poudre ne peut qu'à allumer ce feu; le ressort de l'Air fait tout le reste.

On applique ce principe aux effets de la poudre dans les Canons, dans les Fusées volantes, & dans les Petards; on fait toutes ces choses plusieurs remarques particulières, & l'on vient enfin au Tonnerre. Il n'est lui-même qu'une espece de poudre enflammée; les hommes peuvent se vanter de l'avoir imité. C'est un mélange de soufre, de salpêtre, ou de quelques autres matieres semblables; le ressort de l'Air mis en action par l'inflammation de ces matieres fait les principaux phenomenes du Tonnerre; ce qui est expliqué plus en détail. Cette Dissertation de M. de la Hire fut lue à l'Assemblée publique du 26. d'Avril 1717 où fut aussi lû le Discours sur la cause de la Refraction.

ré, qui est l'Auteur de ce Discours,  
 le sentiment de M. Descartes, &  
 particulièrement à faire voir de  
 manière l'Air laisse plus difficilement  
 les rayons de lumiere que ne fait l'eau  
 pure, quoique plus denses. Il ne faut  
 que cette densité impose à des Philoso-  
 phes car ce n'est nullement la resistance  
 que l'on oppose à la Lumiere les parties propres du  
 corps de l'eau, que l'on doit considerer  
 dans la Refraction. Les rayons qui tombent  
 sur les parties sont reflechis. Ce sont les  
 pores de ces corps qui donnent passage à la  
 lumiere & il ne s'agit que de la resistance  
 que fait la matiere fluide qui remplit  
 les pores. Or plus les corps sont denses,  
 plus les pores en sont étroits; & plus des  
 pores étroits, plus la matiere qui les  
 remplit est subtile & fluide; mais plus une  
 matiere est subtile & fluide, plus elle cede  
 aux corps denses, moins la lumiere  
 qui en remplit les pores doit faire  
 resistance aux rayons de lumiere qui les  
 penetrent. Si les rayons de lumiere pene-  
 trent l'eau en la divisant, ou en faisant  
 plusieurs parties de l'eau, certainement l'eau  
 est plus difficile à diviser que l'air, les  
 rayons obliques s'éloigneroient de la per-  
 pendiculaire, comme paroît en effet s'en-  
 tendre dans une bale de mousquet tirée oblique-  
 ment dans l'Air dans l'eau. Il est assez éton-  
 nant de voir des choses si claires, & qui pre-  
 sentent



JOURNAL

on si naturelle & si meche  
e la refraction , ne frappe  
de.

Observations de Physique  
encent par une description  
, & des symptômes surpris  
nt la morsure de cet anim  
tion de M. Geoffroy reve  
talie , d'où il a rapporté  
cules mortes , que l'on nous  
scription. Rien n'est écrit  
plus vive , & plus rejouissan-  
au. Il égayeroit fort notre  
faudroit le copier d'un bout  
bondance des matieres con-  
e Histoire ne nous le permet

ervations qui suivent, il est  
re d'Aiman qui pese 11. on-  
8. livres de fer, c'est-à-dire  
son poids, & que l'on veut  
res: d'une petite Pyramide  
t formée dans une crystalli-  
en dedans, & peu haute par  
andeur de la base, qu'elle  
formant, tournée en enhaut,  
pliquez fort clairement par  
d'une jeune femme de Lyon  
qui s'étoit delivrée à sa pre-  
la fin du septième mois de  
e fille, tous de 4 pouces 6  
loy, & qui avoient eu assez  
de

fait en  
& de  
C  
tions de  
de 1701.  
particularite  
Novembre  
le douzième  
eur un Ourag  
q'encore que  
lometre éto  
Je à 27 pou  
dise extraor  
nouvemens de  
fre bas.  
Il n'y a point  
plus curieux ni

vie pour être baptisez : d'une difficulté chant les Marées, qui sur la côte septentrionale de Breragne vont toujours en augmentant depuis Brest jusqu'à saint Malo, & puis saint Malo vont toujours en diminuant long des côtes de Normandie; question posée à M. Carré, & qu'il resout par la figure des côtes & des détroits : & in de la maniere dont se fait l'Alun aux rivières de Civirà-vecchia, & à la Solfaia près de Poussoles dans le Royaume de Naples. On nous dit que M. Geoffroy s'en est exactement instruit en Italie, & que pour rendre plus complete son histoire de l'un, il y a joint la maniere dont on le fait en Angleterre dans les Provinces d'York & de Lancastre, & en Suede.

C'est ici la place du Journal des Observations de M. de la Hire. Il nous donne celles de l'année 1701. nous n'en rapporterons que deux particularitez: l'une, que le dernier jour de Novembre la chaleur fut aussi grande que le douzième jour de Juin : l'autre qu'il y eut un Ouragan le deuxième de Février. &

anatomie ; outre ce qui est contenu d'une partie historique , qui consiste en un nombre d'Observations mêlées, toutes prises sous le titre commun de *diverses Observations Anatomiques* , & précédée d'un excellent morceau de M. Littre sur deux pierres trouvées dans les parois de la vessie dans les Mémoires avec ce morceau & d'autres pièces pleines aussi de faits nouveaux & dont quelques-uns sont surprenans. Le Médecin l'Historien n'a pas jugé que ces pierres fussent susceptibles d'extrait , ni qu'elles méritaient aucun éclaircissement , il se contenta de renvoyer les Lecteurs à ces Mémoires mêmes. Nous ne laisserons pas , nous le pouvons , de dire un mot des unes & des autres.

Commençons par les deux pierres trouvées dans les parois de la vessie. M. Littre dissequant le corps d'un jeune homme, aperçut dans la vessie deux petites tumeurs en lignes au dessous de l'embouchure de l'urètre gauche ; & examinant avec soin toutes ces parties , il trouva que l'urètre étoit percé dans sa partie comprise entre les parois de la vessie , & que ce trou , par deux conduits différens dans la substance même de la vessie & entre ses membranes , aboutissoit à deux pierres qui causoient les deux tumeurs. La plus grande de ces deux pierres , de six lignes de diamètre , & de figure irrégulière , étoit hérissée de plusieurs petites pointes &

ues; l'autre, un peu plus petite, & de figure triangulaire, avoit aussi ses angles fort pintus. M. Littre decouvrit encore deux ceres un à l'endroit où l'uretere étoit percé, & l'autre dans le Rein gauche. De ces observations il conclut que ces deux pierres étoient formées d'abord dans le Rein, & qu'après y avoir causé un ulcere, elles étoient tombées dans son bassinet, & ensuite elles étoient facilement descendues jusqu'au corps de la vessie, par la bourse de l'uretere dont le Canal est droit & ne traversant la vessie que fort obliquement, & en rampant quelque temps sur son épaisseur, avant que d'aboutir à sa cavité intérieure, les pierres n'avoient pu trouver leur route sans irriter & déchirer l'uretere; qu'elles l'avoient donc percé, & que ce trou s'étoient fait chacune un passage dans les fibres charnues de la vessie. Il est évident qu'elles ont dû grossir dans l'endroit où se sont arrêtées, parce qu'elles ont été plus grandes que le trou par où elles ont passé.

Plusieurs autres remarques très justes & très instructives, M. Littre cherche à faire voir qu'on peut apporter à cet accident sa recherche est d'autant plus utile que l'accident n'est pas si rare qu'on le croit; car il nous apprend qu'il avoit déjà

déjà trouvé des pierres dans  
tres vessies humaines; mais  
examiner les sujets assez à  
même que les pierres enkist  
quelques Auteurs, ne sont  
des pierres engagées comme  
les fibres charnues, & les  
branes de la vessie.

Mais si la recherche de M  
le, elle n'est pas aisée. La  
culté qui se presente est de s'  
tence de ces pierres. Lorsq  
fraper à nud celles qui sont  
de la vessie, on entend un  
un indice sûr & qui est le  
est inutile à l'égard de celle  
vêtues d'une substance mol  
ment les découvrir? Mais qu  
les reconnoître, comment les  
difficulté qui paroît insurmon  
ne laisse pas de proposer un  
surmonte l'une & l'autre. E  
& hardie; mais ingenieuse,

Les cinq autres Memoir  
font, le premier de M. du  
sur la cure presque miracule  
le second de M. Littre; le t  
du Verney l'Ainé, tous deu  
trouvez dans les Trompes;  
M. du Verney le jeune sur  
dont la guerison est encore  
naire; & le cinquième de

un accouchement inouï jusqu'à présent.

La cure surprenante dont M. du Verney le jeune nous fait un recit exact , a été faite sur un homme âgé d'environ 42 ans, & blessé la veille de saint Thomas à la partie moyenne, inferieure & interne du bras droit d'un coup d'épée qui penetroit en montant obliquement de 4 à 5 travers de doigt. Comme le coup avoit ouvert l'artere, ce qui avoit fait perdre beaucoup de sang au blessé, les Chirurgiens pour empêcher l'hémorragie eurent toujours grand soin de bien amponner, & d'user de fortes compresses, & de forts bandages. Le succès de ce pansement fut que le jour de sainte Geneviève on trouva l'avantbras entierement gangrené. La gangrene avoit même déjà gagné la partie interne du bras. On fut effrayé; & l'on appella trois Chirurgiens accoutumés à voir de grosses affaires. Le progrès de la pourriture, & la fièvre avec oppression leur firent juger qu'il y avoit peu de chose à esperer. Le même jour, il se presenta une femme nommée Geneviève, du nom de la sainte du jour, qui promit de guerir le malade; on le luy abandonna, elle s'en saisit, & se mit aussi tôt à frotter tout le bras & l'avantbras, sans égard à ce qui étoit cadavreux; les couvrant ensuite de linges attachez simplement avec des épingles. Le soir elle pansa une seconde fois le malade, & au lieu de bouillons très-

legers , & de tisane , regime prescrit par les Chirurgiens dès le commencement , & observé avec exactitude , elle donna des alimens succulens , & du meilleur vin. En 24. heures on vit l'effet du remede ; & la suppuration commença à paroître. Chaque jour la playe étoit plus belle , la pourriture se separant sans peine , & restant attachée au linge ou au papier brouillard dont nôtre Geneviève se seroit très-souvent. On luy proposa de separer l'avant bras dans la jointure , à cause de la mauvaise odeur , & parce qu'il étoit presque détaché par la pourriture ; mais elle ne voulut pas qu'on y touchât , & dit que son remede feroit tout ce qui seroit nécessaire. En effet l'avant bras se détacha entierement de luy-même , six semaines après que le malade eut été mis entre ses mains ; & à un mois encore de là tout ce que la pourriture avoit découvert de l'os du bras , ( ce qui alloit jusqu'à 3 ou 4 travers de doigts de l'aisselle ) tomba aussi. Après quoi il est coulé des sucS nourriciers de chaque fibre qui restoit ; tous les tuyaux se sont allongez ; le bras a aquis sa longueur naturelle , & l'extrémité même paroît figurée , comme elle le doit être naturellement. Tout cela s'est passé pendant quatre mois , sans que le malade ait eu un accès de fièvre , ni aucune incommodité. Il a été purgé deux fois . & il jouit d'une parfaite santé.

Au recit precedent on ajoute des reflexions utiles sur les accidens de cette blessure , qui sont attribuez aux fortes compresses & au fort bandage des Chirurgiens. On propose quelques moyens d'arrêter l'hémorragie , sans tomber dans de pareils inconveniens , & l'on communique au Public le secret de deux Beumes excellents. Un de ces Beumes est l'onguent de Geneviève ; du moins il nous est donné sous ce titre.

Nous ne pouvons nous arrêter ni aux Observations de M. Littré , ni à celles de M. du Verney l'Ainé sur des fœtus humains trouvez dans les Trompes de la matrice. Nous dirons seulement que les faits qu'on y établit semblent rendre certain & incontestable le système de ceux qui veulent que les œufs passent des ovaires dans la matrice par les Trompes ; Que M. du Verney l'Ainé refute M. Mauriceau sur une Observation de même nature , faite en 1669. par Vassal Chirurgien de Paris , & qu'il promet au Public un Ouvrage touchant la Generation , qui sera rempli d'un grand nombre d'Observations curieuses. On peut s'attendre à quelque chose d'excellent.

Nous sommes aussi obligez à passer légèrement sur le Mémoire de M. du Verney le jeune touchant la guérison extraordinaire d'une hydropisie. Une jeune femme hydropique en 1701. est réduite à n'esperer





luy-même & dans toutes ses circonstances, dont on ait jamais ouï parler. C'est celuy où M. Littre a tiré un fœtus du ventre de sa Mere par le fondement.

Au mois de Mars 1702. une femme de 32 ans, malade depuis plusieurs mois, & reduite à l'extrémité, rendit par le fondement quelques os qui ressembloient à ceux d'un fœtus. M. Cassini, qui rapporta ce fait à l'Academie, & qui connoissoit la malade, invita M. Littre à l'aller voir. M. Littre la trouva dans un état déplorable; les forces abatues, horriblement decharnée; & excepté le visage noire par tout le corps comme de la suye. „ Depuis le mois de De-  
 „ cembre 1701. cette pauvre femme avoit  
 „ une fièvre sans relâche avec plusieurs re-  
 „ doublemens tous les jours, la plupart  
 „ precedez de frissons. La fièvre étoit en-  
 „ core accompagnée d'une grande aversion  
 „ pour toutes sortes d'alimens, de defail-  
 „ lances, de hocquets, de vomissemens  
 „ de sang, & d'un cours de ventre purulent  
 „ & sanglant, qui entraînoit avec le pus  
 „ & le sang des os, des chairs pourries,  
 „ des cheveux, &c. tout cela suivi d'éprein-  
 „ tes, de coliques cruelles, de toux, de  
 „ crachement de sang, d'insomnies con-  
 „ tinuelles, de délires, de mouvemens  
 „ convulsifs, & de douleurs insupportables  
 „ dans toutes les parties du corps jusques  
 „ dans la moëlle des os, & dans la racine

, des cheveux & des ongles. miere chose que fit M. Littré informé de tous les accidens fut de voir les os que la malade ; il reconnut d'abord que véritables os d'un fœtus , & fœtus de 6. mois. Cependant envie près de manger du maçon fit ressouvenir la malade , avoit eue au mois de May 1700 dégoûts & de maux de cœur ressouvint encore , elle n'avoit cune incommodité, ni aucun fesselle, ses regles n'ayant point sein n'étant point grossi.

M. Littré ayant ensuite examiné la femme, trouva tout ce qui appartient à la matrice dans son état naturel ; le col étoit bordé au dehors d'ulcères noirs & ulcérées, étoit si serré par des morroides, & par une dureté qui regnoit tout autour ; qu'il ne pouvoit souffrir de dilatation, en dedans étoit plein aussi d'hémorroides, & plusieurs endroits, étoit percé d'un trou d'un pouce & demi, environné de doits du fondement. La tige étoit appliquée à la playe, & présentement bouchoit exactement le trou, & depuis quelques jours que rien n'avoit paru à l'hypogastre dans l'intestin.

Tel étoit l'état de la malade ;

eut pitié, & la confiance qu'elle prit en luy, l'engagea à se charger seul d'elle, & à chercher tous les moyens de la guerir. On voit dans la maniere dont il l'a traitée, & dans tous les soins qu'il a pris, les lumieres du sçavoir & de l'experience jointes à une adresse infinie & à une charité sans exemple. Après avoir pourvû aux plus pressans besoins, il s'appliqua à l'extraction de ce qui restoit du corps du fœtus dans la capacité de l'hypogastre, mais pour menager les forces presque épuisées de la malade, il ne travailloit à cette extraction que de deux ou de trois jours l'un. Comme le visage se presentoit à la playe, M. Littre commença par en déchirer peu à peu les chairs avec l'angle du doigt indice qu'il introduisoit dans le *Rectum*, & détachant ensuite les os, il les faisoit passer l'un après l'autre dans l'intestin. Tous les os du visage furent ainsi tirés dans l'espace de 12 jours; mais les os de crâne l'occupèrent un mois. Quand il eut tiré les petits, il desespera de pouvoir tirer les grands qui avoient plus de largeur que la playe de l'intestin, & l'ouverture de l'anus, & il fut sur le point de tout abandonner.

C'est ici où le courage de la malade, l'industrie de M. Littre, sa patience & le succès de ce qu'il entreprit font également admirables. Il inventa deux instrumens, qu'il fit faire avec soin, & dont il nous donne la figure & la description. L'un

de ces instrumens luy servit à couper les parties du crane dans l'hypogastre même, sans donner atteinte aux parties de la malade, & l'autre à saisir les parties coupées, & à les tirer dehors. C'est de cette sorte qu'avec des précautions infinies qu'il détaille dans son Mémoire il est venu à bout de tirer tous les os du fœtus, à quelques petits os près qui sont sortis d'eux-mêmes avec le pus & les parties molles.

Après l'extraction des os, qui l'occupa deux mois, il luy restoit encore bien des choses à faire pour guerir entierement la malade; il falloit fondre & dissoudre la cervelle & les chairs du fœtus, & tout ce qu'il y avoit encore de matieres étrangères dans la capacité de l'hypogastre; il falloit vivifier, ramollir & cicatrifer les parties de la malade alterées par le sejour du fœtus mort; il falloit rétablir l'intestin, ramollir le fondement, & remedier à tous les autres desordres de cette partie dont on a déjà parlé. M. Littré expose avec beaucoup d'ordre & de netteté, par quels soins & par quels remedes il a satisfait à toutes les indications, & de quelle maniere il a heureusement achevé la cure la plus étonnante qui ait jamais été faite. La malade fut guerie vers la fin du mois de Juin de la même année 1702. Le mois d'Aoust suivant, ses regles luy revinrent, & sur la fin de Septembre elle reprit toutes

ses forces , & tout l'embonpoint qu'elle avoit avant sa maladie. La playe même du rectum paroît entierement fermée , & l'intestin fait ses fonctions ordinaires.

Les remarques qu'ajoute M. Littre sur tous les accidens qu'on a vûs , sont solides & utiles. Il fait voir par une deduction exacte de toutes les circonstances , que ce fœtus ne peut d'abord avoir été contenu que dans l'Ovaire ou dans une Trompe , mais il ne détermine point si c'est dans la Trompe ou dans l'Ovaire , il n'a pû avoir là-dessus que des conjectures très legeres & très équivoques. Tout cela est encore suivi d'autres reflexions qui meritent d'être lues.

Nous renvoyons tous les autres articles à un autre Journal , & nous finissons cet extrait après avoir dit un mot de ce qu'il y a de plus curieux dans les diverses Observations anatomiques rapportées dans l'Histoire , & comprises sous un même titre. Il y est parlé d'une épingle trouvée dans le bras d'un homme fort connu , dit-on , *par son merite , & par sa grande intelligence dans les beaux arts.* Elle étoit dans un rameau de veine ; & on l'ôta en ouvrant le vaisseau. M. du Verney l'Ainé qui rapporte ce fait , ne juge pas impossible qu'elle se fût enfoncée insensiblement dans le bras même avec une tête qu'elle avoit. Un

ver de fromage enfermé dans  
un cope y a vécu 7. mois sans  
autre nourriture que celle qui  
fournit l'air contenu dans  
après sa mort, de blanc il  
deveut peu à peu ; cette petite  
dessechée comme une coque  
ye, & au bout de 12. jours  
ri une mouche aussi grosse  
Rein plus gros qu'à l'ordinaire  
sujet qu'examinait M. Littre  
né le moyen de découvrir  
ment la mécanique de ce  
profité de cet avantage ;  
structure des reins humains  
près quelques autres observations  
trouve une fort curieuse et  
adémie des Sciences par M.  
Premier Président de la  
Comptes de Dauphiné.  
ple de supéretation jugée  
possible mal à propos par  
ficiens. On trouve ensuite  
la peau d'un More décrite  
L'Epiderme, & le corps  
aussi blancs dans les Mores  
autres hommes ; c'est la m  
laire qui fait la noirceur d  
est noire en elle-même et  
bon de bois ; mais elle  
que comme de la suye, et  
vers l'épiderme. Il y a

ques dans cet article de M. Littre qui sont curieuses. Un Chirurgien de Geneve nommé M. Sabourin, ayant proposé à l'Academie des Sciences une nouvelle methode de son invention pour l'amputation des membres, l'Academie laissa voir assez de goût pour cette nouveauté, mais en suivant toujours sa regle, c'est-à-dire suspendant son jugement, & en attendant l'experience. Cette regle est fort sage.

*Histoire d'APOLLONE DE TYANE convaincue de fausseté & d'imposture.* A Paris chez Pierre Giffard. in 12. pagg. 175.

**L**Es jugemens que les hommes ont portés d'Apollone, de son vivant, & après sa mort, ont été fort differens. L'Auteur de cet Ecrit les rapporte dans sa Préface. Si le peuple aisé à tromper, a admiré Apollone, si les Philosophes Indiens l'ont respecté pendant qu'il a vécu; ceux qui le connoissoient de près, & les Philosophes de son temps & de son pays, n'en ont pas eu la même opinion. Un Philosophe de Corinthe nommé Bassus, le décria comme un imposteur, & en dit beaucoup de mal. Euphrate celebre en son temps, & pour qui Apollone avoit de l'estime au commencement, eut depuis de grands démêlez avec lui. Lucien

Hh 6

com-



compare Apollone au fameux Imposteur Alexandre Abonotichite ; Damis Disciple d'Apollone , & son Panegyriste Philostrate , en ont dit des merveilles. Eunape & Vopiscus le font passer pour un homme divin : Dion Cassius & Philon en parlent plus modestement ; Hierocles Gouverneur d'Alexandrie , fit un Livre pour le comparer à Jesus-Christ. Eusebe refuta cet Ouvrage , & fit voir qu'Apollone , bien loin de pouvoir être comparé à Jesus-Christ , ne pouvoit passer que pour un Magicien , ou pour un Imposteur. Lactance le joint à Apulée , saint Jérôme laisse en doute si l'on doit croire qu'il ait été Magicien , ou simple Philosophe. S. Chrysostome assure que les merveilles attribuées à Apollone , ne sont que des impostures & des fictions ; saint Augustin remarque que ce qu'on dit d'Apollone & d'Apulée , n'est établi sur le témoignage d'aucun Auteur digne de foi. Photius appelle l'Ouvrage de Philostrate qui a écrit la vie d'Apollone , un travail inutile , meprisable & plein de fictions. Sidonius Apollinaris fait l'éloge des mœurs d'Apollone , sans admirer les merveilles qu'on dit de lui. Entre les Auteurs modernes qui ont parlé d'Apollone , les uns , comme Vivez , Scaliger , & le Sueur , traitent l'histoire de sa vie de

gie , & à l'operation des Demons; Baro-  
nius est de ce sentiment. Mrs. Godeau, de  
Tillemont , & Fleury doutent fort de la  
verité de la plupart des miracles rapportez  
par Philostrate, & ne laissent pas de faire  
d'Apollone un Magicien. L'Auteur du Livre  
dont nous parlons entreprend de prouver ,  
1. Que l'Histoire d'Apollone est destituée  
de témoins dignes de foi. 2. Que Philostrate  
n'a point écrit une vraye Histoire, mais un  
Roman. 3. Que les miracles attribuez à  
Apollone, ont des caracteres de fausseté, &  
qu'il n'y en a pas un qu'on ne puisse attri-  
buer au hazard , à l'adresse , ou à la su-  
percherie. 4. Que la Doctrine de ce Philo-  
sophe est contraire en beaucoup de choses  
à la droite raison & à la sagesse que l'on  
peut aquerir par les seules forces de la na-  
ture.

C'est le sujet des quatre Chapitres de ce  
petit Ouvrage. On y peut lire, un abrégé de  
la vie d'Apollone , sans craindre d'en être  
ébloui , ni surpris par les merveilles qu'on  
dit de lui , & par les miracles qu'on lui at-  
tribue, la Raillerie, la Critique, & le Rai-  
sonnement y étant employez fort à propos  
pour en faire sentir la fausseté , & l'impos-  
ture.

*Abregé de la Discipline de l'Eglise , tiré d'un  
grand nombre de Canons choisis & dressez  
pour l'instruction des Ecclesiastiques, traitant*

*de ses differens ministeres, du choix de ceux qui les meritent, & de la maniere de donner & d'obtenir les Benefices selon les regles Ecclesiastiques; avec des reflexions sur l'Etat present du Clergé. Par M. L. D. D. S. Seconde Partie. A Paris chez Guillaume Vandive, rue saint Jacques 1705. in 8. pagg. 528.*

ON a parlé de la premiere Partie de cet Ouvrage dans le xxxi. Journal de l'année 1702. page 804. Dans cette seconde Partie, l'Auteur après avoir donné une vûe generale de l'Eglise & de ses differens Ministeres, traite, 1. Des Revenus Ecclesiastiques. 2. Des Resignations & des Demissions. 3. Des Benefices simples. 4. Du devoir des Presentateurs aux Benefices. 5. Des differens ministeres de l'Eglise, & des qualitez qui en rendent dignes. 6. Des Abbez, & de leurs devoirs. 7. Des Evêques, & du gouvernement des Dioceses. Sur toutes ces matieres on trouve ici les Reglemens de l'Eglise recueillis avec soin; les Canons des Conciles tant anciens que modernes y sont rapportez & expliquez, & la conduite des Ecclesiastiques examinée par rapport à ces regles. On trouve après chaque Chapitre des reflexions dont la lecture sera utile tant à ceux qui sont déjà dans l'état Ecclesiastique, ou qui ont dessein d'y entrer, qu'à ceux qui ont droit de nommer aux Benefices.

L'Auteur avertit que l'On se tromperoit si on entreprenoit d'appliquer à des particuliers ce qui est écrit dans cet Ouvrage pour tout le monde, qu'au moins pour ceux qui se trouveront en avoir besoin ; & il proteste qu'il n'a eu d'autre dessein que de donner à l'Eglise une morale dont elle fût édifiée. „ De „ tout temps, dit-il, il y a eu certains esprits, „ qui étant tout lumiere pour les autres, „ & tout tenebres pour eux, ne voyent „ jamais que dans autrui ce qui les regarde „ en leur propre personne. Ils ne confi- „ derent pas que les Livres qui traitent des „ mœurs, sont des miroirs publics & de- „ couverts, où tout le monde peut voir ses „ taches ; cependant il n'arrive que trop „ par une malheureuse seduction de l'a- „ mour propre, que les coupables, pour „ être trop attentifs aux defauts des autres, „ ne s'y reconnoissent pas toujours ; ils de- „ vroient néanmoins se ressouvenir que „ comme les Auteurs sages n'écrivent que „ pour instruire & corriger, ce leur est „ aussi une necessité de soutenir leur mora- „ le des veritez de Dieu, & de la rigueur „ de ses Jugemens sur les desordres qu'ils „ attaquent.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS

Du Lundi 22. Juin MDCCV.

---

Avertissement sur la Lettre suivante.

**L'**Auteur de la Lettre que nous donnons se plaint que dans le Journal du 19. Janvier de cette année, p. 51. en faisant l'extrait du Livre de M. Perizonius, intitulé: Q. Curt vindicatus, on a maltraité M. le Clerc, en attribuant d'avoir, dans son Art Critique déclaré la guerre à tous les Auteurs. Le Journaliste n'a jamais pensé que ce fût dans l'Art Critique que M. le Clerc s'est ainsi déclaré. qu'il en a dit, est tiré du Livre même de Perizonius dont il faisoit l'extrait. Voici les propres termes de cet Auteur. At V. D. en parlant de M. le Clerc, cum Germanis, Gallis, Anglicis, Batavis, cum Catholicis, ut se appellans, cum Jesuitis, cum Benedictinis

m Lutheranis, cum Presbyteris Anglica-  
 Cleri, cum nostris denique Theologis,  
 on unius Sectæ acerrimè confligit, vel sal-  
 m quosdam eorum fastidioso plane con-  
 mptu publicè ut responsi sui honore indi-  
 ios rejecit; neque acrimoniâ styli vel mi-  
 mum concedit Grammaticis. Consideret  
 odò elogia quibus celeberr. Waeyenium  
*ntidii* nomine depexum laceratumque di-  
 ifit. Sed & si contra Cocceianum quem-  
 m lis illi est oborta, omnes Cocceianos  
 riter incessit, & ipsum Cocceium cum  
 utionia Burignonia comparat. Si cum Lu-  
 erano quopiam, mox *eorum integram co-*  
*ertem affirmat ne uni quidem Poireto posse*  
*isistere.* Si cum Germano, mox *Erasmum*  
*Grotium plus habuisse ingenii, scientia, pie-*  
*tis, & virtutis, quàm omnes pariter totius*  
*ermania Theologos.* Si cum aliis quibuscum-  
 ie Theologis, testatur continuò plaris se-  
 cere judicium *Anglicanae gentis*, cui unicè  
 anditur, ut liberæ & eruditæ, quàm omnium  
 heologorum ex omni reliqua Europa, servi-  
 um & parum diligentium, &c. *Voilà le*  
*raclere que M. Perizonius attribue à M. le*  
*erc.* On peut juger que le Journaliste n'a-  
 nt pas voulu mettre en François ce portrait  
 tin de M. Perizonius, il n'a eu nulle inten-  
 m de faire de la peine à M. le Clerc, ni de  
 mêler dans la querelle de ces deux sçavans  
 mmes. Pour ce qui regarde les réponses que  
 l. le Clerc a faites à M. Perizonius dans son  
 trait-

troisième Tome de la Bibliothèque choisie, le Journaliste déclare que quand il a fait l'extrait du Livre de M. Perizonius, il n'avoit aucune connoissance de cette Réponse de M. le Clerc; ce qui doit paroître tres pardonnable, puisqu'on sçait assez la difficulté qu'il y a en ce temps de guerre, de faire venir à Paris les Livres qui s'impriment hors du Royaume. Si le Journaliste avoit vû ce Livre, il n'auroit pas manqué de rapporter les réponses de M. le Clerc à M. Perizonius, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre.

LETTRE à Messieurs du Journal des Sçavants.

JUSQU'à présent, Mrs. on vous a vû garder assez bien la neutralité dans les querelles des Auteurs: & cette conduite sage & judicieuse a été louée de tout le monde; mais ayant jetté les yeux depuis peu sur le Journal du 19. Janvier de cette année, il m'a paru que l'Auteur du premier Extrait s'y étoit éloigné à cet égard des règles ordinaires; & ce qui m'a surpris, c'est qu'il ait voulu s'en écarter en faveur de M. Perizonius contre M. le Clerc, & dans un différend où ce dernier est si injustement attaqué par l'autre.

C'est du *Q. Curtius vindicatus* de M. Perizonius que l'on rend compte au Public dans l'Extrait dont il s'agit. Le Journaliste debute par un jugement qu'il porte lui-même.

de l'*Art Critique* de M. le Clerc. Ce  
 n'est tout-à-fait partial, & d'ailleurs  
 conforme à la vérité, qu'il n'y a pas  
 de préférence que l'Auteur de l'Extrait ait lû  
 l'Ouvrage même. Il fait entendre que dans  
 l'Ouvrage M. le Clerc a déclaré la guerre  
 à ses Auteurs. Ce n'est point cela du

Quinte Curce est le seul Auteur que  
 M. le Clerc ait entrepris d'y critiquer : Le  
 titre du Livre roule sur des matieres Philo-  
 sophiques, où si M. le Clerc reprend quel-  
 que chose, c'est en gardant toutes les mesures  
 de modération que l'on peut exiger du plus  
 sévère Critique. Il y loue même M. Pe-  
 rizonius qui s'est élevé contre lui avec tant  
 de modération.

Il est ce que le Journaliste auroit vû dans  
 l'*Art Critique*, s'il avoit lû cet Ouvrage qui  
 mérité l'estime du Public. C'est encore  
 ce qu'il auroit pû apprendre dans le III.  
 Article de la *Bibliothèque choisie*. Le *Quinte  
 Curce vindicatus* fait le III. Article de ce  
 Journal, & M. le Clerc y a refuté avec beau-  
 coup de modération, mais très-solidement,  
 l'objection qui a été avancé contre sa Critique  
 de Quinte-Curce, & contre sa reputation  
 de M. Perizonius.

Il est surprenant que l'Auteur de l'Extrait  
 ait ignoré cette Réponse publiée plus d'un  
 an avant que l'Extrait parût ; car je suis  
 persuadé que s'il ne l'avoit pas ignorée, il  
 se seroit attaché de la voir, & qu'il n'auroit pas



manqué en rapportant les objections de M. Perizonius de rapporter aussi ce que M. le Clerc a dit pour sa défense. Je ne doute pas même qu'il ne soit fâché de s'être laissé prévenir, & qu'il ne me sçache bon gré de l'occasion que je lui présente ici de réparer l'injustice qu'il a faite sans dessein à un Sçavant du mérite de M. le Clerc. Je ne tirerai de la Réponse que deux ou trois remarques par rapport aux principaux points, qui ont été touchés dans l'Extrait.

Et d'abord M. le Clerc se défend parfaitement bien sur cette multitude d'adversaires que M. Perizonius lui avoit reproché de s'être faits. Il montre qu'il ne se les est point attirés par des manières dures & malhonnêtes; qu'excepté M. Simon, il n'y en a aucun qui n'ait été l'agresseur; & qu'au reste ayant beaucoup écrit, & sur quantité de matières différentes, il n'est pas étrange qu'il ait eû des démêlés avec des Auteurs jaloux, ou querelleux. En repoussant ce reproche, on le fait retomber sur M. Perizonius même avec beaucoup de force. On rappelle à ce Grammairien les affaires qu'il a eues avec ses Collegues, & avec divers Sçavans des Provinces unies; & s'il est vrai qu'il ait essuyé à cet égard les mortifications dont on le fait souvenir, il faut avouer que ce Proesseur a mauvaise grace d'objecter aux autres leurs querelles.

Celle qu'il a faite sur Quinte-Curce à

sur de l'Art Critique, est d'autant plus  
e, qu'ils sont au fonds d'un même sen-  
t. M. le Clerc convient avec M. Pe-  
lius que Quinte Curce est un Auteur éle-  
, & qu'il peut être lû avec fruit pour  
tin, & les belles Sentences; il l'a dit  
ellement dans le jugement qu'il en a

M. Perizonius de son côté demeure  
rd avec M. le Clerc que Quinte Curce  
a Rheteur, dont le stile est plein d'hy-  
ples, & qu'il a commis plusieurs fautes  
eographie, d'Histoire, de Chronologie,  
Le differend ne roule donc que sur  
ues exemples particuliers de ces fautes;  
ples peu importans, qui ne meritoient  
ue M. Perizonius en fit la matiere d'u-  
spute animée, & qui font connoitre  
n'a entrepris la défense de Quinte  
e que pour avoir une occasion de mal-  
r M. le Clerc. C'est ce qui est parfaite-  
bien prouvé dans la Reponse.

plus considerable exemple sur lequel  
erizonius ait attaqué l'Auteur de l'Art  
que, est en matiere de Geographie, &  
de la description que Quinte Curce a  
du Mont Paropamise. Cet exemple est  
orté avec assez d'étendue dans le *Jour-  
les Sçavans*, & les raisons de M. Peri-  
is contre M. le Clerc y sont exposées  
e maniere favorable au premier. Ce-  
ant elles sont entierement detruites dans  
*blitheque choisie*

M. le Clerc y fait voir que son Aïeul n'a pas proposé l'état de la question qu'il est. A entendre M. Perizonius, il semble que Quinte Curce n'ait dit autre chose du Mont Paropamisé, sinon qu'Alexandre & les Macedoniens y trouveroient un coup de neige en hiver, & y ressentir un grand froid; & que M. le Clerc ait vu dans ce que cola seul marquoit dans Quinte Curce une extrême ignorance de la Géographie, ces neiges & ce froid ne convenant point au Climat où est situé le Paropamisé. Mais le fait est bien différent. M. le Clerc n'a jamais nié qu'il fit froid dans ces montagnes & qu'il y neigeât; il étoit inutile que Perizonius se donnât la peine de le dire. On voit clairement dans la Relation que ce que M. le Clerc a repris de Quinte Curce, c'est que cet Historien décrit le pays des Paropamisades comme décriroit la Laponie, & qu'il l'a caractérisé comme s'il étoit près du Pole du Septentrion, *gelidissimum Septentrionis, ex magna parte spectans*, & comme il avoit en hiver qu'un foible crépuscule, *cura caeli veriùs umbra, quàm lux, nihil premit terram, vix ut que præconspici possint*; c'est-à-dire qu'il n'y a de jours plus clair le jour que la nuit, & qu'il n'y voit goutte.

M. Perizonius trouve mauvais que M. le Clerc n'ait pas entendu ce spectans.

*Septentrionis ex magnâ parte*, du côté de cette montagne tourné vers le septentrion, *spectare* se prenant simplement pour être tourné d'un certain côté ; mais M. le Clerc répond que le mot *gelidissimum*, qui est ajouté, marque que Quinte Curce a entendu parler d'un pays près du septentrion, & qu'autrement on pourroit dire aussi que l'Ethiôpie en deçà de la Ligne, *spectat gelidissimum septentrionis axem* ; ce qui est une expression ridicule. Il ajoute que la suite prouve la même chose, puisque Quinte Curce parle non seulement d'un pais où le jour ressemble à la nuit. Enfin Diodore de Sicile plaçant ce pais-là sous les Ourses, *ὑπ' αὐτὰς τὰς ἀρκτῦς*, il est évident que Quinte Curce qui a suivi cet Auteur a voulu mettre aussi le Paropamisé vers le Pole. M. le Clerc cite le R.P. le Tellier, & M. Cellarius, qui confirment son sentiment, & entendent comme lui les paroles de Quinte Curce.

M. le Clerc fait voir aussi qu'on ne peut point justifier Quinte Curce en rejetant ses fautes sur les Auteurs Grecs dont il s'est servi pour composer son Histoire. Il ne devoit pas les suivre sans examen ; il pouvoit consulter Eratosthene qui parle à la verité des neiges & du froid du Paropamisé, mais qui ne le met pas sous les Ourses ; les auteurs sur tout qui ont écrit des Trai-  
tes

tes d'Alexandre, pouvoient l'instruire de la situation des lieux dont il parle. M. le Clerc le prouve invinciblement contre les objections de M. Perizonius. Les anciens Geographes n'étoient pas bien instruits de la Geographie de l'Asie, M. le Clerc en convient; mais il dit qu'on en sçavoit assez avant le temps de Quinte Curce pour éviter les fautes grossières que cet Historien a commises en confondant le Pont Euxin avec la mer Caspienne, & les montagnes de la Colchide avec celles des Indes.

M. le Clerc ne veut point qu'on juge absolument du froid & du chaud qu'on doit ressentir dans les differens lieux par la difference des climats où ces lieux sont situés, comme on lui reproche après M. Perizonius. Il dit qu'il faut avoir égard à bien des choses, & qu'il faut mettre une grande difference entre la plaine & les montagnes, & qu'il doit sur-tout faire attention à la situation des lieux, selon qu'ils sont tournés au midi ou au nord; mais il ne veut point aussi qu'on place sous le cercle polaire, un pays qui n'est qu'au 40. degré de latitude, & sur cette erreur on fasse une description géographique du froid que les habitans y ressentent des neiges, & des pretendues tenebres qui le couvrent. C'est ce qu'il répond à M. Perizonius.

Pour ce qui regarde la description des Tartars armés de faux, M. le Clerc dema

seulement que l'on compare ce qu'il en a remarqué dans sa Critique, avec ce qu'en dit M. Perizonius; la figure que celui-ci en a donnée montrant toute seule, comme le pretend M. le Clerc, que Quinte Curce a été repris avec raison, puisque personne ne sçauroit comprendre que des roues de cette sorte puissent faire beaucoup de mal.

L'Auteur de l'Extrait le reconnoit; mais il croit que c'est justifier pleinement Quinte Curce que d'avouer, comme a fait M. le Clerc, que la description de cet Historien est exactement conforme à celle de Diodore; mais si ces chariots n'étant plus en usage, l'Historien latin a été obligé de suivre l'Historien Grec, il pouvoit remarquer, qu'il ne faisoit que rendre fidèlement en latin une construction qu'il ne comprenoit pas.

Après avoir tâché de deffendre Quinte Curce, M. Perizonius attaque les Ouvrages de M. le Clerc, & luy dit fort durement que si on les examinait avec rigueur, on y trouveroit plus de fautes, qu'il n'en a remarqué dans Quinte Curce. M. le Clerc parle ici en general de ses Livres avec beaucoup de modestie, & de sagesse; mais il repousse parfaitement bien les attaques particulieres. Par exemple, sur ce qu'on luy reproche qu'en rapportant un passage de Seneque, il a pris Megare pour Corinthe, il fait voir que l'on se trompe; Il a dit que

les Megariens avoient offert la B  
à Alexandre , quoique Seneque  
nomme les Corinthiens , & ne  
Megariens ; mais c'est qu'à l'égar  
circonstance , il a suivi Plutarque  
bue cette action à ceux de Megare  
a été porté par le jugement de  
toine Muret qui étoit pour le m  
bon Critique que M. Perizonius ,  
marque dans sa note , que Sen  
fait là une faute de mémoire.

Au regard de la faute grossier  
dit que M. le Clerc est tombé e  
critiquer Vittorio Siri , il repond  
objection luy a déjà été proposée  
tres ; qu'il y a satisfait dans les  
*de la Republique des Lettres* ; & e  
que M. Perizonius , qui la repete  
pas l'Italien.

Je finis en remarquant que ce  
dans ses notes sur *Pedo Albinos*  
M. le Clerc a fait l'Empereur Cla  
fils de Drusus & d'Antonia : on  
le contraire dans la note qui est si  
299. de la premiere Elegie. C'e  
premier Tome de la *Bibliotheq*  
qu'il a parlé ainsi par pure inad  
comme il le reconnoit dans l'Ave  
du troisieme Tome , en marqu  
Perizonius plusieurs fautes de ce  
où il est tombé luy-même ,  
trouvé mauvais que ses adverc

ayent reprochées. L'équité veut que les Sçavans se pardonnent les uns aux autres ces sortes de fautes qui n'échappent qu'à une attention fortement appliquée à quelque autre objet, ou lassée par un long travail.

J'espère, Messieurs, que loin de condamner la liberté que j'ai prise, vous voudrez bien inserer cette Lettre dans votre Journal, & donner au Public cette nouvelle marque de votre équité, & du parfait desintéressement dont vous faites profession.

*Le 26 de May 1705.*

*Coutumes Generales d'Artois, avec des Notes.*  
 Par M. ADRIEN MAILLART, Avocat  
 au Parlement. A Paris chez Nicolas  
 Gosselin au Palais, & Jacques Quillau,  
 rue Gallande. 1704. in 4. pagg. 1016.

**N**ous avons trois Textes des Coutumes  
 Generales d'Artois. Le premier est du  
 temps qu'elles furent redigées, c'est-à-dire,  
 du 3. Juin 1509. Le second est du temps  
 qu'elles ont été homologuées pour la pre-  
 miere fois, c'est-à-dire du 1. Decembre  
 1540. & le troisiéme, du temps de la  
 seconde homologation faite le 3. Mars  
 1544.

Outre ces Textes, on croit qu'il y  
 en avoit un plus ancien, qui doit avoir  
 été



entre Louis  
d'Artois, le 12. Juin  
Les Auteurs qui ont travaillé  
Coutumes d'Artois, sont M. Charles  
Moulin, lequel y a fait des notes,  
même que sur les autres Coutumes du  
yaume.

François Baudouin, fils d'Antoine  
douin, Avocat Fiscal à la Gouvernance,  
ras, dont M. Maillart nous a donné un  
mentaire sur les Coutumes d'Artois, qui  
voit point encore paru dans le Public  
Interprete, qui vivoit au temps de  
miere & de la seconde homologation  
plique tantôt en latin, & tantôt en  
le Texte, ainsi qu'il a été redigé  
Il y mêle des faits arrivez de son  
& cite les loix Romaines qui ont  
aux Coutumes d'Artois, ou qui en  
ferentes.

Nicolas Goffon, Avocat au Co  
vincial d'Artois, a fait un comm  
les 26. premiers articles.  
en 1582.

ains de gens , qui ont refusé d'en faire part au Public.

M. Maillart n'a rien oublié de tout ce qu'il a crû pouvoir contribuer à la perfection de cet Ouvrage.

Il a engagé M. de l'Isle le fils , qui est de l'Academie Royale des Sciences, à mettre une Carte à l'entrée , qui fait voir l'étendue de la Province en general , & celle des Jurisdictions en particulier. Cet habile Geographe a fait aussi un avertissement , où il rend lui-même compte de son travail & de ses observations.

Notre Auteur a mis sur trois colonnes les trois Textes ; où il a marqué en Italique ce qui a été ajouté ou changé dans les premiers , afin de suppléer par ce moyen au défaut des procès verbaux , qui n'ont point été faits en redigeant ou homologuant les Coutumes generales d'Artois.

Il a representé dans une Chronologie historique , les Princes qui depuis les premiers Rois de France ont possédé la Province d'Artois , soit en souveraineté , soit en propriété , & les Gouverneurs Generaux qui ont eu l'administration des Pays-Bas sous l'autorité des Rois d'Espagne.

Il nous a donné les notes de du Moulin, qu'il a éclaircies en plusieurs endroits ; celles de François Baudouin ; le commentaire Latin de Goffon , avec une traduction Française , où il a conservé toute la force & la

beauté de l'original. Il a fait des notes particulieres tant sur le commentaire de Goffon que sur le Texte des Coutumes d'Artois ; homologuées en 1544. Les principes y sont solidement établis ; les differens usages de la Province d'Artois, les Reglemens anciens & recens faits en interpretation de chaque article, y sont fidellement raportez, & toutes choses y sont digerées dans un ordre & par une methode, qui sert à en faciliter l'intelligence, & à les fixer dans l'esprit & dans la memoire.

Comme l'Artois étoit autrefois une Comté-Pairie, dont les appellations ressortissoient nuement au Parlement de Paris ; & que les Ordonnances de nos Rois, & les Reglemens de la Cour s'y sont observez jusqu'à la guerre entre François I. & Charles-Quint, commencée en l'an 1521. M. Maillart tire de là deux principes importans pour la resolution des affaires du Pays d'Artois.

Le premier, *Que dans les cas non decidez par les Coutumes d'Artois, par les Placards, & les Reglemens, qui y sont registrez, il faut suivre les Ordonnances, & les Reglemens anciens, qui avoient lieu au Parlement de Paris, avant l'année 1521. Et cela, par droit de retour.*

Le second principe est *que les Ordonnances de nos Rois, & les Reglemens de la Cour, faits depuis l'année 1521. ne servent pas de*

*loix en Artois, à moins qu'ils n'y soient registrez, ou qu'ils ne soient accessoirs au Droit qui étoit observé en France avant 1521.*

Il explique sur le Commentaire de Gouffon (tit. 1. part. 1.) la manière de rendre la Justice par les hommes de fief.

Dans les Bailliages, & dans toutes les Justices Seigneuriales d'Artois qui sont au moins Vicontieres, l'exercice en appartient tellement aux hommes feudaux ou cottiers, que suivant le Règlement du 2. Novembre 1700. les Officiers du Roy en sont exclus, à moins qu'ils n'ayent en même temps la qualité d'hommes de fief. Les hommes de fief gradués sont préferés aux non gradués, aux termes du même Règlement; & ces hommes de fief ne peuvent assister à aucun jugement, s'ils n'ont été auparavant conjurez par le Bailly, ou son Lieutenant, en les faisant appeller à tour de rôle au service des Plaids, par le Procureur de la Jurisdiction.

Nous avons choisi trois autres endroits; qui serviroient à faire connoître le mérite des notes de M. Maillart: le premier regarde les Constitutions des rentes à prix d'argent, le second est du emploi des propres des conjoints, & le troisième touchant la représentation.

## RENTES CONSTITUEES.

L'article 76. de la Coutume d'Artois ayant décidé que *pour vendre, charger nommément, ou aliéner son heritage patrimonial, il faut observer l'une des trois voyes, qui sont, le consentement de l'heritier apparent, la nécessité jurée par le vendeur, & certifiée par deux temoins, ou le remploi du prix provenu de l'alienation, en autres heritages de même nature.*

La difficulté tombe sur les termes, *charger nommément*; Elle consiste à sçavoir si pour charger généralement le propre situé en Artois, l'une de ces trois voyes doit être observée; ou si cette formalité n'est requise que pour l'assignat special.

L'usage immemorial & uniforme de la Province d'Artois étoit d'obliger l'heritier patrimonial, à payer les dettes du defunt, contractées sous l'obligation generale de tous biens; Il y en a des actes de notoriété, & des Jugemens rendus en consequence. Mais un Arrêt contraire rendu au profit de la Damoiselle de Fienne, le 4. Aoust 1694. en la Cinquième des Enquêtes, a excité les Etats assemblez d'en porter leurs plaintes à feu M. le Chancelier Boucherat. Sur quoi la Province d'Artois a obtenu une *Declaration* du Roy, du 19. Avril 1695. qui permet de *créer des rentes, & de passer des obligations,*

avec l'hypothèque de tous biens, même des patrimoniaux, sans y observer l'une des trois voyes.

Notre Auteur semble avoir pénétré plus avant qu'aucun autre le sens de cet article, en observant qu'originaiement les rentes constituées à prix d'argent, n'étoient point rachetables de leur nature, & que l'on confideroit la constitution de rente, comme une pure vente d'un certain revenu sur les Biens du debiteur, laquelle devoit être irrevocable de la part, tant du vendeur, que de l'acheteur. *Voilà, dit-il, l'origine des termes charger nommément, qui se trouvent dans la Coutume d'Artois; cet assignat special étoit dans les anciennes Coutumes d'Artois; d'où il s'est glissé dans les nouvelles; sans qu'on ait fait reflexion que les rentes ne sont plus irrachetables de leur nature, comme elles étoient dans le quinzième siècle, & auparavant. Les Coutumes d'Artois considerant comme meubles, les rentes rachetables réalisées ou non; & comme immeubles, les rentes non rachetables hypothéquées, il s'en suit que les assignats speciaux des rentes constituées à prix d'argent ne peuvent point être reputez charges foncieres, & qu'elles n'emportent plus l'alienation des fonds, sur lesquels elles sont assignées; c'est pourquoi il n'est pas aujourd'hui necessaire d'y observer l'une des trois voyes. A plus forte raison, dans les constitutions de rentes sous l'obligation generale*

de tous biens, le constituant n'a-t-il pas besoin du consentement de son heritier, d'une nécessité jurée, ou du remploi du prix, qui sont des formalitez seulement requises pour vendre, donner, ou autrement aliéner ses propres & heritages.

La Declaration du Roy du mois d'Avril 1695. s'étoit entierement conformée à l'interpretation de l'article dont il s'agit, en soumettant les heritiers patrimoniaux, aux dettes contractées sous l'obligation generale de tous biens, si elle ne contenoit *une reserve de celles qui emporteroient une entiere alienation*. Cette Declaration n'a pas encore été registrée au Parlement, à cause de l'opposition qui y a été formée.

M. Maillart démontre les inconveniens que produiroit une telle restriction, & les difficultez qu'il y auroit à determiner precisément les obligations qui emportent une entiere alienation. Il cite un Arrêt rendu en la Seconde des Enquêtes le 1. Aoust 1703. au rapport de M. le Fouin, confirmatif d'une Sentence rendue au Conseil d'Artois, lequel en attendant la decision de l'Instance generale, n'a pas laissé de declarer sujette aux dettes, l'heritiere patrimoniale des seuls propres d'Artois.

#### REMPLOY DES PROPRES EN ARTOIS.

On a douté autrefois, si la femme, dans

de d'Artois, avoit une action de retour sur ses propres alienez par son mary, le remploi n'avoit pas été stipulé par le contrat de Mariage.

L'auteur tient que le remploi doit être en Artois, à l'égard de la femme & de son mary, de la même manière qu'il a été établi par la Coutume de Paris, dont la disposition a même été étendue sur d'autres Coutumes où il étoit intervenu des Arrêts qui avoient exclu le remploi. Ses moyens sont : 1. Que le défaut de remploi est un vice indirect entre les conjoints, qui ne peut point être autorisé contre la prohibition de la loi. 2. Que l'on doit suivre l'ancien usage de France, dans le Pays d'Artois pour les cas qui ne sont point décidés par les Coutumes d'Artois. 3. Que le remploi a lieu aux Pays-Bas, où l'Artois ressoit avant sa réunion à la Couronne.

#### REPRESENTATION.

Le Texte de l'Art. 93. qui dit que *la représentation n'a lieu en matière de succession*, Bailart a fait encore des notes, qui paraissent nouvelles.

En premier lieu, il divise la représentation en légale, & en conventionnelle. La représentation légale est celle qui est introduite par la Loi, ou par la Coutume. La représentation conventionnelle a lieu par la



disposition de l'homme; elle est ordinairement nommée *Rappel*. La Representation légale ou conventionnelle se fait en ligne directe descendante, ou en collaterale. Celle de la ligne directe a lieu à l'infini. La representation en ligne collaterale est bornée aux enfans des freres & sœurs qui par la disposition du Droit Civil representent leurs peres & meres en venant à la succession de leur oncle ou tante avec les freres ou sœurs du defunt. La representation infinie est directe, & celle qui n'appelle que les neveux & nièces en collaterale, à la succession du decedé, a été nommée *Representation dans les termes de Droit*; au lieu que la representation infinie en collaterale ou au delà du troisieme degré en Droit Civil établie differemment par quelques Coutumes, ou par la disposition de l'homme, est appellée *Representation hors les termes de Droit*. Sur ces principes, l'Auteur décide, *que lorsque la representation légale ou conventionnelle, est dans les termes de Droit, le Representant est heritier.*

Quand la representation est hors des termes de Droit, il distingue entre la légale, & la conventionnelle. Il pose pour maximes, *Que la légale saisit de plein droit, & a les mêmes prerogatives que celle qui est dans les termes de Droit. Que la conventionnelle est sujette à la demande en delivrance, & les fruits n'y sont dûs que du jour de la demande.*

Ensuite M. Maillart examine l'origine & le progrès de la représentation. Il fait voir qu'ayant été introduite en directe & en collaterale par la Nouvelle 118. de Justinien , le 16 Juillet 544. ce Droit n'étoit point suivi en France. Il n'y eut que dans les Royaumes d'Auftrasie & de Bourgogne , où la représentation infinie en directe fut admise par une assemblée des Etats , tenue à Andernak , le premier Mars 595. dont Childebert II. Roy d'Auftrasie & de Bourgogne , fit une ordonnance qui est rapportée dans les Capitulaires ; mais cette Ordonnance , non plus que la représentation légale en directe ou collaterale , n'étoit point reçue dans le Royaume de Paris , dont Clotaire II. étoit Roy , aussi-bien que celui de Soissons dont l'Artois faisoit partie. De-là vient que nous trouvons dans les Formules de Marculfe , compilées vers l'an 650. differens actes de rappel des descendans , faits par des ascendans. Le partage que Charlemagne fit à Thionville en l'an 806. entre ses enfans , porte que l'un de ses trois enfans venant à deceder , les deux autres lui succederoient , & ne consentiroient à ce que l'enfant du decedé succedât à son pere , que dans le cas où cet enfant auroit été élu par le peuple , pour succeder à son pere. Pasquier , un de nos meilleurs Antiquaires , atteste que vers le milieu du quatorzième siecle , il n'y avoit pas encore de représentation en

directe, en France, & dans les pays au-delà de l'Escaut. Notre Auteur examine si ce sentiment est véritable, dans les autres Coutumes; prouve la vérité de cette maxime. Coutumes d'Artois, par deux exemples. Le premier; en la personne de Robert IV. petit-fils de Gaucher III. Comte de Flandres, & d'Elisabet Comtesse de Flandres, qui ne succéda pas en 1232. à son père, par sa représentation paternelle dans le Comté de saint Pol, par la représentation de Guy de Chastillon, son frère, qui étoit l'aîné, mort au mois de Mars 1226. mais cette Seigneurie fut échuë à Hugues de Chastillon, second fils de Robert III. Comte de Flandres, & d'Elisabet de saint Pol. Le second exemple, en la personne de Robert III. d'Artois, qui fut exclu de la succession de Robert II. son aïeul, par son mariage, & ne lui succéda qu'après sa mort, le 11. Juillet 1302. par Marguerite sa femme, tante.

Quelques-uns estiment, avec raison, que les Coutumes qui ont exclu la représentation en ligne directe, ont eu pour principe un plus grand respect des enfans, & ne leur ont pas permis de se pas marier sans le consentement de leurs parens, & ne leur ont pas permis de donner, malgré eux.

Les autres ont cru que ces Coutumes étoient fondées sur la règle générale de notre Droit François: *Le mort saisit le vif son plus proche héritier*; qu'elles ont observé à la lettre; & que leur auteur est de l'opinion de ces derniers.

Il traite sur la fin de cet article plusieurs questions concernant le rappel, soit par rapport aux termes dans lesquels il est conçu; soit par rapport aux personnes qui rappellent, ou à celles qui sont rappellées, soit par rapport aux biens sur lesquels le rappel peut être exécuté; enfin par rapport à l'acte, & à l'endroit de l'acte, où il est inséré.

M. Maillart établit entre autres choses que le rappel, dans les termes de Droit, fait par contrat de mariage, est une véritable institution contractuelle d'héritier, qui est transmissible aux enfans, & dont l'effet ne peut être révoqué. Il n'emporte toutefois qu'une obligation de conserver le titre universel d'héritier, sans en pouvoir plus disposer au profit d'un autre, & n'empêche pas de faire des legs particuliers. Il estime qu'il est indifférent, pour l'effet de cette institution & de la représentation, que la clause du rappel se trouve écrite dans la constitution de dot, ou immédiatement après, ou qu'elle en soit entièrement séparée & mise à la fin du contrat. Son sentiment a depuis été confirmé par un Arrêt rendu en la Seconde des Enquêtes le 5. Mai 1704. qui a jugé en infirmant les Sentences rendues à Pas, à S. Pol, à la Gouvernance d'Arras, & au Conseil Provincial d'Artois, que l'héritier des seuls propres d'Artois étoit obligé d'exécuter la représentation accordée aux

enfans du mariage du fils du Rappelant , quoique le rappel fût inferé hors la clause de la donation faite à ce même fils.

*L'Origine de la Tres Illustre Maison de Lorraine ; avec un abregé de l'Histoire de ses Princes.* A Toul chez Alexis Laurent Imprimeur du Roy. Et se trouve à Paris chez Dezallier , rue saint Jacques. 1704. in 8. pagg. 544.

L'Origine des grandes Maisons est ordinairement assez obscure. Notre Auteur remarque que celle de la Maison de Lorraine a paru jusqu'aujourd'hui comme un problème , & que les Historiens Modernes ont été partagez lorsqu'ils en ont écrit. Les uns la tirent de la Maison de Bologne , & les autres de celle d'Alsace. Les premiers se fondent sur les preuves que Vasbourg a inferées dans ses Antiquitez Belgiques ; & les derniers appuyent leur sentiment sur les titres tirez des Archives de la Maison de Lorraine. Notre Auteur se joint à ce dernier parti , & il pretend que les preuves de son opinion sont si claires & si évidentes, qu'on ne peut desavouer qu'elle n'ait toute la certitude que demande l'Histoire. Il rapporte d'abord tous les titres qui ont été citez par Vasbourg ; & après les avoir examinez, il tâche de montrer que les inductions que cet Auteur en a tirées sont fausses. Il rap-

porte ensuite les titres qui servent de preuves à l'opinion qu'il a suivie, & il fait dessus des réflexions par lesquelles il la confirme. Il donne une Notice du pais de Chaumontois, qui fait partie du Duché de Lorraine; mais il avoue que cette Notice n'a pas tout ce qu'on pourroit souhaiter pour sa perfection. On n'y trouve point les antiquitez les plus reculées, ni ce que cette Province avoit de considerable, lorsqu'elle étoit encore unie à l'Empire Romain. Il passe sous silence ses anciens monumens, le commencement & le progrès de la Religion Chrétienne, l'histoire des fondations des Abbayes, des Chapitres, & des Monastères; le Catalogue des Comtes de Blamont, de Salines, & un grand nombre d'autres curiositez qui naturellement devoient être détaillées dans cette Notice. Il réserve tout cela pour un autre Ouvrage.

On trouve ici un abrégé historique & chronologique des Ducs de Lorraine; le commencement & la fin de leur Règne; ce qu'ils ont fait de plus considerable; les noms de leurs femmes & de leurs enfans; les appanages de ces derniers, & les titres qu'ils ont portez. L'Auteur avoue qu'il n'a pas donné à l'histoire qu'il a faite de chaque Prince, assez d'étendue, & qu'il a omis plusieurs faits qui pourroient être d'une grande utilité au Public: mais comme son dessein étoit de n'en donner qu'un abrégé,

il a eu de voir parler tous ceux  
qui regarde leur Duché, soit  
gine, soit dans son agrandisse-  
ché, dit-il, les defauts des ur-  
trigues secretes des autres, par  
à ce qui leur est de plus avant-  
quant neanmoins avec toute la  
sible, ce qu'ils ont fait pour la  
conservation de leurs Etats; &  
fense de la France & de l'Em-  
mot pour secourir leurs Alliez  
fins. Cet Abregé commence à  
face, premier Duc de Lorraine  
rut vers l'an 1070. & finit au  
raine qui regne aujourd'hui.

Les Memoires, & les autres  
ce volume est composé, auroie  
dans un ordre plus methodique  
l'Ouvrage est assez negligé.

XXVII.

JOURNAL  
DES  
CAVANS,  
3

Du Lundi 29. Juin M. DCCV.

---

*Boire du Diocèse de Bayeux. Première partie  
contenant l'Histoire des Evêques, avec celle  
des Saints, des Doyens, & des hommes Il-  
lustres de l'Eglise Cathédrale ou du Diocèse.  
Par M. HERMANT. A Caen chez Pier-  
e Doublet, & se trouve à Paris chez  
Antoine Dezallier, rue saint Jaques. 1705.  
n 4. pagg. 564.*

Le Lecteur voit aisément par le titre qui  
est à la tête de ce Livre, ce que con-  
tient cette première partie. L'Auteur auroit  
haïté qu'un seul volume eut renfermé  
l'Ouvrage : mais la chose n'ayant pu  
recuter, il a fallu le diviser. Dans la  
deuxième partie on donnera l'histoire des Ab-  
bés & des Prieurez, & une Notice générale



remarque dans tous les lieux d  
lera. Dans la troisieme l'Au  
l'histoire des Villes & des Bou  
rables du même Diocese, ave  
tions des Ordres & des Maiso  
ses. Ces deux dernieres parties  
tôt mises au jour.

Dans la Preface de cette pre  
l'Auteur fait quelques remarque  
sur le Diocese de Bayeux. Pou  
garde la situation, il est borne  
trion par la Mer Britannique.  
dy les Evêchez d'Avranches, d  
de Sées; à l'Orient l'Evêché de  
à l'Occident celui de Coutances  
les 19. & 20. degrez de longitu  
le 49. de latitude. Ce Diocese e  
côté de l'Occident par la rivier  
& par les Vées de saint Clemen  
du Levant, il a la petite rivier  
qui passe par Cressanville, & l  
Dive: vers le Midi, il est bo  
sources qui sortent des petites  
Brimbale. Sa figure est presqu  
re. Son étendue est de quinze li  
tentrion au Midi; & de l'Orie  
dent, c'est-à-dire, depuis la  
Manerbe, jusqu'à celle de S.  
dans le Diocese de Coutances,  
*ne 25. lieues.* Ce Diocese ne v

trois Villes, ſçavoir Bayeux qui eſt la plus ancienne, Caen qui eſt la plus grande & la plus belle des trois, & Vire. Il contient pluſieurs Bourgs fort peuplez, dont celui de Torigny eſt le principal: il eſt diviſé en deux Officialitez qui ſont celle de Bayeux & celle de Caen.

Il n'eſt pas aiſé de fixer l'Epoque de l'origine du Diocèſe de Bayeux; les anciens monumens qui euſſent pû donner des connoiſſances certaines de ce qui s'eſt paſſé dans cette contrée touchant l'établiſſement de la Religion Chretienne, ſe ſont perdus. Il ne reſte même aucune certitude du temps précis dans lequel la foi y a été prêchée, & on a bien peu de lumiere touchant les actions des premiers Evêques. Il eſt néanmoins conſtant, dit l'Auteur, que la ſemence de l'Evangile y a été repandue plutôt que dans les autres Diocèſes de la Province, c'eſt ce qu'il prouve par la prerogative dont l'Egliſe de Bayeux jouit. Son Evêque eſt conſidéré par ſes confreres comme le Doyen & le premier après le Metropolitan. Quelques-uns ſont remonter l'origine du Chriſtianisme, & l'arrivée de ſaint Exupere dans le Diocèſe de Bayeux, juſques au temps des Apôtres: mais l'Auteur n'eſt pas de ce ſentiment, & il croit qu'il faut la fixer vers l'an 180. de Jeſus-Chriſt, ſous le pontificat de ſaint Eleuthere. Ce fut dans ce temps-là, ſelon lui, que Lucius Roy de la grande

les Sujets des vertez de la Re-  
tienne. S. Eleuthere lui envoy  
Damien qui lui donnerent le I  
qui convertirent un grand nom  
sujets. C'est ce qui fait dire à l'  
la Neustrie que saint Exupere é  
mieres de la foi, tenoit de trop  
gleterre, pour ne pas profiter  
biens dont ses voisins avoient  
par l'arrivée de ces SS. Missionn  
même, dit-il, assez probable  
cesseurs immediats du Pape Ele  
appris le grand progrès que l'I  
foit dans la grande Bretagne,  
aussi des Predicateurs dans la N  
travailler à la conversion des  
cette contrée, qui étoient à pe  
même Religion que les Bretons  
raisons, ou plutôt ces conjectur  
minent à fixer l'Epoque du Chr  
l'origine de l'Eglise de Bayeux,  
du second siecle ou au comme  
troisiéme.

C'est là selon notre Auteur,  
que l'Eglise de Bayeux porte le  
gne; & si celle de Rouen l'em  
pour les honneurs, la jurisdic  
qualité de Metropolitaine qu'e  
gouvernement Civil, elle doit lu  
l'ancienneté, pûisque la foi n'

tée à Rouen, de l'aveu même de ses Historiens, que vers l'an 260. Dans l'ancienne Notice des Provinces & des Villes des Gaules, qui fut faite sous l'Empereur Honorius, la Ville de Bayeux est toujours nommée après celle de Rouen, c'est ce qu'on voit encore dans les manuscrits de la Bibliothèque de Mrs. de Thou au raport de Duchêne, dans ceux de Philbert du Saut & d'Alexandre Petau, dans la Chronique de Robert d'Auxerre, & dans plusieurs autres monumens. Oderic Vitalis mettant par ordre les Evêchez de la Province de Rouen, compte celui de Bayeux le premier. L'an 1063. Robert Archevêque de Rouen faisant la ceremonie de la Dedicence de son Eglise, où se trouverent tous les Evêques de la Province, Odon premier du nom, Evêque de Bayeux, y eut la premiere place après le Duc Guillaume son frere qui se trouva à cette Fête. Pretextat Archevêque de Rouen ayant été poignardé le jour de Pâques par l'ordre de Fredegonde, Lendoval Evêque de Bayeux écrivit une lettre circulaire aux Evêques de France, pour leur donner avis de ce meurtre, & mit la Ville de Rouen en interdit, jusqu'à ce que l'Auteur de ce crime fût decouvert.

Raoul ou Rollo I. Duc de Normandie, ayant reçu le baptême à Rouen, l'an 912. fit des presens à toutes les Eglises Cathedrales du Duché. Il commença par Rouen, & continua sa route par Bayeux. Il alla  
en-

ensuite à toutes les autres Eglises  
 Guillaume , surnommé longue  
 l'absence de l'Archevêque de Rouen  
 tifier son fils par l'Evêque de Bayeux  
 me Doyen des Evêques de la Province  
 chard premier Evêque de Bayeux  
 pagné de plusieurs autres Evêques  
 Hugues Abbé de Radings , Archevêque  
 Rouen , l'an 1130. & Rodolphe  
 aussi sacré Archevêque de Rouen  
 de Chastillon Evêque de Bayeux  
 gné des Evêques d'Avranches & de  
 il lui donna même le *Pallium*  
 près du Pape ; ce fut en 1444  
 lettres qui furent écrites au Pape  
 III datées du 2. Decembre 1444  
 delivrance de Richard III. de  
 terre , Henry II. Evêque de  
 gna le premier après l'Archevêque  
 Rouen.

Dans le Synode que Maurille  
 de Rouen tint à Caen l'an 1006  
 & où se trouverent tous les Evêques  
 bez de la Province , en presence  
 me II. du nom Duc de Normandie  
 Seigneurs de sa Cour , il fut ordonné  
 don Evêque de Bayeux jouiroit  
 Doyen , & qu'en cette qualité  
 pas devant tous les autres Evêques  
 dont il jouit non pas parce qu'il  
 cien Evêque , mais parce que  
 avoit été fondée la première da

ce ; Odon étoit le plus jeune des Prelats qui composoient cette assemblée. Il signa au Concile tenu à Rouen en 1054. avant tous les Evêques, quoiqu'il ne fût pas encore sacré, parce qu'il n'avoit pas l'âge que demandent les Canons. On le voit signé dans plusieurs autres actes à la tête de tous les suffragans de la Province, & entr'autres dans l'assemblée des Etats tenus à l'Illebonne en 1063. pour la Conquête de l'Angleterre. Voila une partie des autoritez sur lesquelles l'ancienneté & la prééminence de l'Eglise de Bayeux sont fondées, il y en a beaucoup d'autres dont l'Auteur rapporte une partie, mais nous n'en parlons point ici, de peur de nous trop étendre.

On fait quelques objections contre cette prééminence de l'Eglise de Bayeux en faveur des Eglises d'Avranches & de Sées. Pour répondre à ce qui se dit en faveur de la première, notre Auteur se sert de l'autorité de Robert Cenalis, qui de Chanoine de Bayeux qu'il étoit, devint Evêque d'Avranches l'an 1552. Ce Prelat, en parlant des Evêchez de la Province, dit que Rouen est l'Eglise Metropolitaine, qu'elle a sous elle six Villes Episcopales, sçavoir Bayeux qui est la première, Avranches qui est la seconde, Evreux qui est la troisième, Sées la quatrième, Lisieux la cinquième, Coutances la sixième. De là vient, ajoute cet Evêque, que dans les Conciles Provinciaux, l'Evêque

1705. K k de

de Bayeux tient rang de Doyen ap  
Metropolitain, & y preside en son ab  
& celui d'Avranches est le Soufdoyer  
preside en l'absence de l'un & de l'au

On oppose encore contre la préer  
ce de l'Eglise de Bayeux un jugement  
du par le Pape Gregoire XIII. en fav  
l'Evêque de Sées, par lequel le Pa  
donne que dans la séance des Concili  
vinciaux, on doit avoir égard au ter  
l'ordination des Evêques, & non pas  
cienneté du Siege, ou à la dignité de  
ses; le Concile de Trente en a fait u  
gle. A cette objection, notre Aut  
pond, que le nouveau droit établi  
Concile n'est point contraire aux pre  
ves du Siege de Bayeux, & que ce  
ment ne doit avoir lieu que quand l'  
neté des Sieges est incertaine, & le d  
Eglises douteux. Il rapporte des  
pour montrer que l'Eglise de Bayeux  
plus ancienne de la Province, & q  
Evêque a toujours été reconnu pour le  
avant le bref de Gregoire XIII. do  
1581. ce qui fait que les Evêques de  
ont toujours depuis protesté contre  
du Pape, comme étant contraire aux  
de la Province, & qu'ils protesteront  
toutes les occasions, jusques à ce qu  
retabli l'ancien ordre, & qu'on leur  
*du la justice qui leur est due.*

*Ce sont là les principales conside*

generales que l'Auteur fait sur l'ancienneté & sur la dignité de l'Eglise de Bayeux. Dans le corps de l'Ouvrage on trouve les vies de LXXIII. Evêques qui ont successivement gouverné ce Diocese. Le premier est saint Exupere , il vivoit , selon notre Auteur , vers la fin du second siecle , & au commencement du troisiéme. Le dernier est Messire François de Nesmond , qui fut nommé Evêque de Bayeux en 1659. & qui depuis ce temps-là a gouverné cette Eglise & la gouverne encore aujourd'hui , avec autant de vigilance que de desintéressement.

L'Auteur , dans le détail des vies de ces Evêques , s'attache principalement à marquer ce qu'ils ont fait pour l'Eglise. Il ne neglige pourtant pas d'entrer dans les affaires temporelles , quand ils y ont eu quelque part. Il donne à la fin de chaque siecle les vies des Saints , des Doyens , & des autres hommes illustres de l'Eglise Cathedrale , & du Diocese.

*Nouveaux Panegyriques des Saints , Veturæ , & Profession Religieuse ; prechez par le R. P. CLAUDE LION , Prêtre de l'Oratoire de Jesus. A Lion chez Hilaire Baritel , le Merciere , à la Constance. 1704. pagg. 22.*

ya au commencement de ce Livre une  
lettre du P. de Sainte Marthe Superieur  
Kk 2 Ge.



General de l'Oratoire, par laquelle que le P. Lion est un Predicateur & qu'il a composé une partie de dans sa vieillesse. Celles qu'on voit volume, ne sont qu'environ la sixte des Panegyriques dont il est puisqu'il en a donné cinq autres volumes Public. Le P. de Sainte Marthe, merciant de son cinquième volume avoit envoyé, s'exprime en des termes nous font connoître le mérite du & le prix de ses Ouvrages. „ J  
 „ admiré les sujets si bien pris,  
 „ si nette, & l'éloquence si conf  
 „ beauté des discours de notre fe  
 „ neral Senault, qu'en vous li  
 „ sembloit que c'étoit lui-même c  
 „ & qui prechoit. Et en plusieurs  
 „ j'ai remarqué un certain feu c  
 „ les pieces des Predicateurs de I  
 „ qui a toujours plû dans eux, &  
 „ rend naturellement éloquens &  
 „ dans leur Morale toute Chretien  
 „ te Evangelique. Il est rare qu  
 „ ve dans une même personne le  
 „ parle le P. de Sainte Marthe, &  
 „ de exactitude dans les expressions  
 „ droit pour cela qu'un même ho  
 „ deux caracteres opposez: que d'u  
 „ eût l'imagination extraordinairement  
 „ & de l'autre beaucoup de flegme &  
 „ froid.

Ces deux qualitez ne se rencontrent gueres ensemble. Il ne faut pas chercher dans le P. Lion ce stile châtié, & cette justesse de langage que l'on remarque dans quelques autres Panegyristes. La conformité qu'il y a entre ses pieces & les Ouvrages du P. Senault, ne sera peut-être pas regardée aujourd'hui comme un grand avantage. Le goût a changé, & l'on prefere le naturel où se trouve le vrai sublime, à toute la pompe qui faisoit admirer l'art des Orateurs de ce temps-là. Les comparaisons fondées sur des faits qu'on tiroit de l'Histoire Profane, étoient alors fort en usage, à present il n'y a gueres que les Predicateurs du dernier ordre qui s'en servent, & encore ne s'en servent-ils que parce que leurs sermons, ou du moins les materiaux qui y entrent, ont été recueillis par des Predicateurs du temps passé. Epaminondas ce grand Capitaine Thebain, ne paroît plus aujourd'hui dans les bons sermons de Morale, ni Brutus dans ceux qu'on fait sur la Passion de N. S.

Le P. Lion introduit dans son Panegyrique du Cœur de Marie, une Princesse qu'il ne nomme point, & qui lui donne lieu de dire de tres belles choses sur le sujet qu'il traite. „ Une Princesse Egyptienne vou-

„ lant, dit-il, faire paroître sa fermeté &

„ la constance de son amour envers un Ca-

„ pitaine Romain, lui envoya une devise

manqué en  
 Perizonius de  
 Clerc a dit  
 pas même  
 prévenir, &  
 l'occasion qu'  
 l'injustice qu'  
 vant du men  
 de la Répon  
 par rappor  
 été touchez

Et d'abor  
 tement bien  
 res que M.  
 s'être faits.  
 point attirez  
 honnêtes; qu'  
 a aucun qui  
 reste ayant b  
 de matieres d  
 qu'il ait eû d  
 jaloux, ou  
 reproche, ou  
 zonius même  
 rappelle à ce  
 a eues avec  
 Scavans des  
 qu'il ait effus  
 dont on le fa  
 ce Pro esseur  
 aux autres leu

Celle qu'il

Voici une Princesse qui defie le ciel même de lui ôter son amour. Ne semble-t-il pas qu'on approuve sa passion, & que le Predicateur ne trouve pas mauvais que Cleopatre aime Marc Antoine? Quel rapport y a-t-il entre la sainte Vierge & ces deux Profanes amans? Nous n'examinons point la devise, elle ne vaut pas grand' chose, & l'on seroit peut-être bien en peine si l'on étoit obligé de prouver que ce n'est pas une chimere.

Il seroit pourtant bon de s'assurer du moins des faits qu'on rapporte. Le P. Lion n'a pas crû que cela fût fort nécessaire, même par rapport aux Saints dont il faisoit l'éloge. Il avoue dans sa Preface, qu'on auroit souhaité que dans ses Panegyriques il eût passé sous silence *certaines faits qui n'étant pas assez avérés, passent pour apocryphes* :

„ Mais j'ai, dit-il, fait la même réponse  
 „ que fit autrefois sur le même sujet un des  
 „ plus éloquens hommes de son siècle; Que  
 „ j'étois Panegyriste & non pas Historien,  
 „ & qu'ainsi je n'étois pas obligé de discuter les faits douteux & incertains des  
 „ Saints, mais seulement les louer selon  
 „ leurs merites, & comme l'Eglise me les  
 „ propose dans leur legende. Il est bien vrai qu'un Panegyriste ne doit pas discuter en chaire les faits douteux, cela ennuyeroit les auditeurs, & les seroit peut-être desserter; *mais il doit, ce semble, avoir discuté*

ces faits auparavant. Car comment louer les Saints *selon leurs merites*, si ces merites sont fondez sur des faits faux ou incertains. A l'égard des legendes, l'Eglise ne les reçoit qu'autant qu'elles sont conformes à la verité.

Outre les Panegyriques de plusieurs Saints reconnus pour tels, on voit ici les éloges de quelques Ames éminentes en sainteté, qui n'ont pas encore rang avec ceux que l'Eglise honore d'un culte particulier. La Sœur Marguerite du saint Sacrement, Religieuse Carmélite de Beaune, a été favorisée de tant de graces extraordinaires, que selon notre Auteur, toute sa vie n'a été qu'un miracle *continuel & surprenant*. Le Venerable Pere Antoine Religieux de saint Dominique, a renouvelé en nos jours dans sa Congregation le premier esprit de son Ordre, & à l'exemple de son S. Fondateur il a été un *homme tout de feu & de zele* pour le salut des ames, & pour la conversion des pecheurs & des heretiques. M. Vincent de Paul, fondateur des Missionnaires, a été donné de Dieu à l'Eglise, pour susciter des Ministres qui remplis de son esprit, ne travaillent qu'à l'augmentation de sa gloire & de son empire. Le P. Yvan a sçu unir en sa personne une sainteté éminente avec une penitence des plus rigoureuses; & l'Etablissement des Religieuses de Notre-Dame de Misericorde est le

lon a été un exemple de vertu, & étant fille de saint Bernard, elle en a eu l'esprit, & a travaillé par sa Reforme, à le repandre sur toutes celles qui font gloire de reconnoître ce Saint pour leur Pere.

L'Auteur se plaint que son manuscrit a demeuré trop long-temps entre les mains de l'Examineur. Cet Examineur est M. l'Abbé Courcier Theologal de Paris, dont il y a à la tête de ce Livre une Lettre qui commence par ces paroles : *Nous ne marchons, mon Reverend Pere, en ce pays-ci qu'autant qu'on nous presse, & qu'on nous fait avancer ; votre sixième partie a été comme abandonnée, j'ai eu peine à la retrouver.*

*Retraite de dix jours sur les principales obligations des Religieuses ; avant laquelle on a mis un discours sur la vanité du monde & sur les avantages & les devoirs de la vie Religieuse. Des instructions sur la maniere de conduire les Novices. Des avis propres à retablir & à conserver dans une Religieuse une pieté sincere & fervente. Des Reflexions sur l'Evangile des dix Vierges. Une Retraite sur l'Anniversaire de la Profession Religieuse. Et des considerations pour occuper les Religieuses, & même tous les Chrétiens, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, afin qu'ils se disposent à recevoir le saint Esprit.*

A Paris chez Jean-Baptiste Delespine, rue saint Jacques, à l'Image de saint Paul. 1705-  
in 12. pagg. 576.

Kk 5

LA

LA lecture de ce Livre ne sçauroit être que tres utile aux Religieuses ; elles y verront non seulement quelle est la sainteté de l'état qu'elles ont embrassé, mais encore combien pour l'ordinaire elles sont éloignées de l'esprit de cet état. Toutes les Communautés Religieuses ont trois vœux : Pauvreté, Chasteté, Obeïssance. Le premier n'est gueres observé, à ce que remarque notre Auteur : autrefois, dit-il, les Solitaires d'Orient & d'Egypte, non seulement vivoient du travail de leurs mains, mais faisoient encore des aumônes immenses. On voyoit sur la Mer des Vaisseaux chargez de leurs charitez. Maintenant il faut des revenus prodigieux pour faire subsister une Communauté. Les familles accoutumées à la misere, épargnent tout, & subsistent de peu ; mais les Communautés ne peuvent se passer de l'abondance. Combien de centaines de familles, continue l'Auteur, subsisteroient honnêtement de ce qui suffit à peine pour la depense d'une seule Communauté qui fait profession de renoncer aux biens des familles du siecle ? quels renversemens dans ces Communautés ! la depense des Infirmeries surpasse souvent celle des pauvres d'une Ville entiere. C'est qu'on est de loisir pour s'écouter soi-même dans les moindres infirmités, & pour s'occuper de sa delicatessè. De là vient dans les Maisons Religieuses une âpreté scandaleuse pour l'in-

terêt. Le fantôme de Communauté, dit notre Auteur, sert de pretexte pour se couvrir : comme si la Communauté étoit autre chose que l'assemblage des particuliers qui ont renoncé à tout ; & comme si le desintressement des particuliers ne devoit pas rendre la Communauté desintressée. Ayez, poursuit-il, affaire à de pauvres gens, chargez d'une grosse famille, souvent vous les trouverez droits, moderez, capables de relâcher pour la paix, & d'une facile composition. Ayez affaire à une Communauté Religieuse, elle se fait un point de conscience de vous traiter à la rigueur. On ne voit point de gens plus ombrageux, plus ardens dans les procès que ces personnes qui ne devoient pas même avoir d'affaires. Cœurs bas, cœurs retreillis, s'écrie ici l'Auteur, est-ce donc dans l'Ecole chretienne que vous avez été formez ? Est ce ainsi que vous avez appris que Jesus-Christ n'a pas eu de quoi reposer sa tête, & qu'il a dit, comme saint Paul nous l'assure, *On est bien plus heureux de donner que de recevoir.* Une des choses qui rend difficile la pauvreté Religieuse, c'est que les personnes qui en font profession jugent de l'éclat du monde tout autrement qu'ils ne doivent. Pour leur montrer ce qu'il en faut penser, l'Auteur de ce Livre leur fait une peinture naturelle de ce qui est caché sous ce faux éclat. En-



trez, dit-il, dans les familles de la plus haute condition, le dehors brille, mais le dedans n'est que misere. Partout un état violent, des depenses que la folie universelle a rendues comme necessaires, des revenus qui ne viennent point, des dettes qui s'accumulent & qu'on ne sçauroit payer, une foule de Domestiques dont on ne sçait lequel retrancher, des Enfans qu'on ne peut pourvoir; on souffre & l'on cache ses souffrances: non seulement on est pauvre, mais pauvre honteux; au lieu que la pauvreté monastique est glorieuse, & qu'on n'a même que trop d'honneur à craindre dans cette pauvreté.

Le vœu de virginité ne paroît pas quelquefois moins rude que celui de pauvreté. Notre Auteur pour faire voir que ce joug n'a rien de trop dur, represente ici ce que c'est que les meilleurs mariages mêmes. Laissons, dit-il, tant de mariages pleins de dissensions scandaleuses, prenons les meilleurs. Il n'y paroît rien de malheureux, mais pour empêcher que rien n'éclatte, combien faut-il que le mari & la femme souffrent l'un de l'autre? Ils sont tous deux également raisonnables, si vous le voulez; mais chacun a ses humeurs, ses preventions, ses habitudes, ses liaisons: quelque convenue qu'ils ayent entre eux, leurs naturels sont toujours assez opposez pour laisser une contrariété fréquente dans une société si  
lon.

ague , où l'on se voit souvent avec tous  
 : defauts de part & d'autre. Il faut à tou-  
 heure prendre sur soi , & ne pas mon-  
 er tout ce qu'on y prend. La complai-  
 age diminue, le cœur se desseche, on se  
 re une croix l'un à l'autre , on aime fa-  
 oix je le veux, mais c'est la croix qu'on  
 orte. Souvent l'on ne tient plus l'un à  
 autre que par devoir tout au plus, ou par  
 e estime seche, ou par une amitié sans  
 out, qui ne se reveille que dans les fortes  
 occasions. Le commerce journalier n'a pres-  
 e rien de doux, c'est plutôt une confor-  
 ité d'interêt, un lien d'honneur, un attache-  
 ment fidelle, qu'une amitié sensible &  
 ordiale. Supposons même cette vive ami-  
 é, que fera-t-elle? elle causera aux deux  
 ux des delicateffes, des sensibilitéz, des  
 larmes, & il faudra enfin que l'un soit  
 esque inconsolable à la mort de l'autre,  
 ur il n'y a point dans l'humanité de plus  
 uelles douleurs que celles qui sont prepa-  
 es par le meilleur mariage du monde.

Une erreur de quelques Religieuses sur  
 : vœu de virginité, c'est qu'elles s'imagi-  
 ent qu'il n'a pas une liaison essentielle avec  
 Evangile. On leur fait voir ici que dans  
 e vœu, comme dans tous les autres qu'el-  
 es font, il y a quelque chose qui n'est point  
 e simple conseil. On peut ne point renon-  
 er au mariage, dit l'Auteur, mais les loix  
 e la chasteté sont si étroites dans toutes

interdire ; que de s'arrêter précisément qui est permis. C'est, dit-il, faute de comprendre le motif de ce vœu, que de Religieuses sont si peu precaution sur certaines liaisons trop tendres, & battent si mollement le desir de plaire

Au regard de l'obeissance, la plupart des personnes qui la professent tâchent de se justifier à cause des defauts de ceux qui leur en commandent. Notre Auteur va au devant de cette excuse. Quelle comparaison, dit-il, entre ce qu'on souffre des bisarreries de certains Supérieurs, & ce qu'il faudroit souffrir de la part du monde, d'un mary brusque, d'un mal-nez, de domestiques infidelles, &c.

L'Auteur donne aux Religieuses plusieurs autres avis tres importants. Il ne leur reproche point qu'on est étonné quand on voit qu'on mine avec soin les Monasteres, d'y trouver si peu de solide pieté, & tant d'impiété. Il ajoute que la source de ce mal est que l'on devient ordinairement Religieuse sans être véritablement chretienne ; qu'on connoit son Instituteur, ses constitutions, ses usages ; mais que l'on connoit peu Jesus-Christ & son Evangile : Qu'on s'est hâté d'offrir à Dieu ce qu'il a promis comme un conseil, & qu'on ne s'est point mis en peine de lui rendre ce qu'il exige comme une dette.

*Une des causes qui contribue le plus à*

tretenir dans les Monasteres la plupart des maux qu'on y remarque, est le peu de soin qu'on y a d'inspirer de l'humilité aux jeunes Novices, par rapport à leur état. En effet, comme l'observe notre Auteur, on leur presente toujours cet état comme parfait, sans leur faire remarquer qu'elles y peuvent être tres imparfaites, & même tres criminelles. Il est vrai qu'on les exerce par diverses pratiques d'humilité, mais au milieu de ces humiliations monastiques, on souffre qu'elles se preferent aux personnes qui par de justes engagements demeurent dans le siecle, & qu'elles se croient plus vertueuses & plus assurées de leur salut. C'est assez de cette fausse pensée, dit l'Auteur, pour perdre une Religieuse. La charité, qui est la compagne inséparable de l'humilité, ne regne gueres non plus dans les Cloîtres. Des Religieuses jeûneront plus de la moitié de l'année, mortifieront leur chair par des haïres & des cilices, se déchireront le corps par des sanglantes disciplines, & cependant, comme on le remarque ici, si quelque personne par passion ou par inadvertance, leur dit une parole de travers, elles s'en plaignent, & ne veulent rien souffrir. On a soin, poursuit notre Auteur, de lire dans les maisons Religieuses plusieurs Livres qui traitent de la charité, & qui en traitent magnifiquement. On voit ce nom glorieux écrit en lettres d'or sur les portes

& sur les autres endroits principaux c  
nasteres : la charité y occupe presque  
les dehors , mais souvent elle n'est  
dans le cœur.

Par exemple , dit-il , est-il quest  
faire un changement dans le Monaste  
quelque necessité particuliere ? po  
qu'une seule Religieuse y soit inter  
c'en est assez pour mettre en mou  
toute la maison. On ne parle d'aut  
se pendant un temps considerable ,  
Religieuse croit être en droit d'en d  
sentiment , ces sentimens se contrec  
on en vient aux contestations, il se  
cabales ; & à l'occasion d'une baga  
qui dans le monde ne feroit pas la m  
impression , on viole scandaleusem  
charité. Au milieu de tout cela ,  
est la Religieuse qui croye n'avoir  
charité pour ses sœurs ? Vous n'en t  
rez pas une , dit notre Auteur , qu  
cette confession.

Un mal qu'on reprend encore ic  
quelques Monasteres , ce sont certain  
tresses auxquelles on assujettit les Re

ils fussent absolument suppri-  
ils deshonorent la Penitence, &  
nt sur la pieté un ridicule dont  
est tres éloignée.

scaurions raporter toutes les re-  
portantes qui sont dans ce Livre,  
s en general qu'il seroit à souhai-  
utes les Religieuses le lussent at-  
it. Il ne porte point de nom  
mais de la maniere qu'il est écrit,  
en qu'il part d'une bonne main.

*Carte Genealogique des Rois d'Espa-  
buis le commencement de cette Mo-  
usqu'à present. Par M. THURET  
Hombliers de l'Ordre de saint Be-  
Paris chez l'Auteur dans la Cour  
s , attenant la Fontaine; Pierre  
Libraire sur le Quay des Augus-  
ques le Fevre , Libraire dans la  
ale du Palais; Foucaut Marchand,  
t Honoré , à la Regle d'Or ,  
les Pilliers des Halles ; & au  
d'Adresse , proche le Pont-  
au coin du Carrefour de l'Eco-  
. Neuf grandes feuilles gravées,  
sées pour être jointes ensem-*

uret represente dans cette Carte  
les Maisons Souveraines qui ont  
Espagne , en commençant par  
les.

les Rois Goths qui entrèrent l'an 415. dans ces pays-là sous la conduite d'Ataulfe. Ce Prince fut le premier Roy d'Espagne de cette Nation, & il est marqué dans cette Carte avec tous les Rois ses successeurs jusqu'à Roderic, qui fut défait par les Mores d'Afrique l'an 713. & par la mort duquel le regne des Goths prit fin en Espagne.

On voit ensuite les cinq principales Maisons qui se formerent séparément dans ce Royaume desolé. Après l'invasion des Mores, les Chrétiens qui se réfugièrent en divers endroits dans des Montagnes & dans des lieux inaccessibles, se donnerent chacun dans leurs quartiers des Chefs pour se défendre contre les Mores. Ces Chefs formerent cinq Maisons qui furent celles des Rois des Asturies ou de Leon, des Rois de Navarre ou de Pampelune, des Comtes de Castille, des Comtes d'Arragon, & des Comtes de Barcelone. Ces Maisons représentées en forme d'arbres, semblent naître d'une Terrasse qui regne le long du bas de cette Carte, & elles continuent chacune séparément sur un Rameau rampant, jusqu'à ce qu'elles se joignent, & s'unissent par divers mariages qui sont marquez au bout de chaque Rameau.

Il est remarquable pour l'honneur de

ces Maisons differentes soient entrées dans celle de Navarre en la personne de Sanche le Grand Roy de Navarre, ou dans celle de ses Enfans, & qu'ayant depuis été divisées par le partage que ce Roy fit à trois de ses fils, la Providence divine les a encore réunies ensemble dans la même Maison de Navarre.

Sanche le Grand, Roy de Navarre, qui vivoit en l'an mil, & qui prit le titre d'Empereur des Espagnes, est placé dans le milieu du bas de cette Carte, comme le tronc & la souche de tous les Rois qui ont régné en Espagne depuis lui jusqu'à present : car ayant partagé ses Etats à ses Enfans, il donna la Navarre à Garcie V. son fils aîné ; le Comté de Castille, qu'il érigea en Royaume ; à Ferdinand son second fils, & le Comté d'Arragon, qu'il érigea pareillement en Royaume, à Ramir son fils naturel.

De ces trois freres sont descendus tous les Rois de Navarre, de Castille & d'Arragon depuis l'an mil : ils forment comme trois grands Arbres, dont celui de Navarre est à la droite, celui de Castille au milieu, & celui d'Arragon à la gauche. L'Arbre de Castille a ses branches, qui sont celles de la Cerda, de Molina, de Ponthieu, de Manuel, & même la Branche entiere des Empereurs & Archiducs d'Autriche sortis de Ferdinand I. Empereur, & fils puîné de *Jeanne Reine d'Espagne.* L'Arbre d'Arragon-



a aussi ses branches, qui sont celles des anciens Comtes de Provence, des Rois de Sicile, des Rois de Majorque, & des derniers Rois de Naples.

Toutes ces Maisons se sont enfin réunies en une, & sont revenues à leur aînée est celle de Navarre. La Maison d'Arragon commença la première, entrant avec toutes ses annexes, l'an 1410. dans celle de Castille, par le mariage de Leonore d'Arragon sœur de Jean I. & de Martin le Vieil Roi d'Arragon, & la Maison de Castille eut toutes ses dépendances entra l'an 1700. & celle de Navarre qui est à présent celle de France, à laquelle celle de Navarre a été unie par le Roy Henry le Grand fils unique & héritier de Jeanne d'Albret Reine leme de Navarre.

Le Droit de cette dernière réunion est marqué clairement dans cette Carte par ces grandes branches qui sortent des Rois catholiques Philippe III. & Philippe IV. amenés pour Epouses aux Rois Français Louis XIII. & Louis le Grand, Infantes Anne-Marie & Marie Thérèse d'Autriche filles aînées & héritières d'Espagne, l'une Ayeule & l'autre Bisayeule du Roy Philippe V. qui remplit aujourd'hui dignement le Trône de tant de grands Rois ses Ancêtres.

Cette Carte est fort utile pour rappeler plusieurs points de l'Histoire, & pour

tinguer tant de Rois & de Princes qui ont régné en même temps dans les différens Etats qui partageoient autrefois l'Espagne, & dont les Souverains portoient quelquefois le même nom. La disposition suivant laquelle l'Auteur les a rangez, soulage beaucoup la mémoire. Il va travailler, par ordre du Roy, à augmenter la Carte des Rois de France qu'il fit graver en 1668.



JOURNAL  
DES  
SCAVAN

Du Lundi 6. Juillet MDCCV.

---

Historiæ controversiarum de Divinæ  
tiæ Auxiliis sub summis Pontificibus  
V. Clemente VIII. & Paulo V. Libr.  
Quibus demonstrantur ac refelluntur  
rores & imposturæ innumeræ quæ in  
*Historia Congregationum de Auxiliis*  
sub nomine AUGUSTINI LE BLAN  
notatæ sunt : & refutantur acta omni  
rundem Congregationum quæ sub no  
ne fratris *Thoma de Lemos* prodierunt.  
thore THEODORO ELEUTHE  
Theologo. C'est-à-dire, *Histoire des*  
*putes sur la Grace, arrivées sous les P*  
*ficats de Sixte V. de Clement VIII. & de*  
*V. en six Livres. Où l'on découvre un*  
*finité d'erreurs & d'impostures contenues*  
*d'Histoire des Congregations de Auxiliis*

## DES SÇAVANS.

*blée sous le nom d'Augustin le Blanc ; l'on refute tous les Actes des mêmes Congregations, lesquels ont paru sous le nom de Thomas de Lemos. Par Theodore Eleve Theologien. A Anvers chez Pierre cobs. 1705. in fol. pagg. 818.*

**I**L y a au commencement de ce grand Ouvrage une longue & curieuse Préface dans laquelle l'Auteur parle non seulement de soi-même & de son Livre, mais au sujet de ce Livre qu'il entreprend de refuter, de plusieurs personnes qui l'ont donné au Public. Cette piece est remplie d'extraits de lettres qui nous apprennent que le P. Serry Dominique l'Auteur de l'*Histoire des Congregations* de laquelle a paru sous le nom d'Augustin le Blanc ; qu'il envoya de Rome en France son Mss. au P. Norbert Delbecque, Dominicain, pour le faire imprimer ; celui-ci le confia au P. Quesnel, & c. Le P. Quesnel y fit tous les changemens & toutes les additions qu'il voulut avant que de le mettre au jour. Les mêmes Extraits de lettres furent au Public un commerce secret entre quelques Thomistes & les Jansenistes, & on y voit qu'ils se sont donné les uns aux autres diverses marques de confiance. L'Auteur prétend néanmoins qu'il y a beaucoup de différence entre les Thomistes & les Jansenistes, par rapport à cette bienvenue mutuelle. Les premiers, selon lui, se

**L**  
**N**  
**C**  
vins  
tribu  
Lib  
lune  
ne  
vili  
BLAN  
omes  
ib  
unt  
IER  
des  
P  
de  
me  
s  
s  
s

sinceres & de bonne foi, au lieu que les autres n'ont pour les Thomistes qu'une apparence. Comme les lettres par le commerce dont nous parlons s'estimoient couvroient risque de tomber en disgrâce; elles sont écrites d'une manière mystérieuse, & l'on n'y nomme personne par son propre nom. Les Bacheliers, par exemple, y sont à la qualité de *Pere-Prieur*, tantôt celui de *Rebek*, & tantôt le titre de *des Augustins*. Le P. Serry y est nommé *sieur Banneret*, & son Histoire l'ouvroit *nereti*, ou le *Code Banneret*.

Theodore Eleuthere nous donne une préface générale de l'Ouvrage de son adversaire avant que de l'attaquer en forme. Ce préface est aussi enjoué dans cet endroit que sérieux par tout ailleurs. D'après quelques réflexions sur les préliminaires de l'Histoire de l'Abbé le Blanc, & sur tout ce que cet Auteur raconte de venir aux disputes de Arrubal, il s'exprime ainsi : „ Une victoire se présente aux yeux de l'Abbé le Blanc lorsqu'il s'applique à ces fameuses disputes. Transporté de gloire que lui cause l'heureux succès de sa guerre, il court, il se montre au milieu des combattans. D'une main il représente Arrubal fuyant,

„ renversé , Bastide fait prisonnier ; de  
 „ l'autre , l'ardent Alvarés & le pressant Le-  
 „ mos poursuivant leurs ennemis avec la  
 „ dernière vigueur. Toutes les paroles que  
 „ Lemos prononce , sont autant d'oracles  
 „ qui font naître dans l'esprit de ses Audi-  
 „ teurs une admiration profonde , & qui  
 „ lui attirent de toutes parts les acclamations  
 „ des Cardinaux. Le combat n'est pas plu-  
 „ tôt fini , que l'Historien pense aux Cou-  
 „ ronnées. Il fait entendre que la condam-  
 „ nation de Molina étoit sur le point d'écla-  
 „ ter , que la Sentence étoit déjà toute  
 „ dressée , & qu'il ne manquoit plus rien  
 „ à la Bulle qui proscrivoit sa doctrine ,  
 „ sinon d'être solennellement publiée ; ce-  
 „ remonie qui sans les artifices ordinaires  
 „ des Jesuites , auroit bien-tôt eu son exe-  
 „ cution. „ Theodore Eleuthere reprenant  
 son sérieux , appelle tout cela un Triomphe  
 fondé sur le mensonge , une victoire fabu-  
 leuse , une gloire vaine & inutile , à laquelle  
 on n'arrive que par la fiction , la calomnie ,  
 & l'imposture.

Son Ouvrage est partagé en six Livres.  
 Dans le premier il s'applique à decouvrir la  
 véritable source des disputes dont il est  
 question. Il y fait aussi l'Histoire des trou-  
 bles qui arriverent en Flandres à l'occasion  
 des Censures que les Facultez de Theologie  
 de Louvain & de Douay publierent contre

que ce soit Molina qui ait mis la discorde entre les Jesuites & une partie des Dominiquains. Cette discorde est plus ancienne que le Livre de ce Theologien, & la Compagnie de Jesus a eu dès sa naissance des ennemis formidables dans l'Ordre de saint Dominique. A leur tête paroît ici Melchior Cano Professeur à Salamanque, homme fameux par son éloquence, & par son érudition. Saint Ignace ayant envoyé dans cette Université le P. Michel Turrien, & trois autres Peres, l'an 1548. Cano leur déclara ouvertement la guerre, & se mit à declamer contre eux, & dans les conversations particulières où il se trouvoit, & dans ses leçons publiques, & même dans ses sermons: *Je sçai qu'il est venu, & qu'il y a déjà quelques-uns de ses émissaires à Salamanque* & tournant ensuite à sa mode les Jesuites, & leurs missions, il faisoit passer Peres pour de dangereux Novateurs des vagabons, pour des temeraires vantoient d'être envoyez de Dieu pour former le monde.

Ce celebre Dominiquain inspira plusieurs de ses Disciples son averfion les Jesuites. Peredo, Avendaño, Romero se distinguèrent entre les Professeurs à Avila.

qu'il étoit du S. Siege, un long traité. Le second, qui avoit le talent de la parole, & qui s'exprimoit avec autant de vehemen- ce que de facilité, eut soin de les décrier dans les principales Villes de l'Espagne; les deux autres répandirent aussi par-tout beau- coup de *calomnies* & de medifances contre la Societé. Mais celui de tous les Disciples de Cano qui se signala le plus, ce fut Ba- ñez. Le Dogme des Predeterminations Physiques lui tenoit infiniment au cœur pour plusieurs raisons; & dès qu'il apprit que Mo- lina travailloit à le ruiner, il n'eut point de repos qu'il ne se vît aux mains avec lui. Telle fut, selon notre Auteur, la veritable origine de la guerre qui s'éleva entre les deux Ordres.

Il raconte dans le second Livre., ce qui se passa en Espagne entre les Dominiquains & les Jesuites, depuis l'an 1581. jusqu'à 1594. c'est-à-dire jusqu'au temps que les controverses sur la Grace furent évoquées à Rome. Dans ce Livre l'Auteur compare ensemble les dogmes de la Science moyen- ne & de la Predetermination Physique, par rapport au sort qu'ils ont eu, & fait un magnifique dénombrement des Academies qui ont approuvé la Doctrine de Molina, & rejetté celle de Bañez. Dans tout ce qu'il avance, soit en faveur de son parti, soit contre celui qu'il combat, il fait connoître qu'il a une grande érudition en matiere de



Theologie, & beaucoup de bon sens. Ses preuves sont nombreuses, & bien choisies. Afin de mieux refuter la Predetermination Physique, il divise prudemment ceux qu'on croiroit devoir la soutenir, & se sert de l'autorité & des raisons des Dominiquains mêmes, pour faire le procès à d'autres Dominiquains. La plupart des Theologiens qu'il cite contre la Predetermination Physique, sont en effet des plus fameux de l'Ordre de saint Dominique; & il fait voir, en alléguant leurs propres paroles, que Bañez & ses partisans n'avoient que faire de sortir de tête. Selon notre Auteur, les Peres Vincent, Mantius, Verdu, Yanguas, Motte-dragon, Gonzalez, Navarette, Campanelle, Nicolai, Aravio, & plusieurs autres, ont méprisé ou rejeté le dogme de la Predetermination Physique, & l'ont regardé comme un sentiment qui n'étoit suffisamment fondé ni sur l'écriture ni sur la Doctrine de saint Thomas. A l'égard de celui de la science moyenne, Theodore Eleuthere remarque qu'il n'a jamais causé une pareille division parmi les Jesuites, & que la Société soutient comme un dogme que saint Augustin & les autres Peres de l'Eglise ont enseigné.

Il n'a pas de rapporter tout au  
Ferreira

fut en état de paroître. C'est un événement assez singulier, qu'un Ouvrage qui devoit causer tant d'inquietudes aux Dominiquains, ait rencontré dans leur Ordre son premier Approbateur, ou plutot son premier Panegyriste, car l'approbation du P. Ferreira est remplie d'éloges.

Dans le troisieme Livre l'Auteur rend compte des premieres Conferences qui se tinrent à Rome entre les deux partis par l'ordre de Clement VIII. Il dit que les Consultants qui furent employez dans les deux premiers examens du Livre de Molina, s'aquiterent mal de leur devoir, & qu'ils firent paroître autant de nonchalance dans la discussion des matieres, que de precipitation & de partialité dans leurs jugemens. Le bruit courut dans toute l'Espagne que les Jesuites alloient incessamment être condamnés; diverses Puissances s'interessèrent pour eux, & le Pape fut prié de faire examiner leur cause avec plus de maturité. Clement VIII. nomma pour cet effet le Cardinal Madruce. Ce Cardinal ordonna aux Generaux des deux Ordres d'apporter chacun trois Mémoires, dont le premier contiendroit leur sentiment sur la Grace, le second ce qui paroissoit dangereux dans le sentiment contraire, & le troisieme les objections contre ce même sentiment. Cette methode ne plut pas aux Dominiquains. Ils pretendirent qu'il ne s'agissoit point  
 Ll 3 des

y eut là-dessus plusieurs écrits & discours de part & d'autre. Les uns montrèrent qu'il s'agissoit autant que de Molina, puisque ces deux s'accusoient également; & reprit que le seul moyen de rétablir la discipline des deux Ordres, c'étoit d'en régler la doctrine. Après la mort du Cardinal de Lorraine, laquelle arriva peu de temps après, celle l'un de ceux qui avoient dénoncé le Livre de Molina, produisit contre cet Ouvrage une longue censure. Les Jésuites y répondirent, & leur réponse fut réduite à vingt propositions sur lesquelles on avoit d'abord été en dispute.

L'examen de ces vingt propositions est le sujet du quatrième Livre. L'Auteur y conte avec soin comment les Docteurs les attaquèrent, & de quelle manière elles furent soutenues. Il fait remarquer

Blanc pretend aussi les avoir rapportez ,  
 norre Auteur satisfait avec beaucoup de bon-  
 té à une objection qu'on fait à cet Abbé  
 sur sa methode. Il n'entre point , dit-on ,  
 dans le fond des choses , il ne propose point  
 les argumens dans leur force ; il se contente  
 presque toujours de dire en general qu'Al-  
 varez ou Lemos ont dit des choses merveil-  
 leuses en telle & telle occasion ; que les Je-  
 suites au contraire n'ont allegué que des rai-  
 sons frivoles & de pures bagatelles. Cette  
 maniere de rendre compte ne satisfait pas  
 les gens d'esprit. A cela Theodore Eleuthere  
 repond que l'Abbé a eu de bonnes raisons  
 pour en user de la sorte ; qu'il se doutoit  
 bien que les argumens des siens paroistroient  
 trop foibles , & qu'ils deviendroient ennu-  
 yeux : & qu'ainsi il a bien fait de les sup-  
 primer. Quoy qu'il en soit , Theodore fait  
 profession de ne nous donner ici que des actes  
 fidelement copiez sur les originaux. Peu  
 après que la trente-huitième Congregation  
 eut été indiquée , Clement mourut. On  
 demande quelle auroit été sa decision s'il  
 avoit vecu jnsqu'à la fin des discussions ?  
 Notre Auteur est persuadé que ce Pape auroit  
 déclaré la doctrine de Molina parfaite-  
 ment orthodoxe. Cela est fondé sur ce que  
 le Cardinal du Perron lui ayant dit , *Qu'il*  
*engageroit quand on voudroit tous les Sec-*  
*taires de l'Europe à souscrire à la doctrine*  
*de la Predetermination* , Clement s'étoit mis

à lire lui-même le Livre de Molina  
voir si un Ouvrage où cette Pro-  
position si agreable aux Heretiques  
futée, pouvoit contenir des dog-  
damnables. En lisant il chargea  
les marges du Livre, & ces No-  
tifications Molina. Le Cardinal Alc-  
Neveu du Pape, fit present aux J-  
volume où sont ces marques avec  
la diligence & des bonnes intentions  
laborieux Pontife. Le dernier Livre  
represente les Dominiquains à  
leur tour, & reduits malgré eux à  
la Predetermination Physique. Par  
fit continuer devant lui les disputes  
qu'un serieux examen de ce Dogme  
bueroit beaucoup à faciliter la decision  
toute la Controverse. L'Auteur  
tout au long les discours que le Pape  
prononça sur ce sujet. La Predeter-  
y est attaquée comme contraire à l'  
aux décrets des Conciles, à la doctrine  
saint Augustin & des autres Peres ;  
une opinion aussi conforme à celle  
de saint Augustin qu'elle est opposée à celle  
de Thomas & de la plus grande partie  
Docteurs Catholiques. Quoy qu'  
ces objections soient dressées avec  
diligence possible, il paroît ne  
que celle qui est tirée de l'opinion  
Calvin est travaillée avec plus de  
*les autres.* Aussi fit-elle une gra-

ffion sur l'esprit du Pape; il voulut que  
 s les Consulteurs en eussent une copie  
 écrit. L'Auteur assure que Lemos n'y  
 liqua presque rien. L'Abbé le Blanc in-  
 je qu'il n'étoit pas fort nécessaire non  
 s que Lemos y repliquât; mais, dit là-  
 us Theodore Eleuthere, si elle étoit si  
 importante, pourquoi donc Lemos fit-  
 ong-temps après un Livre exprès pour  
 er de la refuter? Le Pape crut enfin  
 il étoit temps de penser au jugement  
 il avoit à prononcer. Tous les Consul-  
 rs eurent ordre de travailler d'abord à  
 t, & ensuite tous ensemble, à mettre  
 écrit leurs décisions. Ils obeïrent; mais  
 qu'ils firent ne servit de rien. Paul se  
 tenta d'assembler une seule fois la Con-  
 gation des Cardinaux. Personne ne sçait,  
 notre Auteur, ce qui se passa dans cette  
 mblée. Ce qui est certain c'est que le  
 e permit & aux Consulteurs & aux Dis-  
 ans de reprendre le chemin de leurs  
 s; & qu'il ordonna aux Partis de vivre  
 ormais en paix, en attendant sa decla-  
 on. Theodore Eleuthere s'inscrit en  
 : contre une Bulle, que l'Abbé le Blanc  
 ibue à Paul V. & dans laquelle Molina  
 censuré. Cette Bulle n'est, selon notre  
 eur, qu'un écrit sans autorité, trouvé  
 ni les papiers du Docteur Nuñez Coro-  
 e: un écrit que Paul V. & ses Cardinaux  
 nt peut-être jamais lu, bien loin de l'a-  
 voir.

voir approuvé, ou de l'avoir  
me un Acte auquel il ne man  
la publication. Il y a une Con  
nocent X. qui declare qu'on  
nement ajouter foi ni à cette  
Actes de Pegna & de Lemo  
rent à Rome des disputes qui  
dans la plupart des Academi  
Chretien. Il est vrai que la  
tion Physique n'a pas fait de  
depuis ce temps-là; mais il n  
si des autres dogmes qui fu  
minez, & qui regardent la  
plier l'efficacité de la Grac

Il y a beaucoup de clarté  
notre Auteur: sa methode est  
embarras, il ne perd jamais  
sujet ni son adversaire. Il ac  
vent celui-ci d'avoir avancé  
En voici un exemple par leq  
rons cet extrait. L'Abbé le Bl  
remarqué que saint Ignace  
aux siens *de lire la Theologie*  
*saint Thomas* dans les Ecoles  
avance que la Congregation  
tint en 1558. après la mort  
truisit cette Loi, sous pretext  
ter. Cette Congregation,  
gnit à saint Thomas, *le Ma*  
*ces*, & même decida que si d  
tems *quelqu'autre Auteur par*  
la Societé pourroit s'en ser

Eleuthere nie ce fait, & montre que ce que son adverfaire nous donne pour un decret de Congregation, est une declaration que saint Ignace même a ajoutée de sa main au texte des Constitutions. Il cite les paroles du Saint comme elles sont dans l'original Espagnol que l'on garde à Rome; & l'on est persuadé après les avoir lues, que s'il étoit vrai que la Societé eût abandonné saint Thomas, elle ne l'auroit fait qu'avec la permission expresse de son Fondateur.

**Seconda Lettera del Signor MICHEL AGNOLO DE LA CHAUSSE**, indirizzata al Signor N. N. circa la Colonna dell' Apoteosi di ANTONINO PIO, scoperta in Roma nel Campo Marzo: in risposta di alcune Osservazioni publicate nel *Giornale di Trevoux* del mese di Settembre 1704. data in luce da Niccolo Bulifoni. In Napoli, nella Stamperia di Felice Mosca. C'est-à-dire, *Seconde Lettre du Sr. Michel-Ange de la Chaussée, adressée au Sr. N. N. touchant la Colonne de l'Apotheose d'Antonin-Pie, decouverte à Rome au Champ de Mars: pour servir de reponse à quelques Observations publiées dans le Journal de Trevoux du mois de Septembre 1704. Par Nicolas Bulifon.* A Naples, de l'Imprimerie de Felice Mosca. 1705. in 8. pagg. 36.



DAns le xxii. Journal de l'année 1739. nous avons parlé amplement de la premiere Lettre que le Sr. de la Clouette écrivit en ce temps-là, à l'occasion d'une Colonne trouvée à l'ancien Champ de Mars, & élevée autrefois sous l'Apotheose d'Antonin-Pie. Les Auteurs des *Memoires de Trevoux* mirent aussi dans leur Mois de Mars de la même année 1704. & dans un article séparé, qui est le premier de ce Mois, des remarques du P. de Grainville sur la Lettre de M. de la Chaussée. Ces Remarques qui ont donné occasion à la seconde Lettre de cet Auteur dont nous nous occupons ici, Nous rapporterons les observations du P. de Grainville, & les réponses de M. de la Chaussée, & nous en laisserons le jugement aux Lecteurs.

La principale contestation qui est entre deux Antiquaires, est de sçavoir si la Colonne de Granite nouvellement découverte est celle qui est représentée sur les médailles d'Antonin, ou bien si c'est celle qui est appelée Aurele qu'on voit à Rome, & qui est appelée Antonine. M. de la Chaussée prétend que c'est la Colonne nouvellement découverte qui est représentée sur les médailles d'Antonin Pie; & le P. de Grainville prétend au contraire que c'est l'autre Colonne.

*Il est bon,* dit le P. de Grainville,

de à deux choses que M. de la Chaussée, ce semble, avec trop peu de vrai-semblance : La première est que c'est cette Colonne qui est représentée au revers des Medailles Antonin-Pie. Une infinité de Sçavans nous en ont en possession de croire que la Colonne de marbre est la Colonne qui se voit depuis un siècle au milieu de Rome.

M. de la Chaussée répond à ce premier argument, qu'une opinion reçue de même après pendant quelques années, ne peut être contre la vérité, lorsque le temps se charge de la découvrir.

La légende de nos Medailles, continue le Pere, ne contient ces deux mots DIVO PIO. L'inscription de la Colonne granite en a quantité d'autres, ces deux mots s'y trouvent, c'est par nous, & dans un arrangement tout différent, & lis sur la Colonne.

DIVO ANTONINO AVG PIO

ANTONINVS AVGVSTVS ET

VERVS AVGVSTVS FILIVS

comme ces Inscriptions sont différentes, les noms doivent être differens.

Cette objection s'évanouit, dit M. de la Chaussée, si l'on considère que les legendes des Medailles doivent être courtes, non seulement à cause de la petitesse du volume, mais aussi parce que la Medaille ayant deux faces, & le nom de l'Empereur étant marqué sur la principale, il est inutile de le marquer au revers; & en effet on s'est con-

DANS le XXII. Journal de l'Année 1739. nous avons parlé dans la première Lettre que le Sr. de la Chauffe a écrite en ce temps-là, à l'occasion d'une Colonne trouvée sur le Champ de Mars, & élevée pour l'Apothéose d'Antonin-Pie. Les *Memoires de Trevoux* ont mis cette Lettre dans leur Mois de la même année 1704. dans un article séparé, qui contient des remarques du P. de Grainville sur la Lettre de M. de la Chauffe. Les Remarques qui ont donné occasion à la seconde Lettre de cet Auteur sont rapportées ici. Nous rapporterons aussi les remarques du P. de Grainville, & les remarques de M. de la Chauffe, & nous en donnerons un jugement aux Lecteurs.

La principale contestation entre deux Antiquaires, est de savoir si la Colonne de Granite nouvellement découverte est celle qui est représentée sur le fronton d'Antonin, ou bien si c'est celle d'Aurele qu'on voit à Rome, & qui est appelée Antonine. M. de la Chauffe prétend que c'est la Colonne nouvellement découverte qui est représentée sur le fronton d'Antonin Pie; & le P. de Grainville prétend le contraire que c'est l'autre Colonne.

*Il est bon, dit le P. de Grainville,*

dre garde à deux choses que M. de la Chaussée avance, ce semble, avec trop peu de vraisemblance : la première est que c'est cette Colonne granite qui est représentée au revers des Medailles d'Antonin-Pie. Une infinité de Sçavans nous ont mis en possession de croire que la Colonne de ces Medailles est la Colonne qui se voit depuis plus d'un siècle au milieu de Rome.

M. de la Chaussée répond à ce premier argument, qu'une opinion reçue & même approuvée durant quelques années, ne peut prescrire contre la vérité, lorsque le temps vient à la découvrir.

La legende de nos Medailles, continue le Pere, n'a que ces deux mots DIVO PIO. L'inscription de la Colonne granite en a quantité d'autres, & si ces deux mots s'y trouvent, c'est par nécessité, & dans un arrangement tout différent, car on lit sur la Colonne

DIVO ANTONINO AVGVSTO  
ANTONINVS AVGVSTVS ET  
VERVS AVGVSTVS FILII.

Comme ces Inscriptions sont différentes, les monumens doivent être différens.

Cette objection s'évanouit, dit M. de la Chaussée, si l'on considère que les legendes des Medailles doivent être courtes, non seulement à cause de la petitesse du volume, mais aussi parce que la Medaille ayant deux faces, & le nom de l'Empereur étant marqué sur la principale, il est inutile de le repeter au revers; & en effet on s'est con-

*qué ni dans les Medailles de Trajan ni dans celles d'Antonin une cinquantaine de petites fenêtres qui sont véritablement dans leurs Colonnes.*

M. de la Chauffe avoue que ce raisonnement le surprend, & d'autant plus qu'il n'a jamais vû de Medailles de Trajan où la Colonne de ce Prince soit représentée lisse, & qu'il faut sans doute que celles qui sont tombées entre les mains du Pere aient été entièrement frustes & couvertes de rouille, ou que ce Pere ait pris pour la Colonne Trajane une autre Colonne lisse qu'on voit au revers de quelques Medailles de Trajan. Il ajoute que les aigles qui sont gravées au pié de la Colonne Trajane ont été exprimées sur la Medaille, parce que ces sortes d'objets sont plus aisez à distinguer, & qu'on s'est contenté de marquer sur le fust de la Colonne une ombre de figure, telle qu'on l'y remarque en effet; mais que comme on n'a pu représenter sur la Medaille d'Antonin les bas reliefs, ni les feuillages dont le pied d'estal de la Colonne de Granite est enrichi, on a été obligé, pour éviter la confusion, de représenter ce pied d'estal tout-à-fait lisse.

Jusqu'ici, dit M. de la Chauffe, la Critique du Pere est digne de louanges, parce que la route de l'antiquité étant obscure, on doit tenter toutes sortes de moyens pour *l'éclaircir*. Mais on ne peut lui pardonner d'a-

ir écrit qu'on érigea autrefois la Colonne historiée qui est dans le *forum* d'An-  
 , du vivant de cet Empereur , pour  
 ser à la Colonne Trajane , & dispu-  
 : magnificence avec elle. Il est certain  
 | Colonne historiée représente les vic-  
 que M. Aurele avoit remportées sur  
 rmaines & sur les Sarmates , & qu'il  
 ompha l'an de Rome 929. & le 176.  
 ire Chrétienne. Il avoit même pris le  
 le *Sarmaticus* dès l'année précédente ,  
 ie il paroît sur ses Medailles frappées  
 rdre du Senat , avec sa 29. puissance  
 itienne. Or Antonin étoit mort en-  
 15. ans auparavant , c'est-à-dire l'an  
 914. & l'an de J. C. 161. ainsi  
 Colonne n'a pu être élevée du vivant  
 onin. Pour tomber dans un Anachro-  
 si grossier , il faut sans doute que le  
 ait crû faussement , avec quelques An-  
 res du dernier siècle , que cette Co-  
 représente les victoires d'Antonin-

is sans s'arrêter à toutes ces contradic-  
 , il suffira de remarquer ici que com-  
 Colonne Trajane n'a point été élevée  
 Senat pour l'Apothéose de Trajan ,  
 ès sa mort , puisqu'on lit au revers de  
 daille qui représente cette Colonne :  
 Q. R. OPTIMO PRINCIPI , avec  
 1. puissance Tribunitienne de ce Prin-  
 c que d'ailleurs on sçait qu'il ne mou-  
 rut

rut que dans sa xx. puissance Tribunus  
trois ans après la Consecration de  
perbe monument : de même la Co  
historiée fut élevée par le Senat à l'h  
de M. Aurele pendant sa vie, pour i  
taliser les victoires qu'il avoit rempor  
les Germains & sur les Sarmates. L'  
ne Inscription de cette Colonne ,  
contenoit l'Epoque de sa dedicace ,  
pas parvenue jusqu'à nous, le Pape S  
y substitua celle qu'on y voit aujourd  
lorsqu'il en fit raccommoer le pied  
pour la consacrer à l'Apôte saint Pa  
même qu'il avoit déjà consacré la C  
Trajane à saint Pierre ; & on ne doi  
s'étonner que les Medailles ne nou  
point conservé la memoire de cette  
ne, la même chose est arrivée à l'é  
plusieurs autres fameux monumens  
tiquité, tels que sont le Pantheon  
Agrippa, le Mole d'Adrien, le S  
nium de Severe, les Thermes de C  
la, &c.

Il est certain encore que la Col  
se voit sur la Medaille frappée pour  
theose d'Antonin, avec cette Inscr  
Divo Pio, doit être accompagnée d  
que monument qui ait quelque rap  
cette Apotheose : or il ne s'en tro  
cun sur la Colonne historiée ; elle re  
te seulement les actions de M. Aure

d'être découverte, & qui a été consacrée de temps après la mort d'Antonin, sur un relief qui a rapport à l'Apothéose de ce Prince, avec une Inscription qui en fait mention, comme on l'a observé ci-dessus; c'est un foible argument contre cette opinion, que de dire, comme dit le Père, qu'il n'étoit pas de la magnificence Romaine de représenter sur les Médailles la moins remarquable de ces Colonnes, & de négliger la plus majestueuse & la plus éclatante. Car pour qu'on soit versé dans la connoissance de l'antiquité, on demeurera aisément d'accord que la Médaille frappée pour l'Apothéose d'Antonin-Pie, doit plutôt représenter un monument érigé pour cette même consécration, qu'un Trophée des victoires de Marc Aurèle.

En la Colonne historiée du *forum* d'Antonin est d'Ordre Toscan, & celle qui est représentée sur la Médaille, ayant une base qui se ressemble à celle de la Colonne d'Albano, & qui est également découverte, on ne peut y reconnaître la Colonne historiée, mais bien celle de Granite à laquelle elle ressemble & par l'Inscription & par le goût de l'architecture.

2. objection du P. de Grainville est contenue en ces termes: *La seconde chose que je ne puis approuver dans la dissertation, c'est de dire que Faustine qu'un jeune homme enleva sur les Alpes dans un bas relief, soit Faustine la jeune*



jeune avec un voile sur la tête. Car enfin quand cette Colonne fut ciselée, cette Faustine étoit encore en vie, puisqu'il est clair par l'Inscription de cette Colonne, que Luce Vere vivoit encore. Or je ne pense pas que dans aucun ancien monument on trouve jamais un voile sur la tête d'une Princesse vivante, &c.

M. de la Chaussée répond à cette objection, par ces termes de sa première Lettre. *Antonino e Faustina vengono sollevati dal genio, quello collo scettro in mano, nella cui summitate è un Aquila, segno dell' Imperio, mentre egli visse, e dell' eternità dopo morte; questa col velo della deificazione in testa. E verisimile che la Colonna sia stata eretta al solo Antonino; e che la figura di Faustina vi si trovi per ornamento, o forse col motivo di compiacere con quest' adulazione a Faustina giovane figliuola, moglie di Marco Aurelio: essendo morta la prima l'anno terzo dell' Imperio di Antonino, e seguita allora la sua Consacrazione, come riferisce Capitolino.*

On est persuadé que quand le Pere de Grainville aura examiné avec attention le sens de ces expressions de M. de la Chaussée, il avouera lui-même que l'objection qu'il lui a faite n'est pas bien fondée.

*Pratique de la Memoire artificielle, pour apprendre & pour retenir aisément la Chronologie & l'Histoire Universelle. Par le P. BUFFIER de la Compagnie de Jesus. A Paris chez*

chez Urbain Coustelier , rue saint Jacques, au Cœur bon. 1705. in 12. pagg. 40.

Le premier volume de la Chronologie & de l'Histoire Universelle , contient ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les faits y sont marquez par des dates precises. Le R. P. Buffier Jequi en est l'Auteur , promet de donner encore trois volumes semblables à celui-ci. L'un pour l'Histoire generale Prophanne depuis Jesus-Christ jusqu'à present, le second pour l'Histoire Ecclesiastique, & un troisième pour l'Histoire de France. Le dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage est de donner un moyen facile d'apprendre & de se souvenir aisément les principaux faits historiques, & de les appliquer à la Chronologie. Cette methode, dit-il, n'est autre pour le fond, que celle dont se servoient deux des plus grands hommes de notre siecle, le P. Petau & le P. Labbe , Jesuites. Ils avoient pour but de soulager & de fixer leur memoire avec des vers Techniques ou artificiels, & de l'un côté, par le tissu de certains vers choisis & ferrez, sont propres à retenir l'idée d'un tres grand nombre d'événemens & d'époques; & d'un autre côté, par leur cadence ou par leur rime, sont propres à s'insinuer facilement, & à demeurer

JOURNAL  
DES  
SCAVANS

3  
Du Lundi 13. Juillet M. DCC

---

These sur la question : Si l'homme  
origine d'un ver ; soutenue aux  
la Faculté de Medecine de Paris  
13. de Novembre 1704. sous M  
FROY, de l'Academie Royale  
du Paris, de la Societé Royale  
Docteur Regent de la même Fac  
decine, Auteur de la These,  
de la dispute. Traduction du  
M. ANDRY, Lecteur & Pro  
Docteur Regent de la Faculté d  
Paris. A Paris chez Laure  
rue saint Severin. 1705. ve  
70.

Les Theses qui se soutie  
les de la Faculté de M

ont cet avantage, que ce sont des es-  
de traitez complets sur une matiere.  
propose d'abord une question, qu'on  
out ensuite par les raisonnemens qu'on  
les plus simples, & qu'on croit s'ac-  
le mieux avec l'experience. La for-  
e ces raisonnemens n'est pas arbitraire,  
e de la Faculté est de les reduire à  
chereme, c'est-à-dire à cette sorte de  
gisme dont chaque proposition est im-  
atement suivie de sa preuve. Cette ma-  
de raisonner est moins seche, & en  
e temps plus claire. C'est celle dont  
on s'est servi dans la fameuse Orair-  
our Milon, laquelle ne consiste toute-  
e qu'en un seul épichereme. Un au-  
sage de la Faculté est de distinguer  
la These les membres de l'Epichere-  
ce qui fait en tout cinq articles. Le  
ier article de la These contient donc  
ajeure : le second, la preuve de la  
re : le troisiéme, la mineure : le  
ième, la preuve de la mineure; & le  
ième, la conclusion. Ces sortes de  
s sont ordinairement bien travaillées,  
que la Faculté en commet le soin,  
aux Bacheliers qui les doivent soute-  
mais aux Docteurs qui doivent y pre-

Geoffroy Auteur de celle-ci, y a sui-  
actement les regles que nous venons  
arquer. La question qu'il propose est:  
05. M m Si

*Si l'homme tire son origine d'un ver. Il decide par l'affirmative, donc l'homme son origine d'un ver.*

Pour prouver ce sentiment, il observe d'abord que la nature n'a donné aux animaux qu'un seul moyen de reproduction qui est celui des semences. Ensuite il avance que ce moyen est le même en elle que dans les plantes; en sorte que pour bien connoître l'origine du corps de l'homme, & celle de tous les animaux, il faut, dit-il, que bien examiner l'origine des autres corps vivans.

Dans le second article, cette uniformité de la nature en ce qui regarde la generation, se trouve prouvée par l'uniformité qu'on remarque dans tout ce qui concerne les autres fonctions des corps vivans, les organes nécessaires à leur vie. M. Geoffroy fait dans cette occasion un parallèle des animaux & des plantes, dans lequel il expose tout ce qu'il y a de plus curieux sur ce sujet. Ensuite il conclut que puisque la nature suit en general un même plan dans ce qui regarde la structure, croissement, & l'entretien de tous les corps vivans, il n'y a pas d'apparence qu'elle se demente dans ce qui regarde leur generation. Il ajoute qu'au contraire il y a tout lieu de juger que puisque les animaux & les vegetaux vivent, se nourrissent & croissent de la même maniere

ils se reproduisent aussi tous d'une maniere semblable.

Cela posé , il montre dans la suite , que les plantes s'engendrent par mâle & femelle ; que les plantes femelles conçoivent par des germes qui sont eux mêmes autant de petites plantes ; d'où il infere que la conception de l'homme & celle de tous les animaux se fait aussi par des germes , qui sont eux-mêmes autant de petits animaux. Il dispose par avance l'esprit à tirer cette conclusion , & pour cela il rapporte dès le commencement du troisiéme article , ce qu'on decouvre par le Microscope dans l'humeur destinée à la generation des animaux. Si l'on ouvre , dit-il , le corps d'un jeune homme , qui en pleine santé soit mort de mort violente , & qu'avec le Microscope on examine les vaisseaux seminaires , on appercevra dans la liqueur qu'ils contiendront , un si prodigieux nombre de vermiculeux , qu'une petite portion de cette matiere , quand elle seroit moins grosse qu'un grain de sable , en laissera voir plus d'un million : ou s'il arrive qu'on n'en decouvre point , c'est que l'homme étoit sterile. Si l'on fait le même examen sur le cadavre d'un vieillard , on trouve moins de ces vers ; encore sont-ils languissans. Si c'est sur celui d'un enfant de 12. à 13. ans il s'en presente une grande quantité , mais ils sont la plupart pliez & enveloppez comme des insectes dans

leurs nymphes ; au lieu que dans les corps qui ne sont ni trop jeunes ni trop vieux , on les trouve developpez , & avec un mouvement tres sensible : toutes circonstances, dit M. Geoffroy , qui semblent déjà donner lieu de conjecturer que ces petits animaux pourroient bien être la matiere essentielle & immediate de la generation ; d'autant plus que les mêmes experiences faites sur des cocqs, sur des chiens, & sur d'autres animaux qu'on peut ouvrir vivans , reüssissent de la même maniere. Ce qu'il y a de remarquable , ajoute l'Auteur , c'est que quand l'œuf a été fécondé par le mâle , on aperçoit dans cet œuf un petit animal , & que lorsqu'il ne l'a pas été , on n'y en aperçoit aucun : de sorte , continue-t-il , qu'il semble que la conception de l'enfant ne s'accomplisse que lorsque parmi un si grand nombre de petits animaux renfermez dans la substance du mâle , il s'en introduit quelqu'un dans l'œuf de la femme , pour s'y developper ensuite , & y acquerir la figure d'homme.

Cette preuve seroit insuffisante , si elle étoit seule ; mais la maniere dont les plantes conçoivent , y donne un grand poids ; & c'est sur quoi M. Geoffroy appuye vers la fin du même article , où il avance que cette Hypothese ne suppose rien dont on ne

cette dernière proposition fait le sujet du quatrième article.

M. Geoffroy y montre de quelle manière se fait par les semences la génération des végétaux. Cet article est assez curieux pour mériter que nous nous y arrêtions.

Les plantes ont leurs sexes aussi-bien que les animaux. Les parties mâles des plantes sont les *étamines* garnies de leurs *sommets* ; & les parties femelles sont les *pistiles*. On entend par *étamines*, ces petits filets placez ordinairement au milieu de la fleur , par *sommets*, ce qui termine le haut des *filets* , & par *pistiles* une petite tige verte qui s'élève entre les filets dont nous parlons. Dans le *Lys* par exemple , les petits corps jaunes qui occupent le milieu de la fleur , sont les *sommets* , les filets blancs qui les soutiennent sont les *étamines* , & ces parties ensemble sont les parties mâles. La poudre jaune qui se détache de ces sommets & qui tient aux doigts quand on y touche , contient les germes du lys. La tige verte & mince qui paroît entre ces petits corps jaunes , est ce qu'on nomme le *pistile*, cette tige est creuse & terminée en haut par trois coins arrondis & fendus ; elle reçoit les germes qui se détachent des sommets du lys , & elle les conduit jusqu'au réservoir des graines. Car le bas du *pistile* cache dans sa cavité de petits œufs , ou autrement des *vesicules seminaires* , qui sont les graines de



la plante. Ces graines deviennent fécondes par l'intromission des germes qu'elles reçoivent ; & toute la partie entière qui comprend le haut & le bas du pistile , est la partie femelle du lys. La plupart des plantes portent sur la même fleur les deux sexes. On peut nommer celles-là plantes androgynes ; il y en a d'autres où les deux sexes sont séparés en différens endroits du même pied ; & d'autres où ils se trouvent sur des pieds différens , & tout-à fait détachés. Entre ces dernières on peut appeller mâles celles qui portent les pistiles. Parmi les plantes qui produisent sur le même pied les parties mâles & les parties femelles séparées les unes des autres , on compte le *bled de Turquie*, le *larme de Job*, les *especes de Nicotian*, le *Tournesol*, l'*Ambrosie*, le *sapin*, le *noisetier*, le *chêne*, l'*aulne*, &c. Entre celles dont les parties mâles & les parties femelles croissent séparément sur les différens pieds de la même espece , on comprend la *mercuriale*, le *chanvre*, l'*épinard*, le *houblon*, l'*ortie*, le *saule*, le *peuplier*, &c. Dans les fleurs à feuilles, les parties mâles prennent leur origine des feuilles de la fleur ; dans celles qui sont sans feuilles, & qu'on nomme *chatons*, comme par exemple, dans les fleurs du *noyer*, elles partent du *pedicule*, c'est-à-dire de la queue de la fleur ; les parties mâles portent une nouffiere dont les

partie femelle que l'on nomme le pistile , & qui est ouverte en haut , reçoit ces germes , qui en meurissant se detachent & vont s'introduire dans les graines renfermées au fond du pistile. A l'égard des plantes qui dans la même fleur portent les deux sexes réunis , la partie femelle est placée entre les parties mâles : cette situation fait qu'elle reçoit aisément leur poussiere feconde ; mais lorsque les parties mâles & les parties femelles au lieu de se trouver ensemble , sont séparées en differents endroits du même pied , ou sur differents pieds d'une même espece , c'est par l'entremise du vent que les plantes conçoivent. Les plantes femelles où cette poussiere ne peut parvenir , demeurent steriles : toutes celles dont les fleurs n'ont point de sommets , c'est-à-dire de parties mâles , sont steriles aussi , & portent des graines qui sont semblables à ces œufs que font les poules sans le secours du coq , dans lesquels il n'y a point de germe. Si on ôte à une plante ses parties mâles , c'est-à-dire les sommets de ses fleurs , on lui ôte en même temps tout moyen de multiplier. C'est ce qu'il est facile d'éprouver sur le bled de Turquie & sur le *Palma Christi* , en encoupant les étamines avant qu'elles soient meures : car alors les parties femelles , c'est-à-dire les pistiles , au lieu de porter des graines fecondes , ne porteront que quelques vesicules vuides qui ne tarderont pas

même à secher. Si entre les plantes d'une même espece, dont les fleurs & les fruits croissent sur des pieds separez, l'on en cultive en particulier quelqu'une de femelle en sorte qu'elle ne soit point à portée de recevoir aucun grain de la poussiere qui detache des fleurs du mâle, cette plante stérile ou ne conduira point de fruits à maturité, ou n'en donnera que de steriles. C'est une observation qui se peut faire aisément sur la *mercuriale*, sur le *chanvre*, & sur d'autres plantes semblables.

Lorsque les fleurs sont dans leur perfection, non seulement les extrémitez des pistiles se couvrent de la poussiere qui échappe des sommets du mâle, mais si l'on ouvre tout le tuyau du pistile, on rencontre dans la cavité jusques vers les graines & les vesicules seminaires, une grande quantité de cette poussiere. Que l'on considere avec soin les graines d'une plante, avant que la poussiere dont nous parlons se soit introduite dans le pistile, on ne les voit remplies que d'une liqueur claire. Qu'au contraire on les examine après que cette poussiere s'est insinuée, on y remarque un corps opaque, qui se developpe à mesure que la graine croît, & qui laisse assez voir qu'il est le principe de la plante, ou plutôt la plante même en abrégé. Il s'agit de sçavoir par où le petit germe peut entrer dans la graine, pour la rendre féconde. Ce pass

ge est tres visible dans la plupart des graines : elles ont une petite ouverture près de l'endroit qui les attache. Cette ouverture est une cellule semblable à celle que l'on nomme *cicatricule* dans les œufs des animaux, & elle n'est pour l'ordinaire capable de contenir qu'un seul germe : il n'y a qu'à examiner les pois & les fèves d'haricot, pour y distinguer sensiblement cet orifice ou cette cicatricule, avec la jeune plante cachée dedans, laquelle semble en deffendre l'entrée par sa petite racine. Que ce qui se passe dans la generation des vegetaux, serve donc, dit M. Geoffroy, à nous faire juger de ce qui se passe dans celle des autres corps vivans ; & puisque la conception des plantes se fait par des germes, qui sont eux-mêmes de petites plantes, & qui se detachant des parties mâles du vegetal, entrent dans les œufs, ou autrement dans les graines de la plante ; disons aussi, continue l'Auteur, que la conception de l'homme, & des autres animaux, se fait par de petits animaux, qui de la substance seminaire du mâle dans laquelle on en découvre un si grand nombre, ainsi que nous venons de le remarquer, s'introduisent dans les œufs de la femelle, comme de petites plantes dans leurs graines. M. Geoffroy explique ici comment les petits vermisseaux se developpent quand ils se sont une fois introduits dans leurs œufs. Il fait là-dessus des remarques curieuses,

que la crainte de nous trop étendre nous oblige à passer malgré nous.

Le cinquième article renferme , avec la conclusion de tout le discours , une espece de recapitulation , qui donne beaucoup de jour à ce qui a déjà été dit. On y explique outre cela comment se forment les jumeaux & comment s'engendrent les monstres à plusieurs têtes. La These est suivie des réponses aux objections que feu M. Tavuri a formées contre ce Systeme dans son Livre de la generation du foetus. Ces réponses sont du Traducteur de la These. Elles paroissent fort satisfaisantes ; nous rapporterions quelques-unes des objections & des réponses , si l'étendue de l'Extrait ne nous obligeoit à nous arrêter ici.

Vetus Latium Profanum & Sacrum. Autore PETRO MARCELLINO CORRADINO , sanctissimi Domini nostri Clementis Papæ XI. Subdatario. Tomus primus , in quo agitur de Latio gentili. Romæ per Franciscum Gonzagam , in Area sancti Marcelli , ad viam Cursus. C'est-à-dire , *L'Ancien Latium profane & sacré. Par Pierre Marcellin Conradin , Soudatarien de notre S. Pere le Pape Clement XI. Tome premier. Où il s'agit du Latium Payen. A Rome par François Gonzague , dans la Place de saint Marcel. 1704. in 4. pagg.*

LE dessein de l'Auteur de cet Ouvrage est de faire connoître quel a été l'état de l'ancien *Latium* avant la fondation de Rome ; de marquer quels ont été les peuples qui ont habité les premiers cette Partie de l'Italie ; quelles étoient les coutumes , les mœurs , les ceremonies & les loix de ces anciens peuples ; comment ils étoient gouvernez ; quels ont été leurs premiers Rois , & quelles étoient leurs fêtes , & leurs Ceremonies de Religion.

Il commence par donner une description Topographique du *Latium*. Il le distingue en ancien & en nouveau. L'ancien s'étendoit depuis le Tibre jusques à *Circé* , & avoit cinquante mille pas de longueur ; & le nouveau s'étendoit jusques au fleuve *Liris*. L'ancien *Latium* étoit borné au Couchant par le Tibre & le Pays des *Etrusques* ; au Septentrion , par l'*Anien* & le pays des Sabins ; à l'Orient , par le fleuve *Ufens* , & par les *Volsques* ; & au midi , par la mer *Tyrreenne*. Ainsi les *Volsques* , les *Osques* , & les *Aufones* étoient d'abord hors les limites de l'ancien *Latium*. Les premiers peuples qui habitèrent cette contrée , furent les *Cicules*. Ils en furent chassés quelque temps après par les *Aborigines* , qui fonderent plusieurs villes entre le Tibre & le *Liris*.

Les anciens Auteurs disent que ces *Aborigines* étoient Grecs , & qu'ils étoient venus de l'Achaïe , long-temps avant la guerre de

Troye, sous la conduite d'*Oenotrus* fils de Caon, qui fut leur premier Roy. Quelque temps après, il vint une autre Colonie de Latiniens, qui se joignit aux *Aborigines*. Ensuite vint une troisième d'Arcadiens sous la conduite d'Evandre. Cette Colonie arriva en Italie environ 60. ans avant la guerre de Troie, dans le temps que *Faunus* étoit Roy des *Aborigines*. On dit que ces Arcadiens apportèrent en Italie l'usage des lettres & des instrumens de Musique, & qu'ils commencèrent à polir ces peuples, en leur donnant des loix. On dit aussi qu'Hercule voyageoit en Europe, laissa dans cette contrée une partie de ceux qui étoient à son retour, & qu'une Colonie de Lacedaemoniens qui ne pouvoient observer les loix que Minerve leur avoit données, vint s'y établir quelque temps après. Enfin dans le temps que *Latinus* fils de *Faunus* étoit Roy des *Aborigines*, les Troyens, sous la conduite d'Enée, aborderent sur cette côte où ils allèrent fonder *Lavinium*, & ensuite *Albe*, où ils continuèrent à régner jusques à ce que Rome eût été fondée par Romulus, qui étoit le dix-septième depuis Enée.

Notre Auteur, après avoir donné une idée de la notion des premiers peuples qui ont habité le *Latium*, les partage en différens cantons, & marque les principales villes qui y furent fondées. Il parle des Rois, en commençant par *Janus*, sous le regne duquel

ne vint en Italie. Il fait ensuite l'histoire de *Picus*, de *Faunus*, de *Latinus*, & des Rois d'Albe descendans d'Enée, & marque ce qui est arrivé de considerable sous le regne de chacun d'eux. Après la mort de *Numitor*, qui fut le dernier des Rois d'Albe, il paroît que les peuples Latins se mirent en liberté, & qu'ils composerent une espece de Republique. Il y avoit auprès de la montagne sur laquelle la Ville d'Albe étoit bâtie, un bois sacré où ces peuples s'assembloient pour delibérer sur les affaires communes de la Patrie. C'étoit-là que se faisoient les alliances, & les autres traitez, & qu'on nommoit un Dictateur, qui étoit chargé du gouvernement de la Republique. Outre ces assemblées politiques, ces peuples en avoient d'autres de Religion. Ils avoient bâti à *Lavinium* un temple à l'honneur de Venus; il étoit commun à tous les peuples du *Latium*, & c'étoient les Ardeates qui en avoient l'administration. Ce temple fut long-temps tres celebre; & quand les Romains furent devenus les Maîtres de tout ce pays, les Rois, les Dictateurs, les Consuls, & les autres Magistrats, avoient coutume d'y offrir des Sacrifices, le jour qu'ils entroient en charge. Il y avoit encore d'autres Temples dans les autres villes du *Latium*. Ces peuples avoient des Loix Civiles, qu'ils avoient reçues de Saturne, d'Evandre, d'Hercule, & des autres qui a-



voient amené les premières Colonies de  
le pays. La loi qui ordonnoit de livrer  
esclave à celui à qui il avoit causé quel  
dommage, tiroit son origine d'Evandre  
livra Cacus à Hercule, parce qu'il lui a  
enlevé ses bœufs. La loi qui contraignoit  
un accusé de se justifier par serment du  
me qu'on lui imputoit, fut reçue à  
qu'Ascanius qui étoit accusé d'avoir tué  
vinie, eut juré en pleine assemblée qu'il  
l'avoit point tuée, & qu'il ne sçavoit où  
le étoit. Nous ne pouvons pas entrer  
dans le détail de ces loix. Il y en avoit  
regardoient les successions, les mariages,  
la conservation des troupeaux, & beaucoup  
d'autres. Les femmes surprises en adultère  
étoient severement punies. Il leur étoit  
aussi défendu de boire du vin; & Faunus  
femme ou sœur du Roy Faunus, fut si cruellement  
fouettée pour en avoir bû, qu'elle  
en mourut.

Notre Auteur rapporte ensuite les Cérémonies  
qui s'observoient chez les anciens  
Latins quand ils se marioient; la maniere  
dont ils prenoient leurs repas; ce qu'on  
faisoit quand les femmes étoient grosses  
quand elles étoient nouvellement accouchées.  
On trouve ici sur toutes ces matieres des  
cherches fort exactes & fort curieuses. Ensuite  
il passe à l'explication des Fastes des Latins.  
ces Fastes n'étoient pas les mêmes dans toutes  
*tes les villes*, & l'année n'y étoit pas u

forme. Dans quelques villes l'année n'étoit que de dix mois, dans d'autres elle étoit de douze, & dans quelques-unes de treize. Romulus tira de ceux d'Albe & le nombre & le nom des mois, dont il composa l'année. Numa qui vint après, & qui ajouta deux mois à l'année de Romulus, les tira aussi des peuples Latins. L'ordre des mois n'étoit pas le même dans tout le pays: quelques villes commençoient leur année par le mois de Mars, dans d'autres ce même mois étoit le troisième de l'année, dans d'autres, le quatrième, &c. Il en étoit de même des autres mois. Les noms de Calendes, d'Ides, & de Nones sont aussi passez des Latins aux Romains.

Après ces considérations générales sur les Fastes, l'Auteur entre dans le détail de chaque mois, & marque les Fêtes qui s'y celebrent. Il en montre l'origine & les raisons; & fait voir que les Romains ont presque tiré toute leur Religion & leur culte des peuples du *Latium*. Il paroît même que le dessein particulier de l'Auteur dans cet Ouvrage est de détromper ceux qui croient sur la foi des Auteurs Romains, que Romulus & Numa sont les premiers inventeurs des loix Romaines & des Ceremonies de la Religion; il montre par-tout, que ce qu'on attribue à ces Législateurs est beaucoup plus ancien qu'eux, qu'ils avoient tiré de leurs voisins, ce qu'on leur attribue, en y fai-

font seulement quelques changemens. L'Ouvrage est composé avec soin, les démonstrations en sont exactes; les Auteurs anciens & modernes y sont citez avec choix, & cités sans prévention; & ce n'est qu'après avoir pesé leurs raisons qu'on se décide. Souvent même on laisse le Lecteur en suspens sur des matieres douteuses & on ne décide qu'après afin qu'il ait le plaisir d'examiner par lui-même ce qu'on lui propose, & de se choisir le parti qu'il jugera le plus raisonnable.

*Sectionum Conicarum Elementa, non alia methodo demonstrata. Authore JACOBUS MILNES Rectore de Ingestre in Staffordiensi. Oxoniæ, e Theatro Sheldoniano. Impensis Ant. Peisley Bibliopæ.*  
C'est-à-dire, *Les Elemens des Sections Coniques démontrées par une nouvelle Méthode.*  
Par Jacques Milnes. A Oxford, chez Antoine Peisley, Libraire.  
in 8. pagg. 95.

L'Auteur de ces Elemens s'est particulièrement attaché à démontrer les principales propriétés des Sections Coniques de la manière qui lui a paru la plus convenable & la plus claire. C'est dans cette vue tant qu'il a pû, il a compris sous des règles générales les propriétés communes aux Sections; & qu'il a retranché un grand nombre de ces menues propriétés qui

Il a en démontré d'autres dans la plus grande partie de ces Ouvrages de cette sorte. Il a conservé celles qui sont le plus d'utilité & qui font mieux connoître la nature naturelle des Sections; & il les a arrangées dans un tel ordre, que les dernières suivent des premières, par un enchaînement continu, & qui ne paroît point former une connoissance des unes suivant l'ordre de celle des autres.

La Méthode de M. Milnes n'a rien de nouveau qu'à l'égard des propriétés essentielles & fondamentales, qu'il démontre d'une manière particulière; ce qui lui donne le moyen d'en démontrer dans le plan plusieurs autres, qui considérées dans le Cone deviennent des figures très embarrassées. Dans le reste M. Milnes a mieux aimé suivre le chemin frayé que de chercher toujours une nouvelle utilité pour le Lecteur, de nouvelles démonstrations, & il a employé ordinairement celles de M. de la Hire. Il a traité en particulier des *Grandes Sections Coniques*: ce sçavant Auteur la plus grande partie des propositions qui regardent la Division harmoniquement.

Cet Ouvrage est divisé en 5. parties; La première a deux Sections, qui contiennent des propositions, & un grand nombre de Lemmes. La 14. proposition explique très clairement la nature des Sections coniques. La 17. & la 18. qui finissent

la premiere Section, en sont les plus considerables, & servent de fondement à plusieurs autres dans la suite.

La premiere proposition de la Seconde est aussi remarquable. On y dit que si des deux extremités d'une Section terminée par une Section, ou par deux tangentes opposées, on mene deux tangentes qui se rencontrent en un point, (ou qui soient paralleles, comme elles peuvent l'être dans l'Ellipse, & dans les Sections opposées :) & qu'entre ces deux tangentes on mene une parallele quelconque à l'une d'elles qui joint les points touchans; la partie de cette parallele interceptée entre une tangente & la Section, est égale à la partie de cette même parallele, interceptée entre l'autre tangente & la Section.

La seconde partie applique aux Coniques les proprietés de la ligne harmoniquement dont on a parlé ci-dessus, est tout emprunté de M. de la Hire, & qu'on l'a déjà dit, & que l'Auteur a connu à la tête de son Ouvrage. Cette partie contient 10. lemmes, & 15. propositions.

Il y a 15. propositions dans la même Partie; elles regardent les proprietés qui resultent de la Section du cercle, & des Sections; & de trouver l'axe dans chaque Section, & les axes conjuguez dans celles qui en ont deux.

un Diametre qui fasse avec ses appliquées un angle donné, &c.

Dans la quatrième Partie on traite en 12. propositions tout ce qui a rapport aux foyers. La cinquième & dernière Partie ne contient que 5. propositions qui sont 5. Problèmes, sçavoir, 1. Par un point donné entre deux Asymptotes décrire une Hyperbole. 2. Deux Diametres conjugués quelconques étant donnez décrire une Ellipse. 3. Décrire une Parabole, un Diametre quelconque étant donné avec le sommet par rapport au Diametre, la tangente à ce sommet, & un autre point quelconque de la Parabole. 4. Les deux foyers étant donnez avec l'axe déterminé dans l'Hyperbole, ou le grand axe dans l'Ellipse, décrire l'une & l'autre Section. 5. L'axe, le sommet, & le foyer d'une Parabole étant donnez, décrire la Parabole.

On peut apprendre dans ce Livre avec beaucoup de facilité ce qu'il y a de plus important à sçavoir sur les Sections Coniques; il y a quantité de démonstrations abrégées par la voye de l'Infini. On y trouve 19. Planches remplies de figures assez nettement gravées, & fort simples.

*Traduction Nouvelle du Livre de SENEQUE de la Breveté de la vie.* A Paris au Palais, chez Etienne Loyson, dans la Grand'-

Grand'Salle, vis-à-vis la Grand  
bre, au Nom de Jesus. 1705. in 1  
191.

**L**A Morale de Jesus-Christ est si  
te, que dès que les hommes  
goutée ils la prefererent à celle  
losophes. Son excellence consiste  
tie dans les motifs qu'elle propose,  
divins : les Sages du monde au  
n'en propofoient que d'humains. I  
choient à contenter l'homme & à  
son orgueil ; & ne s'attachant à  
que pour l'amour d'elle-même, il  
soient de la vertu une espece d'Ido  
nonobstant ces imperfections, la  
des Payens peut encore avoir auj  
son utilité. Elle montre jusqu'où  
Raison par ses propres lumieres,  
bons effets que cette Morale produ  
trefois parmi les hommes, peuv  
à confondre ceux qu'une Morale inf  
plus élevée ne touche point. Sen  
reprend de prouver dans ce Livre  
hommes ont tort de se plaindre de  
veté de la vie. Selon lui, „ no  
„ vons pas peu de temps, mais r  
„ perdons beaucoup. La vie est af  
„ gue, & suffiroit abondamment  
„ complissement des plus grands d  
„ si elle étoit toute bien employée  
„ pendant que nous la laissons écou

» notre negligence , & que nous ne nous  
» appliquons à aucune bonne chose, con-  
» traints enfin par la necessité, de mourir,  
» nous sentons qu'elle est passée avant que  
» nous nous soyons apperçûs de son cours.  
Ce Philosophe fait un détail tres agreable  
& tres instructif des occupations de la plu-  
part des hommes, & sur-tout des gens de  
qualité de son temps, & il conclut que  
presque personne ne vit pour soi. Il fait  
aussi un détail tres piquant & tres ingenieux  
des vices qu'il voyoit regner. Il croit que  
ce n'est point vivre que de vivre pour les  
autres, ou pour contenter ses passions. „ On  
ne sçauroit, dit-il, assez admirer l'aveu-  
glement de l'esprit humain. Les hom-  
mes ne peuvent souffrir qu'on empiete  
sur leurs heritages, & s'ils ont la moin-  
dre dispute entre eux pour les limites de  
leurs terres, ils courent aux armes, &  
s'emportent aux dernieres extremitez ;  
mais pour leur vie, ils permettent à un  
chacun d'en dérober quelque chose, &  
ils l'en mettent eux-mêmes en posses-  
sion. . . . Ils sont fort menagers lorsqu'il s'agit de conserver leur patrimoine,  
mais quand il n'est question que du  
temps, ils repandent avec profusion la  
seule chose dont l'avarice est honnête. . . .  
Dites combien un Creancier, une Maî-  
resse, un Client vous ont emporté de  
temps ? &c. Seneque fait voir par des



exemples illustres, que ceux qui les plus occupez ont désiré le plus ment la retraite, & qu'ils n'ont vé leur compte à persister dans cupations. Il nous fait un portrait de la vieilleffe d'Auguste, lieu de croire que les Amans toient coupables de quelque chose d'avoir contribué aux dé cette Princesse. *Filia*, dit-il,

*les juvenes adulterio velut sacra*  
*ti, jam in fractam etatem terr*  
*quam & iterum timenda cum*  
lier. „ Sa fille, & une qua

„ nes gens des plus qualifiez  
„ ble par l'adultere comme  
„ ce de serment, effrayoier  
„ déjà cassée: le jeune Anto  
„ me jointe avec lui renouv  
„ ciennes craintes.

Les dernieres paroles d'allusion à Antoine & à Traducteur ôte cette allusion le mot de *jeune* à Antoine qu'Antoine, fils de Marc Fulvia, étoit un des Amans qu'historiquement c'est de que Seneque parle; mais d'une maniere indeterm l'esprit la liberté de faire qui rend sa pensée bien qu'elle ne l'est dans la

que parlant des gens qu'il appelle  
*ment occupé*, nous donne une idée  
 des festins des Romains: „ Certes, dit  
 „ ne mettrai point leurs festins en  
 „ temps vuides, quand je vois avec  
 „ soin ils arrangent leur vaisselle d'  
 „ *cùm videam quàm solliciti argentu*  
 „ *nent*; quelle diligence ils apportent  
 „ que leurs valets soient propres &  
 „ disposez à servir, *quàm diligente*  
 „ *torum saorum tunicas succingant*;   
 „ bien ils sont en peine de quelle  
 „ re leur cuisinier accommodera  
 „ glier, *quàm suspensi sint quomodo*  
 „ *coquo exeat*, avec quelle vitesse, &  
 „ le signal est donné, leurs Ecu  
 „ courent à leurs ministeres, *qua*  
 „ *risate signo dato glabri ad ministe*  
 „ *currant*; avec quel art & quell  
 „ larité on coupe les viandes, *qua*  
 „ *te scindantur aves in frustra non e*  
 „ Il est inutile de remarquer que le  
 „ teur n'a point rendu aussi heureu  
 „ la fin de ce passage que le com  
 „ ment. L'Auteur fait en passant  
 „ d'un homme qui étoit si *delicat*, &  
 „ emporté du bain-entre les bras de  
 „ mestiques, & posé sur une chaise,  
 „ demanda s'il étoit assis? Il regard  
 „ me une maladie la curiosité de c  
 „ recherchoient si l'Iliade a été écrit

l'Odyssée, si elles sont toutes d'un même Auteur, quel nombre de rames Ulyssé avoit dans son vaisseau, & de choses de cette nature: à peine per que l'on sçache que Duilius est le premier des Romains qui a gagné une Navale, que Curius, aux grandes *dentatus*, est le premier qui a ramené des Elephans dans un triomphe; & C. C. dius Caudex a le premier permis aux Romains de monter un vaisseau. L. P. Iulius Corvinus est le premier qui a jugé Messine; que Sylla est le premier qui a donné en Spectacle des éléphants chez; mais de sçavoir, ajoutés dans le Cirque des éléphants combattre contre des criminels, cela n'est bon à quelque chose? Il ne faut tant de remarquer, en parlant que ce surnom fut donné à C. C. Iulius Corvinus, en parlant de ce que les anciens nomment *semblage de plusieurs ais* pourpoursuivre, que les Registres appellent *Codices*. Il observé que L. P. Iulius Corvinus fut le premier mille, qui du nom de *la* *Messana*, & depuis par *sala*. Il y a dans tout un grand nombre d'autres choses très curieuses, accom-

qui toutes conduisent à la retraite & à l'étude de la Philosophie. „ Tirez-vous de  
 „ la foule , mon cher Paulin , dit notre  
 „ Stoïcien sur la fin du Livre ; & plus  
 „ agité jusqu'à présent que votre âge ne  
 „ sembloit le permettre , cherchez enfin  
 „ un port plus tranquille. Il lui représente que dans ce nouveau genre de vie  
 il aura le plaisir de rechercher „ des choses  
 „ sublimes & sacrées : quelle est la  
 „ nature des Dieux , quelle est leur vo-  
 „ lonté , leur condition , leur forme ?  
 „ quel sort est réservé à notre ame ? où  
 „ la nature nous assemble après que nous  
 „ sommes degagez de nos corps ? com-  
 „ ment il arrive qu'elle soutienne les choses  
 „ pesantes dans le milieu du monde ,  
 „ qu'elle suspende les legeres au dessus ,  
 „ qu'elle porte le feu aux plus hautes re-  
 „ gions , qu'elle excite le cours des as-  
 „ tres ; & quantité d'autres choses plei-  
 „ nes de miracles surprenans. Il lui promet que dans ce même genre de vie il  
 trouvera „ l'amour & l'usage des vertus ,  
 „ l'oubli des cupiditez , la science de vi-  
 „ vre & de mourir , un repos au dessus  
 „ des accidens humains. Suivant ces instructions Paulin a dû devenir un bon de-  
 vot & un bon Physicien selon le gout de  
 Seneque. Selon notre gout il n'a dû de-  
 venir ni l'un ni l'autre. Cette Traduction

est au reste fidelle & litterale , à quelques  
petits endroits près. Il y a beaucoup de  
Traductions qui passent pour excellentes ,  
& qui neanmoins ne se soutiendroient pas  
si bien que celle-ci , si on les mettoit de  
même à côté de leur Texte.



XXX.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 20. Juillet MDCCV.

Graphis Jurium Serenissimi Principis & Domini Clementissimi FERDINANDI CAROLI, Dei gratiâ Ducis MANTUÆ, Montisferrati, Carleopolis, Guastallæ, &c. adversus adserta Decreta Imperialia diei xx. Maii M. DCCI. evulgata: occasione receptionis in Mantuam Armorum utriusque Regis Christianissimi & Catholici. Ex facto & legibus Romanis & Germanicis excerptus, & ad sacram Dietam Ratisponensem humiliter addictus, de mandato Prælibati serenissimi Domini Ducis, per Comitem PAULUM FRANCISCUM PERRONUM J. U. D. Casalensem, ex Condominis, Cellarum in Monteferrato, Senatorem, & Auditorem Generalem, & Cubiculi ejusdem Celsitudi-

N n 2

nis

nis Serenissimæ, ac Statûs Confilii Mantuæ, ex Typographia Ducali, tistæ Granæ.

*Dissegno delle Ragioni del Serenissimo Principe e Signore Clementissimo per l'Imperiale Maestà Duca di MANTOVA, Montferrat, Carlovilla, Guastalla, &c. C'est Description des Droits du Serenissimissime Ferdinand Charles, par la grace de Dieu Duc de Mantoue, Montferrat, Carlovilla, Guastal, &c. Par le Comte Paul Perroni, Docteur en Droit Civil, &c. A Mantoue. 1703. chez la printerie Ducale de Jean-Baptiste, in fol. pagg. 196.*

**C** Et écrit composé en Latin & Italien, contient trois choses. Le premier est tel qu'il s'est passé lorsque les trois Rois Roy tres Chretien & du Roy Catholique ont été receues dans la Ville de Mantoue par deux Decrets qui sont intervenus à la Cour de Vienne ; & les Mémoires de défenses proposez de la part du Duc de Mantoue, contre ces deux Decrets.

On expose dans le fait, qu'après la mort de Charles II. Roy d'Espagne, les Princes dans le mois de Novembre 1700 ont disputé la Couronne d'Espagne, le Duc d'Anjou, fondé tant sur la Loi de la nature & du sang, que sur la

ient du defunt Roy; & l'Empereur Leo-  
old, ou l'Archiduc fon Fils, qui a preten-  
u que la fucceffion lui en appartenoit *ab  
teftat*. Au milieu de ces conteftations, la  
vaine Providence avoit élevé au fouverain  
pontificat le Pape Clement XI. auquel el-  
le sembloit l'avoir deftiné pour terminer par  
fon zele & par fa prudence un differend qui  
interelloit toute la Chretienté. Le Duc  
d'Anjou fut reconnu publiquement Roy  
d'Espagne fous le nom de Philippe V. & il  
entra en poffeffion paisible de cette Monar-  
chie. Il demandoit l'Investiture du Royau-  
me de Naples au faint Siege, & celle du  
duché de Milan à la Cour de Vienne. L'Em-  
pereur n'avoit point encore déclaré la guer-  
re, les Ambaffadeurs étoient reftez de part  
& d'autre dans les Cours de l'Empereur,  
du Roy tres Chretien, & du Roy Catholi-  
que, & l'on y faisoit des propositions d'ac-  
commodement. Quoi qu'on levât par-tout  
des Soldats, on croyoit que cet appareil de  
guerre n'étoit que pour affurer davantage la  
paix de l'Europe. Cependant le bruit s'é-  
toit repandu que l'armée de l'Empereur s'a-  
vançoit vers l'Italie pour s'emparer du Mi-  
nnez, le Sieur d'Audifret Envoyé extraor-  
naire du Roy tres Chretien, & Don Iffi-  
re Cafado Marquis de Montleon, tous  
deux Refidens près le Duc de Mantoue qui  
étoit alors à Venife, lui representerent au  
nom de leurs Maîtres, que comme la ville



de Mantoue étoit par sa situation un  
places les plus importantes dont on p  
surer contre les mouvemens de la  
d'Autriche, Leurs Majestez offroient d  
tre des troupes, & de la fortifier de  
re qu'elle fût en état d'une seure dé  
pour en conserver à S. A. S. la souv  
té. Le Duc de Mantoue témoigna qu'  
obligation aux deux Rois, de voule  
s'interesser dans sa défense, mais  
passeroit de leurs troupes, de peur  
ner de la jalousie à l'Empereur, &  
veilleroit à la seureté & à la tranqui  
son pays, ou par ses propres forces  
prenant de justes mesures pour ne ch  
ni les uns ni les autres, & conserver  
tralité. Ces deux Ministres ayant pa  
tens de sa réponse, il s'appliqua f  
ment à donner ses ordres pour des  
sions: mais voyant que ses finance  
forces étoient épuisées par le poids  
contributions fournies dans les precedents  
res de l'Allemagne; après en avoir c  
niqué avec la Republique de Venise  
plora le secours du saint Pere par u  
tre qu'il lui écrivit pleine de respect,  
la confiance d'un Fils. Le recours  
voit eu à S. S. ayant été inutile, par  
le avoit offert sa mediation à l'Emp  
les Ministres des deux Couronnes re  
rent leurs instances auprès du Duc  
toute, pour lui faire accepter une g

dans sa ville. Le Cardinal d'Estrées, qui étoit alors à Venise avec des Lettres de creance du Roy tres Chretien, l'en pressa encore davantage, & lui insinua la necessité precise & indispensable de couvrir la Ville de Mantoue, dans le dessein que l'Empereur avoit marqué ouvertement d'en vouloir faire sa Place d'armes. Le Duc lui répondit qu'il avoit déjà donné les ordres necessaires pour la reparation des fortifications de cette Ville; qu'il avoit envoyé des Commissaires dans le Montferrat pour y lever des Soldats, qu'il avoit mis un impôt sur ses sujets, qui se payoit actuellement, & que pour accélérer les choses, il se rendroit incessamment dans son pays; qu'il esperoit enfin se pouvoir maintenir dans la neutralité, puisque le Cardinal de Lamberg, avec lequel il s'étoit abbouché à Venise, ne lui demandoit rien autre chose au nom de l'Empereur. Le Cardinal d'Estrées lui repliqua, qu'une poignée de Soldats sans experience ne seroit pas en état de resister à une puissante armée; que la neutralité dont le Cardinal de Lamberg le flattoit, étoit une adresse pour l'endormir & le surprendre. Après plusieurs remontrances, la conclusion de son discours fut que le Duc eût à recevoir de bon gré le secours que les deux Rois lui offroient, sous la garantie de S. S. & avec des conditions avantageuses; ou que s'il étoit plus long-

par cette conduite prête à tom  
puissance de l'Empereur, se tien  
fensez de l'injuste défiance du D  
auroient recours aux moyens co  
leur interêt & au repos de l'Ital  
pa même au Marquis de Casade  
chaleur du discours, de dire q  
permettoit d'abattre la maison  
fin, pour garantir la sienne pro  
cendie. Le Duc tenta inutilem  
chir la fermeté du Cardinal, &  
autres; tout ce qu'il put obtenir  
une surseance jusqu'à ce qu'il eût  
nier effort, en depêchant à S. S  
extraordinaire, pour la porter à  
& à mettre la Ville de Mantoue  
ne plus craindre l'insulte des Tro  
riales, à quoi sembloient se term  
les vues du Cardinal. Le Duc  
du sur la fin du Mois de Fevrie  
sa Ville Capitale, à peine avoit-i  
le Marquis Beretti son Secrétaire

Mantouïan, en publiant que cela se faisoit pour le bien public. Ils avoient en même-temps écrit au Duc des Lettres fort civiles, pour excuser une entreprise soutenue par la force de leurs armes, & ce ne fut pas sans difficulté qu'ils firent grace aux forts de Goïto & Castel Giofreddo. Le Marquis Beretti avoit agi si efficacement en Cour de Rome, que le 28. Mars il fut expédié des commissions pour enroller des Soldats, qui devoient être conduits à Mantoue sous les Drapeaux de S. S. mais trois jours après qu'on eut reçu la nouvelle de ce genereux dessein, le cinquième Avril à la pointe du jour, on vit paroître sous les murs de Mantoue dix ou douze mille hommes de troupes Françoises & Espagnoles, avec leur artillerie, & autres préparatifs de guerre. Le Prince de Vaudemont & le Comte de Tessé envoyèrent au Duc de Mantoue deux lettres dont les copies sont rapportées à la fin du Livre, pour l'exhorter à rendre la Ville & la forteresse, avec menaces de les forcer & de les raser. Leur armée étoit en ordre de bataille. Le Duc surpris d'un événement aussi peu attendu, sans aucune ressource ni espérance, députa quelques-uns de ses Ministres pour un pourparler avec ceux des deux Rois.

Il allegua la surseance dont on étoit convenu avec le Cardinal d'Estrées ; mais on lui répondit que les conjonctures presentes

demandoient de nouvelles resolu-  
tions, parla du dessein de S. S. dont on avoit  
l'execution pour le secours de la  
Mantoue, mais on lui dit que  
c'est venoit à contre-temps. Il eut  
des prieres, il fit mine de vouloir  
des forces, il proposa des temperances,  
les Ministres de France & d'Espagne  
flexibles, ne tinrent compte de  
rien ni de ses forces, ni de ses projets,  
laissant la bride à la licence des Soldats  
qui commençoit à ravager son pays.

Dans cet état le Duc prit l'avis  
des Capitaines de sa Ville, de la Noblesse  
et d'autres Ordres. Il passa toute la nuit  
à delibérer sur une affaire de cette  
importance; & après avoir balancé toutes  
les raisons qui sont expliquées fort au long  
dans la maniere pathetique, il ceda à l'ennemi  
en permettant aux Troupes de  
d'entrer dans la Ville & dans la  
Cité. Quoiqu'il fût plus en état de recevoir  
le secours que de la donner, le Marquis de  
Pico, le premier, & l'autre Secrétaire d'Etat,  
firent une déclaration, où il a fait inserer deux  
articles, le premier est de mourir plutôt que de se  
rendre. Le premier fut, qu'en cas que  
l'Empereur, ou celle de ses Alliez  
viens point en Italie, ou qu'elles se  
retirent, les deux Rois n'attendent  
la conclusion de la Paix Generale.

sortir leurs Troupes de la Ville & de la Forteresse de Mantoue, laissant le tout en liberté, avec les fortifications, reparations, ou augmentations qu'ils y auroient faites, sans obligation au Duc ni à ses Successeurs, d'en rembourser les frais. Le second article est, que les deux Rois demeureroient solidairement garants du traité, auquel les Officiers avec toute l'armée s'obligeroient par leur serment, & que de plus les deux Rois s'engageroient à la même chose, tant envers le Pape qu'envers les autres Princes, particulièrement ceux d'Italie; ce qui s'est fidèlement executé. Le Duc dépêcha sur le champ un Courier à l'Empereur, pour lui faire part de ce qui s'étoit passé. Il lui envoya copie des lettres du Prince de Vaudemont & du Comte de Tessé, dont il a été parlé ci-devant; il informa l'Abbé Fantoni Ministre de S. A. S. en la Cour de Vienne, du détail & de toutes les circonstances de l'affaire, afin qu'il pût rendre en cette Cour un compte exact de la vérité. Le Comte de Castelbarco Resident de l'Empereur auprès de S. A. S. ayant été témoin de tout ce qui s'étoit passé, auroit pu attester la même chose: mais ce Citoyen de la Ville de Mantoue, a oublié les graces qu'il a reçues de la Maison de Gonzague, & n'a conservé que le ressentiment des plaintes que S. A. S. a été contrainte de porter de temps en temps à la Cour de Vienne de son hu-

meur turbulente & de sa conduite extraordinaire. On croyoit bien qu'un tel incident causeroit d'abord quelque agitation dans l'esprit de l'Empereur; mais on esperoit que ces premiers mouvemens se calmeroient, en faisant reflexion sur la force majeure & sur la crainte du mal, qui excusent les plus grandes fautes: que S. M. I. considereroit que depuis l'entrée des Troupes Françoises & Espagnoles dans la Ville de Mantoue, on n'a point cessé d'intituler tous les actes du nom de l'Empereur regnant, & que l'on a rendu au Comte de Castelbarco son Envoyé les honneurs ordinaires & accoutumés.

Cependant l'Empereur, un peu plus d'un mois après, donna ordre à l'Abbé Fantoni de sortir dans un bref delai de la Ville de Vienne, & de ses Etats, sans avoir voulu l'entendre, & le Comte de Castelbarco se retira en même-temps, sans prendre congé du Duc de Mantoue. Les Troupes de l'Empereur s'étant avancées au mois de Juillet jusques aux frontieres du Mantouan, y exercerent toutes sortes d'hostilitez & de violences, bien que S. A. S. ait souffert que ses sujets leur ayent fourni sous-main volontairement des chariots, des bœufs, & des vivres, avec les autres choses dont ils avoient besoin. Ensuite on apprit que le Comte de Castelbarco prenant la qualité de Commissaire de l'Empereur en Italie, sans aucune

preuve de ce caractère, ni de son pouvoir  
7 répandoit des placards, pour porter les  
sujets du Duc à secouer le joug de sa Sei-  
gneurie, & à reconnoître l'Empereur pour  
leur Seigneur, sous des peines atroces, in-  
connues dans le Christianisme. D'un autre  
côté, le Prince de Vaudemont, & le Ma-  
rechal de Catinat ont publié des Manifestes  
dattez le 22. Juillet du Camp de Goiro.  
Depuis il est venu à la connoissance du Duc  
de Mantoue qu'il avoit été fait à Vienne le  
20. Mai 1701. deux Decrets en forme de  
Lettres Patentes, l'un adressé au Duc mê-  
me, & l'autre à ses sujets de Mantoue & du  
Montferrat ; le premier contenant : *Qu'il  
n'y a point de Vassal ni de Sujet de l'Empereur  
& de l'Empire, qui sçachant la foi & hom-  
mage qu'il leur a porté, & le Droit commun  
des fiefs, puisse ignorer la fidelité & l'obeissan-  
ce qui leur est due, & combien chacun est é-  
troitement obligé de procurer leurs avantages,  
& de détourner tous les préjudices qui pour-  
roient leur arriver par les entreprises qui se fe-  
roient contre leur personne, leur honneur, leur  
dignité, ou leur état, soit en les empêchant de  
toutes ses forces, soit en les en avertissant avec  
la plus grande diligence. Que S. M. I. n'avoit  
pu se persuader que Ferdinand Charles Duc de  
Mantoue, & son Conseil, ne fussent dans ces  
bons sentimens, particulièrement dans la con-  
joncture, où après la mort de Charles II. Roy  
d'Espagne, le Duc d'Anjou avoit usurpé tous*



les Etats de la Monarchie Espagno  
 s'étoit emparé des siefs de l'Empir  
 ché de Milan par les Armes de Lo  
 de France son ayeul; & que dan  
 sion, il n'eût resisté au Duc d'A  
 son pouvoir: Que néanmoins le br  
 pandu en Allemagne, en Italie,  
 l'Europe, & que l'évenement a  
 noitre avec combien de lâcheté &  
 Duc s'étoit joué de l'Empereur &  
 l'Empire, pendant qu'il leur faiso  
 attachement sincere, en assurant  
 moyen de l'Abbé Beretti qu'il av  
 Rome, & S. M. I. par d'autres p  
 jurant par tout ce qu'il y avoit d  
 de ne jamais permettre aucune ch  
 dice de l'Empereur ou de l'Empir  
 en donner avis, & sans leur cons  
 pires. Que malgré toutes les prome  
 mens du Duc, il n'avoit pas laiss  
 traité par le ministere du Marqui  
 & autres, avec les Ministres de F  
 bien que l'on eût fait tout ce qui  
 pour l'en détourner, & que S. S.  
 secours de ses Troupes, pendant qu  
 l'Empereur étoit en marche pour  
 côté-là, l'or de France lui avoit f  
 Ville & la Forteresse de Mantoue  
 déplaisir de ses Etats & de ses Sufe  
 cune raison, ni le moindre danger  
 voir attendu le premier coup de  
 part des ennemis; & que de plus,

fourni quelques centaines de bœufs , pour le rafraichissement de leur armée. Qu'attendu la felonie & la rebellion du Duc Ferdinand Charles , qui lui avoient attiré l'indignation de S. M. I. & les autres peines établies par les Constitutions Imperiales , il est cité dans deux mois à comparoître en personne , ou par Procureur , pardevant l'Empereur , ou en la Chambre de son Conseil Imperial Aulique , pour voir ordonner que tous les biens , tant feodaux qu'allodiaux par lui possédez , sont devolus au Fisc de l'Empereur , ou pour s'en défendre par les voies de Droit , & poursuivre le procès dans les formes ordinaires , jusqu'à Sentence diffinitive ; & qu'en cas d'absence , ou faute de comparoître , il sera passé outre , à la Requête du Procureur du Fisc Imperial , ainsi qu'il appartiendra. Le Traité fait avec les Ministres de France & d'Espagne a été cassé & annullé en vertu du même decret , avec ordre au Duc , & aux siens de s'en abstenir ; à peine d'être mis au ban de l'Empire , de quitter incessamment le parti de France , & d'Espagne , de chasser leurs Troupes , & courir sus , & d'observer en toutes choses les mandemens de l'Empereur sous la même peine.

Le second Decret adressé aux Sujets du Duc habitans du Mantouan & du Montferat , porte : Que l'Empereur les delie tous & chacun d'eux , du serment de fidelité qu'ils ont prêté à Ferdinand Charles , ci-devant leur Seigneur , de toutes sortes de devoirs , sous peine  
d'en-

*d'encourir la disgrâce de S. M. I. & autres établies contre les Vassaux & Sujets de l'Empire desobeissans & rebelles ; avec défenses expresses de lui adherer à l'avenir , de lui obeir , & de lui payer aucun tribut , cens , ou revenu , &c. à moins de vouloir se procurer leur destruction & leur perte.*

L'Auteur répondant à ces deux Decrets, les a divisez en plusieurs parcelles, pour en faire, dit-il, sentir davantage les nullitez & l'injustice ; & sous chaque parcelle, il explique les Moyens de défenses de S. A. S. Ces Moyens se peuvent reduire à neuf ou dix chefs. Nous les rapporterons sommairement ; ce fera au Lecteur à en faire l'application.

Il dit 1. Que l'autorité de l'Empereur d'Allemagne ne doit pas se mesurer sur celle des anciens Empereurs Romains, parce que le pouvoir qui leur appartenoit de faire à leur gré la paix ou la guerre, de mettre des impôts, d'être Juges dans leur propre cause, de faire de nouvelles loix, & d'abroger les anciennes, dépend aujourd'huy en partie du consentement des Electeurs, & des autres Etats de l'Empire ; de sorte que l'Empire Romain, qui étoit Monarchique, est devenu en Allemagne un gouvernement aristocratique ou mixte.

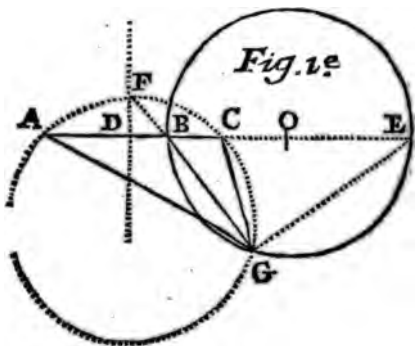
2. Que par la loi des fiefs, le Vassal, quoique lige, n'est pas obligé de preferer indistinctement les avantages de son Seigneur.

gneur aux siens propres ; mais que dans son obligation on sousentend toujours, que son honneur, & le bien de son pays en sont exceptez.

3. Qu'il y a plusieurs cas où le Vassal n'est point tenu de reveler les entreprises qui se font contre son Seigneur, comme si le Vassal n'en peut avoir la preuve, ou qu'il n'en a pas une parfaite connoissance; quand l'avis qu'il en pourroit donner, ne seroit bon à rien ou serviroit de peu de chose; ou que par cet avis, il s'exposeroit à un peril évident.

4. Que dans le Royaume de Longbardie, dont la Ville de Mantoue faisoit partie, les Princes jouissoient d'une souveraineté aussi absolue que les Rois & l'Empereur dans leurs Etats: prerogative qui appartient encore à present aux Princes d'Italie; & qui est d'autant plus particuliere au Duc de Mantoue, que par la paix de Constance l'Empereur Frederic I. a traité la Ville de Mantoue non en qualité de sujette, mais comme confederée de l'Empire. Quoi que le Duc releve de l'Empire à cause de ses deux Duchez de Mantoue & de Montferrat, cette mouvance ne diminue rien de sa souveraineté, parce que les Droits des Fiefs ne dérogent point à la dignité des Souverains, le titre qu'il a de Duc par la Grace de Dieu, étant une preuve qu'il ne reconnoît point de Superieur.

5. Qu'il y a une grande difference à fai-

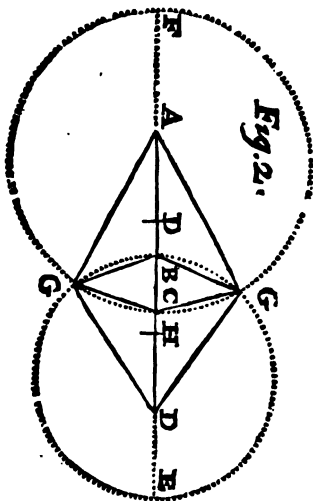


tionnelle BE, de sorte que le Rectangle de DB en BE, soit égal à celui de AB en BC. Je dis que BE, sera l'axe de la Sphere OBGE demandée.

#### DEMONSTRATION.

Que le Cercle OBGE soit un grand Cercle de la Sphere cherchée, dont le Plan soit continué par le point D, tirez dans le même plan la ligne DF perpendiculaire à l'axe prolongé; & de quelque point de la circonférence, tirez les lignes GA, GBF, GC, & GE, je dis que l'Angle AGB sera égal à l'Angle BGC. Parce que les deux Triangles

BDF, & BGE sont semblables, on a  $BF :: BG . BE$ , ce qui donne l'égalité  $\triangle BE \propto BF \times BG$ ; & comme par construction  $DB \times BE \propto AE \times BC$ , il paroît que  $\triangle BG \propto AB \times BC$ , de sorte que les quatre points A, F, C, & G se trouvent dans la circonférence d'un même Cercle, dont l'Arc étant égal à l'Arc FC, l'Angle AGB se trouve aussi égal à l'Angle BGC.



PLAIRE. Fig. 2. Une ligne droite AD, étant



Fig. 3.

même Diametre qui passe par le Centre  
 la Terre, passe aussi par le Centre de la  
 ne, par le Centre de cette Etoile, &  
 le Centre du Soleil, comme le Diam  
 ABCOE, dont on connoit les portions  
 & BC, & qu'au temps de chaque éclip  
 les rayons du Soleil A, & les lignes  
 à Venus, tant de l'Etoile B, que de la  
 C, forment toujours en Venus, en qu  
 endroit qu'elle se trouve, deux Angles é

ſçavoir l'Angle  $A \hat{=} B$ , égal à l'Angle  $A \hat{=} C$ , on peut trouver le Diametre de chaque Orbe, avec la diſtance de chaque Planete de la Terre, comme dans la Figure ( 3 )

parce qu'on a l'Analogie  $\frac{AB - BC}{2} AB ::$

$BC . BE$ , ce qui donne le Diametre de l'Orbe de Venus, par le moyen duquel on peut facilement trouver le reſte, & même ſe former pluſieurs queſtions différentes ſur la même Figure, en changeant les termes donnez & demandez.

Conſpectus Operum Sancti NICEPHORI Patriarchæ C. P. quæ propediem duobus tomis edenda ſunt, & quorum pauca hactenus edita fuerunt. Cum interpretatione latina, notis, ac VIII. Diſſertationibus criticis, dogmaticis, & historicis, ſtudio & operâ Domni ANSELMI BANDURI Ra-guſini, Presbyteri ac Monachi Ordinis ſancti Benedicti è Congregatione Melitenſi. Pariſiis, apud Claudium Rigaud, viâ Cytharæâ. C'eſt-à-dire, *Catalogue des Ouvrages de S. Nicephore, Patriarche de Conſtantinople, dont quelques pièces ont déjà été données au Public, & dont on verra bientôt une édition entiere en deux Tomes in fol. avec une verſion latine, des notes, & huit Diſſertations critiques, dogmatiques & historiques. Par Dom Anſelme Banduri de*



les Etats de la Monarchie Espagnole, & qu'il s'étoit emparé des siefs de l'Empire & du Duché de Milan par les Armes de Louis XIV. Roy de France son ayeul; & que dans cette occasion, il n'eût résisté au Duc d'Anjou de tout son pouvoir: Que néanmoins le bruit s'étoit répandu en Allemagne, en Italie, & par toute l'Europe, & que l'évenement avoit fait connoître avec combien de lâcheté & de perfidie ce Duc s'étoit joué de l'Empereur & des Etats de l'Empire, pendant qu'il leur faisoit paroître un attachement sincere, en assurant S. S. par le moyen de l'Abbé Beretti qu'il avoit envoyé à Rome, & S. M. I. par d'autres personnes, & jurant par tout ce qu'il y avoit de plus saint, de ne jamais permettre aucune chose au préjudice de l'Empereur ou de l'Empire, sans leur en donner avis, & sans leur consentement exprès. Que malgré toutes les promesses & les sermens du Duc, il n'avoit pas laissé de faire un traité par le ministère du Marquis de Fiano, & autres, avec les Ministres de France; & bien que l'on eût fait tout ce qui étoit possible pour l'en détourner, & que S. S. lui offrit le secours de ses Troupes, pendant que l'armée de l'Empereur étoit en marche pour tourner de ce côté-là, l'or de France lui avoit fait livrer la Ville & la Forteresse de Mantoue, au grand déplaisir de ses Etats & de ses Sujets, sans aucune raison, ni le moindre danger, & sans avoir attendu le premier coup de Canon de la part des ennemis; & que de plus, il leur avoit

fourni quelques centaines de bœufs , pour le rafraichissement de leur armée. Qu'attendu la felonie & la rebellion du Duc Ferdinand Charles , qui lui avoient attiré l'indignation de S. M. I. & les autres peines établies par les Constitutions Imperiales , il est cité dans deux mois à comparoître en personne , ou par Procureur , pardevant l'Empereur , ou en la Chambre de son Conseil Imperial Aulique , pour voir ordonner que tous les biens , tant feodaux qu'allodiaux par lui possedez , sont devolus au Fisc de l'Empereur , ou pour s'en défendre par les voies de Droit , & poursuivre le procès dans les formes ordinaires , jusqu'à Sentence definitive; & qu'en cas d'absence , ou faute de comparoître , il sera passé outre , à la Requête du Procureur du Fisc Imperial , ainsi qu'il appartiendra. Le Traité fait avec les Ministres de France & d'Espagne a été cassé & annullé en vertu du même decret , avec ordre au Duc , & aux siens de s'en abstenir ; à peine d'être mis au ban de l'Empire , de quitter incessamment le parti de France , & d'Espagne , de chasser leurs Troupes , & courir sus , & d'observer en toutes choses les mandemens de l'Empereur sous la même peine.

Le second Decret adressé aux Sujets du Duc habitans du Mantouan & du Montferat , porte : Que l'Empereur les delie tous & chacun d'eux , du serment de fidelité qu'ils ont prêté à Ferdinand Charles , ci-devant leur Seigneur , de toutes sortes de devoirs , sous peine  
d'en-

*Nouveau Protocole, ou Stile U  
siers & Sergens; qui leur e  
re de bien faire tous Exploi  
dans tous les Presidiaux, B  
tez, Vicomtez, & autres  
Royaume, conformément a  
Avec l'Histoire Chronologi  
de leurs Offices, & les Re  
leurs pouvoirs & fonctions,  
Edits, Arrêts & Declara  
France & du Parlement jus  
conde édition, revue, corr  
augmentée. A Paris chez C  
me, au Palais. 1704. in*

**C**E Livre est composé de d  
premiere comprend les  
Reglemens, depuis le Regne  
touchant l'établissement, le  
tat present des Offices d'Huif  
La seconde partie contient le  
gardent la fonction de ces  
me les Assignations, Procè  
sies, executions, ventes de  
mandemens, oppositions, &  
& autres actes judiciaires, &  
ici quantité de formules & m  
tes sortes de matieres. Le no  
beaucoup augmenté dans cet  
tion; ce qui rend cet Ouvr  
ment utile aux Huissiers & Se

établis en différentes Jurisdicions ; mais même aux autres personnes, qui voudront s'instruire des termes, de la forme, & des manieres de proceder en ces sortes d'exploits, suivant les Ordonnances Civiles & Criminelles, les Coutumes, & les Arrêts & Reglemens du Conseil & du Parlement.



J O U R N  
 D E S  
 S C A V A  
 3

Du Lundi 27. Juillet

---

*Traité Theologique touchant la  
 Grace, où l'on examine ce qui  
 est de ce sujet, & ce qui n'en est  
 pas, de saint Augustin, & ce qui  
 est de saint Thomas, &c.  
 Par le P. GABRIEL D'ARNAULT  
 de la Compagnie de Jesus. A Pa-  
 ris chez le Clerc, rue saint Jac-  
 ques, à l'Image de saint Yves,  
 1705. in 12. pagg. 218.*

**O**N sçait de quelle maniere furent  
 les controverses de *Auxiliis* sou-  
 levées entre deux partis convenoient des  
 plus essentiels à la Religion,  
 la matiere qui avoit été agitée.  
 d'accord, 1. Que notre salut  
 dépend de la Grace, & que l'homme ne

propres forces ni vouloir ni faire le bien , ni y perseverer d'une maniere meritoire.

2. Que Dieu fait tout ce qu'il veut , non seulement quant à la distribution de ses graces , mais aussi quant aux effets qui en resultent ; en sorte que lorsque Dieu veut determinément justifier & sauver un homme , infailliblement cet homme est justifié & sauvé. On avoit beaucoup disputé sur la maniere d'expliquer cette infaillibilité de l'effet de la Grace , & les deux partis avoient encore eu là-dessus cela de commun , qu'ils s'étoient appuyez également sur les idées des differens attributs de Dieu. Les uns avoient pretendu expliquer la difficulté , principalement par la *souveraineté* de Dieu , & les autres principalement par sa *prescience*. Il s'agissoit de sçavoir laquelle des deux explications étoit la meilleure. Pour découvrir ce point , on avoit diligemment recherché la Tradition , & examiné les inconveniens de l'une & de l'autre opinion. Enfin après un long travail & une infinité de discussions , le Pape ne decida rien , & se contenta de commander la paix aux deux partis. Il la leur commanda , selon notre Auteur , *d'une maniere qui devoit les satisfaire* : „ puisqu'il „ permettoit aux uns & aux autres de sou- „ tenir leur opinion , à cette seule condi- „ tion qu'on la soutint avec moderation , „ sans amertume , sans invectives , & sur- „ tout sans donner de sa propre autorité à

„ la doctrine contraire à celle qu'on defend,  
 „ les notes injurieufes d'erronée ou d'here-  
 „ tique.

Le P. Daniel partage cet Ouvrage en plu-  
 sieurs petites portions , qui ne s'appellent  
 ni chapitres , ni articles , ni paragraphes. Il  
 y donne dès le commencement une idée ge-  
 nerale de la Grace , & de fes principales di-  
 visions. Il est aisé de comprendre que celle  
 qui la partage en Grace fuffifante & en Gra-  
 ce efficace, l'occupe le plus.

Il traite d'abord de la Grace fuffifante.  
 Par cette Grace , „ on entend , dit-il , une  
 „ Grace qui fuffit , & qui a tout ce qu'il  
 „ faut pour produire fon effet ; c'est-à-dire  
 „ la bonne action à laquelle elle porte ;  
 „ mais qui neanmoins ne le produit pas....  
 Que cette Grace existe , il le prouve par  
 l'Écriture , par les decifions de l'Eglise , &  
 par l'autorité de saint Augustin. Le passa-  
 ge de l'Écriture sur lequel il infiste le plus,  
 est tiré du ch. 1, du Livre des Prov. Dieu  
 y dit aux pecheurs de se convertir : *Conver-*  
*timini* ; & ajoute : Je vous ai appellez , &  
 vous avez refusé de m'obeir , *Vocavi , &*  
*renuiftis*.... A mon tour je rirai & je me  
 moquerai de vous , quand vous perirez , &c.  
 „ Que cette Grace que nous rejettons , dit  
 „ notre Auteur , nous donne le pouvoir de  
 „ nous convertir , cela est évident : car se-  
 „ lon ce passage , Dieu nous la donne pour  
 „ cette fin , & il nous commande de nous

„ convertir en vertu de cette Grace qu'il  
 „ nous donne, *convertimini*. Il nous châ-  
 „ tie si nous ne suivons pas le mouvement  
 „ de son esprit, *Ego quoque in interitu vestro*  
 „ *ridebo & subsannabo*. Où seroit sa sagesse  
 „ de nous ordonner de nous convertir,  
 „ voyant que nous ne le pouvons pas? &  
 „ où seroit son équité, s'il nous punissoit  
 „ pour ne pas obeïr à un commandement  
 „ auquel il nous seroit absolument impossi-  
 „ ble d'obeïr? Il ne faut pas être Theologien,  
 „ il ne faut qu'avoir une étincelle de bon  
 „ sens, pour faire ces reflexions en lisant  
 „ ce passage. Qu'on suppose le peché ori-  
 „ ginel tant qu'on voudra; je veux qu'en  
 „ vertu de ce peché seul, Dieu ait droit de  
 „ nous damner tous; mais qu'après nous  
 „ l'avoir remis dans le baptême, il nous  
 „ fasse des commandemens qu'il sçait bien  
 „ que nous n'avons pas le pouvoir d'accom-  
 „ plir; qu'il nous les fasse sans nous donner  
 „ ce pouvoir; qu'il nous parle neanmoins,  
 „ & qu'il nous punisse comme si nous l'a-  
 „ vions eu en effet; qu'il insulte à notre  
 „ misere, parce que nous n'avons pas vou-  
 „ lu lui obeïr, sçachant bien que nous ne  
 „ l'avons pas pû; j'avoue que les idées que  
 „ j'ai de la bonté, de la sagesse, de l'équi-  
 „ té de Dieu ne s'accordent nullement avec  
 „ ces paradoxes, à qui l'on donneroit peut-  
 „ être à plus juste titre le nom d'extrava-  
 „ gances. Or si Dieu donne le pouvoir à



„ ceux à qui il parle dans le passage que j'ai  
 „ cité du Livre des Proverbes, l'existence  
 „ des Graces suffisantes, selon l'idée que  
 „ j'en ai donnée, est manifestement démon-  
 „ trée. Après avoir rapporté & expliqué  
 plusieurs autres endroits de l'Écriture aussi  
 expressifs que celui-là, il cite des paroles de  
 Jansenius, lesquelles font avec ces mêmes  
 passages un contraste qui est assez à sa pla-  
 ce. L'Auteur expose avec la même clarté  
 les autoritez que lui fournissent les Conciles  
 & les Papes, & il s'arrête particulièrement  
 aux Constitutions d'Innocent X. & d'Alex-  
 andre VII. qui lui donnent lieu de faire pres-  
 que autant d'argumens en faveur de la Gra-  
 ce suffisante, qu'ils ont condamné de pro-  
 positions dans le Livre de Jansenius. Ses  
 preuves tirées de saint Augustin, ne sont pas  
 recueillies avec moins de choix que les au-  
 tres. Il dit qu'il pourroit en ramasser un  
 nombre beaucoup plus grand, où l'existen-  
 ce des Graces suffisantes est évidemment  
 supposée par le S. Docteur, & où s'il ne la  
 supposoit pas, tous ses raisonnemens se-  
 roient *absurdes & ridicules.* „ Tels sont,  
 „ dit-il, tous ceux où saint Augustin suppo-  
 „ se qu'un pecheur peut se convertir, un ré-  
 „ prouvé se sauver, un juste perseverer, &  
 „ qui cependant ne le font pas : Car sup-  
 „ poser en eux ce pouvoir, c'est y suppo-  
 „ ser la Grace qui seule donne ce pouvoir,  
 „ & cette Grace est ce que nous appellons

„ la Grace suffisante. Au contraire, con-  
 „ tinue notre Auteur, supposer en eux ce  
 „ pouvoir, & n'y pas supposer la Grace  
 „ suffisante, c'est supposer deux contradic-  
 „ toires : c'est supposer qu'ils peuvent se  
 „ convertir, se sauver, perséverer; & sup-  
 „ poser en même temps qu'ils ne le peu-  
 „ vent pas; parce que cette Grace en ceux  
 „ qui ne se convertissent pas, qui ne se sau-  
 „ vent pas, qui ne perséverent pas, est ce  
 „ qui seul donne ce pouvoir de se conver-  
 „ tir, de se sauver & de perséverer : *autre-*  
 „ *ment*, dit saint Augustin, *Dieu comman-*  
 „ *deroit en vain à l'homme, s'il ne le secou-*  
 „ *roit en même temps de sa Grace.*

Le P. Daniel passe ensuite à la Grace ef-  
 ficace, & après avoir écarté quelques équi-  
 voques qui se glissent aisément dans cette  
 matière, il examine les opinions de ceux  
 qui disent que la Grace est efficace *par elle-*  
*même*, & de ceux qui nient que ce soit *par*  
*elle-même* qu'elle est efficace. Selon les uns  
 & les autres, cette efficacité consiste dans  
 la liaison infailible que la Grace efficace a  
 avec son effet; la difficulté est de sçavoir si  
 c'est *de sa nature*, & *par elle-même* qu'elle  
 a cette liaison, ou si c'est dépendamment  
 de la science de Dieu, laquelle science sup-  
 pose néanmoins dans la Grace une force,  
 une vertu qui lui est propre. Il explique  
 comment Calvin & Jansenius entendent ces  
 mots *Grace efficace par elle-même*; & il tâche

de faire voir la difference qu'il y a entr'eux & les Thomistes, qui enseignent aussi-bien qu'eux, que la Grace est efficace par elle-même, & qu'elle a de sa nature & par sa propre entité une liaison infallible avec son effet. „ Si les Thomistes ne disoient que „ cela, remarque le P. Daniel, on comprendroit aussi aisément leur pensée que „ celle de Jansenius & de Calvin: car si „ cette liaison est infallible par la nature „ de la Grace même, il paroît qu'elle est „ absolument nécessaire; elle ne peut être „ nécessaire que parce que la Grace produit „ nécessairement son effet; & si cela est, „ elle nécessite la volonté. Voilà une idée „ claire de la Grace efficace par elle-même: „ mais ce qui cause ici l'embarras, & ce qui „ obscurcit cette idée, c'est que les Thomistes en nous donnant leur notion de la „ Grace efficace, & en nous disant qu'elle „ a de sa nature une liaison infallible avec „ son effet, nient en même temps que cette Grace nécessite la volonté à agir: C'est „ qu'ils disent que par sa nature elle la determine physiquement, & cependant „ qu'elle ne la nécessite pas; que quoi que „ cette Grace par sa nature soit inséparable „ de son effet, cependant la volonté peut „ la rejeter. Le P. Daniel après cela expose le sentiment des Theologiens qui soutiennent que la Grace n'est pas efficace par elle-même; & il réduit ce qu'il en dit, à

ce peu de paroles : „ En deux mots, se-  
 „ lon ce Systême , l'efficacité de la Grace  
 „ consiste dans cette proportion , cette con-  
 „ venance , cette congruité , que la Grace  
 „ a avec le cœur qu'elle veut toucher : mais  
 „ à cause que cette proportion , cette con-  
 „ venance , cette congruité ne lui donnent  
 „ pas par elle-même une raison infallible  
 „ avec son effet , qui depend toujours d'une  
 „ volonté libre , elle tire cette infallibilité  
 „ qui est comme le complément de son ef-  
 „ ficacité , elle la tire de la prescience de  
 „ Dieu , qui connoît certainement que s'il  
 „ donne cette grace en telle circonstance ,  
 „ elle aura son effet sur le cœur de celui  
 „ qu'il veut convertir. On ne suppose que  
 deux choses dans cette explication , 1. Que  
 Dieu a la connoissance certaine des veritez  
 conditionnelles. 2. Que Dieu est dirigé par  
 cette connoissance dans ses decrets. Ces  
 deux points sont ici établis par quantité de  
 passages de l'Écriture ; & dans la suite l'Au-  
 teur les appuye encore sur l'autorité de  
 saint Augustin. Il est si persuadé que ce  
 saint Docteur a pensé comme les Theolo-  
 giens qui admettent la science des veritez  
 conditionnelles , qu'il veut bien qu'on en  
 juge par les Ouvrages mêmes de saint Au-  
 gustin , & que s'il n'y fait toucher au doigt  
 ce qu'il avance , il consent de se ranger au par-  
 ti de ceux qui tiennent la Grace efficace par el-  
 le-même. Le passage qu'il tire du vingt-

deuxième Livre de la Cité de Dieu chap. premier, est un des plus décisifs. Dieu prévoyant que quelques-uns des Anges auroient assez d'orgueil pour croire qu'ils se pourroient suffire à eux-mêmes pour leur beatitude, ne voulut pas leur ôter leur liberté, dont ils devoient abuser si criminellement; jugeant qu'il étoit plus digne de sa puissance & de sa sagesse de profiter d'un mal pour en produire du bien, que de ne permettre aucun mal. „

„ Augustin s'explique de la sorte, dit là-dessus le P. Daniel, sans penser que Dieu selon lui, forme son decret de créer Lucifer, & de lui laisser l'usage de son libre arbitre; qu'il forme, dit-il, ce decret les connoissances suivantes? Je puis créer ou ne pas créer Lucifer: Je puis lui laisser l'usage de son libre arbitre ou lui pas laisser; Si je ne le lui laisse pas, il ne péchera point. Si je le lui laisse, il péchera. Si je permets qu'il peche, il en aura de grands avantages. Sur ces idées dont les deux dernières sont liées ce des conditionnelles toute purement fait son decret: Il faut le créer, lui laisser l'usage de son libre arbitre, permettre qu'il peche, & en tirer tels & tels avantages.

Quant au Systême opposé, l'Auteur que le mot de Grace efficace même ne fut jamais un mot en l'Ecriture, ni dans saint Augustin les décisions de l'Eglise. Il croit

armi les Heretiques du siecle passé; que le premier ou un des premiers qui s'en soient servis, & Calvin, pour distinguer son Systeme de celui des Theologiens Catholiques. Ce qu'il dit du mot, il le dit aussi de la definition qu'on n donne, il assure qu'on ne trouvera ni dans l'Escriture, ni dans les decisions de l'Eglise, ni dans saint Augustin une definition de la Grace efficace qui dise en propres termes ou en termes équivalens que la Grace ait son efficacité *par sa nature* précisément, & sans nul autre rapport. Il va plus loin, & ajoute qu'il n'y a même aucun principe ni dans l'Escriture, ni dans les decisions de l'Eglise, ni dans saint Augustin, d'où l'on puisse tirer évidemment, & par des raisonnemens justes & convaincans, l'idée de la Grace dont il s'agit. C'est ce qu'il prouve par l'induction qu'il fait des autoritez les plus fortes, que les deffenseurs de la Grace efficace par elle-même tirent de ces trois sources. Dans la veue de montrer que leurs argumens ne concluent rien ou qu'ils prouvent trop, il se met lui-même à leur place, & leur épargne la peine de former leurs syllogismes. Cet endroit du Livre est d'autant plus instructif, qu'on y voit les difficultez des deux Systemes dans tout leur jour; & qui ne peut manquer de faire plaisir de quelque parti que l'on soit. Le P. Daniel observe en passant, „ que ceux qui se font un bouclier de la Doctrine des Thomistes

„ contre les foudres de l'Eglise, se joignent  
 „ aux autres Docteurs des Ecoles Catholiques,  
 „ pour dire hautement avec eux que la Gra-  
 „ ce efficace par elle-même expliquée selon  
 „ le Systême des Thomistes, c'est-à-dire la  
 „ predetermination physique, ne fut jamais  
 „ de saint Augustin. Il allegue sur cela ces  
 „ paroles de Jansenius : *La predetermination des*  
*Thomistes a pris naissance dans la Philosophie*  
*humaine..... Une telle predetermination non seu-*  
*lement ne peut être prouvée par aucun passage*  
*de saint Augustin, mais encore elle met une*  
*confusion extrême dans toute sa doctrine.*

Ce traité est suivi de plusieurs reflexions.  
 Dans la première l'Auteur soutient que si la  
 Doctrine que les Partisans de la Grace effi-  
 cace par elle-même attribuent à saint Au-  
 „ gustin sur cette matiere est véritable, cel-  
 „ le de saint Thomas sur le même sujet est  
 „ absolument fautive; & que pareillement si  
 „ le Systême prétendu de saint Thomas est  
 „ vrai, la prétendue Theologie de saint  
 „ Augustin est entièrement renversée. Rien  
 „ n'est plus aisé; dit-il, à prouver que ce  
 „ que j'avance ici, & je le fais par cette seu-  
 „ le raison. C'est que le principe essentiel  
 „ sur lequel le prétendu Systême de saint  
 „ Augustin est appuyé, ne peut être vrai,  
 „ que celui sur lequel roule tout le préten-  
 „ du Systême de saint Thomas, ne soit faux.  
 „ Le principe essentiel du prétendu Systême  
 „ de saint Thomas, sur lequel est appuyé

la doctrine de l'Ecole des nouveaux Thomistes touchant la Grace efficace par elle-même, est la souveraine dependance que la Creature a de son Createur, & qui selon eux, ne seroit pas telle si la Creature pouvoit faire une action à laquelle elle se determinât elle-même, & à quoi elle ne fût pas déterminée par le premier moteur de tous les Etres. De là il s'ensuit, & c'est aussi le sentiment des nouveaux Thomistes, que *dans l'état de la nature innocente la Grace efficace auroit été efficace par elle-même aussi bien que dans l'état de la nature corrompue.* Au contraire le principe essentiel du prétendu Systême de saint Augustin, est que la nature humaine par le peché d'Adam a été tellement affoiblie, que pour faire le bien, elle a besoin d'y être déterminée par une Grace efficace par elle-même, & que *dans l'état de la nature innocente, il n'y auroit point eu de Grace efficace par elle-même.* C'est ainsi que pensent ceux qui prétendent raisonner conformément aux idées de saint Augustin en cette matiere. Voila deux principes bien differens, & deux conclusions parfaitement contradictoires, &c.

L'Auteur continue de s'étendre sur la difference qu'il trouve entre ces deux Systêmes; & il n'oublie pas de remarquer que saint Augustin étant supposé penser que



„ nous ne pouvons faire le bien  
 „ Grace efficace par elle-même  
 „ mille endroits; que *nous avons*  
 „ *voir en nous, & toute liberté*  
 „ *mal*. Il exclut donc par cette  
 „ qu'il fait de notre impuissance  
 „ bien, & de notre puissance  
 „ mal, il exclut la nécessité  
 „ détermination pour les actions  
 „ Au contraire, selon le Système  
 „ du de saint Thomas, *non est*  
 „ *plus de pouvoir de faire le mal*  
 „ le bien, c'est-à-dire, que nous  
 „ avons besoin d'une prédétermination  
 „ efficace de Dieu pour  
 „ *action*, comme pour en faire  
 „ le bien... Malgré tout cela  
 „ dit par tout que saint Thomas  
 „ sur cette matière n'est que l'Echo de  
 „ saint Augustin, & qu'être Thomiste  
 „ c'est être Augustinien, c'est la

Dans la dernière réflexion  
 conseille à ceux qui voudront  
 s'instruire des matières de la morale  
 d'étudier dans Suarez. La lecture  
 de cet Ouvrage paroît néanmoins pour  
 être à celle de ce fameux Théolo-  
 gien. L'Auteur ne sera pas fâché  
 si son Ouvrage fait plaisir à ceux qui s'effrayent  
 des *In folio*. Il est court, &  
 agréable, quoi que les matières  
 qu'il engage naturellement à de

cours, & soient fort abstraites. Cette clarté, & cette brieveté le rendront agreable, sur-tout à ceux, qui à l'exemple du Pape Paul V. suspendent encore leur jugement sur ces importantes disputes. Il ne faudroit pas s'étonner si beaucoup de gens prenoient ce parti-là. Bien des choses semblent y porter; l'ignorance, l'abondance de lumieres, une certaine indifferance naturelle, la prudence, le respect pour le saint Siege, la matiere même, peuvent y engager differentes sortes de personnes. L'ignorance arrête les uns; les lumieres augmentent souvent l'incertitude des autres; les indifferens prennent difficilement un parti; la prudence toujours circonspecte, attend aussi toujours de nouveaux éclaircissemens. On doit respecter le S. Siege, & lors qu'il décide, & lorsqu'il s'abstient de décider, principalement quand il s'en abstient exprès, & après avoir approfondi la chose. Le sujet même enfin, c'est-à-dire, la maniere dont la Grace opere en nous & avec nous, est un mystere tres profond, qui invite plutôt à se taire qu'à former des jugemens. Neanmoins quelque éloignement qu'on ait pour la decision, il est utile, & même necessaire, dans le temps où nous sommes, de ne pas ignorer l'état present des disputes.

Diatribæ Academiæ de Speculis Causticis,  
quæ Jenæ exposita est à M. JO. GEORG.  
LIEB-

*pute Academique sur les Miroirs &  
tenue publiquement , à Fene par  
George Liebnecht , & Jean  
Albrecht d'Altembourg en Mif  
chez Tobie Oerlingius. in 8. p*

**C**ette Dissertation sur les Miroirs  
est partagée en trois chapitres  
premier on recherche l'origine  
roirs; & l'on donne la description  
toire des plus considerables de ce  
été faits dans le siecle precedent.

L'invention des Miroirs brulans  
cienne; & s'il en faut croire ce  
teurs, elle avoit été poussée dès le  
temps à un point de perfection d  
bien déchue, & qu'aparemment  
peine à rattrapper; car y a-t-il lieu  
que l'on retrouve jamais un Arch  
par le moyen de ces Miroirs brul  
tes entieres?

Il est surprenant que ce miracle de l'Ar

us grande partie de ce premier chapi-

ne sont nullement ébranlez par le  
ce de Plutarque, de Tite-Live, & sur-  
de Polybe qui vint au monde trente  
près Archimede ; & ils font valoir  
rité du Poete Tzetzés, & de l'Histo-  
Zonare, qui ne sont nez que plusieurs  
s après.

la verité les Auteurs de la Disserta-  
raportent aussi un passage de Galien ;  
ce passage est un sujet de dispute :  
a dans le texte, que l'on dit qu'Ar-  
ede brula les Vaisseaux des Ennemis  
*ἐν πυρίαις* ; Ce mot est general, & si-  
toute invention propre à mettre le  
nos Auteurs le reconnoissent ; ils a-  
nt encore que souvent il s'entend en  
ulier des pierres à feu ; mais ils ne  
t pas d'embrasser le sentiment de  
qui traduisent *ἐπὶ τῶν πυρίαις* *per urentia*  
*et*, par des Miroirs ardens, & ils cro-  
que la suite du discours conduit à ce

oi qu'il en soit, ces Miroirs d'Archi-  
, vrais ou faux, sont les premiers  
on ait entendu parler ; long-temps  
on fait mention de ceux de Proclus  
renouvella sous l'Empire d'Anastase,  
an Siege de Constantinople, le pro-  
d'Archimede ; c'est encore Zonare qui  
te que ce Proclus ayant fabriqué de  
grands

grands Miroirs d'airain ,  
muraille de la Ville , &  
leil de telle maniere qu'  
impetuofité un feu pare  
qui brula la Flotte enne

Quelque force que l'  
Albrecht trouvent dans  
Zonare , il leur reſte r  
ſcrupule ſur ce qu'aucu  
fournit une description e  
d'Archimede & de Proc  
niere dont ces Miroirs  
l'effet qu'on leur attribu  
pas même tout-à-fait ce  
que fait le P. Kirker po  
diges plus croyables , e  
pas la diſtance du lieu c  
roirs d'Archimede , à  
Flotte des Romains , &  
grande quantité de Miroi  
diſpoſez que les rayons r  
ſent à un foyer commun.

Après une longue diſc  
roirs fabuleux d'Archime  
nos Auteurs nous deſcrive  
Miroirs modernes , comm  
de Septale , de Villeté ,  
&c. tous Miroirs de met  
par reflexion ; car dans  
il n'eſt point parlé des d  
M. Tſchirnhaus qui ſont  
paſſent tout ce qu'on a  
roirs ardents.

Les effets extraordinaires de celui qui est au Palais Royal , laissent peu de curiosité pour les effets qu'on raporte dans le second chapitre de cet écrit. Ce sont 28. Phenomenes observez exactement par nos deux Auteurs mêmes, ou par des gens dignes de foi.

Dans le troisiéme chapitre on donne la demonstration des plus simples de ces Phenomenes. Il n'y a rien à y apprendre pour les Geometres ni pour des Physiciens qui sçavent quelque chose.

Exercitatio Academica de *Αυτοχυρία* Philosophorum, Jenæ habita, Præsidi CHRIS- TOPHORO AUG. HAUMANNO Alstadiensi, & respondente JO. ADAMO SCHIRNECKIO Dinstadiensi. C'est-à-dire, *Disserte Academique sur le sentiment des Philosophes touchant l'homicide de soi-même ; soutenue à Jene, sous M. Christophe Aug. Hauman d'Alsted ; Par Jean Adam Schirnech. 1703. in 8. pagg. 54.*

**O**N ne nous dit pas des choses fort curieuses dans cette Dissertation qui traite des différentes opinions des Philosophes sur la question s'il est permis de se donner la mort à soi-même.

Il ne se trouve dans tous les temps que trop d'exemples de cette sorte de mort ; Il y a eû des Juifs qui se sont imaginez qu'il étoit

ter la véritable Religion. C'est  
excusent non seulement la mort  
mais aussi celle de Saül, & de plu-  
tres. Il y a même eü des Chretiens  
crü par là devoir éviter la rigueur  
mens, & la violence des tentatives  
tout le danger de perdre la virginité  
ques Peuples ont passé jusqu'à  
que de faire une loi précise pour  
malades qui traînoient, ou dont  
dies étoient incurables, & les vies  
se donner la mort.

Notre Auteur parle d'une coutume  
c'étoit un usage reçu de s'ôter  
ment la vie quand on étoit parvenu  
certain âge. Il pretend qu'il y a  
l'apparence que ces loix & ces coutumes  
servi de fondement à la doctrine  
sophes qui ont approuvé qu'on  
la mort en certaines occasions.

Entre les Philosophes qu'il ap-  
bares, pour les distinguer des P

assis sur le bucher soutenoient la violence du feu sans faire aucun mouvement qui quât de la douleur, ou la moindre infirmité. Le nom de Calanus est fameux ni les Philosophes Indiens qui ont donné les plus grands exemples de ce courage ache.

l'égard des Philosophes Grecs ; non seulement les Stoïciens, mais les Epicuriens, les Cyniques croyoient qu'il falloit se donner la mort en certaines rencontres. Seneque attribue à Epicure ces paroles, *Examinez si il vous est plus avantageux ou que la mort ne vous trouver, ou que vous l'alliez chercher vous-même.* Il est encore ici parlé d'un certain Hegesias qui a donné le nom à une école de Philosophes. Il fit un discours sennecien sur les maux de la vie, & sur les avantages que procuroit la mort, que plusieurs personnes se tuerent, ce qui obligea le Roy Ptolomée à lui défendre de debiter de tels sentimens.

Les Stoïciens mettoient des bornes à la liberté de s'ôter la vie. Ils le jugeoient permis quand on ne pouvoit plus être utile ni utile ni aux autres ; quand on ne pouvoit vivre sans une grande infamie, ou sans se mettre à un esclavage honteux. Encore dans le dernier cas avoit-il ses restrictions ; & ces restrictions admiroient dans Caton, dit notre Auteur, ils ne l'auroient pas permis indifféremment à tout autre ; ils approuvoient



Hors ces occasions, les Stoïciens  
notre Auteur, étoient dans la p  
y avoit de la foiblesse à se donner  
& que même c'étoit manquer  
devoit à Dieu. *Mourir ainsi, dit  
c'est être vaincu. Homme qui qu  
dit Epictète, arrête, attens que I  
ne le signal, & te tire de ton poste  
tourne à Dieu.*

L'opinion où étoient ces Sectes  
phiques qu'on pouvoit, & qu  
même quelquefois se donner la  
été rejetée tant par les Platoniciens  
les Peripateticiens, & fortement  
saint Augustin, & par Lactance.

Pour discuter les raisons qu'on  
de part & d'autre sur ce point,  
teur à la fin de sa Dissertation se  
voye du dialogue. Les deux inter  
qu'il introduit conviennent qu'on  
mais obligé de se donner la mort  
seulement entr'eux de savoir si n

peut plus faire aucun usage de son esprit ;  
 2. La certitude d'une mort prochaine , &  
 plus cruelle que celle qu'on pouvoit se don-  
 ner ; & enfin 3. Le motif d'être utile aux  
 hommes par un grand exemple de fermeté  
 & de constance. Les deux personnages du  
 dialogue après avoir bien rebattu des choses  
 triviales sans avoir pû convenir entr'eux ,  
 comme il est assez ordinaire dans la dispute,  
 il survient un troisiéme qu'ils prennent pour  
 juge , & qui decide qu'à ne consulter mê-  
 me que la lumiere naturelle, il n'est ja-  
 mais permis à l'homme de s'ôter la vie.  
 Ses raisons sont .1. Que n'étant point à  
 nous-mêmes, mais à Dieu , nous n'avons  
 pas plus de droit sur notre vie que sur  
 celle des autres. 2. Que la vie nous a été  
 donnée pour la faire servir à la gloire de  
 Dieu , & que Dieu n'est jamais plus ho-  
 noré que lorsque nous souffrons patiem-  
 ment les maux de la vie , & que nous nous  
 soumettons sans murmure aux ordres de sa  
 Providence. 3. Que c'est là le véritable ex-  
 emple de fermeté & de constance que nous  
 nous devons les uns aux autres. 4. Que c'est  
 être injuste que de vouloir éviter par la mort  
 des peines que meritent nos pechez ; en-  
 fin 5. Que la nature elle-même nous  
 dicte ce precepte de la Loi divine , *tu*  
*ne tueras point* , par lequel il nous est dé-  
 fendu en general d'ôter la vie aux autres

& à nous-mêmes. C'est donner ici pour raison, la question même.

De Tabernaculo & Templo, & de his que utrumque illustrant, de Hebræorum mensuris, de origine Architecturæ, & cæterarum Artium, de Arca Noe, quæ primum & præstantissimum artis opus fuit; tum de urbe Jerusalem in qua ædificatum templum de quo præcipuus sermo est. Libri septem, auctore BERNARDO LAMY Congregationis Oratorii Domini Jesu Presbytero. Totius operis Conspectus. C'est-à-dire, *Traité du Tabernacle & du Temple, & de tout ce qui peut servir à éclaircir cette matiere, des mesures des Hebreux, de l'origine de l'Architecture & des autres Arts, de l'Arche de Noé, de la Ville de Jerusalem où le Temple étoit bâti. Divisé en sept Livres. Par le P. BERNARD LAMY Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. Idée de cet Ouvrage. A Rouen. in 12. pagg. 24.*

**D**ANS ce petit écrit le P. Bernard Lamy Prêtre de l'Oratoire donne avis au Public, que le grand Ouvrage de la description du Temple de Jerusalem auquel il travaille depuis trente ans, est enfin

ache-

achevé. Il est divisé en sept Livres. Dans le premier il traite des mesures, des poids, des vases, & de la monnoye des Hebreux; dans le second il parle de l'origine & des principes de l'Architecture; de la fabrique & de la disposition de l'Arche de Noé, & de plusieurs autres anciens édifices, & à cette occasion il explique l'Histoire de Moÿse, & fait voir comment tous les animaux qui étoient dans l'Arche, ont pu y demeurer & y vivre. Le troisième Livre est employé à la description du Tabernacle qui étoit placé au milieu du Camp des Israélites; on y parle de l'origine & de l'antiquité des Sacrifices, & on en explique les ceremonies. Le quatrième Livre contient une description exacte & détaillée de la Ville de Jerusalem. Dans le cinquième l'Auteur commence à parler du Temple & de ses deux premières enceintes; il marque les lieux où il étoit permis aux Gentils d'entrer, & ceux dont il leur étoit défendu d'approcher. Dans le sixième il décrit la troisième enceinte du Temple, c'est-à-dire celle où étoit le bâtiment, qu'on appelloit proprement le Temple. Il en décrit toutes les parties; il parle des Autels, de la Mer d'airain, des lavoirs, des colonnes de bronze, & de tout ce qui étoit contenu dans cette troisième enceinte. Enfin dans le septième il explique en détail

tail tout ce qui regardoit le service du Temple, les fonctions des Levites & des Prêtres, celles des Officiers du Temple, la Musique des Hebreux, en un mot toute la pompe avec laquelle on offroit les Sacrifices, & toute la magnificence des Fêtes de la nation Juive.

On comprend bien que dans cet Ouvrage on doit trouver l'explication d'une infinité d'endroits de l'Ecriture qui sont tres obscurs & que les plus Sçavans mêmes n'entendent pas. Les Livres que le P. Lamy a déjà donnez au Public, ont fait connoître à tout le monde, qu'outre qu'il entend fort bien l'Hebreu & les autres Langues Orientales, il est aussi tres grand Mathematicien & excellent Architecte, & qu'ainsi il y avoit peu d'Auteurs qui fussent aussi capables que lui de traiter à fond le sujet qu'il examine dans cet Ouvrage. Il a dessigné & fait dessigner avec un grand soin & de grands frais toutes les parties du Temple, tous les vases sacrez, & tous les autres objets sensibles dont il parle, afin que ceux qui ne pourroient pas entendre les descriptions qu'il en donne, s'en puissent former une idée distincte en considerant ces figures. Le P. Lamy s'adresse ici à ceux qui ont du credit auprès des Rois, des Princes, des Prelats, & des autres Puissances Ecclesiastiques & Seculieres, afin que par leur

moyen

oyen il puisse obtenir ce qui est necessai-  
pour mettre son Livre au jour. On com-  
end bien qu'un particulier comme lui  
est pas en état de fournir à cette dépen-  
, & il seroit fâcheux que le Public fût  
vé d'un si excellent Ouvrage, faute de  
secours.



JOURNAL  
DES  
SCAVANS

Du Jeudi 30. Juillet M

---

*Extrait d'une Lettre de M. ROYER  
de l'Academie Royale des Sciences,  
touchant l'Analyse des Infiniment  
petits, il répond à un Ecrit que M. S  
a publié dans le Journal du 11.  
p. 637.*

**A**YANT eu occasion, Mon  
seigneur, de miner la Methode ordina  
ire pour les Courbes geometriques  
publiée au Journal du 13. Avril 1701  
par quelques Regles pour servir de  
base à cette Methode.

Dans le Journal du 3. Août  
1701. année p. 831. on publia sous le  
nom de M. Saurin, un Ecrit où l'on entr

entrer que les Regles que j'avois données  
 ient tirées de l'Analyse des Infiniment pe-  
 , & que toutes mes recherches seroient  
*tainement vaines & fausses, si elles étoient*  
*uyées sur d'autres principes que sur les Infi-*  
*ment petits.* Je me justifiai sur cela dans  
 Replique qu'on publia au mois de Mai de  
 née 1703. p. 797. & entre autres preu-  
 que j'apportai pour ma défense, je pro-  
 fai plusieurs exemples où mes Regles don-  
 nt les veritables tangentes; au lieu que  
 is ces mêmes exemples, les Regles qui  
 it particulieres à la Methode des Infini-  
 nt petits, se trouvent insuffisantes, &  
 me fausses; ce qui fait voir que les mien-  
 n'avoient point été tirées de cette Me-  
 de.

Deux qui avoient entrepris de mettre en  
 dit l'Analyse des Infiniment petits, ne  
 yant refuter ma Replique par des rai-  
 s, ils susciterent encore M. Saurin pour  
 épondre par des injures, comme il a fait  
 x ans après, dans le Journal du 13. A-  
 1705. pag. 400. J'y répondis dans un  
 t que je donnai au Journal du 18. Mai  
 ant, pag. 538. & c'est cet écrit que M.  
 rin a entrepris de refuter dans le Jour-  
 du 11. Juin dernier, p. 637.

On voit dans ce dernier Journal, qu'il se  
 ferme encore dans un exemple où il s'é-  
 déjà retranché; c'est aussi l'exemple  
 at vous m'avez parlé, & sur lequel vous



demandez quelques éclaircissements avant que d'y venir, il est bon que ce qui a obligé M. Saurin de s'y rendre à quelles conditions il veut s'y rendre.

Pour cela il faut considérer dans les Methodes : les principes de la science ou de démonstration, & la maniere d'operer.

Pour les pretendues démonstrations de M. Saurin, il est facile de voir qu'elles ne peuvent pas être générales, qu'il ne veut pas entreprendre d'autres. Car il est aisé de voir qu'il se propose en l'Analyse des Infiniment petits, & même temps il évite avec soin l'on y a donné pour l'université des démonstrations. On a dit dans ce Livre, que cette *Analyse* ne finit même; qu'elle n'embrasse pas l'infini, mais l'infini de l'infini, & d'infinis, & qu'elle s'étend au delà de l'infini: Qu'une *Analyse* de cette nature n'est capable de nous conduire jusqu'aux principes des lignes courbes. &c.

Il auroit donc fallu que M. Saurin eût rallié ce Systême ou cette science de l'infini dans ses démonstrations, pour faire croire qu'on trouve dans l'Analyse des Infiniment petits la resolution des Problêmes qu'on lui proposez, & que ses pretendues démonstrations sont generales. Mais au contraire évite le Systême, & même il évite d'en parler.

Il se fâche quand on lui en parle, & il répond que par l'insulte aux instances que je lui avois faites sur ce sujet; C'est-là qu'il me dit le plus d'injures; où il suppose que je ne démontre jamais rien, & que ses démonstrations sont plus claires que le soleil plein midy. Non seulement vous verrez que ses pretendues démonstrations n'embrassent point les exemples que j'ai proposez, mais aussi, que dans l'exemple même qu'il s'est renfermé, tous ses raisonnemens sont fondez que sur des erreurs ou sur de faux recits.

Et si l'on ne regarde dans les regles que la maniere d'operer, vous sçavez, Monsieur, que l'on peut toujours déguiser la resolution d'un Problême par le moyen des quatre operations, & faire qu'il y ait quelque rapport de ce déguisement à ce qui est prescrit dans une methode, quand on veut faire paroître qu'on a resolu ce Problême par le moyen de cette methode. Ainsi, lorsqu'on refuse de démontrer l'univer-

nalyse des Infiniment petits, on s'aperçoit d'abord qu'elle jette dans l'erreur.

Pour ne parler en cela que des Tangentes dont il est ici question, il faut vous faire voir que la nouvelle Analyse ne donne point les véritables solutions du problème; qu'elle donne une fausse solution, & qu'elle fait regarder cette fausse résolution comme si elle étoit vraie. Après quoi vous ne serez pas surpris des différens détours que l'on a pris dans les Réponses de M. Saurin, pour ne point venir à cet exemple lors qu'il est conçu sous la forme N.

Il s'agit de trouver les tangentes de la courbe que fournit cette égalité N, au point que déterminent  $x \infty 2$ , &  $y \infty 2$ , & de savoir si on les trouve par le moyen de l'Analyse des Inf. petits.

Selon cette Analyse, art. 9. page 11. il faut pour cette recherche prendre la différence de l'égalité N, & cette différence, suivant la même Analyse sect. 1. page 9. est telle que vous la voyez ici en F.

$$F. dy \infty \frac{dx \sqrt{x} + dx \sqrt{4+2x}}{\sqrt{4x+2xx}}$$

Et si l'on prend  $f$  pour la valeur de la soutangente, comme le dit M. Saurin; (au lieu de prendre PT, comme dans l'Analyse des Inf. petits) on aura une valeur de  $f$  c'est-à-dire une égalité de soutangentes, que l'on voit ici en G.

G.

on ne peut pas conclurre de ce qu'il a dit sur le Problème déjà resolu où il s'est retranché, que ces Regles soient bonnes; puis qu'elles ne se trouvent pas vrayes dans le Problème à resoudre, & qu'il en a fait voir l'insuffisance & le faux, aussi-tôt qu'il a voulu sortir de son retranchement. On voit aussi dans ce Journal du 11. Juin, qu'après s'être applaudi sur cette fausse solution, il rentre aussi-tôt dans l'exemple A, & il proteste tout de nouveau, de n'en point sortir qu'on *ne lui ait fermé la bouche*. C'est-là où il faut le voir, non pour lui fermer la bouche, mais pour me justifier contre les suppositions de mes adversaires; & vous verrez aussi, Monsieur, qu'il ne suffit pas d'avoir raison, pour le reduire au silence.

ARTICLE I. L'exemple où s'est renfermé M. Saurin a été proposé sous deux formes differentes aux Defenseurs de l'Analyse des Infiniment petits. Je l'ai proposé la premiere fois sous la forme que vous voyez ici en N.

$$N. \quad y \infty 2 + \sqrt{4x} + \sqrt{4 + 2x}.$$

Cet exemple en cet état est tel qu'on le demande dans les nouvelles Methodes, quand on veut marquer qu'elles excellent sur les Methodes ordinaires. Ainsi c'est là où M. Saurin auroit dû s'attacher. Mais il a évité de toutes ses forces de le prendre sous cette forme; parce qu'en voulant y appliquer l'A.

roit une valeur de la sôutangente au point proposé.

Mais que l'on prenne cette valeur de  $f$ , sous la forme  $\frac{\sqrt[3]{2}}{2}$ , ou bien comme on la

voit en I; elle ne marqueroit toujours qu'une seule sôutangente, selon ce qui a été dit dans l'Analyse des Inf. petits, page 164. art. 189.

Ainsi, l'on ne reconnoitroit qu'une seule tangente dans le point proposé selon les regles qui sont particulieres à cette Analyse. D'où l'on peut déjà voir que ces regles donnent l'exclusion à la pluralité des tangentes dans le point proposé, loin de la faire connoître & loin de l'établir.

Il y a bien plus ici. Car cette unique valeur des sôutangentes est fautive, & la methode impose. Elle impose en ce qu'elle fait recevoir toute valeur réelle qu'elle fournit pour  $f$  comme si cette valeur étoit une véritable sôutangente. Or  $\frac{\sqrt[3]{2}}{2}$  est réelle, & néanmoins elle est fautive. C'est-à-dire qu'elle n'est point une sôutangente pour le point proposé, puisqu'elle est différente de celles qu'on avoit données dans le Journal du 13. Avril 1702. par une methode demonstrative; & l'on a si bien reconnu que cette methode est infallible dans les Réponses de M. Saurin, qu'on a voulu l'attribuer à l'Analyse des Inf. petits. Ainsi.

Ainsi, vous verrez que cette Analyse combat la pluralité des tangentes ; qu'elle en donne de fausses, & qu'elle fait regarder ces fausses tangentes comme si elles étoient véritables.

Non seulement elle donne de fausses sou-tangentes qui imposent quand il y a pluralité de tangentes dans le point proposé, mais cela arrive encore presque dans tous les exemples de signes radicaux où il ne s'agit que d'une seule tangente pour le point donné ; & ce défaut se trouve dans toutes les Methodes de la nouvelle Analyse. Et de là il arrive que l'on a lieu de douter du succès de ces Methodes dans ces signes, lors même que le succès en est heureux ; à moins que l'on n'ait d'ailleurs les connoissances nécessaires pour distinguer les exemples où elles réussissent, des exemples où elles échouent. Ce qui est d'autant plus difficile, qu'il y a plus de signes radicaux. Comme j'avois marqué une partie de ces inconveniens dans ma Reliquie, il ne faut pas s'étonner que M. Savin ait pris tant de soins pour éviter de venir à cet exemple, quand il est conçu sous la forme N.

Il n'est pas néanmoins en cela de la méthode des Tangentes comme de celle de *max. & min.* & de la plupart des autres méthodes qu'on a proposées dans l'Analyse des infiniment petits. Quoi qu'il y ait des signes radicaux, l'égalité F ou I que donne  
cette



pour distinguer les  
qui sont véritables,  
connoître que l'ar-  
Inf. petits est faux

voit pas bon pour les  
ces dans cette Ana-  
quand il y a des si-  
marquerais les raisons  
peut dire en gene-  
à tous les défauts  
des signes radi-  
ceux ces signes de  
les bannissoit de la  
des cas où ils abre-  
ils ne jettent point  
seroit à desirer que  
pour les distinguer.  
de nouveaux Ele-  
nouveaux moyens



cette Analyse, renferme les véritables solutions du Problème parmi de fausses solutions ; & la difficulté ne consiste qu'à les démêler. Ainsi l'on trouveroit qu'en délivrant l'égalité I des signes radicaux, elle se réduit à celle-ci :

$$4f^4 - 20ff + 900 = 0$$

qui est divisible par  $2f - 1$ . Et de là se forme l'égalité

$$2ff + 1, \text{ ou } f + \sqrt{\frac{1}{2}}$$

qui est la même que dans le Journal du 15. Avril 1702. & qui par conséquent fournit les véritables tangentes. Mais la réduite est encore divisible par  $2f - 900 = 0$ , qui fournit de fausses soutangentes. Ainsi il faut avoir une règle pour les distinguer de celles qui sont véritables. De plus, si l'on se déterminoit à faire évanouir les signes radicaux pour reformer l'Analyse des Infiniment petits, il seroit mieux en general de les faire évanouir dans la proposée ; parce que souvent ils se multiplient dans la formule des tangentes.

On pourroit encore prendre dans l'égalité marquée I toutes les valeurs que donne chaque signe radical, selon ce que j'en ai dit dans mon Traité d'Algebre, livre 4. & ajouter ou soustraire ces valeurs selon leur affirmation ou leur negation, comme je l'ai amplement expliqué dans plusieurs Mémoires que j'ai donnez à l'Academie, & que j'ai citez dans ma Replique. Alors on trou

Et parmi toutes ces valeurs celles qui doivent résoudre le Problème. Mais ce dernier moyen suppose, comme le précédent, que l'on ait des marques pour distinguer les fausses valeurs de celles qui sont véritables. Pour cela, il faudroit reconnoître que l'article 189. de l'Analyse des Inf. petits est faux dans tous les exemples.

Cet expédient ne seroit pas bon pour les méthodes qu'on a données dans cette Analyse, sect. 3. 4. 5. &c. quand il y a des signes radicaux; & j'en marquerai les raisons par la suite. Mais l'on peut dire en général, que l'on remedieroit à tous les défauts de ces méthodes qui viennent des signes radicaux, si l'on faisoit évanouir ces signes de la proposée, ou si on les bannissoit de la Géométrie. Mais il y a des cas où ils abrègent le calcul, & où ils ne jettent point de l'erreur. Ainsi il seroit à désirer qu'on donnât des règles pour les distinguer. Pour cela il faudroit de nouveaux Elémens d'Algebre, & de nouveaux moyens pour en régler l'usage. En attendant, on ne peut faire évanouir les signes radicaux, ou ne les pas introduire.

Il est vrai, Monsieur, comme on vous a dit, que M. Saurin a fait un discours dans le Journal du 11. Juin dernier page 663. au sujet de cet exemple N, & qu'il parle de moi en mauvais termes. Il n'y a pourtant rien en cela qui approche des inju-

jures qu'il m'a dites en d'autres  
 Mais il est facile de voir dans ces  
 que ces injures n'ont aucun fond  
 il n'en est pas tout-à-fait de mêm  
 Saurin a donné à son discours u  
 monstration qui est séduisant.  
 bon, comme vous le dites, M  
 faire quelques remarques.

Outre les défauts qui regard  
 de sa prétendue démonstration  
 d'autres dans les prémisses qui  
 faire connoître qu'elle est insou  
 fondée sur deux suppositions de  
 sont pas véritables. Il paroît c  
 n'est qu'une erreur des nouv  
 mais l'autre est une fausset  
 Son erreur est que *les signes*  
*vent être résolus par mes Re*  
*que cela est de mon aveu, q*  
 Ce qui est faux.

Il ne se trouvera aucun  
 avoué ni reconnu cette in  
 trouvera que j'ai dit tout  
 se voit dans le passage qu  
 & sur les Methodes mé  
 Car il renvoye à ma R  
 qui est imprimée à côté  
 cela il cite la page 64  
 comme j'ai parlé dans  
 obligé de lui marquer pl  
 ne peut faire par la Me  
 ... QUE L'ON PEU

E J'AI DONNÉES, & entr'autres, je  
 e résoudre le Problème des Tangentes,  
 ma Replique est marqué par FF &  
 es 36. & 37. & qui a encore été pro-  
 le Journal du 30. Juillet 1703. p.  
 on peut voir dans cette Replique,  
 e Journal, qu'il y a deux signes  
 dans cet exemple FF & GG; & j'ai  
 en termes exprès dans l'endroit que  
 de rapporter, que l'on peut resou-  
 roblème par les Regles que j'ai don-  
 is je me suis contenté de citer l'ex-  
 ans ce Journal du 18. Mai, & M.  
 peut-être pensé que personne ne  
 it d'aller voir ni ma Replique ni ce  
 pour verifiser le fait. L'égalité ge-  
 dans cet exemple est celle que vous  
 i en FF.

$$Oab + \sqrt{cxxy - abcy} - \sqrt{fx^3 + fy^3 - pfy}.$$

l'on ne peut pas douter qu'il n'y ait  
 es radicaux dans cet exemple, &  
 j'ai dit, dans l'endroit cité par M.  
 que l'on peut en trouver les tan-  
 ar les Regles que j'ai données. C'est avoir  
 le contraire de ce qu'il me fait dire.  
 l'erreur de M. Saurin, selon laquel-  
 tend que l'on ne peut point résoudre les  
 dicaux par mes Regles, elle a du rap-  
 ne proposition fondamentale de l'A-  
 les Inf. petits. Car l'on a prétendu  
 te Analyse, page 164. art. 189. qu'il  
 faut

faut délivrer les égalitez de signes radicaux afin qu'une des inconnues puisse avoir de telles valeurs. D'où il s'ensuivroit que les égalitez changeroient de nature quand on fait évanouir les signes radicaux, & que la Courbe que fournit une égalité qui a des signes radicaux seroit tres différente de la Courbe qu'elle fournit quand on l'a débarrassée de ces signes: D'où il faudroit conclure aussi que les tangentes de l'une seroient tres différentes des tangentes de l'autre. Sur cela, M. Saurin auroit raison de dire que les signes radicaux ne peuvent être résolus par mes Regles. Mais cette supposition de l'Analyse des Inf. petits seroit fausse dans toutes les égalitez, ce que je l'ai fait voir dans les Memoires de l'Académie de 1703. page 333. Ainsi M. Saurin ne sçauroit en tirer aucun avantage pour soutenir que les signes radicaux ne peuvent pas être résolus par mes Regles. Et d'ailleurs il ne sçauroit donner aucun exemple pour soutenir cette supposition. C'est néanmoins sur cela, & sur le faux recit dont j'ai parlé qu'il a fondé une pretendue démonstration contre ma droiture dans le Journal de Juin dernier, page 664.

Il semble qu'au même endroit M. Saurin ait voulu rejeter sur l'Analyse ordinaire les défauts de la nouvelle Analyse. Mais il y a bien de la différence. Dans l'Analyse ordinaire on fait évanouir les signes r

ans l'Analyse nouvelle on se fait un  
de retenir ces signes, & même de les  
uire.

ARTICLE II. Lorsqu'on delivre l'égalité  
signes radicaux, on la trouve sous la  
que l'on voit ici en A.

$$y^4 - 8y^3 - 12xyy + 48xy + 4xx\infty\theta.$$

$$+ 16yy \quad - 64x$$

est sous cette forme que j'ai pris cette  
é dans le Journal du 13. Avril 1702.  
est ainsi que M. Saurin a pris cet exem-  
pour se faire un retranchement.

Il s'agit de sçavoir si l'on a donné des  
es dans l'Analyse des Infiniment petits  
trouver les tangentes de la Courbe que  
est cette égalité, au point que détermi-  
e  $\infty 2$  &  $y \infty 2$ .

Il faut premierement faire voir ici que les  
s qu'on a proposées pour trouver des  
ntes dans cette Analyse, sont insuffi-  
s dans cet exemple, & que si l'on vou-  
e servir de l'art. 163. de cette Analyse  
faire un supplément à ces Regles, on  
eroit dans l'erreur.

La seule Regle qu'on a proposée dans  
lyse des Inf. petits pour les tangentes  
gnes geometriques formées sur un axe,  
ns le neuvième article de cette Analy-  
ge 11. & selon cette Regle il arrive  
urs qu'en prenant  $f$  pour la sôutangen-  
on a la petite formule marquée ici en

La Regle prescrit encore de  
 difference de l'égalité proposée A  
 ference est comme on la voit ic

$$B. 4y^3 dy - 24yydy - 12yydx - \\ ydy + 48ydx + 48xdy + 8xdx$$

Selon la Regle il faut compa  
 égalitez, & en faire évanouir  
 Ce qui donne l'égalité marqué

$$T. \int \infty \frac{3yyx - 12xy - 2xx - \\ y^3 - 6yy - 6xy + 12x^2}$$

Jusques-là c'est la methode d  
 mat, abregé par Mrs. Barrow,  
 Tschirnhaus, & reduite aux ex  
 calcul differentiel dans l'Analy  
 petits.

C'est en cet état que je trou  
 thode, lorsque je formai les Reg  
 avez vûes dans le Journal d  
 1702. Il ne paroît pas que per  
 avisé d'un défaut considerable  
 thode, loin de chercher des re  
 remedier. Ce défaut, est qu'ea  
 les valeurs des inconnues qui  
 le point donné, tous les terme  
 mule T s'entredétruisent, de r  
 la sôutangente demeure indéter  
 par consequent on pourroit pre  
 qui en est l'expression, telle gra

voudroit, s'il ne s'agissoit que de la resolution de ces égalitez. Mais le point par lequel il faut mener la tangente étant déterminé, on voit de cela seul que la methode est imparfaite.

C'est pour remedier à ce défaut, que j'ai donné des regles dans le Journal du 13. Avril 1702. On voit par ces regles, que dans le cas où tous les termes de l'égalité  $T$  s'entredétruisent, il y a du moins deux tangentes, égales ou inégales, dans le point proposé; ce que personne que je sçache n'avoit encore remarqué. Outre cela il est aisé de voir que ces regles donnent toutes ces tangentes, & il ne paroît pas aussi que personne en ait douté. Quand on est dans une bonne voye, comme l'étoit M. de Fermat, il peut bien arriver que les methodes qu'on découvre n'ayent pas d'abord toute la perfection dont elles sont capables, mais elles ne jettent point dans l'erreur, & l'on peut toujours y faire des supplémens par les principes mêmes qui ont servi à les former. J'ai suivi aussi en cela la route qu'il avoit tenue pour le fonds de la methode, & j'ai profité des idées de Mrs. Barrow, Tschirnhaus, Huygens pour les abregemens.

Les Défenseurs de l'Analyse des Inf. petits ont pretendu que j'avois tiré ces regles de cette Analyse, & que j'avois fait une injustice de ne l'avoir pas dit. Mais il paroît au contraire que l'Analyse des Inf. petits est



insuffisante dans cette occasion, & qu'elle jetteroit dans l'erreur, si on rapelloit l'article 163. pour trouver les tangentes de l'exemple où s'est renfermé M. Saurin; comme on le va voir ici.

Ayant trouvé l'égalité T par l'Analyse des Inf. petits, il faut substituer les valeurs des inconnues dans cette égalité; & c'est-là non seulement une chose nécessaire, mais encore la première chose qu'il faut faire après avoir trouvé cette égalité T; puis que le résultat de la substitution doit donner la véritable valeur de la sôutangente, ou faire voir la nécessité d'un supplément.

En substituant  $z$  au lieu de  $x$  dans l'égalité T, on trouve l'égalité H.

$$H. / \infty \frac{6yy - 24y + 24}{y - 6y - 4y + 24}$$

Et substituant  $z$  au lieu de  $y$ , tout se détruit dans cette égalité H. Ainsi l'expression de la sôutangente ne reçoit aucune détermination, & c'est le cas où il faut un supplément.

Mais l'on a proposé une Règle dans l'article 163. de l'Analyse des Inf. petits, pour trouver en pareil cas une valeur de l'inconnue  $f$  qui puisse résoudre l'égalité H. Il faut donc appliquer cette Règle à cette égalité. La Règle prescrit de prendre la différence du numérateur, & d'y substituer la valeur de l'inconnue  $y$ . Cette différence est 12

$-24dy$ , & le resultat de la substitution est  $0dy$ .

La même Regle veut que l'on differentie aussi le denominateur & que l'on substitue la valeur de  $y$  dans sa difference. Cette difference est  $3yydy - 12ydy - 4dy$ , & l'on trouve  $16dy$  pour le resultat de la substitution.

Enfin, selon la Regle, il faut diviser le premier resultat par le second, & prendre le quotient pour la valeur de l'inconnue  $f$ .

La division donne  $\frac{0dy}{-16dy}$ , c'est-à-dire

le zero absolu. Donc selon l'article on aura  $0$  pour la valeur de  $f$ , & comme  $f$  est l'expression des sôtangentes, il faut conclure, selon l'Analyse des Inf. petits, que la sôtangente est  $0$  dans l'exemple proposé.

Mais selon M. Saurin la tangente est perpendiculaire à l'axe lorsque la sôtangente est  $0$ , comme il a dit dans le Journal du 3. Août 1702. page 840. & dans le Journal du 11. Juin dernier page 672. Donc, selon M. Saurin, il faudroit conclure que dans le point proposé la tangente est perpendiculaire à l'axe, & qu'il n'y en a point d'autre. Mais quand j'ai proposé cet exemple A, j'ai donné en même temps les veritables tangentes : ainsi M. Saurin a pû reconnoître

que cette tangente ne satisfait pas. Il n'a pu en faire de même dans l'autre Problème dont j'ai parlé ici, & où il trouve aussi  $\infty$ , parce qu'en le proposant je ne l'avois pas résolu. Quand j'en aurai donné la véritable solution, il ne manquera pas de la trouver dans l'Analyse des Inf. petits.

Voyons ce qu'il répond au détail de ce que je viens de faire. Il rapporte dans le Journal du 11. Juin dernier ce que j'avois dit sur ce sujet dans le Journal du 18. Mai, qui est différent de ce que je viens de dire en parler en ces termes: *L'illusion est de x & honteuse, la substitution de z à x détermine la valeur de y dans l'égalité & fait que cette égalité n'est plus l'expression générale des tangentes de la Courbe, mais l'expression particulière des tangentes d'un point déterminé de cette Courbe; conséquemment cette égalité ne peut plus être regardée comme un Lieu; & par conséquent on ne peut plus y appliquer l'art. de la suite de faussetez qui se trouve dans le Galimathias qui se trouve dans le Logisme. Son raisonnement est que celui-ci; Paris n'est qu'une Ville; par conséquent Paris ne peut être considéré comme une Ville; & aussi on ne peut y construire une Ville.*

Mais chacune des propositions qui précèdent n'est point ambiguë, comme il dit, 1. Que l'égalité H

*considérée comme un Lieu. 2. Qu'on ne peut plus y appliquer l'art. 163.*

Quand M. Saurin a tant fait que d'écrire ces faussetez dans un Journal, d'y mettre son nom, d'en appeller à l'Academie, & de dire qu'il en sollicite le jugement, cela marque entre autres choses qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour gagner son procès, ou qu'il ne croit pas d'en avoir besoin; & de là on peut voir aussi qu'il ne suffit pas que j'aye la verité de mon côté pour lui fermer la bouche dans l'exemple où il s'est retranché: Je dis plus. Parmi ceux qui le font parler, il n'en trouvera aucun qui ose signer la plupart des faits qu'il avance, & entr'autres les deux faits fondamentaux que je viens de marquer. Mais il s'agit de Geometrie, & les Geometres sçavent que l'égalité H est un Lieu, & qu'on peut y appliquer l'art. 163. comme on sçait en Geographie que Paris est une Ville, & que l'on peut y bâtir.

L'égalité H n'a que deux inconnues; elle exprime une Courbe sur un axe qui est tres facile à construire, quoi qu'il y ait deux asymptotes, & dans laquelle aussi se trouvent toutes les conditions de l'art. 163. Cependant M. Saurin ne veut pas que cette égalité soit un Lieu, ni qu'elle soit un cas de cet article. Tout au contraire, il suppose dans ses dernieres réponses, que l'égalité des sôutangentés marquée en I est un Lieu.

JOURNAL

qu'elle est un cas de l'art. 163. Bien d'avantage, il veut dans toutes ses Réponses, qu'une égalité différentielle qui renferme des Inf. petits, soit encore un Lieu, & qu'elle soit encore un cas de cet article. Je lui ai nié le fait dans ma Replique, & il répond dans le Journal du 23. Avril pag. 44: qu'en cela mon discours est plein d'illusions & d'erreurs, & débité avec confiance, où je veux faire considérer comme inconcevable, ce qu'il y a de plus commun & de mieux établi dans la doctrine des Lieux.

En cela comme dans tout le reste de ses Réponses, il prend soin avant que de proposer des faussetez insignes, de m'en imputer de semblables, & de me dire sur cela tout ce que j'aurois droit de lui dire.

Mais il vient de dire dans le Journal du 11. Juin tout le contraire de ce qu'il avoit supposé sur la Courbe marquée T. Il propose dans ce Journal, page 672. l'égalité des soûtangentes qui est marquée ici en

$$O. \int \infty \frac{-6\sqrt{ax} + 2\sqrt{abxy}}{ax}$$

& il dit au même endroit: qu'il n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir que cette égalité n'est pas un cas de l'art. 163. & que l'expression a pour commun diviseur  $\sqrt{ax}$ . La est vrai. Mais quand il reconnoit cette égalité n'est point un cas de l'art. 163. il doit reconnoître aussi, que T n'est

un cas de cet article , & même que cette égalité O en seroit plutôt un cas que l'égalité T. Car ces deux égalitez ne different à cet égard que par deux endroits , & il faudroit conclurre par l'un & par l'autre, pour l'égalité O. Il y a des signes radicaux dans O , & il n'y en a point dans T , mais il y en a aussi dans tous les exemples de l'article 163. & d'ailleurs on affecte de les introduire dans l'Analyse des Inf. petits. Ainsi, par cet endroit l'égalité O seroit un cas de cet article plutôt que l'égalité T. L'autre condition est qu'il y a un diviseur dans l'égalité O seroit un cas de cet article plutôt que l'égalité T. L'autre condition est qu'il y a un diviseur dans l'égalité O , & c'est la seule que M. Saurin a marquée. Mais selon cette condition ce seroit l'égalité O qui devroit être un cas de l'art. 163. & par la même condition l'égalité T devroit en être exclue. Car il doit nécessairement y avoir un diviseur non seulement dans tous les exemples qu'on a proposez sur cet article dans l'Analyse des Inf. petits , mais il doit y en avoir dans tous les exemples qu'on peut proposer sur le même article , selon cette proposition fondamentale : Que la substitution d'une quantité , au lieu d'une inconnue, détruit une grandeur litterale ; cette grandeur est divisible par l'inconnue, moins la quantité substituée.

Ainsi l'égalité  $y \propto \frac{aa - ax}{a - \sqrt{ax}}$  se divise  
 par  $x - a$ , & la division donne  $y \propto a + \sqrt{ax}$ . Et l'on ne peut pas dire que  $y \propto \frac{aa - ax}{a - \sqrt{ax}}$  ne soit point un exemple de l'art.

163. puis qu'on l'a prise dans l'Analyse même des Inf. petits pour un exemple de cet article. Ainsi, quand M. Saurin a reconnu que l'égalité O n'est point un cas de l'art. 163. c'est reconnoître à plus forte raison, que l'égalité T n'est pas aussi un cas de cet article.

Pour la Courbe dont il parle dans le Journal du 11. Juin dernier, il s'est enfin déclaré dans ce Journal pag. 662. Selon lui, il faut prendre toutes les sôutangentés, & les placer sur un axe. Mais il ajoute une nouvelle circonstance dont je ne me serois jamais avisé. C'est de placer toutes ces sôutangentés affirmatives & negatives d'un même côté de l'axe. Cela est particulier à M. Saurin, & contraire à la doctrine des Lieux. Mais quand on corrigeroit cette erreur, ce ne seroit encore rien faire. Car il ne s'agit pas seulement de donner cette Courbe, il s'agit de la donner d'une maniere qui convienne à l'art. 163. & au Problême des tangentés, comme je lui avois dit, & c'est cela même qu'il évite. Parmi les conditions

de cet article , il y en a une qui decide. C'est que le Lieu (c'est-à-dire, l'égalité generatrice de cette Courbe) ne doit avoir que deux inconnues , & il est facile aussi de reduire à deux inconnues l'égalité que propose M. Saurin. Mais cela vuideroit le différend , & ne le vuideroit que contre lui. Car aussi-tôt que cette égalité est reduite à deux inconnues par une bonne Regle, comme au Journal du 13. Avril 1702. pages 407. & *suiv.* le Problème est resolu , & l'on n'a que faire ni de l'art. 163. ni d'autre Regle des Inf. petits.

Il me reste bien des choses à vous dire sur ce sujet , & sur des propositions plus considerables , qui regardent l'Analyse des Inf. petits , & ma Defense. Mais pour cela il faudroit un grand détail , avec des figures & du calcul ; ce qui pourra faire le sujet d'une autre Lettre. Comme celle-ci est déjà longue , je la finis par un Problème dont je vous ai parlé ci-dessus. C'est le seul Problème que M. Saurin a entrepris de résoudre entre tous ceux que je lui avois proposez dans ma Replique du mois de Mai 1703. Mais bien loin d'y reüssir , il a introduit de nouveaux principes d'erreur dans les nouvelles methodes, en voulant y faire un supplément.

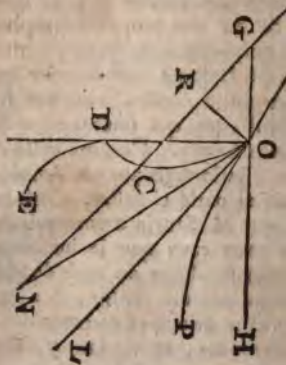
Il s'agit dans ce Problème de trouver les tangentes d'une Courbe au point que détermine  $x \infty \theta$  &  $y \infty \theta$ , & l'on a pour l'éga-



lité génératrice de cette Courbe  
vous voyez ici en CC.

$$CC. \quad y \propto \sqrt{ax} + \sqrt{bx}$$

Prenant OD pour l'axe de  
l'axe de  $x$ , & DOH pour un  
le point O où concourent les  
DCO, PO, est celui où il f  
tangentes. (Voyez la Fig. suiv



M. Saurin a prétendu dans  
11. Juin dernier, page 672.  
perpendiculaire à l'axe DO, est l

quise ; & en cela il suppose , comme dans le Journal du 3. Août 1702. que la véritable tangente est toujours perpendiculaire à l'axe , lors que la sôutangente est égale à  $\theta$ . Mais pour un exemple où cela est vrai , il y en a une infinité où cela est faux , & cela se trouve faux aussi dans l'exemple dont il est question ici.

Il pouvoit en trouver les véritables tangentes par la methode que j'ai donnée dans le Journal du 13. Avril 1702. & dont voici le resultat.

1. On divisera en deux parties égales l'angle GOD ; on fera OR égale à  $b - a$  ; & au point R on menera RM ou RN perpendiculaire à RO.

2. Si  $b$  est plus grand que  $a$  , on fera RM égale à  $b + a$  , & dans ce cas la droite MO sera la tangente requise.

3. Si  $b$  est plus petit que  $a$  , on fera RN égale à  $b + a$  ; & dans ce cas NO sera la tangente qu'on demande.

4. Et si  $b$  est égal à  $a$  , on divisera l'angle DOH en deux parties égales par une droite OL ; & dans ce cas cette droite OL sera la tangente au point proposé.

Mes Adversaires ne doivent pas disconvenir que cette resolution ne soit véritable , puis qu'elle a été tirée des Regles qu'ils ont voulu attribuer à l'Analyse des Inf. petits ; & de là ils peuvent voir aussi que la resolution de M. Saurin est fausse.

Pour l'exemple A où s'étoit retranché M. Saurin , j'ai fait voir dans ma Replique du mois de Mai 1703. & dans le Journal du 18. Mai dernier , que tous les supplémens qu'il a faits à l'Analyse des Inf. petits pour cet exemple , se trouvent faux dans l'exemple CC. M. Saurin n'a encore point répondu aux preuves que j'ai données sur ce sujet , & ce qu'il en a dit dans ce dernier Journal ne serviroit qu'à les confirmer. Car il se contente de dire que j'ai fait en cela un paralogisme grossier. Mais pour le faire voir, il ne propose autre chose que la fausse solution de l'exemple CC dont je viens de parler. Ainsi cette fausse solution ne donne aucune atteinte à mes preuves , & prouve au contraire que les nouvelles methodes sont encore plus defectueuses qu'on ne pensoit. Il seroit bon , pour mieux faire connoître ces methodes , que M. Saurin voulût les appliquer à l'exemple marqué par FF & GG dans ma Replique du mois de Mai 1703.

XXXIII.

JOURNAL

DES

SCAVANS,

Du Lundi 3. Août M.DCCV.

---

**De Prærogativa Oecumenicæ Nomenclationis, & Potestatis Romani Pontificis, à Constantinopolitanis Præsulibus usurpata, historica Dissertatio, Autore ANTONIO VAIRA Veneto, in Archigymnasio Patavino Primario, Sacrorum Canonum Antecessore. Patavii, ex Typographia Seminarii, apud Joannem Manfrè. C'est-à-dire, Dissertation historique de la Prærogative du Nom, & de la Puissance Oecumeniques, appartenant au Pontife Romain, attribuée aux Patriarches de Constantinople. Par Antoine Vaira, Venitien, &c. A Padoue chez J. Manfrè. Et à Paris chez Rigaud rue de la Harpe. 1704. In fol. pagg. 534. sur deux colonnes.**

Qq 7

LE

**L**E titre & la qualification ou universelle dans l'Histoire avoue qu'après tant d' de la Puissance universelle discours ne peut être vres les plus communes que la maniere dont velle & particuliere.

Il examine cette question son commencement , dans la suite de plusieurs varieté des événemens chant la primauté du si qu'ils se trouvent rtoire Ecclesiastique , Conciles , & dans les l'Eglise.

Cet Ouvrage est divisé Le premier commencerez , l'un du second C l'autre de celui de C que dans le premier , Concile legitime , Dioclexandrie , fut qualifié & que dans le Concil Patriarche ayant été de les Diacres d'Alexandri paration de l'outrage q S. Siege, presenterent pe S. Leon avec ce t

*tres heureux Patriarche Oecumonique de la grande Rome, Leon.*

Pour assurer la verité de ce titre , l'Auteur se sert des exemples des Papes predecesseurs de Leon , qui ont fait eclater leur puissance generale dans le gouvernement de l'Eglise , comme Sixte III. par la deposition de Polychronius Evêque de Jerusalem , pour avoir affecté la primauté & la superiorité ; Celestin I. en condamnant Nestorius Evêque de Constantinople ; Anastase , qui a frappé d'anathême Origene & ses sectateurs ; le Pape Damase , par la confirmation du Concile Oecumenique de Constantinople tenu contre Macedonius ; saint Sylvestre , par la convocation du Concile de Nicée contre l'heresie d'Arius ; Melchiades qui a rendu un Jugement souverain dans la cause des Donatistes. L'Auteur prouve combien l'autorité oecumenique du S. Siege a été respectée en Orient dans la justification de Denys Evêque d'Alexandrie , dans la condamnation de ceux qui ont voulu réiterer le septième des Heretiques ; dans la décision du Jour de la Pâque contre les Quartodecimans. Il fait voir qu'on a eu recours à cette Puissance universelle pour reprimer les erreurs des Montanistes & des Marcionites, & pour les appellations du Jugement des Metropolitains & des Patriarches. Il dit que pour faire valoir la Jurisdiction des Pontifes Romains il auroit pu se servir des Epîtres De-

cre-

cretales des Papes depuis  
ple de S. Pierre jusqu'à  
que celles-là sont douteu  
que celles qui se trouvent  
écrits des anciens Peres.

Après que l'Auteur a  
primauté, les droits, &  
Siege, depuis la naissance  
Leon le Grand, il passe  
Papes qui lui ont succé  
maintenu l'autorité de Ch  
verselle jusqu'au temps d  
& il pose pour maxime c  
table que la dignité & l  
resident en la personne d  
ce qui n'est point contest  
liques.

Les consequences qu'i  
cipe sont, que „ le Pape  
„ Concile Oecumenique  
„ decrets, ou qu'il en  
„ la raison ou la disciplin  
„ quiert ; Qu'il voit les  
„ chevêques, & les Pat  
„ deffous de lui : Que c  
„ pouvoir de chasser les  
„ & d'en mettre d'autre  
„ quand il s'agit de l'ir  
„ Qu'il confirme les Ord  
„ infirme celles des autre  
„ & commande selon l'  
„ Qu'ils tiennent de lui

ils exercent sur leurs Diocésains ; de sorte qu'il n'y a point de véritable & légitime puissance, qui ne soit émanée de celle que le Pontife Romain a reçue de Dieu sans mesure & sans bornes.

Comme il y a des personnes qui ne conviennent pas également de la vérité de toutes ses conséquences, quoi que d'ailleurs ils fassent profession de la Religion Catholique, l'Auteur combat dans un autre endroit ces sentimens, de même que les autorités & les raisons qu'ils opposent.

Cela fut sous le Pontificat d'Hormisdas, que le Schisme des Grecs prit naissance. Parmi les Evêques de Constantinople Jean le Jeune fut le premier qui dans un Concile tenu à Constantinople sous l'Empire de Justinien, fut appelé Patriarche Oecuménique & Pere des Peres. Le Pape Hormisdas souffrit cette nouveauté pour le bien de la Paix, ne soupçonnant pas que les Patriarches de Constantinople pussent jamais se servir du nom d'Evêque ou Patriarche Oecuménique, qui n'étoit qu'un simple titre d'honneur, déferé au Siege de Constantinople, qu'on appelloit la nouvelle Rome, & que ce Patriarche, tous les autres Evêques d'Orient, & l'Empereur ne reconnoissent pas moins l'Evêque de l'ancienne Rome pour chef unique de l'Eglise universelle. Justinien successeur de l'Empereur Justinien, donna aussi à son Evêque Epiphane



le nom de Patriarche Oecumenique. Mennas successeur d'Epiphane, fut honoré plusieurs fois du même titre dans un autre Concile de Constantinople; ce Patriarche d'après son élévation au Pape Agapet, lequel vint à Constantinople, avoit déposé Mennas, par la faveur de l'Imperatrice, établie Mennas en sa place, parce qu'il étoit mort d'Epiphane, par lequel on donna le Patriarche par la faveur de Theodora, & qu'il étoit accusé de l'herésie des Monothélites; de sorte que Mennas a toujours été considéré par devoir & par reconnaissance la soumission & la fidélité qui lui ont été rendues au S. Siege.

Mais après que Jean Quatrième le Jeuneur, lui eut succédé, Pelage Second, & Gregoire le Grand, aperçurent que ce Patriarche, par ses apparences d'une grande austerité de l'Eglise, en affectant une grande ambition, vouloit mépriser & sans la participation de l'Eglise Orientale. Il convint en l'an 587. d'autres disent en l'an 588. d'autres disent en l'an 589. d'autres disent en l'an 590. d'autres disent en l'an 591. d'autres disent en l'an 592. d'autres disent en l'an 593. d'autres disent en l'an 594. d'autres disent en l'an 595. d'autres disent en l'an 596. d'autres disent en l'an 597. d'autres disent en l'an 598. d'autres disent en l'an 599. d'autres disent en l'an 600. d'autres disent en l'an 601. d'autres disent en l'an 602. d'autres disent en l'an 603. d'autres disent en l'an 604. d'autres disent en l'an 605. d'autres disent en l'an 606. d'autres disent en l'an 607. d'autres disent en l'an 608. d'autres disent en l'an 609. d'autres disent en l'an 610. d'autres disent en l'an 611. d'autres disent en l'an 612. d'autres disent en l'an 613. d'autres disent en l'an 614. d'autres disent en l'an 615. d'autres disent en l'an 616. d'autres disent en l'an 617. d'autres disent en l'an 618. d'autres disent en l'an 619. d'autres disent en l'an 620. d'autres disent en l'an 621. d'autres disent en l'an 622. d'autres disent en l'an 623. d'autres disent en l'an 624. d'autres disent en l'an 625. d'autres disent en l'an 626. d'autres disent en l'an 627. d'autres disent en l'an 628. d'autres disent en l'an 629. d'autres disent en l'an 630. d'autres disent en l'an 631. d'autres disent en l'an 632. d'autres disent en l'an 633. d'autres disent en l'an 634. d'autres disent en l'an 635. d'autres disent en l'an 636. d'autres disent en l'an 637. d'autres disent en l'an 638. d'autres disent en l'an 639. d'autres disent en l'an 640. d'autres disent en l'an 641. d'autres disent en l'an 642. d'autres disent en l'an 643. d'autres disent en l'an 644. d'autres disent en l'an 645. d'autres disent en l'an 646. d'autres disent en l'an 647. d'autres disent en l'an 648. d'autres disent en l'an 649. d'autres disent en l'an 650. d'autres disent en l'an 651. d'autres disent en l'an 652. d'autres disent en l'an 653. d'autres disent en l'an 654. d'autres disent en l'an 655. d'autres disent en l'an 656. d'autres disent en l'an 657. d'autres disent en l'an 658. d'autres disent en l'an 659. d'autres disent en l'an 660. d'autres disent en l'an 661. d'autres disent en l'an 662. d'autres disent en l'an 663. d'autres disent en l'an 664. d'autres disent en l'an 665. d'autres disent en l'an 666. d'autres disent en l'an 667. d'autres disent en l'an 668. d'autres disent en l'an 669. d'autres disent en l'an 670. d'autres disent en l'an 671. d'autres disent en l'an 672. d'autres disent en l'an 673. d'autres disent en l'an 674. d'autres disent en l'an 675. d'autres disent en l'an 676. d'autres disent en l'an 677. d'autres disent en l'an 678. d'autres disent en l'an 679. d'autres disent en l'an 680. d'autres disent en l'an 681. d'autres disent en l'an 682. d'autres disent en l'an 683. d'autres disent en l'an 684. d'autres disent en l'an 685. d'autres disent en l'an 686. d'autres disent en l'an 687. d'autres disent en l'an 688. d'autres disent en l'an 689. d'autres disent en l'an 690. d'autres disent en l'an 691. d'autres disent en l'an 692. d'autres disent en l'an 693. d'autres disent en l'an 694. d'autres disent en l'an 695. d'autres disent en l'an 696. d'autres disent en l'an 697. d'autres disent en l'an 698. d'autres disent en l'an 699. d'autres disent en l'an 700.

voit prononcée en faveur du Patriarche d'Antioche. Il écrivit une lettre à tous les Evêques, qui avoient assisté à ce Concile, menaçant Jean le Jeûneur d'excommunication, s'il ne corrigeoit sa faute; & défendit à tous les Patriarches de prendre à l'avenir la qualité d'Oecumeniques. Après la mort de Pelage, Jean retint toujours sa qualité & son titre d'Oecumenique; ce fut la cause des démêlez qu'il eut avec Gregoire le Grand, lequel pour combattre ce titre superbe d'Oecumenique prenoit lui-même dans ses lettres l'humble qualité de Serviteur des Serviteurs de Dieu. Jean succéda Cyriaque. La présomption de ce nouveau Patriarche fit malgré tous les efforts du Pape Gregoire qu'il ne vouloit jamais renoncer au vain titre d'Oecumenique, quoi que le Pontife Romain, seul en droit de le prendre, l'eût rejeté par humilité. A la fin l'Empereur Phocas obéit par les remontrances de Boniface II. qui avoit succédé au Pape Gregoire près Sabinien, défendit à l'Evêque de Constantinople de s'intituler Patriarche Oecumenique, ayant déclaré par un rescrit, que le Siege Apostolique de saint Pierre étoit le Chef de toutes les Eglises.

Les Patriarches de Constantinople, depuis soutenus par la protection des Empereurs qui favorisoient l'herésie des Monothélites, renouvelèrent l'ancien différend

avec le S. Siege, ayant repris le nom d'Oecumeniques. Le Pape Honorius écrivit en ce temps-là une lettre à Sergius Patriarche de Constantinople, dont ceux qui étoient du Party des Monothelites voulurent tirer avantage, comme s'il eût été de leur secte: mais l'Auteur justifie Honorius de cette calomnie, par le témoignage des Historiens contemporains. Cyrus d'Alexandrie, Auteur de l'heresie des Monothelites, pour engager davantage Sergius dans son parti, lui donna dans ses lettres le titre d'Evêque *universel*, en lui soumettant le Patriarchat d'Alexandrie, au préjudice des droits de son Eglise. Sergius publia sous le nom de l'Empereur Heraclius, l'écèse, ou une exposition de la foi pour l'établissement de sa fausse doctrine. Pyrrhus son successeur la soutint. Le Pape Jean IV. cassa dans un Concile de Rome tous les decrets faits dans les Synodes des Monothelites. Le Pape Theodore condamna & déposa Pyrrhus. On voit par là que les Pontifes Romains exerçoient eux-mêmes la puissance universelle, pendant que les Patriarches de Constantinople n'en avoient que le titre. Ils résisterent avec autant de vigueur à la persécution des Iconoclastes, & aux entreprises des Schismatiques assemblez dans le Concile qu'on appelle *in Trullo*.

La paix ayant été rendue à l'Eglise, l'ambition de Photius y excita de nouveaux troubles.

es. Il avoit usurpé le Patriarchat de Constantinople sur S. Ignace ; & comme il ne put obtenir du Pape Nicolas I. l'approbation de son injuste entreprise , il chercha tous les moyens de se soustraire à l'obéissance de l'Eglise Romaine. Il écrivit aux Patriarches Orientaux des lettres où il prit la qualité d'Oecumenique , & convoqua un concile general sur plusieurs chefs dont il accusa les Latins. C'est ce malheureux schisme qui a causé la separation de l'Eglise grecque d'avec l'Eglise Latine. L'Auteur s'en rapporte que les circonstances qui font son dessein , & qui concernent la jurisdiction du Pape en general sur toutes les Eglises , & en particulier sur celle de Constantinople.

L'Empereur Basile qui autorisoit le schisme , vint à mourir. Leon son fils lui succéda , & se reconcilia avec Rome , en chassant Photius. Etienne , qui fut fait Patriarche , & les suivans , ne purent se résoudre à quitter la dignité d'Oecumenique ; ils s'abstinent seulement d'en prendre la qualité quand ils écrivoient au Pape , ou en présence de ses Legats , & faisoient de temps en temps des tentatives pour se faire reconnoître Patriarches Oecumeniques. Le Pape Jean XVII. ne voulut point recevoir Sergius à sa Communion , qu'après que ce Patriarche eut renoncé à l'oecumenicat. Eustasius successeur de Sergius , entêté de ce vain titre

titre , demanda la permission dans les limites de son Patriarche cela lui ait été accordé.

Jean XVIII. les autres disant que Jean XX. étant parvenu par de grandes largesses , les Grecs que c'étoit une occasion favorable à tenir à prix d'argent , que l'Église d'Antioche pût être appelée Catholique dans tout l'Orient : mais lors que l'on se traitoit , les remontrances de France , de Guillaume Comte de Dijon , & de Richard Abbé de Verdun en empêchèrent l'accomplissement.

Alexis & Michel Cerularius , succédé à Eustathius , briguerent le titre. Le dernier prit ouvertement le titre de Patriarche universel , & fut le commencement d'un nouveau Schisme. Le Pape Innocent III. se servit de son autorité pour reprimer l'audace de ce schisme.

On a tenu depuis des Conférences pour la réunion des deux Eglises , mais sans aucun succès. Les Grecs y ont toujours avoué la primauté du Pape Romain.

L'Empereur Manuel Comnène fut obligé de se rendre avec le Pape Adrien Quatrième en Italie pour traiter avec l'Empereur Frederic , & de conclure un traité de paix , par un conseil de politique

re toutes les Eglises d'Orient, s'il vourestituer aux Grecs l'Empire de tout ident.

près la mort d'Adrien il fit les mêmes resses à Alexandre III. son successeur au ificat. Il s'en défendit en répondant e telle pactio étoit simoniaque.

aniel consentit sur la fin de son Empi-on celebrât un Concile à Constantie, pour travailler à la réunion. Les its du Pape ne demandoient que trois es: la primauté du Pape, l'appel au S., & le rétablissement du nom des Palans la celebration des Mysteres. Mi-d'Anquale, Patriarche de Constantino-suivant les traces de Michel Cerularius predecesseur, s'éleva contre ces trois litions, & toute esperance de réunion mouit.

orsque les François & les Venitiens croi-ê furent rendus maîtres de Constantie, Baudouin qui fut déclaré Empereur, ribua beaucoup à reduire les Schismati-à l'obeissance de l'Eglise.

'an 1205. fut celebré le quatrième Con-de Latran; qui contient une declaration i primauté & prééminence de l'Eglise lome sur toutes les autres Eglises d'O-

audouin ayant été fait prisonnier par les gares, qui le firent mourir ensuite, il pour lors une division de l'Empire d'O-rient.



triarchat. Jean Veccus fut déclaré Patriarche en sa place par le choix de l'Empereur. La Messe fut célébrée dans la Sainte Chapelle du Palais de Constantinople. L'Épître & l'Évangile y furent chantés en Grec & en Latin, & *Gregoire y fut proclamé souverain Pontife de l'Eglise Apostolique, & Pape Occidentale.*

Quelque temps après, le parti des Schismatiques se réveille & se fortifie. L'Empereur forcé par leur nombre, abandonne la communion de Rome. Le Pape Martin IV. use contre lui des censures Ecclesiastiques. A Michel Paleologue succede son fils Andronic, qui se montra le plus cruel ennemi de l'Eglise Latine. Les troubles & la division continuerent parmi les Grecs, jusqu'à ce que pressés par les irruptions des Turcs qui leur avoient enlevé leurs principales Villes, ils employèrent les armes des Princes Chrétiens. Ceux qui furent envoyés pour obtenir ce secours, proposerent une nouvelle réunion dans un Concile universel qui seroit convoqué des deux Eglises. L'Empereur Jean Paleologue vint lui-même en personne, & assista au Concile tenu à Ferrare, & puis à Florence, où se fit la réunion de l'Eglise Latine avec l'Eglise Grecque en 1439. sous le Pape Eugene IV. Mais au retour de ce Concile Marc d'Éphèse qui seul de tous les Evêques Grecs n'avoit pas voulu se soumettre à l'autorité du



Concile & du Pontife  
de faire revolter de ri-  
ent.

Dans le dixième cha-  
prend de refuter ce q  
écrit de la superiorité  
Papes dans son traité  
blissement & des Pre  
de Rome & de ses E

Il détruit dans l'o  
faux pretextes dont se  
tiques, & fait voir q  
tantinople en devenan  
re, n'est pas pour ce  
de l'Eglise universelle  
fixième Canon du Co  
chant la primauté du  
tion d'avec les Patriar  
du Pape sur les Conci  
quels degrez s'est accr  
Patriarche de Constant  
la faveur des Princes.

Le douzième & der  
lement pour montrer  
ou qu'on écrit des de  
à raison de la primaut  
Latine ou Occidentale,  
que, ou Orientale.

*Traité contre le Luxe des  
mes, & contre le Lux  
ve les enfans de l'ur*

Paris, au Palais, chez Michel Brunet,  
la Grand'Salle, au Mercure. 1705.  
2. pagg. 306.

ici l'Ouvrage d'un homme tres zelé  
r le bien de sa patrie. Une infinité  
s de toutes sortes d'états & de con-  
s s'engagent dans des dépenses su-  
s, & même pernicieuses, pour con-  
ou leur sensualité, ou l'envie qu'ils  
: paroître & de briller. Il n'y a  
ette conduite ni prudence ni mode-

En vain les Predicateurs l'ont dé-  
en faisant voir que l'Evangile & la  
humaine la condamnent : le mon-  
se corrige point, & il semble que  
nedes n'ont servi qu'à fortifier le  
ils devoient guerir. On doit sça-  
on gré à notre Auteur, de ne s'ê-  
nt rebuté à la vûe d'une opiniâtre-  
irrible, & d'avoir osé attaquer le  
ui s'est si bien defendu contre tant

irtage son Livre en 21. Chapitres.  
ondant à quelques objections qu'il  
dans sa Preface, il montre que ni  
ffinité du commerce, ni le penchant  
: François ont à changer perpetuel-  
de modes, n'autorisent en aucune  
e le luxe. Il ne loue ni ne censu-  
*enchant fatal*, qui selon lui, peut  
is pour vivacité d'esprit, goût, po-

liteffe; mais s'ensuit-il que parce qu'on aime à changer, il sera permis de ne rechercher que ce qu'il y a de plus riche & de plus superbe? qu'il sera permis de se perdre, & de perdre les autres par son exemple? En parlant du luxe des habits, il rapporte une contestation curieuse qui arriva entre le Sire de Joinville, & Robert Sorbon, en presence du Roi saint Louis. Sorbon voulut railler le Sire de Joinville sur la magnificence de ses habits; & prenant son manteau, il lui reprocha qu'il étoit vêtu de plus fin drap, que le Roy. Maître Robert, repliqua Joinville, *l'habit que je porte, tel que vous le voyez, m'ont laissé mes pere & mere, & je ne l'ai point fait faire de mon autorité: mais au contraire est de vous, dont vous êtes bien fort à blâmer; car vous qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez laissé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu de plus fin camelin que le Roi n'est.* Lors, continue Joinville, de qui ceci est tiré, je pris le pain (pan) de son sargot, & de celui du Roy, que je joignis l'un près de l'autre, & lui dis: *Or regardez si j'ai dit verité.* Le Roy qui vit Maître Robert si tres ébahi, qu'il avoit assez métier de secours, le défendit de paroles, & lui couvrit son honneur de tout son pouvoir, en montrant la grande humilité qui étoit en lui, & comme il étoit pitoyable à chacun. Qui n'admira, dit notre Auteur, la modestie & la sagesse qui regnoient alors? Que dans

une Cour guerriere & polie toute la richesse des habits fût bornée au drap & au camelot? Il remarque ensuite que les successeurs de saint Louis jusqu'à François Premier, portèrent des habits fort simples. Ce Prince n'étant encore que Duc d'Alençon, faisoit des dépenses excessives. Louis XII. qui étoit menager, & qui le regardoit comme l'Heritier presomptif de la Couronne, avoit accoutumé de dire: *Nous avons beau menager; quand nous ne serons plus, ce grand garçon va tout gâter*: tant il craignoit les effets de ce luxe qui commençoit à paroître dans ce jeune Prince.

Après avoir parlé en general du luxe des habits, l'Auteur attaque en particulier les parures des femmes. „ Quand on les voit,  
 „ dit-il, gemir sous le poids d'un long &  
 „ large manteau plissé devant & derriere,  
 „ enflé par des postiches pour le faire re-  
 „ monter au milieu du dos; leurs manches  
 „ appesanties par des plombs qu'on y met,  
 „ qui conviendroient bien mieux à la tête  
 „ de quelques-unes; leurs larges jupes,  
 „ sur lesquelles sont appliquez trois ou qua-  
 „ tre rangs de differentes étoffes les unes  
 „ sur les autres en ordre d'amphitheâtre;  
 „ leurs écharpes longues faites de pièces de  
 „ rapport, plissées en mille manieres, plus  
 „ diversifiées par leurs couleurs que l'Arc-  
 „ en-ciel; leurs queues traînantes, dont un  
 „ laquais se trouve surchargé; leurs coif-

„ fures élevées de trois ou qu  
 „ quand on voit leurs étoffes  
 „ massives d'or & d'argent, le  
 „ lons, leurs guipures, frange  
 „ amadis, étoles, barbes, & to  
 „ ces parures dont les noms  
 „ même inconnus aux gens de  
 „ semble que ce soit une espe  
 „ où l'on étale & où l'on met  
 „ tes sortes d'affiquets & de ba  
 „ pourroit même assez souven  
 „ l'égard de quelques-unes ,  
 „ *droit tout acheter y trouveroit*  
 „ *dre.* Ce seroit inutilement  
 Auteur , qu'on diroit qu'elles  
 tout cela que pour plaire. Un  
 ple, naturelle, sans fard, sans  
 sans autre ornement qu'une  
 deste, a bien plus de grace, e  
 qui ne fait qu'une vaine mon  
 mens qu'elle a achetez. Il rap  
 fant une parole de Gombaud ,  
 que *le fard lui avoit rendu un*  
*qu'il l'avoit empêché de se marier*  
 beaucoup sur l'inutilité des or  
 pruntez. Que la brune se me  
 & la pâle du rouge pour falsif  
 que la vieille plâtre ses rides a  
 la ceruse; qu'elle prenne un tou  
 cacher ses cheveux blancs ;  
 selon lui, se rit de tous ces  
 les : elle les dément, elle

es exposé à la risée publique.

On trouve dans les Chapitres 5. 6. 7. 8.

une bonne partie de ce que l'antiquité

plus curieuse sur le luxe. On y voit

autres deux Plaidoyers tres-éloquens &

traduits, l'un de Portius Cato Consul

ancien, & l'autre de Valerius Tribun du

peuple. Dans le temps qu'Annibal ruinoit

Rome, & qu'il portoit la desolation jus-

qu'aux portes de Rome, la Republique se

trouva presque sans ressource, & fut obli-

gée d'avoir recours aux biens des Particu-

liers. Tout le monde fit paroître un zele

pour le salut de la patrie; chacun

apporta au tresor tout ce qu'il avoit de plus

precieux. On s'apperçut alors, qu'une

grande partie des biens des familles s'étoit

perdue en ornemens inutiles de femmes,

de luxe, & que c'étoit-là l'une des prin-

cipales causes de la disette publique. Cela

donna occasion à Caius Oppius Tribun du

peuple, de proposer une loi qui ordonnoit

autres choses; *Que les femmes ne pour-*

*raient porter de l'or & de l'argent au delà de*

*leur d'une demi once, ni être vetues de*

*pourpre, ni aller par la Ville sur des chars.*

Cette loi fut bien reçue alors, & les Dames

admirent; mais quand le peril fut passé,

leur parut insupportable. Elles s'assem-

blèrent, elles formerent des projets pour en-

treider l'abolition. Les Magistrats obser-

verent de toutes parts, ne se crurent presque

plus en feureté dans leurs propres Maisons : l'on étoit menacé d'une sedition generale , d'autant plus dangereuse , *que chacun avoit chez soi les complices de cet attentat.* Caton plaida pour la Loi , Valerius pour les Dames : les Dames gagnerent leur cause , la Loy Oppia fut revoquée ; mais , selon notre Anonyme , la destruction entiere de l'Empire Romain fut dans la suite l'effet du luxe qu'on vit renaître alors.

Les loix de Zaleucus Legislatteur des Locriens n'étoient pas moins severes , que celles dont nous venons de parler ; mais le tour en étoit plus singulier. Suivant ces loix, aucune femme de condition libre ne pouvoit se faire accompagner par la Ville , par plus d'une Suivante , à moins qu'elle ne fut yvre ; les femmes ne pouvoient point sortir de nuit de la Ville , si ce n'est lors qu'elles iroient chercher leurs galands pour quelque commerce deshonnête ; il leur étoit deffendu de porter des dorures , & des broderies sur leurs habits , si ce n'est lors qu'elles auroient resolu de se prostituer.

L'Auteur raporte avec soin la plûpart des Reglemens que nos Rois ont faits contre le luxe. Il observe que l'Ordonnance que Charles IX. fit sur ce sujet après les Etats d'Orleans, eut un tel succès, que les étoffes de soye furent universellement abandonnées , „ & tomberent dans un si vil prix, „ qu'il n'y eut plus que les Medecins, les  
 „ Chi-

„ Chirugiens, & les Apotiquaires qui ofaf-  
 „ sent en porter ; ce que le Magistrat ne  
 „ leur envia point, parce que *cette catégorie*  
 „ *de gens* affectoient alors de la singularité  
 „ autant dans leurs habits que dans les ter-  
 „ mes bizarres de leur Art. L'Anonyme  
 ne parle pas avec moins de force contre le  
 luxe des ameublemens que contre le luxe  
 des habits. „ *Il se souvient* que des particu-  
 „ liers d'une naissance obscure qui remplis-  
 „ soient des emplois tres-lucratifs, se don-  
 „ nerent les premiers cette licence. Ils  
 „ avoient amassé de l'or & de l'argent en  
 „ abondance : l'assiduité servile que leurs  
 „ Maîtres exigeoient d'eux ne leur permet-  
 „ toit point d'acquérir des terres; d'ailleurs  
 „ ils se croyoient obligez à garder certains  
 „ dehors, afin que l'éclat de leurs richesses  
 „ ne nuisît pas à leur fortune. Leur vani-  
 „ té les porta à se donner en secret des  
 „ meubles superflus.... La vente qui en a  
 „ été faite publiquement par leurs heritiers,  
 „ a allumé le flambeau fatal du luxe qui a  
 „ embrasé tout le monde, &c.

En voila assez pour donner une idée de  
 cet Ouvrage. Il y a lieu de croire qu'il  
 plaira au public, & par le sujet même, &  
 par le stile. On y trouve une grande va-  
 rieté de pensées & de reflexions, des por-  
 traits des mœurs, des exhortations vives à  
 la frugalité, & à la modestie; & beaucoup  
 de preceptes & de conseils. On y rencon-



tre de temps en temps des traits un peu piquans qui reveillent, mais pour l'ordinaire ces traits sont accompagnez d'exceptions & d'adoucissemens qui empêchent qu'ils ne choquent. On a vû au commencement de cet Extrait que M.\*\* ne condamne pas absolument les modes nouvelles. Il avoue aussi qu'il y a bien des femmes qui ne sont point du caractere de celles qu'il blâme. Il ne trouve pas mauvais enfin, que les grands Seigneurs ayent des habits, des meubles, des équipages, une table, proportionnez à leur qualité. Ce qu'il souhaitteroit ce seroit de ramener un chacun à une certaine mediocrité convenable à l'état où l'on est, & au rang qu'on occupe.

*L'Art de guerir les Maladies des Os, &c. Par J. L. PETIT, M. Chirurgien Juré. A Paris, chez Laurent d'Houry, rue S. Severin. 1705. vol. in 12. pagg. 304.*

Cet Ouvrage est divisé en cinq Livres. Dans le premier, l'Auteur parle des luxations & des moyens de les reduire. Il donne sur ce sujet la description d'une nouvelle machine qu'il a inventée, & qui paroît beaucoup meilleure que toutes celles qui jusqu'ici ont été en usage là-dessus. Il montre en même temps les avantages & les défauts de la machine nommée *Ambi*, inventée par Hippocrate.

Dans le second , il traite des fractures , excepté de celles du crâne.

Dans le troisième , des abscess des os , c'est-à-dire , des exostoses , ou de la carie.

Dans le quatrième , des anchyloses , & des maladies des dents.

Dans le cinquième , il rapporte les différents Systèmes des Auteurs sur le Rachitis , & il y traite à fond de cette maladie. Il l'explique de la même manière que M. Mayou , M. Verduc , & M. Courtial , qui prétendent que dans cette maladie les os se courbent , parce qu'ils croissent sans que les muscles croissent à proportion ; en sorte que les os étant tirez par les muscles comme par des cordes ; doivent nécessairement se courber : semblables en cela à un arbre tendre dont les deux extrémités seroient attachées à une corde qui prendroit depuis le haut du tronc jusqu'au pied , & qui seroit bien tendue. M. Courtial dit , qu'il faut attribuer le rachitis à cette cause uniquement. Mais M. Petit prétend qu'il faut admettre en même temps la mollesse des os , ce qui combat l'opinion de M. Courtial ; car ce dernier , ainsi que nous l'avons remarqué dans le premier Journal de cette année p. 12. , soutient que dans le rachitis les os sont plus durs & plus solides. Cependant ne pourroit-on point accorder ensemble ces deux Auteurs , en disant ,

que quoi que les os des enfans ne  
peut être plus durs que ceux des  
font toujours plus tendres que ce  
sonnes d'un âge avancé ; & qu'  
assez de mollesse pour obeir à  
muscles qui les tirent ?

M. Petit répond aux plus for  
tez qu'on peut faire contre le S  
deffend.

On en fait trois considerables :  
re, qu'il y a des os qui étant de  
recouverts de muscles , comme  
bras & des cuisses , ne devroient  
ber , & que neanmoins ces os se  
comme les autres.

La seconde , qu'il n'y a poin  
tendineuses qui s'attachent aux  
mitez d'un même os , comme  
s'attacheroit aux deux bouts d'un  
que l'on voit au contraire , que  
qui partent d'un os , traversent l'  
pour s'attacher à l'os qui est  
D'où l'on tire cette consequen  
courbure des membres ne par  
dans les articles ; de même que  
une charniere dans le milieu de  
corde ne pourroit le courber qu  
de cette charniere.

La troisième objection , est  
des enfans demeurer paralytiqu  
deux ou trois ans , sans que leu  
bent , ce qui n'arriveroit poi

ouvoient croître plus que les muscles.

M. Petit répond à la première objection, qu'encore que certains os soient de tous côez recouverts de muscles, il ne s'ensuit pas que tous ces muscles ayent une égale force; l'où il conclud que les plus forts l'emportant sur les plus foibles, l'os doit se courber de quelque côté.

A la seconde objection, il répond qu'encore qu'il n'y ait pas de corde tendineuse qui s'atache aux deux extrémitéz du même os, il ne s'ensuit pas que celles qui passent par les articulations soient moins disposées à courber les membres dans le milieu de l'os que dans les articles. Et cela pour trois raisons.

La première, parce que les muscles qui flechissent ne peuvent le tenir dans cette situation, à cause des extenseurs qui agissent alternativement; la seconde est qu'en cas que les muscles qui passent par l'articulation soient antagonistes, & qu'ainsi s'ils agissent tous ensemble, ils doivent faire un mouvement tonique, par lequel la partie ne pourra être portée plus d'un côté que d'un autre, il est vrai néanmoins qu'à l'égard du corps de l'os, ils sont, pour ainsi dire, congeneres, parce qu'ils tendent tous à le courber d'un même côté, comme on le peut voir à la jambe où le peroné & le tibia se courbent en dehors, parce que

les muscles flechisseurs, & les tenseurs du pied & des orteils situez dans les parties exterieures *post*, sans qu'il s'en trouve aucune partie interne de la jambe, comme le monde sçait.

La troisième enfin, c'est que les muscles flechisseurs ou extenseurs fussent toujours en action pour rendre un membre court & tordu, comme il arrive dans les maladies que produisent certaines especes: au lieu que les os peuvent se courber, quoiqu'il n'y ait que les muscles ne soient jamais en contraction, parce qu'ils sont tant mous, s'ils se courbent par le relâchement de quelques muscles, ils ne peuvent se redresser, n'ayant plus de ressort.

Ainsi demeurant dans cette courbure, ils s'en vont de plus en plus courbez davantage à la suite de la contraction des muscles, & toujours plus, à mesure que les contractions sont plus frequentes.

Quant à la troisième objection, on répond que si l'on voit des enfants qui pendant deux ou trois ans paralytiques, que leurs os se courbent, la chose est très-étonnante, vû que les muscles ne sont point en action.

M. Petit explique ensuite les termes & les nomenes du Rachitis, & il

beaucoup de clarté & de methode.

En general, son Livre a cet avantage, qu'avec les regles de la meilleure pratique de Chirurgie, il renferme en même temps sur ce sujet plusieurs choses curieuses en fait de theorie.



XXXIV.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 10. Aoust MDCCV.

Der Beruhmten Konighlichen ACADEMISTEN tsu Paris curiose schau-müntsen, Vortellend die vornehmste thaten Ludwig dess Grossen, mit historischer erläuterung, und was sich von seiner Geburt und angetretenen Regierung an biss auff das spanische successions-werck, in selbigem Königreich und vielen andern außwärtigen Provintzen in Krieg und friedens-tseiten denckwürdiges tsugetragen. Allen Liebhabern der Medallien und historien, nebenst der frantsoss-original, auch in unserer hoch tentschen mutter-sprache mitgetheilet. Tfu finden in Baden beis Johan Ludwig Baldinger im Jahr. C'est-à-dire, *Medailles sur les principaux Evenemens du Regne de Louis le Grand, avec des explica-*

*ions historiques. Par l'Academie Royale des Medailles & des Inscriptions. Suivant la Copie imprimée à Paris. On le vend à Baden chez Jean Louis Baldinger. 1704. n fol. pagg. 573. sans y comprendre la Table.*

Cette Traduction Allemande de l'Histoire du Roi par les Medailles est tres bien faite & tres conforme à l'Original François on a aussi imprimé à côté. Ceux qui se chargent de ce travail, ont suivi l'édition in 4. de M. Anisson, les planches sont de la même grandeur que celles qui se voient dans cette édition; elles sont assez bien faites. On est persuadé que les François ont avec satisfaction l'estime qu'on fait des Pays étrangers de cet excellent Ouvrage.

*moires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles, justifiés par des citations des Auteurs originaux: avec une Chronologie où l'on fait un abrégé de l'Histoire Ecclesiastique & Civile; & avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome dixième, qui contiennent les vies de saint Ambroise, saint Martin, saint Epiphane, & divers autres saints morts à la fin du quatrième siècle, & au commencement du cinquième. Par M. LE NAIN DE TILLEMONT. A Pa-*



Paris chez Charles Robustel , rue saint Jacques , au Palmier. 1705. in 4. page 888.

**C**E volume contient l'Histoire de la plus grande partie des personnes illustres qui ont vecu dans l'Eglise depuis l'an 300. jusqu'à l'an 420. On y trouve , comme dans les volumes precedens , une table de titres , une table de citations , une table d'articles & de notes , & une table Chronologique. L'Auteur y suit aussi la même methode , soit dans le corps de l'Ouvrage , soit dans les notes ; & il n'y paroît nul changement pour le stile. On pourra donc avoir recours aux Journaux où nous avons parlé de tout cela , si l'on veut en être instruit plus particulièrement.

Cette partie des Memoires depuis son commencement jusqu'à l'Histoire de saint Ambroise , contient les vies de plusieurs Saints, dont le premier est saint Sabas , & le dernier saint Moyse. Ils furent tous deux martyrs. S. Sabas étoit Got de naissance , & à l'occasion de son martyre , & de celui d'un grand nombre d'autres Chretiens Gots , qu'Athanic Roy payen de cette nation fit mourir , l'Auteur recherche l'origine des Gots , & comment le Christianisme s'établit parmi eux. On tient qu'ils étoient originaires de la Scandinavie , où leur nom se conserve encore aujourd'huy dans la partie la plus

ionale du Royaume du Suede. Après occupé divers Pays, & laissé plusieurs lies en Allemagne, & vers les Palusdes, ils s'emparerent, dès le second de l'Eglise, du pays des anciens Gots & des terres qui sont au Nord du Nord, vis-à-vis de la basse Mesie. Ils commencerent à faire la guerre aux Romains du temps de Caracalla, l'an 215.

Les Auteurs qui ont parlé de ce peuple, ont supposé qu'il quitta le Paganisme sous le règne de Valens, & qu'il le quitta pour embrasser l'Arianisme. Cette double supposition est ici réfutée. Notre Auteur croit que les courages de Thémistocle & Philostorge, que les courages que les Gots avoient faites dans l'Asie Mineure & jusqu'en Cappadoce, sous Valens & les Empereurs suivans, furent l'origine de leur conversion. La vertu des Prêtres tant Ecclesiastiques que Laïques qu'ils emmenez captifs, leur inspira peu à peu l'amour du vrai Dieu, & le desir de le servir. C'est, selon notre Auteur, ce qui fit dire à saint Basile, „ que les conversions de la Religion parmi les Gots furent commencées en Cappadoce par le moyen du malheureux Eutyche homme d'une vertu médiocre, & qui par la puissance du saint Esprit & la force des dons qu'il avoit reçus de lui, avoit adouci le cœur des Barbares. Il est bon de remarquer, 1. Que saint Basile dans les paroles qu'on en cite, fait

le fut prêché *parmi les Gots.* 2. Qui point marqué ici qu'Eutyche ait été *captif.*

Saint Moÿse avoit été autrefois voleurs. Il étoit Ethiopien, & d'une grande taille. On raconte que s'un jour résolu de se vanger d'un berger qui avoit empêché avec ses chiens d'exécuter un mauvais dessein, il le chercha par-tout pour le tuer. Ayant sçu que ce berger étoit de l'autre côté du Nil, qui étoit allé enflé, & avoit mille pas de large, il prit ses habits sur sa tête, prit son épée & ses dents, & passa ainsi ce fleuve à la nage. Le Berger le voyant venir, alla se cacher dans une Caverne. Ainsi Moÿse ne put faire ce qu'il avoit résolu, tua quelques uns des plus grands de ses beliers, & les attachés avec une corde, puis repassa encore le fleuve, les tirant après lui. Etant arrivé à un village, il les écorcha, & en ayant choisi le meilleur, il en vendit les peaux pour avoir du vin, qu'il but en tres grande quantité, puis s'en alla rejoindre ses compagnons qui étoient à 35. milles de là. La grandeur de ses crimes ne servit qu'à lui faire admirer davantage la vertu qu'il avoit acquise puis par la penitence. On raconte plusieurs belles actions & les maux que le dé-

offrir. Il en reçut une fois un si grand  
 de massue sur les reins , qu'il demeura  
 long-temps étendu sur la place sans con-  
 science & sans sentiment , & qu'il en fut  
 de pendant un an. Il fut martyrisé  
 des Maziques nation tres cruelle , qui  
 demeuroit pas loin de la solitude de Sce-  
 il demeuroit. Ce jour-là sept solitai-  
 roient avec lui , & il leur dit : „ Les  
 barbares viendront aujourd'hui en Sceté ,  
 fuyez , enfuyez-vous. Et vous , mon Pe-  
 , luy repondirent-ils , ne vous enfuyez-  
 vous pas aussi ? Il y a bien des années ,  
 il repliqua-t-il , que j'attends ce jour-ci ,  
 pour verifier ce que Jesus-Christ mon  
 Seigneur a dit : Tous ceux qui prennent  
 l'épée mourront par l'épée. Les freres lui  
 repondirent : Nous ne nous enfuirons pas non  
 nous , & nous mourrons avec vous. Je  
 n'en suis pas cause , repondit le Saint :  
 c'est à chacun de vous à voir ce qu'il a  
 à faire. Les Barbares arriverent , entre-  
 dans la cellule & les tuerent tous ,  
 mais un qui se cacha derriere des nattes  
 d'almier.

Voyez que nous ayons dit fort peu de  
 de S. Moyse , nous sommes bien éloig-  
 de pouvoir entreprendre d'en dire au-  
 des autres Saints dont on voit ici les

Il y en a d'assez longues , telles sont  
 de saint Ambroise , de saint Martin ,  
 de saint Epiphane , de saint Flavien d'An-  
 tioche .

tioche , de saint Pammaque , de sainte lanie , & des Papes saint Innocent & zime. Saint Ambroise mourut l'an son Histoire est un tissu d'actions grandes & memorables : elle renferme une infinité de prodiges. Un des derniers miracles de ce Saint fut la guerison de Nicet. Cet homme me étoit tellement tourmenté de la goutte qu'il ne pouvoit que rarement paroître en public. Un jour il s'approcha de l'autel pour recevoir l'Eucharistie , & saint Ambroise sans y penser luy marcha sur le nez. La douleur lui fit jeter quelque cri de douleur ; quoi le Saint lui dit : Allez , vous serez guéri ; porterez bien desormais ; ce qui est un miracle. L'Auteur doute si l'Épître écrite à sainte Thècle qui avoit perdu sa virginité , & qui l'eût consacrée à Dieu , est de saint Ambroise. Il remarque néanmoins que cette Épître est considérable , parce qu'elle nous apprend diverses pratiques de l'antiquité. Nous y apprenons que l'on consacroit les Vierges aux grandes Fêtes de l'année ; & que quoiqu'il y eût des Moines , elles ne laissoient pas de venir au Temple où elles avoient une place particulière enfermée d'une clôture ; & qu'on lisoit la muraille de cette enceinte quelques Épîtres de saint Paul sur la virginité.

On met ici la mort de saint Martin le 20. Mars 397. L'Abbaye de Marmoutier dont le Fondateur , est , à ce que l'on croit

qui se voye aujourd'hui en  
 ême en Occident. Il y avoit  
 Religieux , que l'Eglise nour-  
 mmunauté n'avoit aucun bien  
 e Saint ne souffroit pas même  
 des aumônes , dans quelque  
 le se trouvât. S. Martin com-  
 ucoup de succès l'idolatrie &  
 dans les Gaules. Il n'y a  
 uts qui ayent fait tant de mira-  
 & dont les actions nous soient  
 des témoins aussi dignes de  
 où il alloit , il ne laissoit sur  
 ni arbres dédiés aux Idoles,  
 aussi aux cultes dont les objets  
 certains. Il y avoit près de  
 el dressé sur le tombeau d'un  
 honoroit comme un Martyr,  
 eût cependant aucune con-  
 iculiere. Le Saint ne se de-  
 ord contre cette devotion po-  
 l'autorisa pas non plus ; mais  
 e il se mit à prier afin d'obte-  
 éclaircissement qu'il souhaitoit,  
 ivrit que ce prétendu Martyr  
 r executé pour ses crimes ; &  
 Martin fit abbatre l'Autel.  
 Archevêque de Salamine en  
 rut l'an 403. Il nous a laissé  
 rages , que l'antiquité a fort  
 on notre Auteur , cette estime  
 tre fondée que sur les choses  
 mé-

mêmes qu'ils contiennent. „ Car pour l'é  
 „ locution , dit-il , & pour tous les orne  
 „ mens extérieurs , on a peine à compren  
 „ dre ce qu'entend saint Jérôme lorsqu'  
 „ dit que les Sçavans le lisoient pour les  
 „ choses , & les simples pour les paroles  
 „ que tout le monde recherchoit une de ses  
 „ lettres , soit pour le mérite de l'Auteur ,  
 „ soit pour l'élegance de sa diction : &  
 „ que tout le monde l'admiroit pour la do-  
 „ ctrine & pour la pureté du stile. Notre  
 Auteur préfere au jugement de S. Jérôme  
 celui de Photius , qui pretend que la diction  
 de saint Epiphane est basse & rampante.

Quoi qu'il en soit , ce saint Archevêque  
 s'est rendu tres celebre , & par son érudition ,  
 & par ses miracles , & par un zele  
 infatigable. Sa haute vertu ne l'engageoit  
 pas à se distinguer par des mortifications  
 & des abstinences extraordinaires. Il envoya  
 un jour prier saint Hilarion de venir chez  
 lui. Ce fameux Solitaire y alla. Comme ils  
 étoient à table on leur servit quelques volailles ;  
 & saint Epiphane en ayant présenté à saint  
 Hilarion , celui-ci lui dit : Excusez moi , mon  
 Pere ; depuis que je porte l'habit de Solitaire ,  
 je n'ay rien mangé qui ait eu vie. S. Epiphane  
 lui repondit : Et moi , depuis que je porte  
 le même habit , je n'ai jamais souffert que  
 personne s'endormît ayant sur le cœur quelque  
 peine contre moi , comme

je ne me suis jamais endormi ayant quelque chose à démêler avec un autre. Mon Pere, repartit saint Hilarion, la regle que vous observez est plus excellente que la mienne.

S. Flavien Evêque d'Antioche mourut l'an 404. L'ordination qu'il conféra à saint Jean Chrysofome, & la prudence avec laquelle il sçut adoucir l'esprit de l'Empereur Theodose horriblement irrité contre la Ville d'Antioche, contribuerent extrêmement à sa gloire. S. Pammaque Sénateur Romain fameux par sa vertu, étoit intime ami de saint Jérôme, & fort estimé de saint Augustin. Sa mort arriva l'en 410. Sainte Melanie ayeule d'une autre sainte Melanie, s'étoit d'abord fort attachée à S. Jérôme, mais elle l'abandonna pour prendre le parti de Rufin qui étoit Origeniste. Cela fut cause que le saint Docteur qui lui avoit autrefois donné de grands éloges, parla d'elle dans la suite d'une maniere fort differente. Rufin se brouilla bien-tôt avec elle, mais saint Jérôme ne cessa pas pour cela d'avoir mauvaise opinion de sa foy, & de dire „ que „ la noirceur signifiée par son nom mar- „ quoit les tenebres de sa perfidie. Nean- „ moins il n'y a pas assurément, dit notre „ Auteur, beaucoup de difficulté à la re- „ connoître comme Sainte, après les lou- „ anges qu'elle a reçues de saint Augustin „ & de saint Paulin dans les dernieres an-  
1705. S s nées



nées de sa vie. Le Pape saint Innocent acheva ses jours au commencement de l'année 417, & le Pape Zozime à la fin de l'année. On attribue à ce dernier plus de pureté que de sainteté, plus d'envie d'étendre son autorité, que de conserver celle de ses prédécesseurs.

## A V I S

*Sur l'Article 100. du Mois de Juin  
des Mémoires de Trevoux.*

Cet Article contient une Réponse à des Reflexions inserées dans le *Journal de Trevoux*, du 30. Mars, & du 6. Avril, p. 326. & 355. sur la Lettre de M. de M. \*\*\* ajoutée à la fin des *Mémoires de Trevoux* du mois de Septembre 1701. Le sujet de la Lettre étoit un Problème qui devoit être proposé dans ces *Mémoires* au mois d'Avril de la même année. On devoit représenter la courbe qu'un poids attaché au bout d'un fil capable d'extension, & fixe par l'autre extrémité, décriroit en tombant de sa position horizontale de ce fil, jusqu'à ce qu'il se fût arrêté.

L'Auteur des Reflexions ayant demandé que celui de la Lettre s'étoit mépris sur plusieurs choses qu'il avoit dites par rapport à ce Problème, le dessein de la Réponse est de persuader le contraire.

a sans rien rapporter ni des Reflexions  
la Lettre sur quoi le Lecteur puisse  
porter quelque jugement.

soi que l'Auteur de cette Reponse y  
est dans de nouvelles erreurs, on ne se  
pas avisé de les relever, s'il en fût  
parlé là; mais comme à la Reponse aux  
objections il ajoute une autre Reponse à  
raisonnement qu'il rapporte d'une Disserta-  
tion sur le même sujet; Dissertation qu'il  
avoit été envoyée pour être inserée dans  
*Memoires de Trevoux*, & qu'il impute à  
l'Auteur des Reflexions, on se trouve obli-  
gé d'avertir le Public que cette imputa-  
tion est fautive, que l'Auteur des Reflexions  
n'a fait ni envoyé la Dissertation; qu'il  
n'est à aucune part, & qu'il ne sçait ni de  
ce qu'elle est, ni ce que c'est; que par con-  
séquent l'Auteur de la Reponse a tres mal  
raisonné en jugeant par le stile que cette Dis-  
sertation étoit de moi; & que s'il y a quel-  
qu'un au monde qui lui ait dit qu'elle en  
est, ce quelqu'un l'a trompé, pour ne  
pas lire de plus fort.

Comme je veux éviter toutes sortes de  
différences personnelles, je laisse à l'Auteur de  
la Reponse à faire lui même sur son procé-  
der à cet égard, les reflexions que je lui  
fais; mais puisque j'ai la plume à la  
main, je vais examiner non ce qu'il dit  
dans la Dissertation; car encore un coup,

cela ne me regarde ni de près ,  
mais ce qu'il a jugé à propos  
mes Reflexions.

I. L'Auteur de la Reponse f  
re ( pag. 1074. ) que le Probl  
tion est impossible , parce qu  
connoitre dans quelle proportion  
du fil se seroient.

Cela est vrai : mais dès  
cette proportion , cette raiso  
té du Problème cesse. L'Au  
le croit même facile dans  
longemens du fil seroien  
aux differens efforts du p  
droit en tombant : Il sero  
il à M. \*\*\* pag. 4. de la  
miner la courbe que forme  
differentes situations où se t  
les allongemens du fil étoie  
différens états du poids ,  
voir. Remarquez ces p  
ray tout à l'heure.

II. Sur ce que l'Au  
fait voir que l'Auteur  
pris dans la recherche  
qu'il ne pouvoit pas mē  
derant , ainsi qu'il a  
corps tombant le l  
comme s'il tomboi  
de cercle , décrit d  
( comme centre )

mence ; l'Auteur de la Réponse dit presentement ( pag. 1015. ) que l'Auteur de la Lettre a *pû le supposer ainsi* , & qu'il n'a point pretendu donner la solution d'un cas particulier du Problème proposé ; On en jugera par les paroles precedentes de l'Auteur de la Lettre , rapportées en Italique ( art. 1. )

Cependant si c'est lui-même qui répond ici , l'Auteur des Reflexions veut bien l'en croire comme devant être mieux instruit de ses intentions qu'un autre ; mais cela ne le sauroit pas encore , puisque quelques vitesses qu'il supposât alors , il en devoit resulter des forces centrifuges auxquelles il ne paroïssoit pas même penser ; cependant sans cela ces vitesses ne contribueroient en rien à l'allongement du fil , & cette Courbe seroit précisément la même que s'il n'y eût considéré que la pesanteur du corps décrivant. Ce qui est l'hypothèse d'une autre Courbe qu'il avoit imaginée avant celle-ci dans la Lettre.

III. Pour ce qui est de cette autre Courbe appellée dans les Reflexions *Courbe de l'Auteur* , il avoit dit ( pag. 5. de la Lettre ) qu'on pouvoit démontrer *facilement la raison de l'espace  $CBD$  au quart de cercle  $BC$*  , c'est-à-dire la raison de l'espace compris entre cette Courbe & le quart de cercle décrit du point de suspension ( comme centre ) par le point où elle commence.

L'Auteur des Reflexions  
à ce que l'Auteur de la J  
la, prit la liberté dans  
vans du 30. Mars 170  
demander une expressio  
trée de ce raport, ou  
pace supposé la quad  
tel raport qu'il vou  
rence du Cercle & se  
tant en ce cas l'expl  
lequel il lui presenta  
cet espace. L'Aute  
un peu plus claire  
tre rien, il dit seu  
parlant de l'Aute  
*cette proportion lui*  
*c'est de quoi s'en*  
*Lettre.* On voit  
& que c'est l'Au  
qui répond, pu  
de de parler ain

IV. Jusques-  
ne cherche qu  
lors qu'il conf  
les pesanteurs  
d'une même  
cifique de c  
voici present  
nant visage  
1075. de f  
flexions s'e

premiere Courbe de l'Auteur de la Lettre, appellée dans les Reflexions, *Courbe de l'Auteur*, qui est celle dont il s'agit ici.

L'Auteur de la Reponse devoit bien rapporter ces formules, pour mettre le Lecteur en état d'en juger: le moindre Géometre auroit vû combien cet Auteur se trompe encore luy-même de croire qu'elles ne sont pas générales. Les voici.

1. Dans le Journal des Sçavans du 30. Mars 1705. pag. 332. après avoir appellé  $b$ , le plus grand allongement du fil;  $a$ , la distance horifontale du commencement de la Courbe au point de suspension du poids;  $x$ , les abscisses prises depuis ce point fixe sur cet axe horifontal; &  $y$ , les appli- quées verticales, l'Auteur des Reflexions trouva  $xx + yy = a \sqrt{xx + yy} + by$ , pour l'équation de cette Courbe; & la methode ordinaire des Tangentes lui donna aussi-tôt, 
$$\frac{2yy - by \times \sqrt{xx + yy} - ayy}{2x \sqrt{xx + yy} - ax}$$
 pour l'expres-

sion générale des sôutangentes de cette Courbe.

L'Auteur de la Lettre qui avoit dit (pag. 7.) qu'on ne pouvoit pas donner une Méthode générale d'en trouver les Tangentes qui convînt à toutes, dit dans sa Reponse (pag. 1075.) qu'il est impossible de faire l'application de la formule précédente au point (D) le plus bas de la Courbe; où

la Tangente seroit parallele à la sôutangente prise sur l'axe horifontal.

En verité, il faut que l'Auteur de cette Réponse n'y ait pas pensé; car il auroit vû tout d'un coup que ce cas rendant  $x = 0$ , &  $y = a + b$ , il doit aussi changer la formule précédente en  $\frac{y^3}{0}$ , ou  $\frac{a + b^3}{0}$

valeur de la sôutangente horifontale infinie qui répond au point le plus bas de la Courbe; & par là rendre la Tangente en ce point parallele à cette sôutangente, ou à l'axe horifontal de la Courbe, ainsi que l'Auteur de la Réponse convient qu'elle doit être.

Cet Auteur oppose encore le point (B) le plus haut de la Courbe, comme un point auquel la formule précédente ne convient pas, sans pourtant en assigner la Tangente, ainsi qu'il a fait de l'autre. Mais pour ne pas lui donner la peine de la chercher par une autre voye, je lui dirai qu'un peu plus d'attention qu'il ne paroît avoir faite à cette formule, lui fera voir que la Tangente en ce point le plus haut de la Courbe, doit être negative, & faire avec l'axe horifontal de cette même Courbe un angle dont le sinus est à celui de son complement ::  $a, b$ ; c'est-à-dire comme la distance de ce point à celui de suspension du poids, est au plus grand allongement du fil.

2. L'autre formule du Journal des Sçavans du 30. Mars 1705. p 333. est  $\frac{AM \times AM}{AP}$

valeur des sôutangentés de la même Courbe prises encore depuis le point de suspension du poids , mais sur des perpendiculaires en ce point aux positions du fil , qui passent par le point d'attouchement ; c'est-à-dire,

en termes analytiques  $\frac{xx+yy \times \sqrt{xx+yy}}{bx}$  ;

& pour peu que l'Auteur de la Reponse fasse encore d'attention à cette formule , il verra qu'elle lui donnera les mêmes Tangentes que l'autre (n. 1.) aux points le plus haut & le plus bas de sa Courbe ; d'où il conclura lui-même qu'il n'y a pas assez pris garde, lorsqu'il a dit (pag. 1075.) que le calcul de l'Auteur des Reflexions *ne sert qu'à faire voir qu'il s'est trompé* , puisque ce calcul, en lui donnant ce qu'il croyoit impossible, lui fera voir que c'est au contraire lui-même qui s'y est mépris.

Au reste , l'Auteur des Reflexions avertit ici que pour n'avoir pas fait attention que le fil n'est point perpendiculaire à la Courbe , il a dit dans le Journal du 6. Avril 1705. p. 355. que les vitesses du corps décrivant sont comme les racines des hauteurs des chûtes , & a partagé l'impression de la pesanteur de ce corps comme il auroit dû



faire en ce cas. Ce qui est une  
 mais qui n'est qu'incidente à celle  
 teur de la Lettre, & de la Rep  
 se trouvent démontrées sans ce  
 dans les Journaux du 30. Mars  
 Avril 1705.

*Le Chirurgien d'Hopital, enseigner  
 niere douce & facile de guerir  
 toutes sortes de playes, &c.*  
 LOSTE. *Seconde Edition.*  
 Laurent d'Houry au Saint  
 vol. in 12. pagg. 521.

**M**R. Belloste, dans cette  
 comme dans la premie  
 fort l'usage des tentes pou  
 des playes. Sa maxime a  
 de contradicteurs, mais l'  
 laissé d'avoir beaucoup  
 ce succès a obligé l'  
 ner dans cette nouvelle  
 nouvelles observations su  
 de repondre aussi à des ol  
 a faites sur divers sujets.  
 ce qu'il dit contre les ten  
 sein est de confirmer  
 Methode que la raison  
 ont fait voir être la plus  
 des playes. Il est vrai qu  
 de hardi que de vouloir

qui font en usage depuis plusieurs siècles , mais il faut considérer que tout ce qui empêche ou qui détourne le cours ordinaire de quelque liqueur dans le corps, produit un épanchement & un embarras , & que tout ce qui irrite & qui cause de la douleur , est nécessairement suivi d'une inflammation ou d'une alteration plus ou moins grande, selon la délicatesse des sujets , & que ces accidens sont presque inseparables de l'usage des tentes , ainsi que M. Belloste le prouve assez clairement dans ce Livre. Bien des Chirurgiens blâment les tentes , & peu se mettent en peine de les éviter. Quelques Auteurs ont écrit pour les décrier , mais nous croyons que M. Belloste est le seul de ce temps qui ait été assez hardi pour les vouloir supprimer entierement dans la plupart des occasions où on les employe.

Hippocrate , Galien , Celse , Rhasis , & quelques autres Auteurs ont été à peu près de l'opinion que M. Belloste defend ici. *Favos de Marque* dans sa Preface du sommaire des bandages , cite *Septalius* fameux Meecin de Milan , & *Cosar Magatus* celebre professeur en l'Université de Ferrare , lesquels ont aussi condamné l'usage des ten-

Quoi qu'il en soit , ce n'est point le temps doit faire estimer les choses , c'est leur utilité : mais nous osons dire que si l'on peut peu les raisons & les experiences que

M. Belloste rapporte pour condamner l'usage des tentes , on se rangera peut-être de son parti.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties : dans la première l'Auteur traite des tentes , & de l'abus que l'on en fait. Il y montre combien l'air est contraire aux playes. A cette occasion il fait une Dissertation sur les os découverts , ensuite il expose la manière de panser après l'opération du Trepan.

La seconde partie contient un recueil de quelques cures qu'il a faites par sa méthode. Dans la troisième il donne une idée générale de sa pratique , avec plusieurs observations nouvelles , & une description des remèdes dont il se sert dans la guérison des maux qui sont du ressort de la Chirurgie.

On voit que l'Auteur a tâché d'écrire d'un stile clair & épuré ; mais quand il n'y auroit pas aussi-bien réussi qu'il a fait , on ne devroit pas le trouver étrange , vû que cet Ouvrage a été fait dans le fond d'un Hôpital , au milieu des Alpes , & sans l'aide d'aucun conseil , ainsi que M. Belloste en avertit dans sa Preface. Cette seconde Edition est augmentée de plusieurs Observations nouvelles , elle contient de plus une Pharmacie Chirurgicale dont on ne sçauroit trop recommander la lecture aux jeunes Chirurgiens.

*étien dans la Tribulation & dans l'ad-*  
*té ; le Chretien Malade & Mourant.*  
 tris chez André Pralard , rue saint  
 ues, à l'Occasion. 1704. in 12. pagg.

oi que tous les hommes fuyent les tri-  
 lations , les maladies & la mort , il  
 a point qui puissent s'en garantir. La  
 st certaine , les maladies sont frequen-  
 : les tribulations presque continuelles ;  
 ix qu'on puisse faire est donc d'ap-  
 e à en faire un bon usage. Le but  
 teur , dans les traitez qu'il donne ici  
 olic , est d'instruire les hommes de  
 bligations à cet égard.

s le premier il montre que les tribu-  
 & l'adversité sont un bonheur pour  
 itables Chretiens , qu'elles sont le par-  
 es Justes , qu'on doit même les regar-  
 omme une marque d'élection & de  
 ination , qu'elles contribuent tres  
 t à la conversion des pecheurs , &  
 s servent à purifier & à exercer les fi-  
 , à exciter leur zele , à les détacher  
 erre , & les portent à soupirer pour

xamine les differens desseins de Dieu  
 fidelles , lorsqu'il leur envoie des  
 itez. Il montre que la prospérité est  
 at tres dangereuse par raport au salut.

& explique les raisons pourquoi Dieu permet souvent que les méchans & les impies soient heureux dans ce monde. Il prouve que les Justes ne doivent point se troubler à la vue de la prospérité des méchans, ni leur porter envie; qu'il ne faut point se plaindre des miseres qu'on souffre, ni murmurer, qu'il ne faut point que les fidelles résistent à leurs persecuteurs autrement que par la patience & par la douceur, qu'il faut même aimer ceux qui nous font souffrir & qui nous persecutent, que quoi qu'il soit permis d'éviter & de fuir la persecution; & qu'on y soit même quelquefois obligé, il y a néanmoins des rencontres où on ne doit pas le faire; que c'est à la prudence Chrétienne à juger quand cela est à propos, & qu'on ne doit jamais se porter à rien d'illegitime pour s'exempter d'être persecuté. Enfin l'Auteur examine s'il est permis de prier pour être delivré des tribulations temporelles; comment il faut prier en ces occasions, & pourquoi Dieu n'exauce pas toujours les prieres que les justes lui adressent sur ce sujet; & il montre que Jesus-Christ est notre modèle dans les souffrances & dans les tribulations.

Dans le second traité l'Auteur fait voir parlant humainement, & ne jugeant pas choses qu'à l'exterieur, les maladies & une disgrâce considerable, & un tres grand mal; mais que quand on se conduit

les lumières de la foi, on les considère comme un très grand bonheur. Il marque en quelle disposition il faut les souffrir, & de quelles considérations les fidèles peuvent s'occuper pour se consoler pendant leurs maladies; comment il les faut supporter chrétiennement, comment dans les maladies il faut recourir à Dieu, l'adorer & le prier. Il examine si les malades peuvent légitimement désirer la santé, s'il est permis d'user des remèdes de la Médecine, & en quelle disposition ils doivent être lorsqu'ils y ont recours & qu'ils s'en servent. Il ajoute qu'on doit avoir compassion des malades, & qu'il faut les assister avec beaucoup de soin.

Dans le troisième traité, l'Auteur remarque que la mort qui a toujours passé pour le plus grand de tous les maux, est l'effet & la peine du péché, & qu'il faut s'y soumettre en esprit de Penitence. Il explique pourquoi Jésus-Christ ayant satisfait pour nos péchez, nous ne laissons pas d'être encore sujets à la mort. Il prouve que la mort, par le grand nombre de misères dont elle nous délivre, est maintenant une espèce de miséricorde, un gain, un bonheur pour les fidèles, & que bien loin de la craindre & de la fuir, il faut s'en occuper très souvent, y penser avec plaisir, l'aimer & la désirer.

Comme ces trois traités ont beaucoup de

connexite entr'eux , l'Auteur a été quelquefois obligé de retoucher les mêmes veritez, mais il ne l'a fait qu'avec beaucoup de circonspection, & lors seulement qu'il ne pouvoit s'en dispenser par raport aux matieres qu'il avoit entrepris d'éclaircir; & quand cela est arrivé, il a eu soin de leur donner un nouveau jour, & sur-tout de les proposer en peu de paroles, afin de ne pas fatiguer les Lecteurs par des repetitions qui leur sont toujours à charge lorsqu'ils ont de la memoire, du jugement, & de la solidité d'esprit.

Au reste, cet Ouvrage est écrit tres nettement & avec beaucoup de solidité. L'Auteur n'y donne point dans de vaines speculations. Ce qu'il dit est appuyé sur des passages tirez de l'Ecriture sainte, & il ne s'explique sur toutes les matieres qu'il traite, qu'en raportant avec choix & discernement ce que les Peres de l'Eglise ont écrit sur ce sujet.

Catalogi Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, Virorum Litteratorum Elogia, Vitas, aut Orationes Funebres, scriptis consignarunt, Auctarium, ab ANTONIO TEISSERIO, uno ex Vingtisex Academiae Regiae Nemaufensis, adornatum; sive ejusdem Catalogi pars altera, continens fermè bis mille quingentos Auctores, &c. Genevæ, sumptibus

Chouet, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter, & S. de Tournes. *Est-à-dire, Supplément au Catalogue des Auteurs qui ont écrit des Catalogues de Livres, des Indices, des Bibliothèques, ou qui ont donné des Eloges, des Vies, & des Oraisons Funebres des Gens de Lettres.* Par Antoine Teiffier, l'un des Vingt-six de l'Académie Royale de Nismes. A Geneve, aux dépens de Chouet, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter, & S. de Tournes. Et se trouve à Paris chez Antoine Zallier. 1705. in 4. pagg. 368.

P. Labbe, Jesuite, donna en 1653. la fin de sa Bibliothèque de Manuscrits, & un Catalogue qu'il intitula *la Bibliothèque de Manuscrits & de Bibliothèques.* En 1664. il fit reimprimer ce même Ouvrage augmenté; mais comme à ce temps-là on a donné au Public plusieurs autres Catalogues de Livres, M. Labbe fit reimprimer à Geneve en 1686. un second Ouvrage du P. Labbe, considérablement augmenté. Le volume qu'il donna aujourd'hui est un supplément à ce même Ouvrage, il contient une Liste d'environ 500. Auteurs.



JOURNAL  
DES  
SCAVANS

Du Lundi 17. Août M. DCCV

---

*Lettre d'un Missionnaire à un Gentil-homme de Poitou, touchant la véritable Censure contre les Dogmes qui lui sont fautivez dans les écrits des Ministres de Dieu chez Jean-Baptiste Coignard, & Jacques. 1705. in 12. pagg. 205.*

DEPUIS que Luther & Calvin se sont separez de l'Eglise Catholique, & ont vû que dans les Livres de Controverse ont été composez de part & d'autre, plusieurs Theologiens ont souvent attribué à ces Auteurs entieres les sentimens particuliers de quelques Docteurs de ces Societez. Mais ces Auteurs se sont plaints de ce qu'ils ont fait, & ont representé à leurs Auteurs qu'il étoit injuste d'attribuer au co

des opinions qui n'étoient pas généralement reçues, & qui étoient même formellement rejetées : D'autres ont donné au Public d'excellens Ouvrages pour marquer quelle étoit la croyance commune, l'Exposition de la foi, mise au jour par feu M. l'Evêque de Meaux, est un des principaux de la part des Catholiques.

Les Ministres voyant que la lecture de cet Ouvrage étoit capable de faire rentrer dans l'Eglise les personnes raisonnables qui s'en étoient séparées, ont fait tous leurs efforts pour montrer que ce Prelat déguisoit la doctrine Catholique, & qu'il en retranchoit de sa propre autorité ce qui étoit de plus odieux ; mais cet Ouvrage ayant été approuvé par tous les plus sçavans & les plus pieux Evêques de France, & par le Pape même, il sembloit que les disputes devoient finir, ou qu'au moins elles devoient être reduites aux points de doctrine qui étoient avouez par les Catholiques, & contestez par les Protestans. Cependant les choses sont demeurées à peu près dans le même état qu'elles étoient auparavant, & les Ministres ont continué de reprocher aux Catholiques d'enseigner des doctrines qui ruinent les fondemens de la foi & de la piété, comme les Catholiques de leur côté, continuent de s'en deffendre, & de reprocher aux Ministres leur mauvaise foi. C'est ce qui paroît dans l'Ouvrage qu'on donne  
ici

seulement elle ne reçoit pas , ni  
qu'elle a en horreur, & qu'elle d  
dogmes tels que les rapporte  
font:

1. Que dans l'Eglise Romaine  
bligé d'invoquer religieusement  
& que l'on y croit cette invoc  
si nécessaire que celle de Jesus-  
me.

2. Que dans l'Eglise on rend  
dont on fait la Fête un culte Rel  
à celui que l'on rend à Dieu mêm  
leur adresse des vœux & qu'on d  
sainte Vierge les qualitez de Mer  
& de misericorde, & de Reine  
Saints.

3. Que dans l'Eglise Romaine  
cours à d'autres moyens pour  
remission de ses pechez, pour ê  
& pour être sauvé, qu'au bene  
mort de Jesus-Christ.

4. Que dans l'Eglise Romaine

tres merites que les siens.

6. Qu'on enseigne que le corps de Jesus-Christ est dans l'Hostie avec toutes les qualitez naturelles de la chair , avec sa longueur , sa largeur & profondeur , & avec toute son étendue naturelle , comme il étoit sur l'arbre de la Croix , & qu'à chaque moment il descend du Ciel pour se mettre entre les mains du Prêtre.

7. Que Rome de son autorité privée aneantit le Sacrement de la Cene , en retranchant à ceux de sa Communion , comme si c'étoit quelque chose de mauvais , l'usage du Calice , contre l'ordre exprès de Jesus-Christ qui nous commande de communier sous les deux especes.

8. Que l'on adore d'un culte suprême le signe visible que les Catholiques appellent le Sacrement de l'Eucharistie.

9. Que dans l'Eglise on adore les Idoles qui sont les Images & les reliques des Saints, & sur-tout que l'on adore la Croix de l'adoration souveraine qui n'est due qu'à Dieu seul.

10. Qu'on enseigne un autre Purgatoire pour remettre les pechez , que le sang de Jesus-Christ , puisque l'on y enseigne qu'il y a un Purgatoire & des Indulgences , qui sont des inventions purement humaines.

11. Que dans l'Eglise Romaine on fait consister toute la Religion en des Ceremonies

ce. L'Eglise Catholique ne rend donc point d'autre honneur aux Saints qui jouissent de la gloire dans le Ciel, en leur disant *Priez pour nous*, que celui que l'Eglise Anglicane leur rend dans la Collecte ou priere qu'elle fait en la Fête de saint Michel & de tous les Anges le 29. Septembre. Cette Collecte est celle dont l'Eglise Catholique se sert en ce même jour; en voici les termes, suivant la traduction Françoisise qui en a été faite pour l'usage des lieux soumis à la creance Anglicane, où le service se fait en François.

O Dieu éternel, qui as ordonné & établi le Ministère de tous les Anges & de tous les hommes dans un ordre admirable; fais par ta grace que ceux qui te servent continuellement dans le Ciel, nous secourent par leurs prieres, & nous descendent par ton ordonnance ici-bas sur la terre, par Jesus-Christ notre Seigneur. Amen.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de l'explication que l'Auteur donne sur tous les points contestez; les Lecteurs pourront avoir recours à l'ouvrage même; & afin qu'ils ne croient pas qu'il ait altéré la doctrine de l'Eglise Catholique en faveur des Protestans, il a eu soin de faire mettre à la tête de son Livre des Approbations authentiques données par des Evêques, par des Docteurs, & par d'autres personnes constituées en dignité, qui temoignent que

doctrine qui y est enseignée est la pure  
 racine de l'Eglise Catholique. Cet écrit  
 composé avec soin , les preuves en sont  
 solides , & tirées pour la plus grande partie  
 de l'Ecriture Sainte , des décisions des Con-  
 ciles , & de la pratique de l'Eglise dans  
 les siècles ; le stile en est clair , & n'a  
 rien d'embarassant.

*Le Dictionnaire de la Politesse, l'Esprit & la Delica-  
 tesse de la Langue Française Nouvelles Re-  
 marques , contenant les belles manieres de  
 parler de la Cour , les mots les plus polis ,  
 les expressions les plus à la mode , la censure  
 des mots hors d'usage , les termes les plus  
 usés dont se servent les personnes de quali-  
 té d'aujourd'huy. Le tout accompagné de  
 réflexions ingénieuses , d'exemples & de bons  
 mots. A Paris chez Pierre Cot, rue saint  
 Jacques , à l'entrée de la rue du Foin.  
 1705. in 12. pagg. 274.*

Voilà qu'à ce seul titre on puisse entrevoir  
 déjà ce qu'il faut penser de l'Ouvrage ,  
 nous ne laisserons pas d'en rapporter quel-  
 ques endroits pour la satisfaction des Lec-  
 teurs. L'Auteur adresse la parole à une  
 jeune personne nommée Madonte , à qui il se  
 propose de donner des leçons sur la delica-  
 tesse de la Langue Française. „ Il l'avertit  
 d'abord qu'il tache dans ses leçons de  
 ne point rendre les roses aux épines , & de mêler  
 05. T t l'a-

„ l'agreable à l'utile ;  
 „ ces Medecins qui don  
 „ des le goût de la lime  
 „ de cidre , & qu'il en  
 „ s'il se servoit du stile a  
 „ des Grammaïriens ,  
 „ croire qu'étant de conc  
 „ de ses amans , il vou  
 „ mal que lui font ses b  
 „ arrêtant sur une lectur  
 ce joli avertissement il c  
 Madonte. En voici quel  
 „ *Bute & But* , lui di  
 „ même usage , quoi qu  
 „ signification. Par exe  
 „ malheureux & passior  
 „ tresse qu'il est la *bute*  
 „ les coups de ses riguet  
 „ pour elle est le *but* de  
 „ *Propreté & Proprie*  
 „ *Propreté* se dit pour l'a  
 „ bits , des meubles ,  
 „ se prend pour la qual  
 „ plante , ou d'autre ch  
 „ soit en parlant d'une m  
 „ cette maison a une *pr*  
 „ on croiroit qu'elle a l  
 „ de quelque mal. Notr  
 on voit , ne reconnoit p  
*prieté* dans le sens de *posse*  
 si sa décision est vraie , a  
 ne terre sans en avoir la

fié autre chose qu'avoir l'usufruit d'une terre sans avoir la qualité. Nous ne croyons pas qu'il ait pris cette remarque dans le Dictionnaire de l'Académie, ny ailleurs : aussi il dit dès l'entrée de son Livre qu'il affecte autant qu'il lui est possible, de ne faire que des remarques nouvelles ; il ajoute qu'il lui couteroit trop peu pour devenir Auteur, s'il rebattoit celles que nos Maîtres ont touchées.

„ Un Serment. continue t-il, est une es-  
 „ pece de jurement, & un sarmen est la  
 „ branche d'un cep de vigne, faire de pe-  
 „ tits fagots de sarmens.

„ Cidre est une boisson : Sitre est un in-  
 „ strument, & qui diroit boire du Sitre,  
 „ prendroit, dit il, les oreilles pour la bou-  
 „ che. “ Il faut que notre Grammairien  
 ne soit pas apparemment de l'avis de M. de  
 Corneille, qui dans son Dictionnaire des  
 termes des Arts écrit Cistre, & non Citre  
 ou Sitre.

„ Noel & Noé, poursuit-il, signifient  
 „ deux choses différentes, le premier est  
 „ une Fête, ou une Chanson Chretienne  
 „ sur la naissance du Sauveur, & l'autre est  
 „ le nom d'un saint Homme, si renommé  
 „ par son Arche.

„ Portrait est la representation d'une per-  
 „ sonne & Tableau est toute autre peinture.

„ Rabattre signifie diminuer, comme ra-  
 „ battre d'un prix ; & rebattre une chose,  
 „ signifie la redire.



- „ Le mot d'Amant ne se dit qu'en matière  
 „ d'amour, celui d'Amateur a un usage p  
 „ étendu.  
 „ Un Traittant est pour les partis qu  
 „ fait avec le Prince, & un Traiteu  
 „ pour les repas.  
 „ Blanc & blanchi ne sont pas la r  
 „ chose : par exemple, une brune  
 „ n'est pas blanche, mais elle est bla  
 „ On dit le transport de l'argent  
 „ translation d'une Fête, la reform  
 „ Convent, & la reformation d'une  
 „ me ; mais Madonte, reprend ici l  
 „ pour me reformer moi-même  
 „ que j'ai prise de faire mes chapit  
 „ longs ; je finis celui-ci, pour vo  
 „ tenir des mots masculins & fem  
 „ Après ce chapitre, notre Gra  
 „ commence ainsi : „ Vous ayar  
 „ Madonte, de plusieurs mots a  
 „ peut se tromper en leur signifi  
 „ prenant l'un pour l'autre, je  
 „ entretenir de ceux où l'on  
 „ ser en leurs genres : mais c  
 „ d'habiles Ecrivains en ont trai  
 „ faut laisser les repetitions au  
 „ ne parleray que de ceux q  
 „ bliez..... Je vais donc p  
 „ rement des mots masculins  
 „ menterai ce chapitre par o  
 „ finir vos conquêtes, je  
 „ l'Himenée. Ce mot d'

„ bien des gens se trompent , est un mâle  
 „ qui est habillé en femelle , car bien qu'il  
 „ ait la terminaison féminine comme *An-*  
 „ *née* , il ne laisse pas d'être masculin en tout  
 „ sens , mais comme je vous ai promis de  
 „ vous rapporter toujours des exemples ,  
 „ quelle apparence y auroit-il qu'en vous  
 „ parlant des genres des paroles , je man-  
 „ quasse à celle que je vous ai donnée ? M.  
 „ de Malherbe a dit : *Tu menois le blond*  
 „ *Hymenée* , & non *la blonde Hymenée* ;  
 „ & M. Corneille , *Sire* , quelle apparence à  
 „ *ce triste Hymenée* , *Qu'un même jour com-*  
 „ *mence & finisse mon deuil* ?

Au sujet du mot de *lumieres* , notre Au-  
 teur dit : „ Quelque beau que soit ce ter-  
 „ me , Madonte , il n'en faut pas faire u-  
 „ ne continuelle habitude. Je me souviens  
 „ qu'un homme tres spirituel sortant un soir  
 „ de chez une Dame qui affecte de se ser-  
 „ vir à tout propos de ce mot , comme el-  
 „ le lui dit , Souvenez-vous , M. de me ve-  
 „ nir departir quelque-fois de vos *lumieres* ; il  
 „ lui repondit en plaisantant : J'en ai be-  
 „ soin pour moi , Madame , car votre de-  
 „ gré est bien obscur.

*Juste & justement* , remarque encore no-  
 tre Auteur , sont deux adverbess qu'on ne  
 doit point confondre. *Justement* , dit-il ,  
 veut dire *avec justice* , & *juste* avec *justesse*.  
 C'est-a-dire , s'il en faut croire cette déci-  
 sion , que quand on dit : Je suis arrivé

*justement à l'heure*, il est *justement* sorti comme j'entrois, le mot de *justement* étant la même chose là, qu'*avec justice*, c'est comme si l'on disoit, Je suis arrivé *avec justice* à l'heure, il est *avec justice* sorti comme j'entrois. Et quand on dit tout de même: Il est venu *juste* au temps du diner; le mot de *juste* étant la même chose là qu'*avec justesse*, c'est comme si l'on disoit, Il est venu *avec justesse* au temps du diner.

Il fait sur le mot de *Sacrifice* une remarque que voici toute entiere. „ Considerez „ je vous prie, Madoate, comme en ce „ monde les choses vont de mal en pis. „ Les *Sacrifices* qui n'étoient destinez qu'au „ Createur, se font aujourd'hui aux crea- „ tures: de saints qu'ils étoient, ils sont „ devenus prophanes, & quoi qu'ils soient „ abolis envers Dieu, ils ne le sont point „ envers les hommes. Une femme *sacrifie* „ un de ses amans à un autre. Cet amant „ dépité qui avoit renoncé aux plaisirs, & „ *sacrifié* tous ses divertissemens à sa Dame, „ *sacrifie* à son rival les billets & les bras- „ lets de cheveux de sa maîtresse, & au „ lieu de *sacrifier* son dépit au plaisir de voir „ cette belle, il la quitte, & *sacrifie* son „ amour à son ressentiment. Voilà, con- „ tinue l'Auteur, les manieres dont on se „ sert de ce mot. Enfin, Madonte, il y „ a aujourd'hui tant de *sacrificateurs*, que „ même je l'ay été à mon tour; car lors  
que

„ que contre mon gré , & seulement pour  
 „ vous obeir j'ai travaillé à ces Remarques,  
 „ je vous ai fait un grand sacrifice.

Au sujet du mot de déconfiture , il dit :  
 „ Quant au mot de déconfiture pour dire  
 „ une défaite , outre qu'il est suranné , il  
 „ est d'ailleurs si aigre & si rude , que lors  
 „ qu'on l'entend prononcer , on n'y sçau-  
 „ roit rien trouver de doux que ce que son  
 „ équivoque signifie.

Notre même Auteur fait sur le mot de  
 Foudre & de Tonnerre , une remarque que  
 voici encore toute entiere. „ Comme il y  
 „ a plusieurs choses dans le monde qui se  
 „ ressemblent en apparence , & qui dans  
 „ le fond sont différentes , il y a aussi plu-  
 „ sieurs mots qui paroissent semblables en  
 „ signification , & qui toutefois ne le sont  
 „ pas. Je vais , Madonte , en faire plu-  
 „ sieurs chapitres ; & pour réveiller votre  
 „ attention par quelque chose de bruyant ,  
 „ je commence par des *foudres* & des *ton-*  
 „ *nerres*. Bien que ces deux mots semblent  
 „ équivalens en signification , ils expriment  
 „ deux choses différentes , comme vous le  
 „ verrez en ce second vers de M. Chape-  
 „ lain :

*L'Olympe comme Roy relevé jusqu'aux Cieux,  
 Laisse former la foudre , & gronder le tonnerre.*

„ Le premier forme du feu , le second fait  
 „ du bruit ; l'un brule , & l'autre se fait  
 „ entendre , quoi qu'ils s'accompagnent

„ toujours l'un l'autre. Mais comme ce  
 „ chapitre est tout foudre & tout tonnerre,  
 „ je le passe comme un éclair, de peur de  
 „ vous apprendre à gronder.

Voilà de quelle nature sont les Remarques nouvelles, les belles manières de parler, les expressions à la mode, les bons mots, & les pensées ingénieuses que notre Auteur annonce dans son titre, & dont tout son livre est composé. Il termine ce livre, en protestant qu'il soumet ses sentimens à ceux de Madonte : que n'approuver point ce qu'elle approuve, c'est un secret qu'il ignore : qu'en tous les doutes il ne prétend voir que par les yeux de Madonte. Mais j'entens ceux de votre esprit, lui dit-il.

*Car les yeux de votre visage,  
 Ces beaux yeux qui font le partage  
 D'un bon ou d'un malheureux sort,  
 Ne me feroient voir que ma mort.*

Au reste, de toutes les remarques de cet Auteur, nous n'en avons point trouvé de plus propre à terminer cet article, que celle qu'il fait sur *s'ériger en sot*, *s'ériger en ridicule*. La voici. Le terme d'*ériger* ne signifie que *hausser* ou *élever* : ainsi, il me semble, dit-il, qu'il faut être bien sot & bien ridicule pour dire *s'ériger en sot* & *en ridicule*, au lieu de, *degenerer en ridicule*. . . Mais, Madonte, je ne sçai comment ma plume m'a emporté, & je dois craindre que vous ne me disiez les mêmes choses qui sont à la tête de ce chapitre, & je m'*érige en sot* & *en ridicule*.

*La Langue. On connoitra en quoy consiste l'utilité de cet Ouvrage par la lecture des avertissemens qui le précédent. A Paris chez Urbain Coustelier, rue saint Jacques. 1705. in 12. pagg. 403.*

**T**Out homme mediocrement éclairé, qui auroit lû Montagne, Charron, & quelques autres Auteurs de même goût, & qui d'ailleurs se seroit accoutumé à faire quantité de reflexions sur soy-même, pourroit composer un Livre comme celui-ci, ou à peu près. On y trouve de bonnes choses, des maximes solides, des décisions & des remarques qui partent d'un jugement sain & bien disposé : mais il faut avouer que ces bonnes choses sont assez communes, que peu de gens ignorent ces maximes solides, & que quoi que ces décisions & ces remarques soient tout à fait judicieuses, elles ne sont pas fort propres à faire une impression vive & agreable dans l'esprit, parce que les charmes de la nouveauté leur manquent. Il est vrai qu'il seroit difficile de découvrir dans la Morale des matieres neuves, & qui n'eussent jamais été employées : On les a toutes rebattues une infinite de fois. Mais la maniere de les proposer pourroit encore être nouvelle ; & en évitant les tours usez, on pourroit encore surprendre l'esprit, comme si on lui montrait de nouveaux objets. Au reste, un tour usé n'est pas toujours un tour dont on se soit beaucoup servi ; il y en a qui ne plaisent qu'une fois, & dans

une seule personne. Tel est celui qui se sert, en parlant perpétuellement de soi-même: encore ne voudroit-il assurer que cette methode ait un grand plaisir à ceux qui vivoient en ce temps. Ce qui est certain, c'est que me qui dans la conversation se passe tous les jours en jeu, deviendroit insupportable si on y lisoit un Livre & converser avec un Livre fait, c'est la même chose, à un certain point près, qui est qu'on n'a pas le temps de fatiguer son homme autant qu'on le veut; mais en recompense on se voit quitter avec moins de facilité.

Notre Auteur a cru devoir insinuer ce qu'il sent, & nous apprendre comment il sent, ce qu'il pense, ce qu'il dit dans les différentes occasions, & nous oublier de nous instruire aussi de ce qu'il sent pas, de ce qu'il ne pense pas, de ce qu'il ne fait pas, & de ce qu'il ne dit pas, & d'autres occurrences. Peut-être un jour fort aise de sçavoir que les années augmenteront l

tres hommes lui ressemblent. Cela a un air de franchise & de naïveté qui plait, & d'ailleurs on est porté naturellement à avoir de l'inclination pour une personne qui a les mêmes défauts que nous, & qui ne s'en estime pas plus malheureux. Notre Auteur au contraire évite fort prudemment toutes sortes de medifance; & s'il découvre de temps en temps quelque foible en sa personne, il ne manque pas de faire sentir qu'il travaille serieusement à s'en corriger.

Cette conduite est extrêmement sage, & l'on ne peut la blâmer sans être injuste. Rien n'est plus louable que de travailler tous les jours à perfectionner sa langue; on se rend par là tres propre à reformer celle des autres. Les langues sur lesquelles notre Auteur s'exerce dans ce Livre, sont la langue du babillard, la langue du silencieux, la langue du diseur de bons mots, la langue du polifson, la langue du railleur, la langue de celui qui dispute, la langue de l'opiniâtre, la langue de l'étourdi, la langue du complimenteur, la langue de celui qui loue, la langue du flateur, la langue du menteur, la langue de celui qui se vante, la langue du medifant, la langue de celui qui jure, la langue de celui qui promet, la langue du nouvelliste, la langue de celui qui fait des rapports, la langue de celui qui conseille, la langue de celui qui fait des reprimendes, &c.



langue de celui qui instruit , la langue de celui à qui on confie ou qui confie un secret , la langue des femmes , la langue de l'amour , la langue de celui qui se plaint , & la langue de celui qui console. Si quelqu'un souhaite apprendre des nouvelles de quelqu'autre langue , il pourra lire un Livre composé par le P. Drexelius , & qui a pour titre , *Orbis Phaëton*.

*Lettre du P. TARTERON Jesuite , écrite à M..... à Lyon.*

**J**E suis bien informé, Monsieur, que les Libraires de Lyon y débitent depuis quelques mois , & dans les Villes circonvoisines , une Traduction des Odes d'Horace sous mon nom ; faite néanmoins par M. l'Abbé de Bellegarde, imprimée par le sieur Pralard , & jointe de mon consentement à celle de mes Satyres en 1700 ; & cela en vertu de la continuation de mon Privilège , qui me fut accordée pour les dix années seulement qu'elle renferme. Apparemment Pralard a envoyé à ses correspondans quelques Exemplaires de cette Traduction ; mon nom y est à la tête ; & par cette raison j'avois fait mettre dans le premier feuillet un petit *avertissement* que voici , *Je n'ai point fait la Traduction des Odes d'Horace , qui sont à la tête de ce Livre ; je n'en ai pas même lu une seule*

qu'à present : j'ai cru qu'il étoit juste de le déclarer ici , afin de laisser toute la gloire de cet Ouvrage à M. l'Abbé de Bellegarde , qui seul en est l'Auteur. Ce sçavant homme s'est fait assez connoître par plusieurs beaux Ouvrages fort bien reçus du Public. J'ai retouché quelques endroits de ce qui me regarde ; c'est-à-dire , de la premiere Edition des Satyres , des Epitres , & de l'Art Poétique ; & j'y ai changé quelques expressions qui ne me paroissent pas aussi simples & aussi naturelles qu'elles pouvoient l'être.

Cet avertissement seroit-il soustrait ou altéré ? L'Occasion , Vignette ordinaire d'André Pralard , & l'année 1700. seroient-elles changées ? je n'en sçai rien. Ce que je sçai est que l'impression de la Traduction nouvelle des Odes d'Horace , &c. que j'ai donnée au Public depuis six ou sept mois , est 1. toute autre que celle de mes Satyres , à laquelle elle est jointe. 2. La Vignette qui est avec mon nom à la tête de mon Ouvrage , consiste en une petite devise , dont le corps est une Ruche & des Abeilles qui voltigent autour & sur des fleurs , avec ces mots , *Puris insistere gaudent* , qui ont rapport à l'esprit de cet Ouvrage , & non pas à celui de Monsieur , &c. 3. L'année de l'impression n'est point 1700. mais 1704. quoi que le Livre n'ait commencé à être en vente qu'en 1705. Le Privilege est datté du 29. Juin 1704. & suivi d'une honnête Approba-

tion de M. Fontenelle ; & il n'en paroît aucune dans la Traduction des Odes de 1700. 4. Je passe exprès la difference des deux stiles ; peut-être me seroit-il avantageux qu'on ne les distinguât pas : mais je ne puis me démentir ; & , à l'élevation & l'élégance près , qui regnent dans les Odes & dans les Satyres d'Horace ; ma prose ne me semble différer d'elle-même , qu'autant que les vers Lyriques & les vers Hexamètres de ce Poëte , different entre eux. Je voudrois bien , Monsieur , que tout ceci fût sçu dans vôtre Province , & pour cause ; j'ai recours à vous : vous êtes plein d'honneur & de probité ; vous soutenez dignement les interêts de la justice , & vous l'aimez ; M. l'Abbé de B. . merite assurément qu'on la lui rende , rien n'est plus raisonnable que de le remettre en possession de la gloire que sa Traduction des Odes lui a acquise depuis près de cinq ans , & lui doit acquérir encore dans le Lyonois , & par tout où elle sera lue. Pour moi , si l'on me l'a attribuée jusqu'à present , je lui en fais de tout mon cœur une restitution publique. Loin de prendre le bien d'autrui , & même d'y toucher , je vous proteste qu'il ne me tomba jamais dans l'esprit , de l'envier le moins du monde , quelque précieux qu'il puisse être. En tout cas , j'ai lieu d'esperer que ce qui a porté mon Libraire à faire passer chez vous cette Tra-

duc-

duction entiere des Odes d'Horace sous mon nom , quoi que je n'aye pas l'honneur d'en être l'Auteur , le portera dans la suite à y faire passer celle dont je le suis en effet. Quoi qu'elle soit complete par raport à la bienséance , je ne disconviens pas néanmoins qu'elle ne soit imparfaite ; sur-tout , au gré de certaines gens qui sont d'une profession bien differente de la mienne. Je suis, &c.

*A Paris, ce Samedi 18. jour de Juillet 1705.*

Bona Praxis Confessariorum , sive Methodus bene administrandi Pœnitentiæ Sacramentum , dialogicè deducta , per FR. GASPAREM A SANCTA MARIA MAGDAL. de PAZZIS , Ordinis FF. B V. Mariæ de Monte Carmelo , S. Theolog. quondam Lectorem. C'est-à-dire , *La bonne Pratique des Confesseurs , ou Dialogues sur la Methode de bien administrer le Sacrement de Penitence. Par le P. Gaspard de Sainte Marie Magdeleine de Pazzi , de l'Ordre de Notre Dame du Mont Carmel , autrefois Professeur en Theologie. A Anvers , de l'Imprimerie de Knobart , chez François Muller , à l'Image S. Pierre. 1705. in 12. pagg. 362.*

**L**E Pere Gaspar se plaint de ce que parmi tant d'Auteurs qui ont traité de l'

Theologie Morale & des Sacre  
en a si peu qui ayent parlé  
de la maniere de bien admini  
crement de Penitence , & d'  
comme il faut. Les uns s'étend  
choses qui n'ont presque aucun  
la pratique ; les autres entrent  
dans quelque détail : mais ne v  
siderer les Confesseurs que sur  
Juges , ils tombent dans une e  
cieuse. Pour lui, il regarde da  
fesseur non seulement la qualite  
mais aussi celle de Medecin ,  
& de Pere. D'un côté la gran  
lui déplaît , parce qu'elle n'est  
rebuter ceux qu'il est question  
& de convertir ; de l'autre , u  
outrée ne paroît pas moins pe  
pretend tracer ici une route si  
qui s'écarte également des deu  
tez.

Son ouvrage est partagé e  
chapitres, où il traite de la do  
Charles touchant l'administratio  
nient de Penitence ; du Minist  
crement , & des qualitez qu'il  
de l'examen de conscience , de  
du bon propos , & des autres  
du Penitent ; de la confession  
des interrogations que doit fai  
fesseur ; de l'absolution , de ceu  
la doit accorder ou refuser ; de

n , des instructions que les Confesseurs  
ivent aux Penitens ; des pechez veniels ,  
s scrupules , du sceau de la Confession ,  
de la frequente Communion.

Après avoir raporté une bonne partie des  
structions de saint Charles Borromée , il  
narque que ceux qui suivent la morale se-  
re , avoient d'abord regardé ces instruc-  
ns comme la base & le fondement de leur  
étrine. Mais , ajoute-t-il , dès qu'on leur  
: fait voir qu'elles n'étoient pas si rudes  
ils pensoient , ils commencerent à les  
ier plus froidement , & à en faire moins  
cas. Il s'en trouve même , selon lui ,  
i osent insinuer que la doctrine de ce  
nt Prelat n'est pas exempte de défauts ;  
il n'a tracé que les premiers traits de la  
forme ; que de son temps une plus gran-  
severité n'eût pas été bien reçue , & qu'il  
accommodé les loix de la penitence à  
sfermité de son Clergé & de son peuple.  
Comme la trop grande severité ou le re-  
chement paroissent principalement dans  
sage que les Confesseurs font du pouvoir  
ils ont de refuser ou d'accorder l'absolu-  
n , notre Auteur s'étend beaucoup sur  
te matiere. Il s'applique sur-tout à refu-  
les raisons des Directeurs trop rigides.  
ux-ci ne manqueront pas de le trouver  
p relâché , & de lui reprocher qu'il se  
te lui-même dans l'excès , bien loin de  
tir le milieu , comme il le pretend. Ce

qui

que experience a appris jusqu'ou  
les miserables de l'homme.

Le Pere Gaspar avoue que son  
ni coulant, ni fort orné, & en  
aveu il se rend justice.

*Traité du Bonheur. Par M. F\* +*  
ris chez Jean Guilletat, rue S  
1705. in 12. p. 230.

**L'**Auteur dans sa Preface nous f  
de son Ouvrage. *L'homme,*  
*non seulement heureux dans tous*  
*dans toutes les conditions de la vie*  
*ne cesse de l'être dans les differentes*  
*où il se trouve, quoi qu'au sentime*  
*naire il paroisse tres miserable. C'est*  
*l'ouvrage que je te presente, Lecte*  
*j'ai dit la verité.*

Ne nous nous amuserons pas à

*Il rien dans l'Univers qui ne s'aneantisse  
ans cette Puissance suprême dont il tire son  
être.*

**On ne trouve ici que de pitoyables am-  
ications, dont le ridicule est si plat, que  
s ne le jugeons pas même propre à di-  
ir les Lecteurs.**





JOURNAL  
DES  
SCAVANS

Du Lundi 24. Aoust MDCCCV.

---

*Histoire de l'Academie Royale des Sciences  
née 1702. avec les Memoires de Mat  
tique, & de Physique pour la même  
Tirez des Registres de cette Academie.  
ris chez J. Boudot, rue S. Jaques.  
in 4. pagg. 139. pour l'Histoire, &  
pour les Memoires. Et à Amsterdam  
G. Kuyper. in 12. pagg. 184. pour  
toire & 437. pour les Memoires.*

**D**ANS le premier Extrait que nous  
donné de ce volume le 15. Juin d  
p. 689. nous en sommes demeurez  
ticle de la Chimie. Cet Article con  
1. des experiences curieuses faites au  
ardent du Palais Royal; 2. plusieurs  
ses de plantes fermentées; 3. Divers

ions Chimiques. On trouve de plus rapport à ce même Article dans les Mém. de M. Boulduc sur l'Épave; & un petit traité de M. Homberg sur le Sel principe.

Il est de ce sçavant Chimiste que sont les expériences faites au Miroir brulant, placé au Jardin du Palais Royal. Il y a longtemps que l'on avoit songé à se servir dans les opérations chimiques des rayons du Soleil réunis par le Miroir ardent; mais comme on n'y employoit que des Miroirs concaves & de métal, qui brûlent par reflexion; on n'en tiroit aucun avantage.

Les rayons du Soleil tombant sur les Miroirs de haut en bas, ne peuvent être réfléchis que de bas en haut; ainsi quand on avoit exposé au foyer dans un vaisseau des matieres solides pour les fondre, on étoit obligé de donner au vaisseau une situation renversée pour présenter les matieres aux rayons venans de bas en haut; ce qui étoit fort incommode, & souvent dangereux, tant qu'elles couloient à terre dès qu'elles commençoient à sentir l'action des rayons; ce qui étoit un grand inconvénient ne laissant aucun lieu à des expériences suivies & de durée, le Miroir ardent étoit une curiosité presque entièrement inutile.

On n'ignoroit point que des Miroirs concaves de verre, au travers desquels les rayons passent & vont se réunir de haut en bas, donneroient la facilité que les autres n'avoient

de tenir les matieres en experienc long-temps qu'on voudroit; mais on roit pas osé esperer qu'on reüssist ja fondre, & à tirer du four d'assez masses de verre propres à faire des de la grandeur necessaire; & moins e qu'on trouvât le secret de travailler d ses d'un poids si énorme, pour leu ner la figure convenable; puisqu'à peut-on aller jusqu'aux verres des g lunettes qui n'ont que quelques pou diametre.

On a vû dans les Histoires de 16 de 1700. que M. Tschirnhaus Gentil-h Allemand, & l'un des Academicien ciez, a trouvé ce difficile secret, & fondu, & travaillé des verres convex ne grandeur extraordinaire. Celui qui Palais Royal est un de ces grands v Monseigneur le Duc d'Orleans l'a fai d'Allemagne, & a eû la bonté d'en p tre l'usage à l'Academie. Tout le fçait jusqu'où ce Prince porte la con ce des Arts, & l'on ne sera point d'entendre dire ici à notre Historien l'Academie ne se servira pas du Mir dent avec plus d'intelligence que S. Ce verre a trois pieds de diametre, foyer est à douze pieds, mais il est r ché à neuf pieds par le moyen d'une de lentille. Le foyer ainsi rapproc tellement retreci, qu'au lieu qu'il a

pouce & demi de diametre, il n'a que huit lignes; ce qui le rend très-vif, en sorte que les matieres qui n'étoient pas fusibles au premier foyer, se fondent en un moment au foyer rapproché & retreci. Les deux lentes exactement paralleles, sont montées sur deux mêmes bras de levier, qui se meuvent sur des roues, & qu'on peut hauffer & baiffer selon la hauteur du Soleil.

Les experiences que l'on rapporte ici regardent la nature de l'or & de l'argent; Elles font voir que ces deux metaux que jusqu'à present on avoit crûs fixes, sont volatils au feu du Soleil, comme les autres metaux le sont au feu des fourneaux.

L'or fin mis au foyer, petille, & jette jusqu'à 7. ou 8. pouces de distance une infinité de petites goutelletes qui étant reçues sur un papier, & ramassées, font une poudre d'or veritable; ainsi ce changement n'apporte aucune alteration à la substance même de l'or.

Quand on l'éloigne un peu du point précis du foyer, il fume beaucoup d'abord, & presque aussi-tôt il s'en change une bonne partie en verre violet foncé, si l'experience est faite sur de l'or reduit en chaux par l'esprit de sel; car si c'est de l'or calciné par le mercure, le verre est d'abord sans couleur & transparent, mais ce verre tenu quelque temps en fonte, perd peu à peu sa transparence, & passant de la couleur de

ne fait que tomber, & se perd  
perd très-lentement. Il se fixe  
si l'on n'avoit soin de le rappro  
yer de temps en temps.

L'argent exposé au point brun  
plus que l'or, & s'en va plus  
mée. Si c'est de l'argent au  
plomb, il ne se vitrifie point, n  
quart d'heure un gros diminue  
grains, ce qui va à plus d'un tiers  
de l'argent affiné par l'antimoine  
change en verre, & cela d'une ma  
ferente de celle dont se fait la  
de l'or. Une grande différence e  
re de l'argent & celui de l'or, le  
premier est volatile, & s'en va  
avec la masse de son argent, au  
verre de l'or est fixe.

Tous ces Phenomenes sont de  
le Memoire de l'Auteur avec a

ue l'or; ce qui vient, selon M. Homberg, de ce que l'or qui contient du mercure, du soufre métallique, & de la terre, étant inégalement décomposé par la chaleur du soleil, le Mercure qui fait la grande pesanteur de ce métal, s'envole, & laisse le soufre & la terre qui se vitrifient. Le verre de l'or étant donc composé que de deux principes moins pesans l'un & l'autre que le Mercure qui entre dans la composition de l'or, doit aussi nécessairement moins peser que l'or. Mais comment accorder la volatilité du Mercure avec sa pesanteur? Parfaitement bien: tous les principes le Mercure est celui qui a le plus de facilité à se diviser, & qui se divise pour ainsi dire en plus petits atomes; c'est de là que naît sa volatilité malgré sa pesanteur. Ce point de la vitrification est expliqué avec soin dans l'Extrait de l'Historien.

M. Homberg rend aussi raison pourquoi l'or & l'argent qui ont été fondus au soleil, qu'on a laissé figer, sont ensuite plus facilement dissous par leurs dissolvans ordinaires; & pourquoi ils sont alors dissous sans ébullition sensible: deux autres circonstances dignes de remarque, & qui lui donnent occasion d'expliquer la nature du feu ordinaire, & de faire voir combien ce feu est moins subtil, moins pénétrant, & moins actif que celui du soleil. Ainsi à l'aide des *grands verres ardents* que l'on doit à

l'Auteur de l'Histoire , , nou  
,, fans trop presumer , esperer  
,, que presque nouvelle , puisq  
,, vons une nouvelle clef pour  
,, la composition interieure des  
joutons que cette clef ne sçauroi  
les mains d'un plus habile hon  
celebre Auteur des experiences c  
nons de rapporter. Le Public  
avec joye qu'il en promet encor  
nombre d'aussi extraordinaires fa  
même soin sur differentes matie  
confirmeront nos esperances su  
avantages que la Physique peut  
sage de la nouvelle clef.

— Les Analyses des Plantes fern  
de M. Lemery le fils , qui les a  
exactement avec celles que feu  
lin avoit faites des mêmes Plant

rations de Chimie , il doit faire hor-  
 r à ceux qui s'en acquittent avec l'exac-  
 de de M. Lemery. Les Plantes dont  
 rapporte ici en abrégé les Analyses ,  
 t la Scrophulaire aquatique , l'Yquetaya  
 M. Marchant , les Pois verts , les Roses  
 s , & les Guignes. Il est bon de re-  
 quer sur l'Yquetaya , que M. Lemery  
 a fait l'Analyse sans fermentation , afin de  
 ux comparer son operation à celle de

M. Bourdelin sur la grande Scrophu-  
 e aquatique , & de s'assurer si l'Yque-  
 & cette Scrophulaire sont la même  
 te , comme on l'a découvert depuis  
 . On nous dit ici que les produits se  
 yverent de part & d'autre d'une con-  
 nité à surprendre ceux qui sçavent com-  
 les mêmes operations varient ; ce qui  
 firme la découverte. Nous remarque-  
 encote un fait singulier , c'est qu'une  
 entation de huit ans & demi où l'A-  
 mie avoit laissé des Roses , n'empêcha  
 qu'au bout de ce temps-là elles ne  
 ifsent beaucoup.

Dans les diverses observations Chimiques  
 trouve deux remarques de M. Dodart,  
 le sel volatil qui se tire des Plantes &  
 Animaux par la distillation. La pre-  
 re est que le goût & l'odeur desagrea-  
 de ce sel , qui lui ont fait donner le  
 n de sel urineux , ne viennent point  
 el même , cette mauvaise qualité doit



être attribuée à quelque portion d'huile brulée que ce sel entraîne apparemment avec lui. Une preuve que ce désagrément est étranger à ces sels volatils, c'est qu'il n'en est pas inseparable. La preuve est confirmée par deux exemples que fournit M. Homberg. Il a trouvé pour les fièvres malignes un febrifuge qui est un sel fixe volatilisé; absolument sans odeur & sans saveur, & il a fait voir aussi un sel vegetal fixe volatil, qui n'a de même ni odeur ni goût. La seconde remarque de M. Dodart qui dit la tenir de feu M. Bourdelin, est que des chairs bouillies en consommé, & ensuite mises à la distillation, ne rendent pas moins de sel volatil que si elles avoient été distillées crues. Selon cette remarque, dans les bouillons d'écrevices que l'on ordonne aux malades, on peut laisser cuire les écrevices autant qu'on voudra, & donner ainsi aux bouillons un goût agreable, sans craindre la dissipation des sels volatils.

Ces remarques sont suivies des observations de M. Geoffroi sur les Eaux de Vichi, & de Bourbon; & de M. Chomet sur celles du Mont d'or en Auvergne. Parmi les diverses guerisons bien averées que ces dernieres Eaux ont faites, on nous dit que des aveugles y ont recouvré la vue. Après cela on ne doit pas avoir de peine à croire que ce sont les Eaux

de toute l'Auvergne qui ont le plus de réputation.

Il y a bien des remarques utiles dans le Memoire de M. Boulduc sur la Scammonée. Ce qu'on appelle Scammonée est le suc laiteux d'une Plante de même nom, épais, & desseiché aux rayons du Soleil dans les lieux mêmes où croit la plante. La Scammonée qui vient de Smyrne, est tres mauvaise; celle qui nous est apportée d'Alep est la bonne. Ce remede est mis avec raison au nombre des purgatifs violens, M. Boulduc n'a pourtant pas trouvé qu'il fût aussi violent qu'on le fait, ni qu'on eût besoin de tant de preparatiions pour le corriger. Il n'y a qu'à le bien choisir, & qu'à le laisser tel qu'il est, sans separer, comme on a coutume de faire, sa partie resinieuse, de ce qu'on prend pour sa partie terrestre, & qui est, selon M. Boulduc, la veritable partie saline. La resine est ce qu'il y a de plus actif dans ce purgatif, comme dans tous les autres, mais c'est aussi ce qu'il y a de plus violent. Lorsqu'elle est dégagée, & denuée de la partie saline & de la partie mucilagineuse, elle devient souvent un vrai caustique, au lieu que toutes ces parties étant jointes ensemble, se modifient & se temperent les unes les autres, & rendent ce medicament tres parfait. Après ces remarques M. Boulduc expose les differentes Analyses qu'il a faites de ce remede, & nous

ouvrage complet où il a entrepris  
des Elemens de Chimie. Ces  
ront divisez en six chapitres :  
traitera des principes Chimiques  
le second du Soufre, que M.  
reconnoit pour seul principe ac-  
sième, du Sel; & les trois autres  
de l'Eau, & de la Terre.  
berg donne ici le chapitre du S  
autres chapitres qui devoient par  
ci ne s'étant pas encore trouve  
paroître.

Il les donnera tous les uns :  
tres dans les Histoires suivantes.  
vera dans cet Essay que M. H.  
sulte au Public le moyen de voir  
les sels fixes. Comme après  
il a dessein de publier un Co  
tions, cette découverte est un

poser à ses yeux ce qu'il avoit auparavant divisé par des operations plus communes.

L'Article de la Chimie est suivi de celui de la Botanique. On y voit quelques nouvelles experiences de M. Dodart sur la perpendicularité des tiges par rapport à l'horison. Dans les diverses observations il est parlé de la graine de Tournesol , comme d'un spécifique excellent pour la fièvre , & pour plusieurs autres maladies ; & de deux especes de Plantes appellées Thé , dont le Frere Yon Jesuite Apoticaire de la Mission à la Martinique , a envoyé la description à M. Lemery. Mais ce qu'il y a dans cet Article de plus étendu , & de plus curieux , est la description du Labyrinthe de Candie , avec quantité d'observations sur l'accroissement & sur la generation des Pierres. C'est un morceau de M. Tournefort , plein de recherches peu communes , & écrit avec beaucoup d'élégance.

Le Labyrinthe dont il parle n'est pas celui qui a été si fameux dans l'antiquité & dont il y a long temps qu'il ne reste rien , mais un autre Labyrinthe qui subsiste , & qui est formé d'une infinité d'allées ou de rues creusées sous une montagne. Comme il est dangereux de s'y égarer , ceux qui connoissent le merite de M. Tournefort lui sçauront bon gré d'avoir multiplié les *precautions pour ne pas s'y perdre.* La

description descend dans un détail qui sera lu avec plaisir dans le Mémoire de l'Auteur.

On a déjà dit que ce n'étoit pas une simple description. Quelques faits extraordinaires qui se présentent dans cette grotte, considerez avec des yeux de Physicien par M. Tournefort, donnent lieu à une Dissertation curieuse sur la végétation des Pierres & des Metaux. C'est un Système qu'il avoit déjà proposé, Système hardi, & paradoxé à la vérité, mais que les observations nouvelles rapportées ici, & appuyées des reflexions & du raisonnement solide de notre Sçavant Botaniste, rendent tout-à-fait vrai-semblable.

La Géometrie fournit quatre ou cinq morceaux considérables. Le premier est de M. Tschirnhaus. Il y propose *l'essay d'une Methode pour trouver les Touchantes des Courbes Mechaniques sans supposer aucune grandeur indefiniment petite*. Ce titre semble annoncer une Méthode qui s'étend généralement à toutes sortes de Courbes Mechaniques; Dans le fait il ne s'agit ici que de ce genre de Courbes Mechaniques seulement qui ont pour abcisses les arcs d'une Courbe géométrique, & pour ordonnées les parties correspondantes des perpendiculaires à l'axe commun, interceptées entre les deux Courbes, la Geometrique & la Méchanique. Il y a encore dans

le titre un autre point, auquel l'essay ne satisfait qu'en apparence ; ou , pour dire les choses comme elles sont , ne satisfait pas même en apparence. On promet de ne *supposer aucune grandeur indefiniment petite*, & cependant l'Auteur de l'Histoire remarque tres-bien que M. Tschirnhaus suppose un arc infiniment petit qu'il confond avec la corde. L'Historien pouvoit dire quelque chose de plus ; à quelque circuit près il seroit difficile de montrer la plus legere difference entre la Méthode proposée , & celle du Calcul differentiel dans les mêmes cas.

Il est encore parlé d'une excellente découverte de M. Tschirnhaus ; c'est une Méthode generale pour les quadratures , qui ne laisse rien à desirer. Il en a montré un échantillon à l'Academie sur la quadrature de la Parabole d'Archimede ; mais le fond de la Méthode est un secret qu'il n'a pas communiqué ; & dont les Geometres doivent mériter la revelation par leurs empressements.

Après ce qui regarde M. Tschirnhaus , viennent les recherches de M. de la Hire sur la Courbe que décrit un rayon de lumiere en traversant l'Atmosphere ; des Remarques de M. Rolle sur les Lignes Geometriques ; la Section indefinie des arcs de cercle en telle raison qu'on voudra , avec la maniere d'en déduire les Sinus , par M. Ben-

noulli l'Ainé. Professeur à Bâle; & la solution d'un Problème concernant le Calcul integral, avec quelques abreges par rapport à ce Calcul, excellent morceau de M. Bernoulli le Jeune Professeur à Groningue.

La Courbe qu'examine M. de la Hire a déjà été donnée dans les Journaux de Leipfik; mais on trouvera bien des considerations particulieres dans le détail où ce Sçavant Academicien est entré. On sçait que les rayons de lumiere se rompent en passant d'un milieu dans un autre de differente densité. Si celui dans lequel ils passent est uniforme, c'est-à-dire par-tout également dense, ou également rare, ils ne se rompent qu'à la surface qui separe les deux milieux, & continuent ensuite leur route en ligne droite; mais si la densité du milieu que les rayons traversent, augmente ou diminue, à mesure qu'ils penetrent plus avant, il est évident qu'étant obligez continuellement à se rompre, il faut de necessité qu'ils décrivent une ligne courbe. Ainsi comme dans notre Atmosphere les densitez vont toujours en croissant depuis la surface de l'Atmosphere, jusqu'à celle de la terre, les rayons ne peuvent venir à nous qu'en décrivant une ligne courbe. Il est question de sçavoir quelle est cette Courbe.

Nous avons ici deux Memoires que M. de la Hire a donnez sur cette matiere. Dans le premier, il s'attache d'abord à déterminer

ner la proportion que suivent les densitez de l'Atmosphere par rapport aux differentes hauteurs ; car c'est en effet de cette détermination que dépend celle de la Courbe qu'on cherche. En supposant la Regle de M. Mariotte qui veut que l'Air se comprime dans la raison des poids dont il est chargé ; ce qui est sensiblement vrai dans les condensations moyennes ; M. de la Hire démontre geometriquement que les densitez de l'Atmosphere à differentes hauteurs, sont entr'elles comme les racines des hauteurs ; cela posé, & raisonnant sur le principe de M. de Fermat à l'égard du plus ou du moins de facilité qu'a le rayon lumineux à se mouvoir dans des milieux de differente densité, il trouve bien-tôt que la Courbe décrite est une Cycloïde, ou plutôt une Epicycloïde, à cause que les differentes couches de l'Atmosphere sont concentriques à la terre.

Comme dans ce premier Memoire on n'a considéré qu'un certain rayon lumineux penetrant l'Atmosphere sous une inclinaison déterminée, suivant laquelle étant pris à la surface de l'Atmosphere il en feroit une tangente. la demonstration ne paroît pas convenir à toutes sortes d'inclinaisons ; mais dans le second Memoire M. de la Hire la rend generale pour tout rayon lumineux, sous quelque angle qu'il tombe sur la surface de l'Atmosphere. On verra cet habile Geometre manier dans ces deux Memoires



les Infiniment petits avec beaucoup d'adresse. Il est bon au reste de remarquer ici que dans le second Memoire il y a une faute d'impression \* à la page 185. à la dernière ligne;

au lieu de  $\frac{m m a}{n n} \sqrt{\frac{y}{a}} - y \sqrt{\frac{y}{a}}$ ; il faut mettre

$$\frac{m m a}{n n} \sqrt{\frac{y}{a}} - y \frac{y}{a}$$


---


$$\sqrt{\frac{m m}{n n} \frac{y}{a}}$$

Nous passons à regret les Remarques de M. Rolle sur les lignes Geometriques; nous en aurions parlé avec plaisir, si nous avions pû les entendre; mais ce sont, ainsi que le titre même le porte, de *secondes Remarques*, qui en supposent de premières données dans un Memoire qui n'est pas encore sorti des Registres de l'Academie. M. Rolle renvoye à ce Memoire; mais il semble qu'il eût été plus à propos de publier les premières Remarques avant les secondes, ou de tirer au moins du Memoire qui n'a pas vû le jour, ce qui étoit nécessaire pour l'intelligence de celui-ci.

La Methode de M. Bernoulli de Bâle pour la section de l'angle ou de l'Arc circulaire en raison donnée, consiste à prendre d'a-

bord

\* Cette faute est corrigée dans l'édition d'Amsterdam.

bord l'expression generale des cordes qui  
 soutiennent des arcs continuellement dou-  
 bles les uns des autres. Ces cordes se trou-  
 vent exprimées par différentes Equations où  
 l'inconnue monte à differens degrez : mais  
 ce qu'il y a de fin & de subtil dans la re-  
 cherche de notre Geometre, c'est qu'il a dé-  
 couvert une loi très cachée qu'observent les  
 nombres qui sont les coëfficiens de ces E-  
 quations. Il faudroit un grand discours  
 pour faire entendre bien clairement quelle  
 est cette Loi, qui certainement ne se fût  
 pas offerte à des yeux moins clairvoyans ;  
 il suffira de dire en general, que M. Ber-  
 noulli s'est apperçû que les nombres coëffi-  
 cients dont il s'agit, étoient des termes de  
 certaines progressions, pris justement à la  
 première, seconde, quatrième, huitième  
 place, &c. ce qui lui a fait connoître que  
 dans les mêmes progressions les termes pris  
 à la troisième, cinquième, sixième place,  
 &c. étoient aussi les nombres coëfficiens des  
 Equations par lesquelles on pouvoit expri-  
 mer les cordes des Arcs 3, 5, 6, 7, &c.  
 c'est-à-dire des arcs qui remplissent les vui-  
 des que laissent entr'eux ceux de la progres-  
 sion double 1, 2, 4, 8, &c. Par ce moyen  
 on a toutes les cordes des Arcs pris selon la  
 suite naturelle des nombres 1, 2, 3, 4, 5,  
 &c. & par consequent les Arcs mêmes,  
 c'est-à-dire tout ce qu'on vouloit avoir.

M. Bernoulli ayant ainsi trouvé les Arcs

par le moyen des cordes, renverse le Problème, & cherche ensuite les cordes, ou ce qui revient au même, les sinus, par le moyen des Arcs dont la valeur seroit donnée. On peut voir le détail, & le succès de cette nouvelle recherche dans le Memoire même; c'est une piece tout-à-fait digne de l'Auteur.

Le Problème résolu par M. Bernoulli Professeur à Groningue, & frere de celui dont on vient de parler, finit l'Article de la Geometrie; c'est un Problème d'une grande étendue, & d'une grande utilité; il regarde le Calcul integral, & il ne s'en faut pas beaucoup qu'il n'embrasse ce calcul tout entier. Une quantité differentielle étant proposée avec ces deux conditions; l'une, qu'elle soit delivrée d'incommensurables; l'autre, qu'avec des grandeurs constantes à discretion elle ne contienne qu'une grandeur variable élevée d'ailleurs à tel degré qu'on voudra; il s'agit de l'integrer, si elle est integrable; & si elle ne l'est pas, de la reduire à la quadrature, ou de l'Hyperbole, ou du Cercle. Tel est le Problème que M. Bernoulli résout, & dont la solution fournit une des plus generales Methodes d'integrer qu'on ait trouvées jusqu'ici.

Il apprend d'abord à separer de la differentielle proposée, tout ce qui peut être integré par les regles ordinaires; & il fait ensuite changer ce qui reste, en plusieurs dif-

ferentielles Logarithmiques, qui donnent la solution requise.

Pour faire sentir la beauté & l'étendue de sa Methode, il l'applique à un très-bel exemple, & fait ensuite quantité de remarques utiles qui feront plaisir à ceux qui s'intéressent à la perfection du nouveau Calcul.

L'Article de l'Astronomie est curieux par les observations de deux Comètes qui se sont fait voir environ deux mois l'une après l'autre; par les sçavantes reflexions de M. Cassini le pere, qui compare les nouvelles observations avec des observations précédentes, & qui trouve entr'elles des rapports assez favorables à l'hypothese du retour des Comètes; par quelques remarques que M. de la Hire oppose à ce sentiment, en nous donnant ses observations de la Comète qui a paru la dernière; & par l'apparition de trois taches différentes dans le Soleil la même année, & dont une a disparu, avec des circonstances qui pourroient convenir à ces masses flottantes du Systême de M. de la Hire proposé dans l'Histoire de 1700. Ces taches ont été observées, & suivies exactement par Messieurs Cassini, aussi-bien que par M. de la Hire. Il est aussi parlé d'une Colonne de lumière perpendiculaire à l'horizon, haute de 9. ou 10. degrez, égale par-tout en largeur au diametre du Soleil dont elle sembloit sortir, Phenomene observé avant le lever de cet astre, & même  
quel

quelque temps après, par M. de la Hire qui en a imaginé la cause, & qui en donne l'explication. On trouve encore parmi les observations mêlées une Eclipsé de Lune causée seulement par la penombre de la Terre, & observée par M. Plantade de Montpellier, & par M. Clapiers. Enfin il y a dans cet Article un bel Extrait des Tables Astronomiques que M. de la Hire fit paroître en 1702. & dont nous avons rendu compte au Public dans le 18. Journal de 1703. p. 461.

La premiere recherche qui se presente dans l'Article de la Geographie, est celle du raport des mesures itineraires anciennes avec les modernes, par M. Cassini. La distance de Narbonne à Nismes a été comprise dans l'Ouvrage de la Meridienne prolongée par cet Astronome, & cette distance est de 67500. toises de Paris. Strabon détermine aussi la distance de ces deux Villes, & il la fait de 88. milles, ce qui donne pour la valeur d'un mille 767. toises de Paris. M. Cassini a aussi comparé la distance de 25. milles marquée entre Bologne & Modene dans l'Itineraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger, avec celle que les Peres Riccioli & Grimaldi, & lui-même ont trouvée, qui vaut 19147. toises de Paris; ce nombre de toises étant divisé par celui des milles, qui est 25, il vient 766. toises de Paris pour un mille. M. Cassini pousse ses recherches plus loin; mais ces exemples  
suffi-

ffisent pour faire juger de sa Metho-

On rencontre ensuite des *Reflexions* sur la mesure de la Terre, rapportée par Snellius dans son Livre intitulé *Eratosthenes Batavus*. Les font de M. Cassini le fils. Au retour d'un voyage pour la prolongation de la Merienne, il voulut comparer la mesure de la terre qu'on venoit de trouver, par la voye des triangles, avec celle de Snellius déterminée par la même Methode vers le commencement du 17. siecle. Cette comparaison l'ayant obligé de calculer les mêmes angles que Snellius avoit calculez, il y a decouvert une erreur considerable, qui peut avoir jetté ce Mathematicien Hollandois fort in du but.

Le dernier morceau de cet Article est sur une ancienne communication de la Mediterranée & de la Mer Rouge. M. Boutier parcouru, par l'ordre de M. le Comte de Montchartrain, & avec des Memoires de M. Delisle, tout le Delta d'Egypte, & en a rebelli considerablement la carte qui étoit fort figurée. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette carte est un bout de canal que M. Delisle juge devoir être une partie de celui qui faisoit autrefois la communication du Nil & de la Mediterranée avec la Mer Rouge. Comme cette ancienne communication est aujourd'hui ignorée même des plus Sçavans, M. Delisle établit ce fait par le témoignage

de jurer, des amercures propres  
ce sentiment par un homme de Pro

Il nous reste encore trois Articles  
drographie, l'Acoustique, & la Med  
Il n'y a dans le premier de ces Artic  
ne Réponse de M. de Chazelles à  
Remarques de M. de Lagny Acad  
Associé, & Professeur d'Hydrograph  
chefort, sur la construction des cartes  
graphiques, & des Echelles de Latit  
convenant de la justesse des Remar  
de Chazelles soutient que la pratiq  
demande, ni ne permet l'extrême q  
que souhaiteroit M. de Lagni. Il a  
extraordinaire que la Reponse parol  
les Remarques auxquelles on répon

L'Acoustique ne nous fournit au  
piece, mais c'est une especé de peti  
où M. Sauveur fait l'application de

qu'il contient. On y voit la maniere de tailler des meules pour des verres hyperboliques, & en general de tourner tous les conoïdes. La reduction des mouvemens des animaux aux loix de la Mechanique; (on ne peut s'empêcher de remarquer que M. Borelli est repris ici avec beaucoup d'injustice;) la Resistance des solides en general pour tout ce qu'on peut faire d'hypotheses touchant la force ou la tenacité des fibres des corps à rompre, & en particulier pour les hypotheses de Galilée & de M. Mariotte; ce Mémoire est excellent, & l'extrait qu'en donne l'Historien est d'une netteté & d'une beauté admirable; Des Remarques sur quelques arcs employez dans l'Architecture; La résistance des cylindres creux, & solides. La figure des fusées des Horloges à ressort; Un examen fort exact & tres utile de la force nécessaire pour remonter les bateaux; Quelques recherches sur la machine du P. Sebastien rapportée dans l'Histoire de 1699. & plusieurs Machines ou Inventions approuvées par l'Academie en 1702.

M. Carré, Associé Academicien, a été chargé par M. l'Abbé Bignon de décrire tous les Instrumens de Musique dont on fait usage en France, & qui sont au nombre de plus de 60. On nous apprend qu'il a déjà beaucoup travaillé, & pour conduire avec plus d'ordre une si grande entreprise, il a commencé par une theorie generale du son, qu'il



appliquera à chaque Instrument en particulier, après en avoir décrit la construction & la fabrique; ce qu'il a déjà executé à l'égard du Claveffin. Un travail comme celui-ci qui demande des lumieres & de l'exacritude, ne pouvoit pas être mis en de meilleures mains. L'Histoire finit par l'Eloge de feu M. Taillier Docteur Regent de la Faculté de Paris, & Eleve de l'Academie, né le 10. Janvier 1674. & mort dans Keyservert le 2. Juin 1702. d'une fièvre continue maligne.

OLAI BORRICHII de Causis Diversitatis Linguarum Dissertatio, primum in Terra nostris edita. Curante M. JO. GEORG. JOCH. Jenæ, sumptu Tobiaë Oerlingii, Litteris Krebsianis. C'est-à-dire, *La Dissertation d'Olais Borrichius sur les causes de la diversité des Langues; imprimée dans ce Pais pour la première fois, par les soins de M. Jean Georges Joch. A Jene, aux dépens de Tobie Oerlingius. 1704. in 18. pagg. 58.*

Olais Borrichius qui a composé ce Traité étoit un homme recommandable dans la Litterature; & les Sçavans du Nord estiment beaucoup ses Ouvrages. C'étoit un fameux Medecin de Danemarck, qui professoit les belles Lettres à Copenhague, & qui y est mort il y a huit ou dix ans, après y avoir fondé & fait bâtir un beau Collège.

college n'est pas un lieu où l'on instruit la jeunesse ; mais une maison où sont enrôlées honorablement seize personnes de talent & de mérite, qui n'ont pas de biens. Il y a que les gens du Pais qui puissent occuper ces places ; elles sont remplies par six Theologiens, deux Philosophes, deux Jurisconsultes, deux Astronomes, deux Juifs, deux Medecins, deux Orateurs, & deux Humanistes. Afin qu'ils ne se negligent pas tout-à-fait, ils sont obligés huit mois de l'année, & huit en Automne de faire un cours public chacun dans la science qu'il a choisie ; c'est le seul travail qu'on exige d'eux.

Georges Joch qui a pris soin de cette 2<sup>e</sup> Edition, est un Professeur designé pour la Philosophie dans l'Université d'Iene; dans presque toutes les Universitez d'Allemagne, on choisit d'avance des sujets pour remplir les chaires de Professeur quand elles viendront à vaquer ; de cette sorte lorsqu'ils succèdent à ceux qui les occupent ils sont plus en état de s'acquiescer promptement d'un emploi auquel ils ont eu le loisir de se preparer, & c'est un moyen de ne pas laisser que l'Université ne degenerate. Joch dans un mot de Preface qui est à la tête de cette Dissertation, prie seulement le Lecteur de trouver bon qu'il l'ait fait imprimer, étant persuadé que la reputation de *Borrchius* est suffisante pour prévenir

nir favorablement le Public sur la bonté & l'utilité de cet Ouvrage.

Il est divisé en 21. Articles, Borrichius l'a rempli à la maniere des Auteurs d'Allemagne, de beaucoup de citations. On n'y trouvera pas des recherches curieuses; il n'y a rien que de fort commun; mais à quelques observations près, tout y est d'ailleurs assez raisonnable.



XXXVII.

## JOURNAL

DES

## CAVANS,

3

Du Lundi 31. Août M.DCCV.

*Sublime des Auteurs, ou Pensées choisies, religieuses par matière suivant l'ordre Alphabétique. A Paris rue saint Jacques, chez Jean & Michel Guignard, vis-à-vis la rue du Plâtre, à l'Image saint Jean. 1705. n. 12. pagg. 499.*

N donnant au Public un Recueil comme celui-ci, un Auteur risque beaucoup plus que s'il mettoit au jour un Ouvrage de sa propre invention, parce qu'il expose à la critique non seulement son esprit, mais aussi son jugement & son gout. Néanmoins si l'on en veut croire notre Auteur, il est bien facile dans ce temps-ci de se dispenser de faire des recueils. Il faut presentement, *il, tirer des Livres, comme on a fait des*

pites qui recueillent tout sans  
qui mêlent le bon avec le mau  
lent avec le mediocre: mais ve  
selon lui, un compilateur de  
distingue. „ Il réduit avec me  
„ jets sous differens titres; il r  
„ le Sublime ou ce qui s'écarte l  
„ gaire, ce qui peut former l'h  
„ me, le rendre prudent, ing  
„ poli; & apprendre à son L  
„ étoit possible, la pratique & l  
„ du beau monde sans sortir de  
Voilà, continue-t-il, quel est le  
fin de cet Ouvrage.

Il renferme une infinité de  
l'Approbateur a eu grande ra  
dans son Approbation, qu'il  
sans agrément & sans utilité pour  
qui auront assez de discernement  
tout pour se démêler ces deux se fan

pensées & des sentimens de cette sorte. raison de cela est que chaque esprit se pour ainsi dire un Sublime à part : & ce qui paroît Sublime à l'un, n'est souvent qu'une exageration, une hyperbole, jugement de quelqu'autre.

Notre Auteur pourroit bien avoir fait cette reflexion, puisqu'il fait entrer dans son *lime* non seulement ce qu'on entend ordinairement par ce terme, mais aussi *ce qui est le plus du vulgaire* : il est certain que ces expressions empoulées & les metaphores si hardies ne sont point à l'usage du vulgaire ; ainsi rien n'empêche que de l'aveu même des plus severes critiques, il n'y ait en sens-là beaucoup de Sublime dans cet ouvrage. Nous en allons extraire quelques usées que nous n'examinerons point, ce qu'il suffit, comme le remarque notre Auteur, d'avertir l'esprit sans le déterminer ; ni sans se deffier de celui de son Lecteur qui veut être libre dans ses jugemens, & qui sçaura bien, s'il est doué de sens, prendre les choses du bon côté, & entendre une fine pensée sans commentaire.

*Consolation à une belle malade.*] Vous trouverez à mettre à profit ces indispositions si frequentes qui sont à votre jeunesse ce que les nuages sont à une belle matinée. S'il y a quelque chose qui vous pique, il y en a bien davantage  
 705. X X „ qui

„ qui vous parent ; encore vaut-il mieux  
 „ être des roses que des pavots , quoi que  
 „ la vie des pavots soit moins épineuse  
 „ que la vie des roses. Les pierreries ont-  
 „ elles pour rien le prix & l'éclat ? Pour-  
 „ quoy auriez-vous dès cette vie l'impas-  
 „ sibilité des étoiles , qui ne vous est pro-  
 „ mise que pour l'autre ? [ *Consolation inge-  
 „ nieuse.* ] Une personne n'est guere à  
 „ plaindre qui sçait se plaindre comme  
 „ vous ; & merite bien plus de louange  
 „ que de pitié : un mal n'est pas trop vio-  
 „ lent ny trop fâcheux quand il laisse la li-  
 „ berté d'écrire agreablement , & qu'il fait  
 „ crier avec harmonie. [ *Preuve que les es-  
 „ prits n'ont point de sexe.* ] C'est que Dieu  
 „ souffla d'une même bouche l'ame d'Adam  
 „ & l'ame d'Eve. [ *Esprits instructifs* ] Votre  
 „ esprit laisse de la beauté où il passe , &  
 „ il ressemble à cette riviere dont un an-  
 „ cien disoit : Elle cultive tout ce qu'elle  
 „ arrose , *Quidquid irrigat colit.* L'esprit  
 „ n'engendre jamais que des monstres de  
 „ des avortons , s'il n'est inondé pour ain-  
 „ si dire d'un fleuve d'érudition. [ *Tout que  
 „ l'esprit peut donner aux choses.* ] Ma fièvre  
 „ ne s'est point retirée de bonne foy , je la  
 „ reconnois par quelque surprise qu'elle me  
 „ fait depuis qu'elle ne me fait plus la guer-  
 „ re réglée. [ *Fâcheux.* ] Il changeroit en bile  
 „ toute la douceur d'un Pere de l'Oratoire  
 „ [ *Femmes sardées.* ] La Cloris de moi-

it bien la grand'mere de la Cloris de  
 11. Elle a cinquante ans plus que son  
 âge, & ses charmes ont vécu cinquan-  
 ans après leur mort. C'est une rare  
 auté, car elle vient de loin „&c. [*Il*  
*a rien qu'on ne fasse pour détruire la*  
*alignité de certaines femmes.*] Un je ne  
 ai qui voyant un arbre où la femme  
 son voisin s'étoit pendue, desira d'en  
 voir des greffes qui lui donnassent bien-  
 t un même fruit. [*Lettre galante.*] Vo-  
 e derniere lettre me charme, & je la  
 ouve belle depuis la tête jusqu'aux pieds.  
 usse bien voulu qu'elle n'eût point été  
 tée d'un jour de rhume & d'une  
 ille de medecine. [*Hydropisie.*] Un  
 ntro enflé est un tambour qui sonne la  
 traite. [*Effet de la jalousie.*] Un ma-  
 jaloux est l'intendant des plaisirs de l'a-  
 ant. [*Pierreries.*] Quelqu'un a dit a-  
 eablement que les diamans étoient des  
 agmens d'étoiles cassées. [*La presomp-  
 ne est de tous âges.*] Les jeunes gens di-  
 nt ce qu'ils font, les vieillards ce qu'ils  
 t fait, & les sots ce qu'ils ont envie de  
 ire.

n'est pas bien sûr que ce soit par pre-  
 tion que tous ces gens-là parlent; mais  
 qu'il en soit cette pensée, & celles qui  
 recedent suffisent pour donner une idée  
 ce que ce Recueil contient. L'Auteur  
 e qu'il n'a pas cité regulierement, par



la raison que le nom impose souvent. Cette raison n'est peut-être pas la seule, & l'on en devine aisément une autre, lorsqu'on voit ici que Martial se sert des vers d'Ovide, qu'Ovide s'exprime dans les termes de Plaute ou de Terence, & que Seneque décrit aussi élégamment un Cavalier qui veut courir la bague, que le pourroit faire quelque Auteur Moderne. Voicy le prétendu passage de ce Philosophe : „ Il se fit admirer par „ l'air galant dont il parut dans les barri- „ res, par la magnificence de son équipa- „ ge, par sa devise mystérieuse, la har- „ diesse de son action, sa force, son agi- „ lité, sa bonne fortune, & par son triom- „ phe. Mais il n'est pas nécessaire de prendre garde de si près aux citations : Ce qui est reconnu pour beau, remarque n'est Auteur, est toujours beau, de quelque part qu'il vienne. Il suffit que les pensées soient justes, & que chacune excelle en son genre, pour considérer cet Ouvrage en général comme la production d'un même esprit, ou d'un génie supérieur & universel. Notre Anonyme le dedie aux Beaux Esprits, par ce compliment. „ C'est à vous, BEAUX „ ESPRITS, qu'on adresse ce Recueil „ comme votre propre Ouvrage, étant „ seuls capables de connoître les pensées „ de vos égaux, ces grands hommes qui „ vous ont précédés, dont la plupart ne „ se sont expliqués pour ainsi dire que par

„ signés

signes ; à qui un seul mot suffit pour dire beaucoup , pour se faire entendre , & laisser au Lecteur intelligent , une bonne opinion de ce qu'à dessein ces Auteurs ont laissé à deviner. Si les Beaux Esprits reçoivent cette dedicace de bonne grace , aucun d'eux peut s'assurer de la reconnaissance de l'Auteur. Son remerciement est déjà tout dressé page 122. en ces termes : *Remerciement à un Bel-Esprit.* ] Vous sçavez de ceux qui distribuent la reputation on qu'il leur plait , & qui font à leur plaisir le bon ou le mauvais destin des ouvrages de l'esprit.

MICHAELI CAVE , SS. Th. Pr. Canonici Windessor. Scriptorum Ecclesiasticorum Historia litteraria , à Christo nato , usque ad sæculum XIV. facili methodo digesta , & nunc auctior facta , qua de vita illorum , ac rebus gestis , de secta , dogmatibus , elogio , stylo , de scriptis genuinis , dubiis , suppositiis , ineditis , deperditis , fragmentis. Accedunt Scriptores Gentiles Christianæ Relligionis oppugnatores , & cujusvis sæculi Breviarium. Accedunt Scriptores Gentiles Christianæ Relligionis oppugnatores , & cujusvis sæculi Breviarium. Additur ad finem cujusque sæculi , Conciliorum omnium tam generalium quam particularium historica noticia. Inferuntur suis locis veterum aliquot

duæ Appendices in unam co  
ineunte sæculo XIV. ad an  
M. DXXVII. ab ipso Auctore  
auctæ; & ad calcem operis I  
tres. I. de Scriptoribus Ecc  
certæ ætatis. II. de Libris &  
eclesiasticis Græcorum. III. de  
sariensis Arianismo, advert  
Clericum. Adjecti sunt Cata  
rum, & Indices Scriptorum  
liorum, atque rerum, alph  
nologici, &c. Editio noviss  
væ, sumptibus Chouet, G.  
Cramer, Perachon, Ritte  
Tournes. C'est-à-dire, *Hist  
des Auteurs Ecclesiastiques dep  
ce de Jesus-Christ, jusques au  
sicle. Par Guillaume Cave,*  
*Theologie, & Chanoine de M*

connoit les Ouvrages que Sixte de Sienne , Possevin , Bellarmin , le Mire , le P. Labbe , Gesner , Simler , Scultet , & plusieurs autres , ont composé sur ce sujet. Quoy que tous ces Ouvrages soient excellens par rapport au dessein que chacun de ces Auteurs s'étoit proposé , M. Cave a cru qu'il ne seroit pas inutile de travailler sur la même matiere ; elle est si vaste qu'on y peut toujours découvrir quelque chose de nouveau. D'ailleurs comme chacun suit ordinairement une methode particuliere , & fait les remarques qui sont échappées aux autres , il est avantageux au Public que plusieurs s'appliquent à éclaircir le même sujet.

M. Cave divise son Ouvrage par siècles , il donne au commencement de chaque siècle un abrégé historique de tout ce qui s'y est passé de considerable par rapport aux Lettres & aux matieres Ecclesiastiques. Il vient ensuite aux Auteurs qui ont écrit , & en fait l'éloge en peu de mots ; il donne un abrégé de leur vie , & marque les affaires où ils ont eu part. Il fait un dénombrement exact de leurs Ouvrages ; il distingue ceux qui sont veritables , de ceux qui sont supposés ; il rend à leurs propres Auteurs ceux qui ont été donnez sous des noms empruntez ; il suit l'ordre chronologique & marque le temps où chaque Auteur a fleuri , & sur-tout l'année qu'il est mort.

yens, qui ont écrit contre la  
Chretienne; on les trouve à la fin  
que siecle dans un Chapitre separé  
lequel l'Auteur ajoute une N  
Conciles qui ont été tenus dans  
temps.

M. Cave donne des regles criti-  
distinguer les veritables Ouvrages  
de ceux qui leur sont faussement  
Il dit, 1. Que toutes les fois qu'il  
que dans un Ouvrage il est fait mention  
quelque personne qui vivoit dans  
postérieur à celui de l'Auteur à qui  
tribue cet Ouvrage, c'est une ma-  
taine de fausseté. 2. Quand dans  
écrit on trouve des termes nouveaux  
qui sont d'un temps postérieur à  
l'Auteur où on les trouve. 3. On  
remarque dans des écrits des faibles

eritables Ouvrages. 5. Quand on : dans un Ouvrage des dogmes con- à ceux qu'un Auteur a établis dans Ouvrages qui sont veritablement de 5. Si dans un Ouvrage attribué à un r Grec on trouve la critique ou l'ex- on de quelque terme latin. 7. On ejetter comme faux & supposez tous uvrages qui ont été regardez comme ar les anciens , sur-tout si ceux qui it interêt qu'ils fussent considerez ie veritables , sont convenus de leur té. M. Cave loue ici la candeur de urs Auteurs Catholiques , qui ont é- vec beaucoup de sincerité sur cette re. Il met dans ce nombre Sixte enne , Possevin , Bellarmin , le P. ond , le P. Petau , le P. Labbe , le , M. de Valois , Fronton le Duc , M. arca , M. Baluze , le P. Mabillon & upin. Au contraire il ne peut souffrir Baronius , quoi qu'il le regarde com- n tres sçavant homme , ait voulu fai- sser pour veritables un grand nom- 'écrits anciens qui sont impertinents & s de fables.

rès ces regles critiques , M. Cave en e d'autres qui peuvent servir à faire oître les bonnes Editions des Ouvra- les Peres , & des autres Auteurs Ec- istiques. En general il loue les plus anes Editions ; & il les croit les plus fi- delles.

à celles qui ont été faites dans les  
regne l'Inquisition.

On trouve à la fin de cet Ouvr  
Dissertations, la premiere est sur le  
Ecclesiastiques dont on ne conn  
veritable temps. La seconde est  
turgies & les Offices Ecclesiasti  
Grecs. Dans la troisieme l'Auteu  
fi Eusebe de Cesarée étoit Arrie  
troisieme Dissertation est contre M  
qui semble, dit M. Cave, être fâ  
enleve Eusebe de Cesarée au par  
riens. Tout cet Ouvrage est écrit  
concis, simple & aisé. L'Auteur  
bien different de la plus grande  
Docteurs de sa Communion, rec  
par-tout l'étude de l'antiquité Eccl  
comme un moyen très propre po  
tre les dogmes veritablement Cat

qu'ils donnent à l'écriture, que de s'attacher à la simplicité de la foi, telle qu'elle a été enseignée par les Apôtres & par les premiers Peres qui l'avoient reçue d'eux, & qui l'ont transmise à leurs Successeurs sans en alterer la pureté.

*Nouveau Traité des Criées, contenant les Procédures, pour faire toutes sortes de Decrets suivant les Coutumes, Ordonnances, Arrêts & Reglemens sur ce intervenus jusqu'à présent. Ouvrage nécessaire à tous Juges, Avocats, Procureurs, Huissiers, & Praticiens, pour connoître les nullitez qui se rencontrent dans des Criées. Le tout conforme à l'usage du Palais, & des autres Jurisdiccions du Royaume. Troisième Edition augmentée de plus de moitié. Par M. A. BRUNEAU Avocat au Parlement. A Paris au Palais, chez Jacques le Febvre, Imprimeur-Libraire, à l'entrée de la Grand'Salle, & dans son logis rue saint Severin, au Soleil d'Or. 1704. pagg. 590.*

**L'**Usage des Decrets fait partie de notre Droit coutumier. L'Ordonnance en contient plusieurs dispositions, les Cours superieures y ont pourvû par divers Reglemens, & l'on y observe aussi les formalitez & procedures établies par le stile des Jurisdiccions inferieures.

Les decrets se font sous l'autorité du Roi,



pour faciliter à chaque Creancier le payement de son dû par la vente judiciaire des fonds qui y sont hypothéquez, & pour assurer les acquereurs contre les hypothèques & les autres droits des tierces personnes sur les heritages decretez.

C'est en quoi notre Pratique est differente du Droit Romain, qui envoye seulement le plus ancien creancier en possession des biens du debiteur, pour en percevoir les fruits & revenus. Le second creancier n'a que la faculté de le rembourser, & ainsi consecutivement des autres, sans que les uns ni les autres eussent droit de depouiller le debiteur malgré lui de la propriété de son heritage. C'est un reste & un vestige de cette souveraineté, que les Citoyens Romains affectoient sur les heritages, qui leur étoient propres, & qu'ils possedoient *ex jure Quiritium*. C'est peut-être par la même raison, que dans la suite lorsqu'on a voulu obtenir le Domaine des fonds dont les creanciers étoient en possession, il falloit avoir recours à l'autorité du Prince, comme nous voyons par les Loix du Code qui sont sous le titre *de jure domini impetrando*.

Il y a plusieurs Auteurs anciens & modernes qui ont traité des Criées tant en latin qu'en françois. Les traitez latins sont *Hastarum & Auctionum Origo*, imprimé en 1554. *De Cridis & Subhastationibus*, dans le Suite JAIN du Parlement; *De Auctionibus publicis*

r du Luc. Ludovicus Postius Docteur de  
rouze, Auditeur de la Rote, de Macera-  
& de Gennes, & Preteur dans la Mar-  
e d'Ancone, fit imprimer à Gennes en  
46. son traité *De Subhaftatione*, reimprimé  
à Geneve en 1670. Les traites françois  
it ceux de M. le P. P. le Maître, de Ni-  
las Bagereau, de Forget, Papon, Im-  
rt, Theveneau & Gouget. Il paroît de-  
is quelques années une methode instructi-  
concernant les saisies mobilières, saisies  
elles, criées, & de tout ce qui en dépend,  
tit Livre composé par le sieur Garnier Gref-  
r aux Requêtes du Palais. Notre Auteur  
treprit son nouveau Traité des Criées pour  
tromper le Public des erreurs & des fauf-  
s maximes qu'il dit avoir découvert dans  
t Ouvrage. Il augmenta son Livre de plus  
: moitié dans une seconde Edition, & ce  
il a ajouté dans cette troisième a rendu  
n traité plus ample encore de plus de moi-  
. Toutes les Procedures des Decrets y  
nt expliquées dans leur ordre depuis le  
mmencement jusqu'à la fin, ainsi qu'el-  
s s'observent dans toutes les Jurisdiccions  
i Royaume pour ventes d'immeubles, de  
ntes, d'Offices & pour l'adjudication des  
ens appartenans à toutes sortes de person-  
s, aux mineurs, aux femmes en puissan-  
de mari, qui sont regis par un Curateur,  
ssedez à titre d'heritier beneficiaire, ou  
hus au Roy. On y trouve les modeles des

Il y a encore plusieurs autres qui sont étrangères à la matière de la Jurisprudence ; comme si un Juge peut être pris pour avoir jugé par ignorance, & sans expérience ; si l'action en retrait doit nécessairement être inventée devant le Juge de la situation des lieux, &c.

Ce Traité est rempli de fréquentes digressions & d'une infinité de citations de toutes sortes d'Auteurs sacrés & profanes, Historiens, Philosophes, Poètes, anciens & modernes. Notre Auteur compare ce mélange à un Parterre que pompeux, & qui apportera plus de fleurs que le stile sublime n'auroit semé de fleurs ; & il autorise ses digressions par l'exemple de plusieurs Auteurs célèbres, dont il prétend que les digressions surpassent de beaucoup leurs Ouvrages.

Il dit dans un autre endroit, que le stile de son traité n'est pas sublime, & que son style en est rude, mais qu'il faut s'attacher à la matière.

Il est vrai qu'il y a des matières qui ne sont pas susceptibles d'ornemens ; & que le stile relevé ; on convient avec lui que celle qu'il a traitée est de ce genre : *Ornari res ipsa vetat, contenta do-*

On peut dire néanmoins que la Pratique du Palais, quoi que désagréable à ce

its, n'est point ennemie du tour & de la  
 reteté du discours, ni de la noblesse des ex-  
 pressions. Elle a même des graces qui lui  
 sont propres, particulieres, & naturelles,  
 mais que des Praticiens d'un certain ca-  
 ractere ne sçauroient jamais attraper.

*Traité des Alimens, où l'on trouve par ordre  
 & séparément la difference & le choix qu'on  
 doit faire de chacun d'eux en particulier ;  
 les bons & les mauvais effets qu'ils peuvent  
 produire, &c. Par M. LOUIS LEMERY,  
 Docteur Regent en la Faculté de Medecine,  
 de l'Academie Royale des Sciences. Seconde  
 Edition, revue, corrigée & augmentée par  
 l'Auteur. A Paris chez Pierre Vitte, rue  
 S. Jacques, à l'Ange Gardien. 1705. in  
 12. pagg. 562.*

Comme ce n'est point ici un nouveau  
 traité des Alimens, mais une seconde E-  
 dition de celui dont nous avons parlé dans le  
 IX. Journal de l'année 1702. p. 481. nous nous  
 contenterons de marquer simplement en  
 quoi cette dernière Edition differe de la pre-  
 miere.

On y trouve un grand nombre de cor-  
 rections repandues dans tout le corps du  
 livre, & qu'il seroit trop long de rappor-  
 ter.

Elle renferme outre cela plusieurs addi-  
 tions, dont les unes sont des chapitres  
 nou-

myrenum , uve Litteraturæ  
myrenæ indagandæ & erue  
specimen. Ad virum illustre  
Cuperum Consulem Da  
Franequeræ apud Franciscu  
C'est-à-dire, *Essai pour servir  
l'ancienne écriture & la langu  
Par Jacques Rhenferd. A Fr  
Fr. Halma. 1704. in 4. pagg.*

**L**A ville de Palmyre, autre  
de cette Contrée de la Syrie  
moit Palmyrene, se nomme  
*Fayd*. Elle est située sur les  
l'Arabie deserte, à 180 mille  
mas vers l'Orient d'esté. C  
Ville étoit de la Syrie, il y a  
parence que l'ancienne langu  
qui peut-être n'étoit pas fort  
la Phénicienne. y étoit en u

encore une autre Inscription semblable dans Gruter, page 68. Scaliger, le Cardinal Noris, & plusieurs autres sçavans hommes, ont souhaité qu'il se trouvât quelqu'un qui pût déchiffrer ces Inscriptions; mais jusqu'à présent peu d'Antiquaires l'ont tenté, & aucun n'en est venu à bout. M. Rhenard a osé entreprendre d'éclaircir cette matière, & croit y avoir réussi. Il suppose que dans ces Inscriptions le langage Palmyrenien marque la même chose que le grec qui l'accompagne; & comme il se trouve quelques noms propres qui doivent être les mêmes dans l'une & l'autre langue, il s'applique à connoître les caractères qui composent ces noms; il passe ensuite aux autres mots, & parvient enfin à se faire un alphabet, par le moyen duquel non seulement il voit distinguer tous les caractères de ces Inscriptions, mais aussi en découvrir le sens. Il n'assure pourtant pas qu'il ait réussi partout; il dit qu'il faudroit avoir un plus grand nombre d'écrits en cette langue qu'il n'en a. C'est pour cela qu'il prie les sçavans Antiquaires qui peuvent avoir des médailles, ou d'autres monumens sur lesquels on trouve de ces caractères, de les lui communiquer, afin qu'en les comparant les uns aux autres, il puisse donner quelque certitude à ses conjectures. Peut-être par ce moyen viendrait-on à déchiffrer les caractères Puniens, & beaucoup d'autres qui se trouvent  
sur

tiere ne puissent le trouver. Au rest  
roit par l'explication que l'Auteur n  
ne de ces Inscriptions, que la langu  
laquelle elles sont conçûs est la langu  
que, ou au moins un dialecte partici  
cette Langue.

*L'Esperance des Chretiens, ou les Saint  
de la Vie bienheureuse, prouvez par  
ture sainte, les SS. Peres, & la Tr*  
A Paris chez Jean - Baptiste de l'E  
rue saint Jacques, à l'Image sain  
1705. in 12. pagg. 413.

**Q**Uoi que tous les hommes desir  
naturellement d'être heureux, il  
cependant beaucoup qui ne desiren  
ou qui ne desirent que foiblement

une vie bienheureuse, & que  
 perfection est de demeurer dans  
 à cet égard, sous prétexte  
 anquillement que la volonté de  
 te; comme si l'esperance Chre-  
 contraire à cette volonté.

dans l'Ouvrage qu'on donne ici  
 combat ces dereglemens & ces  
 opinions, & il montre, non  
 vaines imaginations, mais par  
 solides, que les hommes doivent  
 vie bienheureuse. Ces preuves  
 e la pratique des Patriarches, &  
 sints de l'ancien Testament; des  
 que Jesus-Christ nous a données  
 yle, & des exemples que nous  
 s Saints dans tous les siècles de

*etienne sur les veritez du salut.*  
 chez Jean-Baptiste de l'Espine,  
 ques. 1704. in 12. en un ou  
 pagg. 761.

contient un exercice spirituel  
 e Retraite de dix jours, dont le  
 l est, 1. Que nous sommes creez  
 2. Que nous nous sommes éloi-  
 eu par le peché. 3. Que nous de-  
 r à Dieu par la Penitence. 4. Que  
 es jugemens de Dieu est le com-  
 de la sagesse de notre retour  
 vers



lui. 5. Que nous devons vaincre les obstacles qui nous empêchent de revenir à Dieu. 6. Que nous devons faire de dignes fruits de Penitence. 7. Que nous devons regagner par nos bonnes œuvres ce que nous avons perdu par notre mauvaise conduite. 8. Que nous devons avoir pour Dieu une reconnaissance, un amour & une fidélité qui aie de la proportion avec les graces qu'il nous a faites. Chaque jour de la retraite se trouve ici partagé de maniere qu'il ne s'y rencontre point de vuide. Aux meditations succedent des lectures spirituelles tirées de l'Ecriture sainte, de l'Imitation de Jesus-Christ, & des vies des Saints les plus édifiantes; ce qui étant joint aux autres exercices de la Retraite, ne laisse pas le temps à ceux qui s'y sont engagez, de s'y ennuyer. On trouve dans cet Ouvrage la beauté & la netteté de l'expression jointes à la solidité des pensées.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 7. Septembre MDCCV.

---

Opuscula tria de Deo quoad opera Præ-  
destinationis , Reprobationis , & Gratiæ  
actualis. A FR. LAURENTIO BRAN-  
CATO , Basilicæ SS. XII. Apostolorum  
S. R. E. Presbytero , Cardinali de LAU-  
RÆA Bibliothecario ; in commodum Ty-  
ronum , S. Augustini Doctrinæ studiofo-  
rum elucubrata. Rothomagi apud Fran-  
ciscum Vaultier , in vico Judæorum. C'est-  
à-dire , *Trois Opuscules , sur la Predestina-  
tion , la Reprobation & la Grace actuelle.*  
*Par Fr. Laurent Brancati , Cardinal de*  
*Lauria , &c.* A Rouen chez François  
Vaultier. Et se trouve à Paris chez De-  
zallier. 1705. in 4. pagg. 593.

**V**OICI un Auteur , dont les sentimens  
sur la Grace sont assez differens de  
1705. Y y ceux

ceux qui ont paru depuis peu dans nos Journaux, & ils meritent d'autant plus d'être observez par les Theologiens de ce Pays-ci, que c'est un sçavant Cardinal de l'Ordre de saint François qui les a enseignez il y a quelques années sous les yeux du Pape, avec la permission du Saint Office, & avec l'approbation de plusieurs habiles Docteurs d'Italie. Les trois Traitez qu'on donne ici ont été imprimez pour la premiere fois à Rome, & ils y ont été estimez tant pour la solidité de la doctrine qu'ils contiennent, la clarté & la methode avec lesquelles ils sont écrits, que pour l'amour de la Paix qui y regne par-tout. Aussi le Pape Innocent XII. regarda leur Auteur comme l'homme le plus propre qu'on pût choisir pour être *Ponente* ou Rapporteur dans l'affaire de M. l'Archevêque de Malines & des Theologiens de Louvain.

Le premier de ces Opuscules traite de la Predestination, le second de la Reprobation, & le troisiéme de la Grace actuelle. Nous passerons legerement sur les matieres communes sur lesquelles il n'y a point de dispute entre les Theologiens, & nous ne nous arrêterons qu'à ce qui nous a paru de plus considerable & de plus curieux.

Dans la Preface du premier Traité le Cardinal de Lauria declare qu'il s'attachera inviolablement à S. Augustin, dont il

que la doctrine a été adoptée & suivie par les Papes, par les Conciles, par les Peres, par les anciens Theologiens, & par les plus celebres Univerfitez Catholiques. Dans ce grand nombre de Papes qui ont approuvé la doctrine de saint Augustin, notre Auteur n'oublie pas Clement VIII.

Paul V. qui dans les fameuses Congregations de *Auxiliis* voulurent que ce Pere fut comme la regle des disputes. Il entre ensuite en matiere, & après avoir distingué deux sortes de Predestination, l'une à la gloire & l'autre à la grace, il pose pour principe, que l'une & l'autre sont éternelles, c'est-à-dire, que Dieu de toute éternité, par une faveur speciale, a choisi un certain nombre d'hommes à qui il a résolu efficacement de donner, preferablement aux autres, la gloire éternelle, & les moyens particuliers necessaires pour y parvenir. Mais quoi que notre Auteur croye que ce decret est éternel, il n'est pourtant pas du sentiment des Thomistes qui disent que Dieu au même instant qu'il voulut créer les hommes, en prit les uns & non les autres pour le Ciel, comme il lui plut, & independamment de la prévision de l'avenir. Il est au contraire d'avis que la Predestination des hommes a supposé la prévision du peché originel & de la masse corrompue par la déobéissance d'Adam, & il en allegue plusieurs raisons. La premiere est que l'Apôtre saint

la Rédemption comme étant un  
ses de colere , & une masse de  
dans laquelle les uns sont laissez  
& dont les autres sont tirez par  
ricorde. La seconde est que saint  
sur ce fondement en parle de mê  
infinité d'endroits. La troisieme  
qu'il paroît difficile d'accorder l  
nion avec l'idée que nous avons  
ce & de la bonté de Dieu , puisq  
que c'est une grande peine pour  
re destinée à la gloire éternelle ,  
exclue , & que toute peine supp  
fairement un peché.

De là le Cardinal de Lauria  
grande question ; sçavoir si cette  
nation à la gloire suppose aussi la  
de nos merites particuliers ; & a  
remarqué qu'il y a sur ce sujet  
nions Catholiques . l'une qui aff

l'Épître aux Romains v. 11. 12. & 13. où il est dit que Dieu a aimé Jacob, & haï Esau, (figures des prédestinez & des reprouvez) avant même qu'ils fussent nez, ou qu'ils eussent fait encore ni bien ni mal, afin que la résolution que Dieu avoit prise par sa seule élection demeurât ferme, non par la considération de leurs œuvres; mais par celui qui appelle qui il lui plaît: Qu'il n'y a point pour cela d'injustice en Dieu, qui a pitié de qui il veut, & qui fait miséricorde à qui il lui plaît. Que cela ne dépend pas de celui qui veut ou qui court; mais de Dieu qui fait miséricorde: Que Dieu, comme un potier, peut d'une même argille faire un vase d'honneur & un vase de deshonneur, &c. Par le premier Chapitre de l'Épître aux Ephésiens, où saint Paul enseigne que nous avons été élus en Jésus-Christ afin que nous soyons saints; (& non parce que Dieu prévoyoit que nous serions saints; comme l'observe saint Augustin:) Que nous avons été prédestinez en l'honneur de la gloire de la grace, parce qu'il a plu ainsi à Dieu: Que nous l'avons été par la résolution de celui qui fait puissamment toutes choses selon le conseil de sa volonté. Et par le Chapitre 2. v. 8. où le même Apôtre parle de cette manière: C'est la grace qui vous a sauvez par la foy, & cela ne vient pas de vous, mais c'est un don de Dieu: ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. 2. Il prouve la même

doctrine par l'autorité de saint Augustin l'a établie exprès par-tout contre les Pelagiens. 3. Il l'appuye par les temoignages des autres Peres qui ont suivi saint Augustin ; comme saint Prosper , &c. 4. Il y joint le sentiment des anciens Theologiens, du Maître des Sentences, d'Alexandre d'Alés, d'Albert le Grand, & sur-tout de saint Thomas & de Scot , dont il remarque que le consentement en ce point doit être d'autant plus considerable qu'ils sont rarement d'accord. 5. Enfin il apporte plusieurs raisons Theologiques , entre lesquelles il y en a deux principales. La premiere est que selon saint Paul la Predestination des uns preferablement aux autres est un mystere impenetrable , & que rien au contraire ne seroit plus facile à comprendre si elle étoit fondée sur la prevision des merites : La seconde est prise de l'exemple des enfans , qui en cela sont semblables aux adultes comme l'enseigne saint Augustin , & dans lesquels on ne peut trouver la moindre apparence de merite qui soit la source de leur Predestination. Notre Auteur satisfait ensuite aux objections , qu'il remarque être les mêmes que celles que Fauste & les demi-Pelagiens ont faites autrefois au Docteur de la Grace ; & comme les deux plus specieuses sont que , posé ce Systême , il y auroit en Dieu acception de personnes , & qu'il ne voudroit pas fa-

ver tous les hommes , au lieu que , selon l'Ecriture en differens endroits , il n'y a point d'acception de personnes en Dieu , & que selon saint Paul dans la premiere à Timoth. c. 2. v. 4. Dieu veut que tous les hommes soient sauvez ; il repond à la premiere qu'il n'y a point d'acception de personnes , quand de deux coupables on fait grace à l'un , & qu'on laisse l'autre dans l'état qu'il merite ; ce qui est précisément le cas dont il s'agit ; & à la seconde il répond , que selon *saint Augustin* , & (autant qu'il en peut juger) selon la verité , le passage de saint Paul touchant la volonté de sauver tous les hommes ne s'entend pas de tous les hommes en particulier , mais de toutes les nations , états , & conditions , & de tous ceux qui sont effectivement sauvez [ Non intelligitur de singulis omnino hominibus , sed vel de singulis generibus , seu statibus atque conditionibus hominum , vel de omnibus iis qui salvantur. ] Et il appuye cette interpretation par la comparaison de quantité d'endroits semblables de l'Ecriture , qu'on explique de cette même maniere , par un grand nombre de passages de saint Augustin , & par cette raison , qui est que si Dieu vouloit sauver tous les hommes , ils seroient tous infailliblement sauvez , puisque Dieu fait tout ce qu'il veut au Ciel & sur la terre ; on peut juger aisément par là de ce que



le Cardinal de Lauria enseigne en consequence touchant les effets & les proprieté de la Predestination touchant le nombre & les divers degrez des predestinez ; c'est pourquoi sans nous y arrêter , nous passerons au second traité , qui est de la Reprobation.

Il distingue de deux sortes de Reprobation , l'une negative , & l'autre positive. La Reprobation negative consiste à être exclus du Ciel , & la positive renferme de plus sa destination à la peine des sens. Sur la Reprobation positive , il observe que Calvin a enseigné une heresie detestable , qui est que Dieu en voulant créer les hommes en avoit en même temps destiné les uns à la gloire , & les autres aux enfers , sans aucune prévision de leurs merites ou de leurs fautes ; & qu'en consequence il induit & necessite les reprouvez à pecher , afin de faire réussir cet horrible decret fait contre eux , comme Calvin lui-même l'appelle. A l'égard de la reprobation negative , notre Auteur en dit deux choses : l'une , qu'elle suppose necessairement la prévision du peché , au moins originel ; l'autre , que le peché originel est la source de la reprobation de tous les hommes , qui perissent éternellement ; & ce qui est encore plus digne d'attention , il veut que le peché originel soit regardé comme l'origine de la reprobation des Fr

elles baptisez qui ne perseverent pas jusques à la fin dans la vertu. Il soutient que c'est la pensée de saint Paul, qui parlant de Jacob & d'Esau, en qui le peché originel fut effacé, dit que Dieu a aimé Jacob, & haï Esau, independamment de la prévision de leurs actions futures. Il y ajoute saint Augustin, qui dit que ceux qui ne sont justes que pour un temps, *n'ont pas été separez de la masse de perdition par la présience & la predestination de Dieu.* Enfin il en apporte deux raisons : l'une, que le peché originel est la cause de la concupiscence, qui entraîne dans le peché ceux qui ne perseverent pas ; l'autre, que le peché originel nous ayant rendus indignes de toute misericorde, Dieu peut à juste titre ne pas donner les graces efficaces nécessaires pour perseverer, & ainsi permettre qu'on tombe dans le peché. Il se fait là-dessus à lui-même une difficulté considerable, prise de saint Paul & du Concile de Trente, qui est, *qu'il n'y a rien dans les Fidelles baptisez qui mérite la condamnation.* Mais il repond que cela ne fait rien contre lui : qu'il est tres vrai que les Fidelles baptisez qui ne perseverent pas, ne sont damnez ni pour le peché originel, puisqu'il leur a été remis dans le baptême, ni pour la concupiscence qui reste en eux, puisqu'elle n'est pas un peché ; mais seulement pour les pechez actuels qu'ils commettent.

après le baptême : qu'on peut dire néanmoins que le péché originel est la source de leur reprobation pour les deux raisons qu'on vient d'exposer. Le Cardinal de Lauria ne laisse pas de dire ensuite, que notre Seigneur Jesus-Christ est mort pour tous les hommes, parce que le sang qu'il a répandu sur la Croix ; & les sacrements qu'il a instituez, sont très suffisans pour le salut de tous les hommes, s'ils leur sont appliquez, & parce que Dieu en vue de la mort de Jesus-Christ donne des graces suffisantes à tous les hommes, de sorte qu'ils ne se perdent que par leur propre faute.

Dans le troisieme traité notre Auteur parle de la grace actuelle. Il soutient qu'il est de foy qu'elle est necessaire à toutes les actions de pieté. Il distingue de plusieurs sortes de graces ; mais afin de mieux concevoir ce qu'il en dit, il est à propos de considerer l'homme par rapport à deux états fort differents l'un de l'autre : le premier est l'état d'innocence dans lequel Adam fut créé, le second est l'état de la nature corrompue par le péché, dans lequel nous naissons tous. L'Auteur assigne à chacun de ces états sa grace particulière. Il veut que dans l'état d'innocence, où la volonté étoit droite, saine, & forte, la grace ait été soumise au libre arbitre, qui s'en servoit ou ne s'en servoit

pas à son choix ; & c'est cette grace qu'il appelle , après saint Augustin , *auxilium sine quo* : mais dans l'état de la nature corrompue , comme notre volonté est foible , & portée d'elle-même au mal , il soutient qu'elle a besoin d'une grace efficace qui la guerisse , la fortifie , & l'applique au bien ; & c'est cette grace qu'il appelle , après le même saint Augustin , *auxilium quo*. Il ajoute que cette grace est efficace par elle-même & de sa nature , qu'elle consiste dans un plaisir victorieux que Dieu repand dans l'ame ; & qui lui fait surmonter la rébellion de la concupiscence , qu'elle est nécessaire pour toutes les bonnes œuvres , & qu'elle n'est pas donnée à tout le monde.

Outre cette grace efficace il reconnoit qu'il y a dans l'état de la nature corrompue une autre grace , qui donne à la vérité le pouvoir d'agir , mais avec laquelle seule on n'agit point ; & c'est cette grace qu'on nomme communément *la grace suffisante*. Mais il ajoute qu'il ne sçait pas pourquoi on a ainsi appelé une grace qui n'a pas assez de force pour faire agir , & outre laquelle une autre grace est absolument nécessaire pour l'action. Le terme de SUFFISANT , dit-il , chez les Grammairiens , & dans l'usage ordinaire des Auteurs signifie ce qui a tout ce qui est nécessaire pour un certain effet & pour une certaine fin ; c'est pourquoi je me suis souvent étonné , avec d'autres personnes

Y y 6 sçavan

ſçavantes, de ce que les Theologiens modernes ont donné ce nom à une grace qui n'a pas son effet, pour la distinguer de la grace efficace, qui en rigueur devoit bien plutôt être appellée ſuffiſante. Il aſſure qu'il a recherché avec ſoin le premier auteur de cette expreſſion, mais qu'il ne l'a pas trouvé parmi les anciens, & il juge qu'elle eſt née vers le commencement du ſeizieme ſiecle. Il conclut néanmoins à la retenir dans un ſens Theologique, parce qu'elle eſt reçue dans toutes les Ecoles; mais il avertit que ce nom eſt équivoque, & que ſelon les ſentimens differens ſur la grace, il ſignifie des choſes toutes differentes: Que ſelon les uns, la grace ſuffiſante donne tout ce qu'il faut pour produire l'action, de ſorte qu'il ne tient qu'à la volonté de la produire, ſans qu'elle ait beſoin d'un autre ſecours plus fort; & que ſelon les autres, elle ne donne pas tout ce qu'il faut pour agir (*satis non eſt.*) Il embrasse ce dernier ſentiment, & c'eſt ce qui fait qu'il la diſtingue avec beaucoup de ſoin de la grace d'Adam. Cette grace ſuffiſante a cependant, ſelon lui, toujours quelque effet, & en ce ſens il ne fait pas de difficulté d'avouer qu'on pourroit peut-être dire que toute grace eſt efficace: mais comme elle n'a pas l'effet principal pour lequel elle eſt donnée, & qu'en cela elle eſt diſtinguée de la grace efficace, cette maniere de parler n'eſt pas abſolument à ſouffrir:

Parce qu'il est de foi qu'il y a des graces interieures auxquelles on resiste; ce qui est clair par l'Ecriture, reconnu par saint Augustin, & defini par l'Eglise contre Janse-  
 nius. Le Cardinal de Lauria croit que Dieu donne dans les occasions, de ces sortes de graces suffisantes à tous les hommes, tant infidelles que fidelles. Il en excepte les endurcis, à qui Dieu les ôte quelquefois pour un certain temps, en punition de leurs crimes. On pourroit ajouter beaucoup d'autres remarques sur ces traitez, mais notre extrait n'est déjà que trop long; il faut finir, en avertissant que l'on assure que cette édition est bien plus parfaite & plus correcte que celle de Rome, c'est de quoi nous ne sçaurions répondre, ne les ayant point comparées l'une avec l'autre.

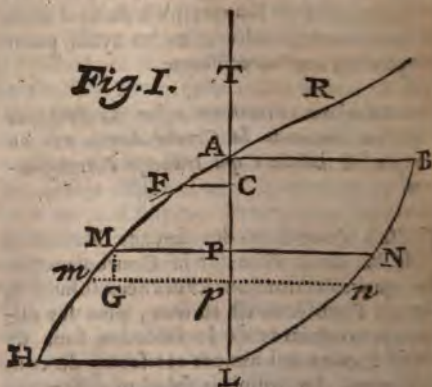
*Deux Solutions courtes & aisées du Problème où l'on demande la Courbe décrite par un rayon de lumiere qui traverse l'Atmosphère.*

C'Est à l'occasion des sçavans Memoires de M. de la Hire sur la Courbe proposée, que nous donnons ici ces deux solutions; plus un Problème est curieux, plus les différentes manieres de le résoudre font de plaisir à ceux qui aiment ces sortes de connoissances. La premiere solution differe peu de celle de M. Bernoulli de Groningue, in

serée dans les Actes de Leipsik de 1697. p. 206. où ce subtil Geometre nous fait trouver dans une même Courbe, celle que décrivent les rayons de lumiere, & celle de la plus vite descente, qu'il avoit lui-même proposée aux Mathematiciens une année auparavant; resolvant ainsi à la fois deux des plus beaux Problèmes qui puissent s'offrir à nos recherches, l'un d'Optique, & l'autre de Mechanique.

## I. SOLUTION.

BNL est une Courbe donnée dont les ap-



pliquées  $PN$  expriment les facilitez ou les vitesses d'un rayon de lumiere penetrant l'Atmosphere; ou au contraire si l'on veut, les difficultez à la penetrer.  $RA$  est le rayon de lumiere qui entre dans l'Atmosphere en faisant avec la verticale  $AL$  un angle quelconque  $TAR$ , ou  $CAF$ .

On suppose que les Sinus des differens angles que le rayon lumineux fait avec la verticale  $AL$  suivant les loix de la refraction, sont entre eux, ou comme les vitesses du rayon, c'est-à-dire comme les facilitatez du milieu à être penetré, exprimées par les appliquées correspondantes  $PN$  de la Courbe  $BNL$ , ce qui est l'hypothese de M. de Fermat; ou selon M. Descartes, dont le principe est certainement celui de la nature, en raison inverse des vitesses; c'est-à-dire comme les difficultez du milieu à être penetré exprimées par les mêmes appliquées correspondantes.

Si l'on conçoit la Courbe  $AFMH$  divisée en parties égales, & infiniment petites, qui en soient les élemens comme  $Mm$ , & que l'on imagine de petits triangles rectangles tels que  $MGm$ ; il est évident que l'élément  $Mm$  de la Courbe étant pris pour le sinus total, les petites droites  $Gm$ , seront les sinus des differens angles que le rayon de lumiere fait avec la verticale  $AL$ : ainsi suivant l'hypothese les petites droites  $Gm$  seront partout comme les  $PN$  correspon-



petites droites  $OM, ON, \dots$ , &c.  
de la Courbe donnée BNL, &

tout  $\frac{dz}{y}$  égal à une quantité c

pour avoir la solution parfaite  
plus qu'à mettre à la place de  
en  $x$ , suivant la propriété  
donnée BNL.

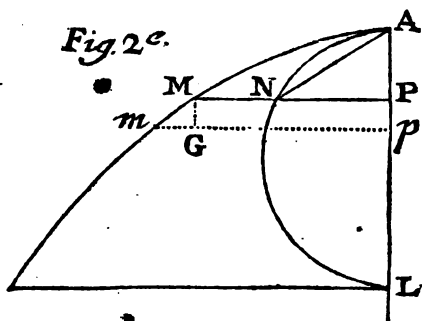
Si cette Courbe est une para  
dans la supposition de M. Bern  
de la Hire; nommant son  
& la donnée AL,  $a$ ; on au

$$\frac{dz}{\sqrt{ca - cx}} = \frac{dz}{y}$$

sera une

tante, & par consequent aussi

si est une propriété de la C



$\sqrt{a}$  ; &  $\frac{dz}{\sqrt{a-x}} = \frac{ds}{\sqrt{a}}$  , c'est-à-dire , que

la raison  $\frac{dz}{\sqrt{a-x}}$  est une raison constante ;  
ce qu'il falloit démontrer.

Si la Courbe BNL est une ligne droite faisant avec AL un angle quelconque , & que la raison de AL à AB soit celle de  $a$  , à  $b$  ; on aura  $y = \frac{ba-bx}{a}$  &  $\frac{adz}{ba-bx} = \frac{dz}{y}$  sera une raison constante , & par conséquent aussi  $\frac{dz}{a-x}$  ; ce qui est une propriété du cercle.

Car

ainsi  $\frac{y dx}{\sqrt{mm-yy}}$  se changera en

$\frac{dx \sqrt{ca-cx}}{\sqrt{mm-ca+cx}}$ ; mettant  $cp$  pour  $mm$ , il

viendra  $\frac{dx \sqrt{ca-cx}}{\sqrt{cp-ca+cx}} = \frac{dx \sqrt{a-x}}{\sqrt{p-a+x}} =$

$dx$ ; ce qui donne une cycloïde dont le cercle generateur a pour diametre la grandeur  $p$ .

Si l'on avoit fait  $AL = b$ , le parametre de la parabole auroit aussi été  $= b$ , & l'on auroit eu

$\frac{dx \sqrt{bb-bx}}{\sqrt{mm-bb+bx}} = dx$ ; & prenant  $bp$  pour

$mm$ , il seroit venu  $\frac{dx \sqrt{b-x}}{\sqrt{p-b+x}}$ ; & comme

on avoit déjà fait  $\therefore n. b. m$ ; faisant à present  $\therefore b. m. p$ ; on auroit  $\therefore n. b. m. p$ ; ainsi  $p$ , diametre du cercle generateur, seroit la quatrième proportionnelle à  $n. b.$

Si  $BNL$  étoit une ligne droite faisant un angle quelconque avec  $AL = a$ , on auroit  $y =$

$\frac{ba-bx}{a}$ ; ou (faisant  $a, b :: f. m$ )  $y =$

$\frac{mf-mx}{f}$ ; &  $yy = \frac{mmff-2mmfx+mmxx}{ff}$ ;

en mettant ces valeurs de  $y$ , & de  $yy$  dans

l'équation trouvée  $dz = \frac{y dx}{\sqrt{mm-yy}}$ , il

viendrait  $\frac{f dx - x dx}{\sqrt{zfx-xx}} = dz$ , & en inte-

grant on auroit  $z = \sqrt{zfx-xx}$ ; ce qui est un lieu au cercle.

Si l'on vouloit que la Courbe BNL fût une logarithmique qui eût pour soutangente la constante  $m$ ; on auroit par la propriété de cette Courbe  $y dx = m dy$ ; & substituant cette valeur de  $y dx$  dans l'équation trou-

vée; il viendrait  $dz = \frac{m dy}{\sqrt{mm-yy}}$  ce qui

donne cette construction.

Soit décrit du point A, le quart de cercle AQB, dont le demi diamètre  $AQ = m$ . Ensuite du point N, soit menée NK parallèle à PQ, jusqu'au point K, où elle rencontre le cercle. Du point K soit aussi menée KF appliquée au cercle, elle sera égale à PN ( $y$ ). Soit encore mené le demi diamètre AK, & enfin  $ku$  parallèle à NK, & rencontrant l'appliquée KF en  $i$ , & le cercle en  $u$ . Cela étant fait, il est clair que  $AF = \sqrt{mm-yy}$ . &  $Ni$ , ou  $Ki = dy$ : or par la propriété du cercle on a  $AF$  ( $\sqrt{mm-yy}$ ).  $AK$  ( $m$ ) ::  $Ki$  ( $dy$ ).  $Ku$

$$\left( \frac{m dy}{\sqrt{mm-yy}} \right) = dz; \text{ on a donc } Ku =$$

$dz$ ,



en l'Université de Montpellier. A Amsterdam, chez Paul Marret. 1703. in 8. pagg. 260.

**L**E principal dessein de M. Vieussens dans ce Livre est de faire voir que les membranes du corps humain ne sont autre chose qu'un tissu de veines & d'arteres qui communiquent les unes aux autres, en sorte que les extremitéz des arteres & des veines ne sont qu'un seul tuyau. Il recherche avec beaucoup de soin l'origine, le progrès & l'insertion des vaisseaux qui servent à la filtration & à la separation des liqueurs; & il montre de quelle maniere se font toutes les separations nécessaires pour la conservation de la vie. Il commence par les découvertes qu'il a faites sur la matrice, lesquelles sont tres-curieuses. Il explique ensuite la structure de la peau & de l'épiderme, & à cette occasion il fait voir d'où vient qu'après s'être baigné deux ou trois fois dans l'eau de la mer, la salive devient plus salée qu'à l'ordinaire. D'où vient que le bain d'eau douce excite les urines. D'où vient encore que le mercure appliqué sur la peau en forme d'onguent, s'introduit dans le sang. M. Vieussens explique aussi, d'où vient qu'on rend si tôt par les urines les-eaux minerales.

Les anciens Medecins ont cru que le fœtus se nourrissoit du sang de la mere. M. Vieuf.

Vieussens montre ici par diverses expériences, qu'il ne s'en nourrit point. Il s'attache encore à expliquer le rapport qu'il y a entre les mammelles & la matrice. Il essaye d'expliquer pourquoi les femmes grosses impriment sur leurs enfans l'image des choses dont elles ont envie. Il examine avec beaucoup d'exactitude la structure de l'aorte, & celle de la veine cave. Il soutient que le commencement de chaque veine capillaire, n'est autre chose que l'extrémité d'une artère capillaire. Tous les rameaux des artères, à mesure qu'ils s'éloignent de leurs troncs, sont plus minces & plus étroits, & deviennent enfin veines eux-mêmes; en sorte qu'il ne faut pas regarder les veines & les artères comme des canaux différens, mais comme des tuyaux continus. Ce sentiment que les veines ne sont qu'une suite & une continuation des artères, est un sentiment dont nous avons parlé dans l'Extrait que nous avons donné des Dissertations de M. Pitcairnius, Journal XIII. de l'année 1702. p. 323. dans celui du Traité de M. Bergerus, sur la Nature de l'homme, Journal IX. de l'année 1703. p. 210. & dans celui du Livre de M. Craanen, intitulé, *l'Economie du corps animé*, Journal XII. de 1705. p. 303. Il passe de-là à la veine porte, & à la veine du poumon. Il décrit les reins, & il le fait d'une manière qui ne laisse rien à désirer; on peut même dire qu'il n'y a point

d'Anatomiste qui ait si bien expliqué cette matiere que lui.

Des reins, il vient au foye, à la vesicule du fiel, & au pancreas; il croit que ce dernier est un corps glanduleux & vasculaire, enveloppé de deux membranes, destiné à separer la lympe du sang, pour en verser une partie dans la veine splenique, & l'autre dans la cavité de l'intestin *Duodenum*.

M. Vieussens termine son Ouvrage par l'aveu de quelques erreurs qui se trouvent dans sa Neurologie, principalement à l'égard de la dure & de la pie-mere. Nous rapporterions en abrégé quelques endroits de ce Livre, si nous le pouvions faire sans nous rendre obscurs; les choses y sont exposées de maniere qu'à moins de les extraire tout au long, il est difficile de les faire entendre. D'ailleurs le peu d'ordre qu'il y a dans cet Ouvrage qui ne laisse pas d'être un des plus excellens qui se soit encore fait sur ces matieres, ne nous permet pas de faire un autre exposé que celui que nous donnons.

*Nouveau Commentaire sur la Coutume de la  
 Prevôté & Vicomté de Paris; Par Maître  
 CLAUDE DE FERRIERE Avocat au  
 Parlement: Nouvelle Edition revue, corri-  
 gée & augmentée. Par M. J. P. S. D.  
 Avocat au Parlement. A Paris chez la  
 1705. Z z Veu.*



Veuve de Jean Cochart, au Palais  
deux tomes in 8. l. pagg. 426. Il  
478.

**M**R. de Ferriere ne s'est pas ce  
de nous avoir donné un corps  
sieurs Commentaires en trois volu  
fol. sur la Coutume de Paris, le zel  
a de servir le Public l'a encore e  
composer ce nouveau Commentaire  
la commodité de ceux à qui leurs  
tez ou leur loisir ne permettoient  
se charger de son grand Ouvrage  
dernier en est un precis, & conti  
principales maximes de notre Droit  
mier; mais comme dans les premie  
ditions il s'étoit glissé quelques erre  
l'Auteur avoit puisées dans les Livre  
que depuis il est intervenu des Arr  
Reglemens, qui ont servi d'interpr  
à notre Coutume; ce Livre avoit  
de la main d'un homme consommé  
l'usage du Palais, tant pour y corri  
qui étoit contraire à notre Jurisprud  
que pour suppléer ce qui meritoit d'  
ajouté. M. d'Aramon Avocat en  
ment, en a pris le soin, & s'en e  
quité de maniere que le Public doit  
de la satisfaction de trouver dans ces  
volumes, les matieres traitées non  
ment suivant le sentiment des Doct  
mais par rapport à l'usage. On

point distingué les additions & les changements qui y ont été faits; mais il ne sera pas difficile au Lecteur judicieux d'en faire le discernement.

*Les Devoirs des Filles Chretiennes, pour mener une vie chaste & vertueuse dans le monde.* A Paris chez Pierre-Augustin le Mercier, rue saint Jacques, à saint Ambroise. in 18. pagg. 204.

**C**E petit Livre a été composé à la priere de quelques Dâmes appliquées aux œuvres de charité dans les Paroisses de Paris; elles ont été touchées des dangers frequens auxquels les jeunes filles se trouvent tous les jours exposées, & elles ont engagé un vertueux & zelé Pasteur à faire dresser cette Instruction pour servir aux filles de preservatif contre la licence du siecle, & pour leur fournir des moyens de conserver leur pureté inviolable. Tout se réduit aux veritez qu'il faut sçavoir, aux vices qu'il faut éviter, & aux vertus qu'il faut pratiquer. On a mis à la fin quelques prieres capables d'inspirer de la dévotion dans l'usage des Sacremens.

*Le Nouveau pensez-y bien, contenant le Moyen court, facile & assuré de se sauver.*

*Les Sages Entretien d'une Ame  
 re son salut : contenant des  
 à exciter la crainte des  
 Dieu ; des pratiques & des  
 assurer son salut ; des forma  
 tion, & un recueil des avis  
 mes les plus utiles à un Chr  
 de nouveau, corrigez, & m  
 langage. A Paris chez le mé  
 32. pagg. 269.*

**C**Es deux petits Livres vien  
 roître au jour après avo  
 chez, & par conséquent ay  
 l'agrément du langage qu'un  
 bre d'années ne manque gu  
 perdre à des ouvrages écrits

recommandable , c'est qu'en retou-  
it ces deux Livres , on ne leur a  
fait perdre de l'onction qui y étoit  
indue , & qui en fait le caractere &  
prix.



JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
3

Du Lundi 14. Septembre M. DCCV.

---

*Histoire de l'Eglise, par M. l'Abbé de CHOISY. Tome troisième, depuis l'an 378. jusques à l'an 565. A Paris chez Jean-Baptiste Coignard, rue saint Jacques, à la Bible d'Or. 1705. in 4. pagg. 477.*

**I**L est ordinaire à ceux qui entreprennent de grands Ouvrages, de trouver toujours plus de facilité à mesure qu'ils avancent dans leur travail. Le contraire arrive néanmoins à M. l'Abbé de Choisy; il avoue que ce troisième volume lui a donné plus de peine que les deux premiers. Il s'est senti tout d'un coup, au milieu de sa course, abandonné à lui-même, & à ses propres recherches. „ Les secours étrangers, dit-il, „ sur lesquels je m'appuyois au commence-

„ ment ou m'ont manqué tout-à-fait ,  
 „ ou me sont devenus presqu'inutiles : j'ai  
 „ connu qu'en travaillant sur les memoires  
 „ d'autrui on court risque de s'égarer,  
 „ quelque bons guides qu'on puisse avoir : & souvent pour parler d'un fait  
 „ particulier , il m'a fallu examiner vingt  
 „ Auteurs differens qui ne s'accordent pas  
 „ toujours. Le Public est donc bien obligé à M. l'Abbé de Choisy de tant de  
 „ nouvelles peines qu'il s'est données , & qu'il continuera dans la suite de se donner  
 „ selon toutes les apparences. Un autre se seroit peut-être rebuté ; mais pour  
 „ lui *il n'a pas perdu courage , & se trouvant en pleine mer , il a fait effort pour gagner terre.* Il a déjà beaucoup d'extraits pour  
 „ son quatrième volume , qui nonobstant  
 „ cette avance , *n'ira pas si vite que les autres.*

Ce 3. volume renferme le 10. le 11. le 12. & le 13. Livres de l'Histoire de l'Eglise. Il seroit inutile de faire ici le précis des matieres qui sont contenues dans ces Livres ; elles sont trop connues. L'Auteur nous avertit que les Papes feront toujours la chaîne de sa Chronologie , parce que leur suite n'a jamais été interrompue , & qu'elle doit être éternelle suivant la promesse du Fils de Dieu. Il n'a point fait de difficulté de rapporter quelques faits *que les Ultramontains veulent toujours cacher ou déguiser* , & il les a rap-

» pieté , qu'on excusera aisé  
» blessé de quelques-uns d'  
» quoi qu'en puissent dire les  
» l'Eglise , l'autorité du sai  
» meurera toujours inébranlab  
pereurs servent aussi à M. l'Ab  
pour ranger ses faits , & lor  
pereurs manqueront en Occid  
substituera les Rois de Franc  
sa methode ordinaire de pren  
dans les choses douteuses.

Il pese *en particulier* le mieux  
possible les raisons de part &  
ne se determine *en public* que  
des Auteurs les plus saints , l  
les , & les plus contemporair  
resolution qu'il eût prise de n  
de Critique , il n'a pas pu s'en  
traittant la question des appellat

cela , dit-il , saute aux yeux , un acharnement contre l'Eglise Romaine , qui produit un effet tout contraire à leur intention , & qui fait deplorer aux gens de bonne foy le malheureux engagement où la passion & la preoccupation jettent & retiennent des personnes d'esprit qui pour soutenir leurs opinions , sont forcez de parler quelquefois contre leurs propres lumieres. C'est , ajoute-t-il , ce qui resulte de la lecture de leurs plus beaux Ouvrages.

Au reste M. l'Abbé de Choisi *se flatte* u'on ne lui reprochera plus les descriptions ambitieuses : s'il en a le talent , *ce qu'il ne voit pas* , *quoi qu'on lui ait fait l'honneur de en accuser* , c'est un talent qu'il veut bien nsouir. Il tombe d'accord qu'il convient mieux aux enthousiasmes de la Poésie qu'à la gravité de l'Histoire en general , & au serieux de l'Histoire de l'Eglise. J'ai été , dit-il , en garde là-dessus contre moi-même. Je me suis tenu dans la simplicité du narratif ; & si j'ai donné , dans quelque sublime , ç'a été sans y penser ; la seule force du sujet m'aura emporté. " Sa narration ne laisse pas d'avoir toujours les mêmes graces , & la même vivacité ; & quelque assoupi que soit un Lecteur ; il n'y a pas plus d'apparence qu'il s'endorme en lisant ce 3. volume , qu'en lisant les deux autres. L'Auteur peint plutôt les cho-



» Attila estoit l'aine ( des deu  
» dille Roi des Huns ) & ne  
» soudre à partager son pou  
» frere ( Bleda ) il le tua &  
» tre de toute sa nation. Il  
» l'Historien Jornandes, *sa m*  
» *de l'effroy : petit, la poitrine*  
» *excessivement grosse, les che*  
» *teint bazané, le nez plat,*  
» *la veue égarée.* Il se nom  
» le fleau de Dieu, & ne  
» rien fût capable de lui resi  
» ne & le hazard lui avoit  
» avant que de partir une é  
» sacrée au Dieu Mars, &  
» regardoient depuis plusieurs  
» me un gage de la victoire  
» ensemble cinq cens mille  
» lus de sacrifier leur vie à  
» leur maître. Il étoit déjà

„ écrit qu'Honorina sœur de Valentinien ,  
 „ Princesse dont la conduite étoit fort équi-  
 „ voque pour ne rien dire de plus , char-  
 „ mée de la reputation de ce Roi barbare ,  
 „ lui écrivit pour l'assurer de son amitié , &  
 „ lui offrir ses droits à l'Empire. Il avoit  
 „ envoyé avant que de sortir de son païs  
 „ deux de ses principaux Officiers aux deux  
 „ Empereurs , avec ordre de leur dire ces  
 „ paroles , *Attila mon maître & le vôtre*  
 „ *vous ordonne de lui préparer un Palais.*  
 „ Theodose racheta sa visite avec de l'ar-  
 „ gent. Les Auteurs ne disent point ce que  
 „ Valentinien lui repondit. Il falloit qu'At-  
 „ tila passât par les terres que les Francs  
 „ possédoient au delà du Rhin. Leur Roi  
 „ Clodion étoit mort , & son fils Merovée  
 „ avoit été mis sur le bouclier , & procla-  
 „ mé Roi , quoi qu'il se vantât d'être fils  
 „ de la femme de Clodion & d'un monstre  
 „ Marin qu'on regardoit comme une divi-  
 „ nité. Les Francs encore payens faisoient  
 „ grand cas d'une origine celeste , & Attila  
 „ pilla Cambray , & la ville de Troye s'at-  
 „ tendoit à la même destinée , lorsque Loup  
 „ son saint Evêque se presenta devant le  
 „ vainqueur , & lui demanda hardiment  
 „ qui il étoit ; *Je suis* , lui dit Attila , *le fleau*  
 „ *de Dieu. Et moy* , repliqua le Saint , *je*  
 „ *suis un loup qui a gardé son troupeau. Sau-*  
 „ *vex-en les miserables restes , & ne frappez*  
 „ *que moi.* Le barbare fut touché , & la  
 „ Ville

„ Ville ne fut point saccagée. Qu  
 dens , qui attachent ! que de ci  
 ces qui reveillent la curiosité des l  
 dans un recit si court ! M. l'Abbé  
 si décrit en cette maniere la vie  
 Clovis remporta sur les ~~Alle~~mans  
 laquelle fut cause de son entiere cc  
 „ Clovis parloit avec la confiance  
 „ ne Heros , lorsque Clotilde écla  
 „ haut lui dit : *Seigneur , vous all*  
 „ *tre , songez à vaincre , invoque*  
 „ *des Chrétiens , c'est le seul maître*  
 „ *vers ; il s'appelle le Dieu des Arn*  
 „ *venez-vous de la parole que je v*  
 „ *en son nom : si vous vous adressez*  
 „ *ne pourra vous résister.* Il s'en soi  
 „ la bataille , il avoit déjà perdu  
 „ de ses troupes , le reste étonné  
 „ nombre & de la fureur de ses  
 „ branloit & se dispoit à une fu  
 „ rée. En vain Jupiter & Mars a  
 „ invoquez , lorsque le Roi s'éci  
 „ *donc à toi que je m'adresse , Dieu*  
 „ *de , fais-moi vaincre , & je te re*  
 „ *pour mon Dieu.* A peine eut-il  
 „ ces paroles , que se sentant an  
 „ feu extraordinaire & divin , il  
 „ premiers rangs , il parle à ses f  
 „ leur inspire un courage nouvea  
 „ jettant au travers des piques &  
 „ lots , il change la face du com  
 „ vainqueurs se croyent vaincus , u

„ soudaine les saisit, la main de Dieu s'ap-  
 „ pesantit sur eux, ils croyent voir descen-  
 „ dre de toutes les montagnes d'épais ba-  
 „ taillons qui viennent au secours des Fran-  
 „ çois : ils poursuivoient, ils s'imaginent  
 „ qu'on les poursuit ; tout change dans un  
 „ instant ; ils fuient, & Clovis demeure  
 „ maître du champ de bataille. A-t-on  
 „ jamais vu plus de feu dans une description ?  
 „ En voila assez pour montrer jusqu'où s'étend  
 „ la reforme que l'Auteur a fait à sa methode.  
 „ Il donne des marques d'un caractère obli-  
 „ geant dans quelques endroits de son Ouvra-  
 „ ge. Par exemple, après avoir dit de saint  
 „ Jérôme, qu'il apprit la langue Hebraïque  
 „ avec beaucoup de peine, parce qu'il s'y é-  
 „ toit pris un peu tard : „ La même chose,  
 „ ajoute-t-il, est arrivée de nos jours à M.  
 „ Bossuet Evêque de Meaux, qui à l'âge  
 „ de soixante ans, consommé dans toutes  
 „ les sciences divines & humaines, com-  
 „ mença à apprendre l'Hebreu, & s'exerça  
 „ avec constance à des prononciations ru-  
 „ des, & à des aspirations fort difficiles,  
 „ pour se rendre plus utile à l'Eglise en li-  
 „ sant les fondemens de notre Religion  
 „ dans la langue originale. Si M. de Meaux  
 „ vivoit encore, il lui sçauroit sans doute fort  
 „ bon gré de cette comparaison. Ce qu'il dit  
 „ de la reconnoissance que l'Empereur Gratien  
 „ eut pour Ausone fera bien du plaisir à tous  
 „ les Precepteurs de la Ville & de la Court.

M. l'Abbé Fleuri doit être tres content de la maniere dont notre Auteur parle des Analyses qu'il a faites des Ouvrages des saints Peres ; M. de Choisi y trouve beaucoup de *solidité, d'exacritude, & de précision.* Il finit la Preface de ce volume d'une façon tout à fait édifiante. *J'ai, dit-il, fait une fois pour toutes l'apologie de cet Ouvrage, & j'irai toujours en avant sans m'arrêter aux objections : resolu neanmoins, comme je l'ai déjà dit & fait, de profiter des bons avis qu'on voudra bien me donner, de quelque façon qu'on me les donne.*

A Mechanical Account of Poisons in several essays. By RICHARD MEAD M. D. London printed by R. J. for Ralph Smith, at the Bible under the Piazzas of the Royal exchange Cornhil. C'est-à-dire, *Traité Mécanique des Poisons, partagé en plusieurs Dissertations. Par Richard Mead, Docteur en Médecine. A Londres chez R. Smith. 1702. in 8. pagg. 183.*

CE volume contient cinq Dissertations. L'Auteur dans la premiere traite de la Vipere ; il remarque que les anciens, soit par horreur ou par respect ont peu connu la nature de cet animal. La pensée superstitieuse où ils étoient qu'il renfermoit quelque chose de divin, & la prévention que son venin étoit repandu dans toutes les parties

parties de son corps, ne leur permettoient gueres de le toucher ni vif ni mort, ni par consequent d'en étudier la composition. On est devenu plus hardi dans ces derniers temps, à force de dissections & d'expériences, on à decouvert le siege de son venin, la maniere dont il se communique, & les canaux par où il se transmet. On a remarqué qu'il est plus ou moins dangereux suivant la difference des climats, des saisons, l'âge & la disposition de ces animaux, avec plusieurs autres observations dont on donne ici un détail assez circonstancié.

Il ne faut pas, dit l'Auteur, s'imaginer que la nature ait donné aux viperes cette source de poison uniquement pour se vanger des creatures qui les incommodent, ce n'est que par accident qu'ils s'en servent à cet usage, il leur est nécessaire pour leur subsistance, c'est-à-dire pour tuer les petits animaux qui servent à leur nourriture, comme les lézards, les grenouilles, les crapaux, les souris & les taupes, qu'il ne leur seroit pas possible d'avaler comme ils font tout-entiers sans les mâcher, pour peu qu'ils fissent de résistance au passage.

Ce poison est une liqueur jaunâtre renfermée dans les gencives de la machoire supérieure où sont attachées les grosses dents meurtrieres; ces dents sont courbées & creuses depuis la racine presque jusques à la petite pointe qui est solide & fort aiguë. Ce  
n'est

n'est pas par cette pointe que le poison sort, mais par une petite fente semblable à celle d'une plume à écrire.

Une petite goutte de cette liqueur suffit pour tuer un homme, suivant les observations que l'Auteur dit avoir faites sur plusieurs animaux, en versant de cette liqueur dans leurs playes, après l'avoir ramassée sur des cylindres de verre qu'on donnoit à mordre aux viperes dans leur colere. Il a remarqué avec un bon microscope, que cette liqueur est composée de quantité de particules cristallines fort agitées, & qui se repandent de tous côtez à peu près comme les filets d'une toile d'araignée; elles sont d'une consistance si solide nonobstant leur extrême subtilité, qu'elles se conservent sur le verre pendant plusieurs mois sans aucun changement sensible.

Cette liqueur, comme tous les acides, change la teinture du tournesol de bleu en rouge. Son effet n'est pas tout-à-fait si sensible sur l'extrait de violette; mais il est certain que l'impression qu'elle y fait approche beaucoup plus du rouge que du vert; ce qui doit suffire pour désabuser ceux qui prétendent que ce venin est une espece d'alcali qui doit se guerir par des acides.

Cette experience quadre assez avec celle d'un voyageur curieux, faite dans les Indes, & communiquée à l'Auteur. Un Indien ayant apporté plusieurs especes de serpens dans

e caisse, il en tira d'abord un fort gros, et il marqua n'aprehender aucunement la morsure : en effet après s'être lié le bras même pour se faire saigner, & avoir irrité le serpent, il le lui presenta pour se faire mordre ; il sortit de la playe une cuillerée de sang, qu'il ramassa lui-même avec ses doigts, & le mit sur sa jambe ; après quoi il tira un autre serpent beaucoup plus petit, connu sous le nom de *Cobra de Capang*, qu'il representa comme fort dangereux ; pour le faire connoître, après l'avoir tenu quelque temps sur le cou, il fit sortir une petite goutte de liqueur des gencives de cet animal, laquelle ayant été mêlée avec le sang ramassé sur la jambe de l'Indien causa tout d'un coup une fermentation très sensible, & donna au sang une couleur jaune & livide : experience qui fait très bien connoître l'effet que cette matiere produit dans le sang, quand elle y arrive immédiatement & avec toute son activité, sans avoir été altérée par l'air. Les experiences ont fait voir que l'air ne diminue beaucoup de la force de ce venin ; & c'est peut-être ce qui a donné lieu aux Charras de soutenir que le poison des serpents ne reside que dans les esprits biaux de ces animaux, & non dans les liqueurs : sentiment que l'Auteur combat par plusieurs experiences qu'il dit avoir faites à Paris par le Docteur Areski-



mes & par M. du Verney sur des viperes mortes depuis 24 heures, dont ce même suc exprimé des gencives, & mis dans les playes de quelques animaux, n'a pas laissé de les tuer presque aussi promptement qu'auroit pu faire la vipere vivante.

Le remede spécifique contre ce poison, suivant notre Auteur, est l'*axunge* de la vipere appliquée sur la blessure. M. Boyle pretend qu'un fer chaud approché de la playe immédiatement après la morsure fait le même effet. L'Auteur n'en convient pas, fondé sur des experiences contraires; il recommande fort l'usage de la chair de vipere particulièrement dans les maladies scorbutiques.

A la fin de ce traité on trouve des observations anatomiques du Docteur Areskines sur la tête de la vipere, sur l'araignée, sur la scolopandre, & sur le scorpion.

La seconde Dissertation est sur la Tarantule & le Chien enragé. La Tarantule est une espece de grosse araignée qui a 8. yeux & autant de pieds; on en peut voir la description exacte dans M. Baglivi. La Tarantule ne se trouve gueres que dans la Pouille, elle n'est bien dangereuse que pendant les grandes chaleurs de l'été, elle est alors ordinairement dans les bleds où les moissonneurs se trouvent souvent exposez à ses piqueures; en hiver elle se tient cachée dans

des trous , & n'est nullement à craindre dans ce temps-là : ses armes offensives sont, comme celles de l'araignée , en forme de pinces ; mais solides & beaucoup plus grandes : l'effet de son poison est une fièvre violente dont le patient est saisi peu d'heures après la picqueure , avec une grande difficulté de respirer , des douleurs de tête & d'estomach , & une foiblesse generale dans tous les membres, qui est suivie d'une melancholie , d'une stupidité & d'une timidité extraordinaires, & enfin de la mort.

On n'a pu jusques ici trouver d'autre remede contre ce mal , que celui de la symphonie : mais il est à remarquer que toutes sortes d'instruments ne conviennent pas à tous les malades , & c'est à quoi il faut faire attention pour découvrir celui qui leur est propre ; ce qui se remarque d'abord par le mouvement de leurs mains , ensuite de leurs pieds , & enfin de tout le corps qui se leve subitement , & s'agite d'une force étonnante pendant trois ou quatre heures de suite , après quoi on les couche , on les frote. On leur fait repeter cet exercice tant qu'on le juge à propos : ils ne s'en lassent point ; plus ils dansent plus ils veulent danser. Ordinairement on se contente de les exercer de cette maniere douze heures par jour , & cela pendant trois ou quatre jours de suite , ce qui les délivre infailliblement de tous les accidens de cette maladie pour une année.

perdent l'usage de la raison  
comme des gens yvres , ils  
toutes sortes de folies , ils se d  
lontiers avec des feuilles de v  
pées nues , & à voir des hal  
bans rouges ; mais ils ne peuv  
noir ; & si quelque objet de c  
présente devant eux , & ne  
promptement , ils retombent  
dans leur accès.

L'Auteur croit que la nat  
contribue beaucoup à l'effet  
poison. La Pouille est la Pr  
chaude de toute l'Italie , il y p  
on y respire presque toujours  
fant ; de là vient que le ter  
habitans est sec & brulé , ils s  
extrêmement vifs , & fort su  
ladies melancholiques ou phr

le poison agit sur le sang par voye de coagulation, ni sur l'efficace de la musique pour remedier à ce desordre; les anciens se servoient avec succès dans plusieurs autres maladies de certains airs phrygiens qu'ils faisoient jouer sur la partie affectée, ce que *Celius Aurelianus* appelle *Decantare loca doemtia*. Ils s'en servoient même contre la morsure des viperes, au raport d'Aulugelle. Le sieur Mead donne l'honneur de cette invention à Pythagore qui faisoit un grand usage de l'harmonie, & qui jetta les premiers fondemens de sa Philosophie dans la Calabre & dans la Pouille. Il cite pour cet effet un passage de Jamblique qui dit que ce philosophe avoit imaginé differens airs, les uns pour guerir les passions de l'ame, & les autres pour guerir les morsures des animaux enimeux.

La rage est une espece de fievre chaude à laquelle les chiens sont plus sujets que les autres animaux, parce qu'ils ne sient jamais, même dans les plus grandes chaleurs. Elle est precedée d'une grande ardeur d'entrailles & d'une soif violente, qui finit par une aversion insurmontable pour l'eau. Par ces questions que l'on a faites à des personnes enragées, il paroît que cette aversion ne vient que des grandes douleurs qu'elles ressentent quand elles avalent la moindre liqueur, sans en excepter leur salive; ce qui vient, suivant les conjectures de l'Auteur,  
de

Le mal est sans remede quar  
venu à ce point , mais il y en  
qui étant donnez dans le temp  
quent gueres de produire leu  
meilleur de tous , selon l'Au  
bain , particulièrement celui de  
defaut duquel les bains reïterez  
ont le même succès. Le sieu  
tend que c'est parce que le ba  
la voye des urines ; & pour apt  
timent il fait voir que la plûpar  
remedes en usage contre ce ma  
tiques , comme la cendre d'écr  
cantarides , l'éponge de l'églai  
l'aigremoine , l'*Aliffum* , &c.

À l'exemple de l'Auteur , no  
legerement sur la troisiéme &  
Dissertation , où il traite du S  
l'Arfenic , de la Cigue , de l'O

rtée sur l'estomach, est un excellent pré-  
 vatif contre la contagion, l'ont confondu  
 ec l'arsenic.

La cinquième Dissertation est sur les ex-  
 laisons dangereuses & sur les eaux. On  
 it ici une relation exacte de la grotte des  
 iens proche le lac d'Agniano, à deux mil-  
 de Naples. Elle est située au pié d'une  
 tite Coline, elle a douze pieds de lon-  
 eur sur six de large, & huit de hauteur.  
 n y voit continuellement une vapeur sub-  
 e & chaude qui regne sur toute la surface  
 la grotte jusqu'à la hauteur de dix poul-  
 s, sans s'élever jamais plus haut. Il est  
 remarquer que la terre de l'enceinte de la  
 otte est d'un verd obscur, il n'y a aucun  
 ril ni pour les hommes ni pour les autres  
 imaux, dont la tête est audessus de cette  
 esure, la sphere d'activité de cette fumée  
 s'étendant pas plus loin; mais les petits  
 imaux qui y entrent, tombent d'abord  
 rns un étourdissement, & ensuite en dé-  
 illance, avec des convulsions qui sont sui-  
 es en peu de temps de la mort, si on ne  
 s tire de là promptement; mais en les  
 ettant dehors ils reprennent leurs esprits  
 a fort peu de temps, sur-tout si on les  
 tte dans le lac qui les ressuscite dans un  
 instant. L'Auteur juge avec assez de vrai-  
 mblance, que cette vapeur n'est mortelle  
 ue parce qu'elle empêche la circulation du  
 ang; ce qu'il justifie par l'anatomie des gre-  
 nouil-

autres maladies communes en Ar  
viennent de la biere brassée ave  
de puits, dont il condamne fort  
appuye son sentiment sur plusieurs  
ces.

*Reflexions sur La Rhetorique , où  
aux objections du P. LAMY Ben*  
Paris chez Michel David , sur  
des Augustins , à la Providence.  
12. pagg. 110.

**L**E Livre auquel on répond ic  
que le P. Lamy a intitulé *la*  
*de College trahie par son Apologiste* ,  
Pere supposoit d'abord que M. G  
teur de ces *Reflexions* avoit joué sur  
Rhetorique en introduisant sur la  
miserable défenseur qui en trahis  
tante. Dans cette supposition le

année, p. 86. on remarqua que la distinction paroïssoit fort mince & fort metaphysique, aussi n'a-t-elle pas satisfait M. Gibert; & l'on s'aperçoit aisément, à la maniere vive dont il répond ici, que l'Auteur a senti tous les coups portez à l'Acteur.

Pour se deffendre avec tout l'avantage possible il se met sous la protection des plus grands hommes de l'Antiquité. Il s'attache presque uniquement à établir que leur Rhetorique est la même que l'on enseigne dans les Ecoles, la même que le P. Lamy attaque sous le nom de Rhetorique de Colleege; c'est, à ce qu'il pretend, l'Eloquence dont ils nous ont donné des regles & des modeles, que ce Pere condamne comme fausse. Ainsi M. Gibert reduit la question qui est entre lui & son Adversaire, à sçavoir, non pas si les principes de Ciceron & de saint Augustin sur l'Art de persuader sont bons & solides, c'est, dit-il, une affaire jugée, mais si le Pere Lamy ne les attaque point; & il pretend avoir gain de cause, s'il peut convaincre ce Pere d'avoir attaqué des preceptes qui ont eü l'approbation, & l'applaudissement de tous les siecles. Car il ne sçauroit croire qu'il se trouve des gens assez indociles pour ne pas reconnoitre en matiere de Rhetorique l'autorité de la tradition.

Il fait d'abord un plan abregé de la Rhetorique, copié d'après les plus grands Maîtres;



Jon. En suite s'adressant à son  
» Voyons, mon Pere, lui d  
» quez-vous dans la matiere c  
» Est-ce cette Rhetorique que  
» poser, en est-ce une autre c  
» dans l'esprit? Si vous attaqu  
» je viens de mettre devant  
» tout le monde, vous attaqu  
» commun des hommes les p  
» Demosthene, d'Aristote, c  
» de Ciceron, de saint Au  
» donc le sens de ces grands  
» faut deffendre contre vous.  
» voit qu'on n'aura pas de p  
» re? Qui êtes-vous pour te  
» moindre de ces hommes? J  
M. Gibert s'échauffe, & sup  
P. Lamy lui a dit des injures,  
les tient à honneur; & plei  
souffrir pour ce qu'il croit la

mépris que vous faites des Colleges ,  
 re mepriser une chose très estimable  
 qu'on y enseigne, & qui doit au contrai-  
 faire estimer ces Academies. Que si  
 vous avez dans l'esprit une autre Rhetor-  
 que que vous voulez attaquer , dites-  
 vous en termes clairs & précis ce que  
 est que cette autre Rhetorique. . . . &  
 prouvez , sans nous dire des injures, que  
 vous enseignons cette Rhetorique que  
 vous avez imaginée? . . . Nos Rhetor-  
 ques sont entre les mains de tout le  
 monde, ou manuscrites, ou imprimées :  
 amenez si on y enseigne à tromper les  
 hommes, si on y approuve les abus ou les  
 usages d'ornement, les mauvaises pra-  
 tiques, ou même les bonnes hors de pro-  
 priété.

Dans un discours assez long continué sur  
 ce sujet, M. Gibert marque précisément  
 tout le but de son Ouvrage est de prou-  
 ver que le P. Lamy attaque les regles même  
 du bon sens; „ ces regles que Ciceron, A-  
 ristotele, Quintilien, S. Augustin nous ont  
 laissées; qu'il les defigure, pour les dé-  
 truire, qu'il en impute de fausses; qu'il  
 veut aux préceptes mêmes sous prétexte  
 n'en vouloir qu'à une mauvaise prati-  
 que, qu'il en veut au bon usage de ces re-  
 gles, quoi qu'il publie qu'il ne s'en prend  
 qu'aux abus; qu'il en veut à la bonne &  
 la véritable éloquence, quoi qu'il assu-

„ qu'il n'en convienne qu'  
„ mellement, & qu'il ne lev  
D'ailleurs notre Auteur pre  
curité est si grande dans les E  
my , „ lorsqu'il s'agit de b  
„ quoi il en veut , qu'on  
„ sans démêler si c'est à l'  
„ *aux preceptes* qu'il s'en pre  
„ la pratique & à l'usage...  
„ ye , ou la fausse éloque  
„ que.

Ce qu'il y a de certain , es  
my avoue que les impression  
ce la plus réglée ne font pas  
danger pour les esprits foible  
preuves le font voir claireme  
dit-il , *qui m'accusent d'avoir*  
„ *ne éloquence* , ne veulent q  
leur *passé sans façon*. Il est

M. Gibert cherche quelle sorte d'éloquence pourroit être du goût du P. Lamy , & il trouve que ce seroit celle qui instrueroit les hommes des dogmes , & des plus hauts mysteres de la nouvelle Philosophie : l'endroit lui paroît propre à être égayé , & il ne manque pas cette occasion de rejouir le Lecteur aux dépens , à ce qu'il croit , du Philosophe Metaphysicien.

„ Ne seroit-ce pas en effet , dit notre  
 „ Rhetoricien , une fort jolie chose qu'un  
 „ point de Physique ou de Metaphysique  
 „ dans un Plaidoyé , dans un Sermon ,  
 „ dans une harangue au Roy , dans un  
 „ Panegyrique. . . . La jolie chose de  
 „ dire devant le Peuple , que c'est notre  
 „ ame qui est colorée , & non pas les  
 „ objets ; que c'est elle qui est jaune &  
 „ verte , blanche , & noire. “ Ce n'est  
 pas au reste que M. Gibert pretende condamner absolument ces idées Philosophiques ; „ On a peut-être de grandes raisons , continue-t-il d'un ton plus sérieux , de croire que cela est ainsi : mais de vouloir raisonner sur ces principes devant le monde , lorsqu'il s'agit des affaires , des actions , des devoirs de la vie , ce seroit vouloir être fôu avec de grandes raisons , *cum magnâ ratione insanias.*

Tout le discours du Professeur de Rhetorique est fondé sur quelques endroits où

tes sont vives , c'est aux Lecteurs à juger du fondement qu'elles ont. A cette occasion , M. Gibert donne des leçons à tous les Journalistes. Elles sont tres sensées, tant il est vrai qu'il est plus aisé de donner de bonnes leçons aux autres , que de s'en faire à soi-même.



X L.

## JOURNAL

DES

SCAVANS,  
3

Du Lundi 16. Novembre MDCCV.

*Traité du Droit & des Prerogatives des Ecclesiastiques, dans l'administration de la Justice Seculiere. Par M. NICOLAS PETIT-PIED, Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Sous-Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, ci-devant Curé de S. Martial, & Conseiller Clerc au Châtelet de Paris. A Paris chez François-Hubert Muguët, rue Notre-Dame. 1703. in 4. pagg. 911.*

L'AUTEUR de ce Traité l'a entrepris pour la défense des droits de sa Charge de Conseiller Clerc. Son principal but a été de prouver que la Presidence dans une Compagnie de Juges Seculiers n'est point incompatible avec la qualité d'Ecclesiastique, & qu'un

A a a 5

seil Privé du Roy du 17. Mars 1704. par lequel il a été confirmé dans le préjudice & de faire les fonctions du tant à l'Audiance, qu'en la Chancellerie du Conseil du Châtelet de Paris, lorsqu'il sera le plus ancien Officier suivant l'ordre de sa réception; & il a été terminé par un autre Arrêt du Conseil du 17. Fevrier 1704. qui a maintenu M. l'Archevêque Duc de Reims, Secrétaire ordinaire au Conseil d'Etat, dans la qualité de Doyen du Conseil, comme plus ancien en réception de tous les Conseillers.

Les recherches que M. Petegaud a faites à cette occasion l'ont servi à traiter en general des prérogatives ecclésiastiques dans l'administration de la justice. Il a divisé son traité en deux parties. Il fait voir dans la première, que

dent la Religion. Ce Législateur, en faisant les 70. Vieillards pour Juges du peuple d'Israël, se reserva la decision des affaires qui seroient importantes; & cette assemblée dont il étoit le chef, fut présidée après sa mort par le grand Prêtre. Eleazar succedé à la souveraine sacrificature de son pere Aaron, partagea la principale autorité sur le peuple avec Josué & le Seigneur.

Alors le peuple qui avoit commencé à se rassembler dans les villes ou bourgades, s'attachoit toujours à des Vieillards pleins de sagesse & d'expérience, qui representoient ce que Moïse avoit d'abord établis par le conseil de Jethro son beau-pere. Ils tenoient leurs séances à l'une des portes de chaque ville, qu'on appelloit pour cette raison la porte des Jugemens. L'Auteur dit que suivant les sentimens des Interpretes, une partie de ces Juges étoit prise de l'ordre des Sacerdotes; & il prouve par le témoignage de Joseph, qu'il y avoit toujours deux Leviens joints à chaque Juge.

Dans les affaires importantes & difficiles on avoit recours au grand Prêtre & au Souverain d'Israel. Ce fut là l'établissement de ce tribunal souverain, que l'on a depuis appelé *Sanhedrim*, lorsque les Juifs se mêlerent avec les Grecs; il tire son nom du Conseil des 70. Vieillards, dont Moïse avoit fait choix pour lui aider à soutenir le poids du gouvernement, & qui a depuis duré



duré parmi les Juifs jusqu'à leur entière destruction. Après que les Rois eurent commencé à gouverner le peuple de Dieu, ils eurent une autorité plus grande que celle des Juges qui les avoient precedez, & jugeoient quelquefois les differens des particuliers : mais ces Princes donnerent aux grands Pontifes, aux Prêtres & aux Levites la même part qu'ils avoient auparavant dans l'administration de la Justice.

On voit que pendant les différentes revolutions des Juifs, la Jurisdiction civile des Prêtres & du grand Sacrificateur a toujours subsisté, & que ceux mêmes qui avoient été privez du grand Pontificat, ne laissoient pas d'en conserver le titre, de remplir après le grand Prêtre les premières places au Conseil, & de presider aussi quelquefois dans le Sanhedrim.

Des Hebreux, notre Auteur passe aux Egyptiens, des Egyptiens aux Grecs, & des Grecs aux Romains, aux Mahometans, aux anciens Gaulois, aux Germains, & au peuple de la grand'Bretagne. Il prouve par diverses autoritez, que parmi toutes ces nations les ministres de la Religion étoient aussi les ministres de la Justice. Il considere l'état du Christianisme & l'usage qui s'est observé dans la primitive Eglise, de porter les causes tant des Clercs que des Laiques, devant les Evêques & les Prêtres : usage qui depuis leur a été confirmé par les Constitu-

ns des Empereurs Chrétiens, & les Ordonnances de nos Rois : d'où notre Auteur tire deux conséquences ; l'une, que l'état du Clergé Ecclesiastique n'a point en soi d'incompatibilité avec la magistrature : & l'autre qui résulte naturellement de la première, que les Ecclesiastiques étant encore aujourd'hui en possession d'en faire les fonctions dans ce Royaume, on ne doit point leur disputer ces honneurs qui peuvent y être attachés, & les traiter en cela moins favorablement que les Juges séculiers.

Il fait voir, dans la seconde partie, qu'en France les Ecclesiastiques avoient autrefois une préférence dans les assemblées solennelles des Grands du Royaume, & dans les Compagnies de Judicature ; que dans la suite leur caractère ne les a jamais exclus de l'honneur de la Présidence, & qu'ils en ont toujours joui, aussi bien que les Laïques, ou par le droit de leurs charges, ou par leur âge d'ancienneté.

L'Auteur justifie la vérité de cette proposition par un détail d'une infinité de faits arrivés sous les Rois de la première, de la seconde & de la troisième race.

Il a remarqué que du temps du Paganisme les Prêtres assistoient aux assemblées militaires, qu'on apelloit le Champ de Mars ; & qu'ils en étoient comme les modérateurs. Les Gaulois convertis à la foi, & les François mélangés avec eux, conserverent cet ancien usage.

sage ; leurs Prelats eurent la principale autorité dans les assemblées ordinaires & extraordinaires , qui se tenoient tant pour le fait de la guerre que pour le reglement de la Justice , des Finances & de la Police. Le traité fait entre les Rois Gontran & Childebert au mois de Novembre de l'an 587. fut conclu par l'entremise des Prelats & des Seigneurs. Le decret du même Childebert , qui fut fait vers l'an 595. fut arrêté par les Evêques & les Grands assemblez au mois de Mars. Le demêlé d'entre Clotaire II. & Dagobert I. son fils au sujet du Royaume d'Austrasie , fut terminé par un Conseil de Prelats & de Seigneurs , où presida Arnoul Evêque de Mets.

Une preuve que les Prelats ont joui sous les Rois de la seconde race , des mêmes prerogatives & des mêmes honneurs , est le Capitulaire que fit Charlemagne pour donner aux Evêques le même pouvoir qu'ils avoient autrefois dans les affaires temporelles des particuliers. Ils sont nommez les premiers dans tous les actes authentiques , & leurs noms y sont souscrits avant tous les autres : ils faisoient les fonctions d'Intendants & de Juges dans les Provinces , ils tenoient le premier rang dans les assemblées generales , ou grands Parlemens , & precedoient les Laïques dans les Conseils ordinaires de nos Rois.

Hugues Capet étant parvenu à la Cou-

bonne, les Ecclesiastiques conserverent la préseance qu'ils avoient sur les Laiques, & leur autorité, telle qu'elle avoit été sous les deux premieres races. Il n'y a eu jusqu'au regne de Philippe Auguste que ces deux ordres du Clergé & de la Noblesse qui ayent composé les assemblées generales; il seroit difficile de marquer précisément le temps où le Tiers-Etat a commencé d'y avoir entrée. Quelques-uns croyent que ce fut à l'occasion de la *Dixme Saladine*, qui fut imposée pour les frais de la guerre sainte, & que ce troisieme ordre fut convoqué pour une imposition à laquelle il devoit contribuer.

On voit que dans les assemblées qui se sont tenues de ces trois Etats, le Clergé y a toujours eu la préséance; que les Ecclesiastiques ont présidé aux assemblées des Notables du Royaume, & que les Evêques résident aux Etats particuliers dans les Provinces d'Etats, de même qu'en Angleterre dans les Parlemens, en Allemagne dans les Dietes & à la Chambre Imperiale, aux Dietes de Pologne & de Hongrie, & aux Conseils en Espagne.

Il est prouvé par un grand nombre d'exemples, que les Prelats avoient la préséance sur les Seigneurs Laiques dans les Conseils des premiers Rois de la troisieme race, dans leur Parlement lorsqu'il étoit encore à la suite de leur Cour pour y juger les  
affai-

affaires ordinaires, & dans la Cour des Pairs, dont le corps fut réduit à six Ecclesiastiques & à six Laiques. M. Petitpied rapporte en cet endroit ses conjectures sur l'origine de cette dignité, dont quelques-uns estiment que l'établissement est aussi ancien que celui de cette Monarchie.

Lorsque le Parlement fut devenu sédentaire, ce qui arriva sous Philippe le Bel, les Ecclesiastiques continuerent d'y présider, comme ils avoient fait, pendant qu'il étoit ambulatoire. L'Ordonnance de ce Prince nomme des Prelats pour tenir le Parlement. Il n'y avoit que deux Chambres dans le Parlement, qui se tenoit à Paris deux fois l'année, la Chambre du Plaidoyé, qui est la grand'Chambre, & la Chambre des Enquêtes pour les procès par écrit. Dans la suite elles furent multipliées jusqu'à cinq. L'Ordonnance de Philippe le Long commit des Conseillers pour les affaires qui se pouvoient juger sur de simples requêtes. Ces Commissaires ont formé les deux Chambres des Requêtes du Palais, qui composent encore aujourd'hui avec la grand'Chambre & avec les Enquêtes, le corps du Parlement.

L'Auteur établit la présidence des Ecclesiastiques dans chacune de ces Chambres en particulier.

Il paroît qu'ils ont présidé à la grand'Chambre, par les noms des Evêques qui se trouvent dans les anciens registres, à commen-

en 1303. Il est vrai que Philippe le g par un motif de Religion, & pour pas détourner les Evêques de la residence s devoient à leurs Dioceses, declara son Ordonnance de 1319. qu'ils ne sent plus appellez au Parlement; mais Ecclesiastiques du second ordre y presint à leur place, & peu de temps après Evêques y reprirent leurs premieres fonctions, puisqu'on revoit en 1330. l'Evêque ranches à la tête de cette Compagnie; u'à l'exception d'un Comte de Boulo, qui fut nommé pour tenir un Parle- it en 1319. on ne trouve aucun Lai-, qui ait presidé à la grand'Chambre, vers le milieu du regne de Philippe de ois.

Depuis ce temps-là le Parlement prit me une nouvelle forme, ses Officiers aisoient plus partie du Conseil; les E- es n'y alloient plus que par des com- ions extraordinaires: cependant lors- s y alloient ou que le Parlement étoit dé chez le Roy, comme il arrivoit quefois, ils ne laissoient pas d'y presi-, ainsi qu'il est marqué par l'ordre de éance. D'où l'Auteur a conclu qu'il en de même dans de semblables occasions, u'à ce que Simon de Bucy, après avoir idé long-temps par commission, eût n été pourvû de la place de Premier Pre- *nt en titre d'office.* Si, dit-il, les gens  
d'Eglise

d'Eglise du second ordre , dont il s'est conservé un certain nombre dans le corps du Parlement , n'ont plus presidé à la grand'Chambre & n'y font pas les fonctions de Doyen , comme ils font encore aux Enquêtes , *ce n'est ni par sa premiere constitution , ni par l'état où elle est à present ;* mais par l'inconvenient de ne pouvoir pas prononcer des Arrêts de mort , qui ne leur permet plus d'être à la tête de la grand'Chambre , laquelle dans son origine avoit seule la connoissance des affaires criminelles , la Tournelle n'ayant été établie dans les commencemens que pour celles de moindre consequence , & pour l'instruction des plus importantes , dont le jugement appartenoit toujours à la grand'Chambre.

Les Etats du Parlement faits sous les regnes de Philippe de Valois & de ses Successeurs , font foy que les Conseillers Clercs étoient à la grand'Chambre en pareil nombre que les Conseillers Laïques , & en plus grand nombre aux Enquêtes & aux Requetes. Louis XI. égala le nombre des uns & des autres dans tout le corps du Parlement ; mais sous Henry II. le nombre des Conseillers Laïques fut considerablement augmenté , en sorte que de 132. Conseillers , dont le Parlement étoit composé ; il y en avoit 92. Laïques , & seulement 40. Ecclesiastiques.

Les Conseillers Clercs , quoi qu'inferieur

n nombre , ont conservé néanmoins ces quatre prerogatives sur les Conseillers Laïques. 1. En ce qu'aux grandes Audiences, ils sont du côté & sur le même banc des Presidents , & qu'ils opinent les premiers. 2. Dans les Etats du Parlement & de la Chambre des Vacations que le Roy envoie tous les ans au Parlement , les Conseillers Clercs y sont nommez avant les Conseillers Laïques. 3. Que dans toutes les Commissions , Ordonnances & Arrêts de la Cour du Parlement , les Conseillers Clercs y sont toujours nommez les premiers , & avant les Conseillers Laïques , & y a même plusieurs exemples où le Parlement n'a commis que des Conseillers Clercs. 4. Lorsqu'il y a lieu de faire le procès à un Ecclesiastique , & que l'instruction s'en fait conjointement par le Juge d'Eglise pour le delit commun , & par le Juge Royal pour le cas privilegié , le Juge d'Eglise y a toujours la premiere place , c'est lui qui interroge l'accusé , & qui signe le premier tous les actes , soit que le procès s'instruise au Siege de l'Officialité où le Juge Royal est tenu pour cet effet de se transporter , soit que l'instruction s'en fasse au Parlement , & que l'Evêque Diocesain envoie des Lettres de Vicariat à un ou plusieurs Conseillers Clercs.

L'Auteur fait encore une observation particuliere , sur ce que depuis qu'il y a eu deux



deux Avocats du Roy ou Avocats generaux, & plusieurs Greffiers du Parlement, la charge de premier Avocat general, aussi bien que celle de premier Greffier, a été un office de Clerc affecté aux gens d'Eglise, & qu'un Laique ne pouvoit posseder qu'avec dispense du Prince: dans la suite ce second Avocat du Roy montant à la place du premier lorsqu'elle étoit vacante, il obtenoit de nouvelles provisions d'*Avocat du Roy Clerc*.

Ces distinctions sont, au sentiment de l'Auteur, des restes de cette veneration que l'on avoit anciennement pour les Ecclesiastiques dans l'administration de la Justice seculiere. Mais son zele nous paroît un peu trop outré, en ce qu'il pretend que les Offices de premier Avocat general & de Greffier en chef, étant par leur institution des Offices de Clerc & d'Ecclesiastique, l'usage n'avoit pû en changer l'état & la qualité.

La presidence aux Enquêtes est une fonction, qui de droit commun, suivant les anciennes Ordonnances, les Reglemens, & Usages, est affectée aux personnes Ecclesiastiques, & aux seuls Conseillers Clercs de la Cour.

Les Ordonnances de Philippe le Bel de 1304. ou 1305. de Philippe le Long de 1316. & 1319. nomment des Evêques pour presider aux Enquêtes, qui étoient alors la

second

onde Chambre du Parlement. Depuis  
 temps-là les deux Presidens de la Cham-  
 bre des Enquêtes ont été l'un & l'autre des  
 Ecclesiastiques du second ordre, comme il  
 se verifie par les noms de tous ceux qui  
 ont rempli successivement ces places.

En 1429. après que le Pape Martin V.  
 eut reconnu par sa Bulle du 1. May le droit  
 de les Rois de France ont de connoître  
 le possessoire des Benefices, & que le Roy  
 attribué ce pouvoir aux Officiers de son  
 Parlement, le Clergé de France ne con-  
 sentit à cette concession, qu'à condition  
 que le Parlement seroit composé moitié de  
 Clercs & moitié de Laiques, & que les  
 Presidens des Enquêtes seroient Clercs.

Vers l'an 1470. les Enquêtes ayant été  
 divisées en deux Chambres, dont la pre-  
 miere fut appellée la grand'Chambre des  
 Enquêtes, & l'autre fut appellée la petite  
 Chambre des Enquêtes, les Ecclesiastiques  
 & les Clercs ont continué de presider dans  
 l'une & l'autre de ces Chambres, à l'ex-  
 ception des Laiques.

Le Roy François I. crea par Edit du mois  
 de Juin 1521. vingt Conseillers qui ont  
 pris le lieu de faire la troisieme Chambre  
 des Enquêtes, dans laquelle deux Clercs  
 furent faits Presidens.

Le même Roy ayant créé par autre Edit  
 le mois de May 1543. vingt Offices de  
 Conseillers Laiques & de deux Presidens,  
 tels

tels qu'il voudroit choisir , on en a composé la quatrième Chambre des Enquêtes , nommée au commencement la Chambre du Domaine , pour connoître , privativement aux autres Chambres du Parlement , des affaires du Domaine , & des Eaux & Forêts. Deux Conseillers Laiques furent pourvus des deux Offices de Presidens de cette nouvelle Chambre. Surquoi l'Auteur observe que ces deux charges ne doivent pas pour cela être réputées Laiques , parce que ceux qui en furent pourvus , n'ont été reçus qu'avec dispense , qui leur avoit été accordée par le Roy , à cause du prêt qu'ils lui avoient fait , les Laiques étant en ce temps-là plus en état que les Ecclesiastiques , de lever ces Charges de nouvelle creation , dont ce Prince s'étoit servi comme d'un moyen pour fournir aux dépenses extraordinaires de l'Etat.

Charles IX. crea par son Edit du mois de Juillet 1568. la cinquième Chambre des Enquêtes , & voulut qu'elle fût composée de deux Presidens qui seroient Conseillers Laiques en la Cour ; mais il fut surcis à la reception de ceux qui avoient obtenu des provisions des deux Offices de Presidens jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu dispense pour les exercer , attendu qu'ils étoient Laiques & mariez.

Lorsque par l'Ordonnance de Blois Roy Henry III. resolut de supprimer

des Offices des Parlemens , jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à un certain nombre , il comprit expressément parmi les 40. Conseillers Clercs reservez , les Presidens des Enquêtes , comme étant du nombre des Ecclesiastiques & Conseillers Clercs en la Cour.

La Presidence aux Enquêtes étoit tellement affectée aux Ecclesiastiques , qu'il y eut plusieurs exemples , qu'en l'absence des Presidens des Enquêtes , la grand'Chambre commettoit un ancien Conseiller Clerc de la grand'Chambre pour y presider , pendant qu'ils étoient absens.

En dernier lieu , le Roy Louis XIII. a confirmé ces anciens Reglemens par son Edit du mois de Septembre 1610. verifié au Parlement le 30. May 1612. qui ordonne que , selon l'ancienne institution des Cours souveraines , & Sieges Presidiaux , les Offices de President aux Enquêtes & de Conseillers dans les Parlemens & Sieges Presidiaux , qui viendroient à vaquer , & dont les Ecclesiastiques devoient être pourvûs , ne seroient affectez , sans qu'aucun autre d'eux en pût être pourvû , nonobstant toutes dispenses données ou à donner au contraire.

L'Auteur établit dans la suite de son Livre la Presidence des Ecclesiastiques aux Requêtes du Palais , aux Requêtes de l'Hôtel , en la Chambre des Comptes , en la Cour

Cour des Aydes ; au Grand Conseil , aux Presidiaux , & principalement au Châtelet de Paris ; & il finit son Traité par un dénombrement exact des Ecclesiastiques , qui ont été choisis pour chefs des Conseils de nos Rois , & pour être élevez à la dignité de Garde des Sceaux , ou de Chancelier de France.

*Nouvelle Traduction du Livre des Pseaumes, selon la Vulgate & les differens textes, avec des notes litterales & grammaticales.*  
A Paris chez Louis Guerin , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue des Mathurins , à S. Thomas d'Aquin. 1705. in 8. page 774.

Comme David est Auteur de la plus grande partie des Pseaumes l'antiquité la plus reculée a mis le nom de ce Prince à la tête du Livre qui les renferme tous. Notre Auteur ajoute à cela , que David recueillit les Pseaumes qui avoient été faits avant lui , & qu'il ordonna que ceux qui se feroient dans la suite fussent ajoutez à son recueil. Suivant cette supposition , il auroit part en quelque sorte , même aux Pseaumes qu'il n'a pas composez ; mais les Pseaumes qu'on croit avoir été faits avant David , se redoublent au seul Pseaume 89. que quelques Auteurs attribuent à Moïse ; & d'un autre côté nous ne voyons point ici de preuve de

ordre qu'on pretend qu'il a laissé, de rendre à son recueil tous les Pseaumes qui étoient après sa mort. Les autres Auteurs des Pseaumes sont, à ce que l'on dit, Salomon, Ethan, Eman, & Asaph, lesquels certains Commentateurs ont voulu ajouter Idithun & les trois fils de Coré, sans en alleguer aucune raison plausible. Il est certain qu'il y a des Pseaumes qu'on ne pourroit attribuer ni à ceux-ci, ni aux autres que nous avons nommez, tels sont les Pseaumes qui font mention de la captivité de Babylone, lesquels ont apparemment été ramassez par Esdras. Si l'on attend au nombre, celui qui a le plus de titres au Livre des Pseaumes après David, est certainement Asaph, puisqu'il y en a onze que qu'on ne sçauroit lui contester.

Le premier de ces onze Pseaumes est le premier. Notre Auteur remarque que le stile de ce Pseaume est serré, obscur, figuré, & qu'il y regne une espece de tristesse qui le rend ses Pseaumes fort differens de ceux de David. Ceux-ci, selon notre Anonyme, sont plus simples, plus naturels, & tous remplis des graces attiques.

Il y a plusieurs Pseaumes dont les titres ont besoin d'explication, par exemple le 6. le 7. & le 8. le titre du 4. est *in m in carminibus : psalmus David*. C'est à dire, suivant la Traduction de l'Auteur, *psalme de David*, digne d'être chanté jusqu'à

qu'à la fin des temps , sur les instrumens à corde. Il avoue qu'au lieu de ces derniers mots , il faudroit dire en façon d'Ode , ou l'équivalent , pour se conformer à la Vulgate , mais il aime mieux s'attacher à la signification du mot *neghinoth* qu'il trouve dans l'Hebreu , & qui designe un instrument , dont les cordes se touchent avec les doigts , comme la Harpe , la Lyre , le Luth , &c. En même temps , pour justifier la Vulgate , il observe que l'usage étoit d'appeller d'un nom qui revient à Ode les poëmes destinez à être accompagnez par ces sortes d'instrumens. Dans le titre du 6. Pseaume , on lit ces mêmes mots *in carminibus* , avec ceux-ci *pro octava* , ce qui au jugement de l'Auteur signifie sur les instrumens à corde au huitième ton. Cela l'engage à expliquer le mot hebreu *Hascheminith*. „ Il souffre , dit-il , dix-sept „ versés interpretations. Les uns disent , „ qu'il designe la Harpe , parce qu'elle „ n'avoit que huit cordes ; ou un instru- „ ment qui n'avoit que huit tons. D'au- „ tres , une espece de chant qui s'étendoit „ à huit tons. D'autres , que ce Pseaume „ se chantoit sur le huitième ton ; ou sur „ l'octave basse comme le ton le plus gra- „ ve & le plus triste. Le titre du 7. Pseaume renferme une difficulté d'une autre nature , & qui est purement historique. Il y a Pseaume que David chanta au Seigneur , à l'occasion de ce que Chus fils de Termini lui

*vint dire , comme il est rapporté au chap-  
16. du 2. livre des Rois. Ce Chus emba-  
rassé. Les uns disent que c'étoit un Capi-  
taine des Troupes de Saül , auquel Capi-  
taine ce Prince avoit commandé de pour-  
suivre David. D'autres prétendent que Da-  
vid a voulu , sous le nom de Chus , de-  
signer ici Saül , qui étoit effectivement fils  
de Cis , & arriere-petit-fils de Jemini , &  
qu'il a déguisé par respect le nom de son  
persecuteur , qui étoit en même temps  
son Roy. D'autres enfin disent , que Chus  
est mis là pour Ethiopien ou Noir , & que  
ce mot ne désigne Saül , qu'en exprimant  
la noirceur de son ame. Le Chaldéen le-  
ve la difficulté , en mettant Saül fils de  
Kis , au lieu de Chus fils de Jemini. On  
trouve dans le titre du 8. Pseaume *pro  
torcularibus* , c'est-à-dire *pour les pressoirs*.  
Il y a dans l'Hebreu *Ghittit*. Quelques  
interpretes ont cru voir dans ce mot une  
allusion au Geant de Gath , qui étoit Go-  
liath : quelques autres l'ont appliqué au  
transport de l'Arche en la maison d'O-  
bededom qui étoit de Geth. Notre Au-  
teur ne sçait si *Ghittit* ne signifieroit  
pas plutôt quelque sorte d'instrument de  
musique ; mais comme cette expression se  
trouve encore aux Pseaumes 80. & 83.  
peut-être , ajoute-t-il , que ces trois Psea-  
mes se chantoient dans les pressoirs après  
la récolte des vins.*



La Methode qu'il a suivie est assez commode, & il n'a pas mal réüssi dans le dessein qu'il s'étoit proposé de trouver un sens clair & suivi dans chaque Pseaume. D'abord il expose les veuës du Prophete, & les circonstances des lieux, des temps & des affaires qui ont rapport au Pseaume. Il en éclaircit ensuite le titre; puis il range sur trois colonnes la version vulgate, la Traduction françoise de cette version, & les differences des textes. Comme le sens est souvent entrecoupé par le défaut de quelques mots sous-entendus, il ajoute ces mots au texte, mais en caractère italique, afin qu'on les puisse aisément distinguer de ce qui n'en est pas. Il fait paroître beaucoup de circonspection & de retenue dans ces sortes de supplémens. La troisiéme colonne contient le plus souvent un texte qui n'a point d'autre caractère distingué que l'étoile \*, & alors le texte Hebreu, & celui de S. Jerôme, sont ensemble, parce qu'ils s'accordent parfaitement. Quand ces deux textes sont differens l'un de l'autre, l'Auteur ajoute à l'étoile des abreges qui les distinguent, *Heb.* marque l'Hebreu, & *S. Jer.* S. Jerôme. Il en use de même à l'égard des autres textes, *Syr.* signifie Syriaque, *Chal.* Chaldeen, *Eth.* Ethiopien, 70. les Septante. Lorsque cette colomme se trouve vuide, ce qui arrive quelquefois, on doit supposer qu'il n'y

point de variété dans les textes ou que  
il y en a , elle est fort legere , & ne fait  
pas de difference dans le sens.

Le bas des pages est occupé par des notes qui roulent ordinairement sur le sens literal & grammatical du texte. Par exemple , après avoir rendu cet endroit difficile lu 13. verset du 20. Pseaume. *Quoniam ponetes eos dorsum* , par ces mots , *C'est pourquoi vous les assemblerez en un monceau* , il observe dans sa note que plusieurs Interpretes ont fait une grande faute & contre la lettre & contre le sens , en traduisant , *Vous leur ferez tourner le dos.* „ *Ponere dorsum* , dit-il , ou *ponere humerum* , comme l'a mis saint Jerôme , veut dire *ponere in aggerem* , mettre en un monceau. Virgile se sert de *dorsum* en ce sens parce qu'un monceau fait une espece de dos , ce qui quadre alors au reste du verset , tant dans le sens de la Vulgate , que dans celui de S. Jerôme. Sur ces paroles du 12. verset du Pseaume 2. *Apprehendite disciplinam* , au lieu desquelles il y a dans le Chaldéen *baisez le Fils* , & dans l'Hebreu *adorez le Fils* , il dit que *baiser* , & *adorer* sont la même chose , attendu qu'*adorer* , & *adoration* , viennent de *ferre ad ora* ; parce que la marque d'adoration chez les Perles & les Chaldéens étoit de baiser ou la jouë ou la main de celui qu'on adoroit , ou sa propre main , qui en ce cas-là representoit la main de celui

tatem : & inhabita terram , & pascite  
tiis ejus. Mettez votre esperance dans  
& pratiquez le bien : & alors jouisse  
re & nourrissez vous de ses richesses.  
ainsi qu'il l'observe , ne paroît pas  
lettre dans ce verset , mais il y est si  
des Hebreux & de tous les Orientaux  
lorsqu'ils mettent deux imperatifs d'un  
velopent ordinairement dans le second  
son ou la recompense du precepte  
té dans le premier. Toute l'Ecriture  
même les autres Livres composez  
font pleins d'exemples de cela. Les  
ces deux manieres de parler tirées  
be : Ecoutez , & apprenez. Taisez  
jouissez de la paix. Tout y est à l'usage  
mais elles ne laissent pas de signifier  
tez , & par là vous apprendrez. Saites  
taire , & alors vous jouirez de la p

le temps de leur composition; mais on n'en sçait pas mieux quelle regle se sont proposée ceux qui les ont mis dans l'ordre où on les voit. Quelques Auteurs croyent que les Pseumes sont partagez selon les différentes mesures des vers qui les composent; quelques autres s'imaginent que c'est sur la différence des chants qu'on a réglé leur division; mais ils n'apportent ni les uns ni les autres aucune preuve satisfaisante de leur opinion.

*Le grand Tresor des Marchands, Banquiers & Negocians, des Financiers, de la Noblesse, & de tous Seigneurs tant Ecclesiastiques que Seculiers, du Tresor Royal, des Officiers de Robe & d'Épée, de la Bourgeoisie, & des Arts & Métiers. Avec un nouveau Traité sur le Commerce. Par JEAN MOULINIER ancien Syndic des Maîtres Ecrivains & Arithméticiens Jurez de Bordeaux, &c. A Bordeaux chez Simon de la Court, Imprimeur & Libraire, vis-à-vis la Pancterie du grand marché. 1705. in 4. pagg. 389.*

L'Auteur, en donnant cet ouvrage, pretend rendre un grand service à ceux qui s'appliquent au Commerce, parce qu'ils pourront y apprendre seuls, & en peu de de temps, ce qui ne s'apprend ordinairement que par un long travail & une grande application aux leçons que donnent les Maîtres.

Le premier Traité est du rabais en general, entant qu'il regarde les Marchands, Banquiers, Financiers, la Noblesse, le Tresor Royal, les autres Etats, & Arts & Metiers. Et comme il y a de deux sortes de rabais l'un en dedans & l'autre en dehors, l'Auteur explique fort en détail par quelles regles & comment la supputation s'en doit faire.

Dans le second Traité, qui est des Lettres de Change, on parle de leur origine, de leur utilité, des différentes especes de remises, des changes, & comment il faut remettre d'un Pais à l'autre. L'Auteur enseigne en quels termes les Lettres de Change doivent être conçues, les noms, surnoms & qualitez qui doivent être employez, & parle des ordres & valeurs, des endossements & acceptations, des protests, des jours de faveur, & enfin du change & rechange; on trouve ici des formules de Lettres de Change pour diverses sortes de valeurs, & pour divers pais étrangers: l'Auteur traite ensuite des différentes sortes de Billets de Change, des Billets en blanc, des Billets payables au porteur, à une personne ou à son ordre, & des diligences qu'il faut faire.

Au Traité du Commerce, l'Auteur après avoir expliqué ce qui regarde les Banquiers & les Marchands, traite ensuite du poids de marc, du poids de table, & de la Romaine, après quoi il donne des tables des poids

poids de Paris, de Bordeaux, d'Amsterdam, de Bezançon, & de Strasbourg, pour Anvers, Rouen, Lyon, la Rochelle, Toulouse, Marseille, Londres, Hambourg, Livourne, Venise, Cadix & Lisbonne, & du rapport que les poids de ces différentes places ont entre eux : il donne aussi un Traité des mesures, comme de l'aune, de la canne, de la brasse, de la toise, &c. & des tables de réduction de ces mesures, en celles des autres pais. Au traité du Change il examine ce qui regarde les monnoyes, & comment le change & les remises se doivent faire d'un lieu à un autre. Enfin, il termine son Ouvrage par la description & l'explication des livres qui sont nécessaires aux Marchands, & il enseigne la maniere de les tenir.

*Nouveaux Reglemens pour l'Administration de la Justice, avec les Tarifs des Droits dûs aux Officiers de Justice, pour leurs frais & salaires. Et la taxe des dépens de tous les Procès. A Paris chez Claude Cellier, rue S. Jacques, à la Toison d'or. 1705. in 12. pagg. 440.*

**C**E Recueil contient tous les Reglemens qui ont été faits en divers temps pour l'administration de la Justice, depuis l'Ordonnance de 1667. Il en a été inseré quelques-uns, qui avoient précédé cette

Ordonnance, à cause du raport qu'ils y ont. Il n'y a point de Juges, ni d'Officiers de Justice, qui n'ayent interêt d'avoir & de conserver tous les Edits, Declarations & Arrêts sur la maniere dont se doit administrer la Justice. Et c'est un avantage pour eux, & pour le Public, de les trouver tous compris dans un seul volume, d'autant plus que quelques-unes de ces pieces étoient devenues si rares, qu'il étoit presque impossible de les recouvrer.

*Recueil des Edits, Declarations, Arrêts, & Reglemens, cencernant les creations, établissemens, fonctions & droits des Commissaires-Receiveurs, Contrôleurs, & premiers Commis des deniers des Saisies réelles dans toutes les Cours & Jurisdictions du Royaume. Vrifiez en Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aydes. A Paris chez Charles Saugrain, sur le Quay de Gèvres, à la Croix blanche. 1705. in 8. pagg. 389.*

**L**A matiere des Saisies réelles est si fréquente au Palais & dans les autres Jurisdictions, & c'est une chose si importante pour se bien conduire dans un decret, de se conformer aux Edits & Reglemens, que ce Recueil doit paroître utile & nécessaire. Il contient les Edits, Declarations & Arrêts, & les Reglemens qui ont été f

puis l'Edit du mois de Fevrier 1626.  
rtant établissement & creation des Offi-  
s de Commissaires aux Saisies réelles ,  
qu'à l'Edit du mois de Septembre 1704.  
rtant creation de Conseillers-Auditeurs  
Comptes des Receveurs des Consigna-  
ns & Commissaires aux Saisies réelles.





X L I.

## JOURNAL

D E S

SCAVANS,  
5

Du Lundi 23. Noyembre M. DCCV.

Disquisitiones Biblicæ in Universum Pentateuchum; in quibus selectiores textus illustrantur, elucidantur obscuriores, in speciem pugnantes conciliantur, & latentia sub cortice litteræ mysteria referantur. Auctore R. P. CLAUDIO FRASSEN, Peronensi, sacrae Facultatis Parisiensis Doctore, totius Ordinis sancti Francisci Exdefinitore Generali, Lectore Theologo bis emerito: necnon magni Conventus & Generalis Collegii Fratrum Minorum Parisiensium tertium nunc Guardiano. Rotomagi, & veneunt Parisiis apud Petrum Witte. C'est-à-dire: *Recherches sur le Pentateuque. Par le P. Claude Frassen de Perone, Docteur de la Faculté de Paris, &c.* A Rouen, & se vendent à

Paris chez Pierre Witte, rue S. Jacques,  
à l'Ange Gardien. 1705. in 4. pagg.  
765.

**C**E n'est point ici un Commentaire suivi sur les cinq Livres de Moïse ; ce sont des éclairciffemens des principales difficultez qu'on y rencontre. L'ouvrage est utile, curieux, & methodique, & l'Auteur merite qu'on lui sçache gré de l'avoir fait, quoiqu'il y ait déjà une infinité d'autres Livres sur le même sujet. Il s'y propose quatre choses : Premièrement, de dissiper les obscuritez du texte. Secondement, de concilier les endroits qui semblent se contrarier. Troisièmement, d'expliquer les principales difficultez que l'on forme sur la Chronologie & sur les Genealogies : & en dernier lieu, de découvrir les mysteres les plus importants que la lettre du texte enveloppe. Toutes les questions qu'il se fait & toutes ses réponses peuvent en effet se rapporter à quelqu'un de ces quatre points. Ses Analyses tant des Livres que des Chapitres sont justes, & bien digerées ; & son stile est clair & assez pur.

Dans la troisiéme question sur l'ouvrage du sixième jour, il parle fort au long du Systeme des Préadamites, inventé ou plutôt renouvelé par la Peirere, & il refute avec soin les objections qu'on en peut tirer contre la Religion. La Peirere n'a pas été

le premier qui se soit imaginé qu'il y avoit eu des hommes avant Adam. Le R. Maimonides dans son Livre apellé *Mora Nevuchim*, & l'Auteur du Livre *Cofri*, nous apprennent que les Zabéens disoient qu'Adam avoit eu un pere & une mere comme les autres hommes, & même qu'un nommé *Jambuschar* avoit été chargé de son éducation en qualité de precepteur. On pretend que ce qui commença de jetter la Peirere dans l'erreur, ce fut le mauvais sens qu'il donna à ce passage de S. Paul: *Le peché a toujours été dans le monde jusqu'à la Loi, mais il n'étoit point imputé lors qu'il n'y avoit point de Loi. Cependant la mort a exercé son regne depuis Adam jusqu'à Moïse.* [Epit. aux Rom. ch. 5.] La Peirere entendoit par la Loi dont il est parlé dans ce passage, le commandement que Dieu fit à Adam, & il concluoit que puisqu'avant la Loi le peché avoit existé sans être imputé, il y avoit aussi eu des pecheurs, & par conséquent des hommes. Il pretendoit que par la Loi on ne pouvoit pas entendre la Loi de Moïse; & que le peché dont S. Paul fait mention, ne pouvoit pas designer le peché d'Adam, parce que le peché de ce premier pere a toujours été imputé. Mais il y a dans ce dernier mot une équivoque, que notre Auteur leve, en expliquant avec saint Augustin ces termes *non imputabatur*, par ceux-ci *esse non putabatur*. Si les hommes qui ont précédé

La Loi de Moïse n'avoient pas de connoissance distincte de la propagation du peché original, ils n'avoient garde de s'imputer ce peché, qui comme le remarque S. Paul, ne suffisoit pas pour cela de regner, & d'infecter tous les hommes. La Loi de Moïse servit à le faire connoître en reprimant ses effets. Notre Auteur refute aussi tres-solide-ment tout ce que la Peirere a emprunté de l'histoire profane pour soutenir son Systême, & sur-tout les argumens qu'il tire de la prétendue antiquité des Egyptiens & des Caldéens. Le Pere Frassen fait voir que Sanchoniaton, Manethon, Herodote, Cheron, Diodore de Sicile, & les autres Ecrivains qui sont ces peuples si anciens, ne méritent aucune croyance en comparaison de Moïse. A l'occasion des deux femmes de Lamech, il traite de la Polygamie. Dans son explication des difficultez du chapitre 5. de la Genese, où Moïse fait le denombrement des années des Patriarches qui ont précédé le deluge, il attaque de toutes ses forces le Systême du Pere Pezron, & prouve qu'il faut preferer le texte Hebreu à la version des 70. Sur l'endroit du 6. chap. où il est dit, que les enfans de Dieu se marierent avec les filles des hommes, il remarque que Joseph, Philon, Athenagore, S. Justin, Clement Alex. Lactance, Tertullien, S. Ambroise, Eusebe de Cesarée, Methodius, Sul-pice Severe, ont entendu par ces enfans de  
Dieu

*Dieu* les Anges , comme si lès Anges pou-  
 voient avoir eu commerce avec les femmes.  
 S. Augustin croyoit à la verité que dans ce  
 temps-là les Anges n'étoient plus sujets à  
 pecher , mais il n'a pas voulu decider si les  
 demons , & principalement ceux qu'il apé-  
 le *Faunes* & *Silvains* , étoient de leur nature  
 incapables de s'unir à des creatures de notre  
 espece. Ce qui l'empêchoit de se *décider*  
 là-dessus , c'étoient certains contes qu'il se  
 faisoient de son temps , auxquels il ne pou-  
 voit presque pas s'empêcher d'ajouter son.  
 Ce pere joint aux Faunes & aux Silvains une  
 autre espece de diables que les Gaulois ap-  
 pelloient *Duris* , & il lui semble qu'il y au-  
 roit eu de l'impudence à nier ce qu'on racon-  
 toit de leur penchant pour les femmes. Qui  
 voudra sçavoir plus au long ce que dit le  
 saint Docteur sur cette matiere , n'a qu'à li-  
 re le chap. 23. du 15. livre de la *Cité de*  
*Dieu*. On ne doute plus à present , que  
 cette qualité d'*enfants de Dieu* ne marque les  
 descendans de Seth , comme celle de *filles*  
*des hommes* convient aux filles qui étoient  
 de la race de Caïn. Patricides Patriarche  
 d'Alexandrie que l'Auteur cite , rapporte par  
 quelle aventure ces deux familles se mêle-  
 rent , & nous donne un détail aussi circonf-  
 tancié de cet événement memorable , que  
 s'il l'avoit vû de ses propres yeux. Le Pere  
 Frassen auroit bien pû se passer de louer ce  
 Patricides à l'occasion d'une fable , & de  
 don-

donner lieu de croire qu'il prend lui-même un conte chimerique pour une histoire véritable.

En traitant du Deluge, il satisfait encore à quelques objections de l'Auteur du Systeme des Preadamites. Cet Auteur pretendoit que le Deluge de Noë n'avoit pas été universel, parce qu'il ne lui paroïtoit pas vrai-semblable que les eaux eussent pû s'élever de quinze coudées par dessus des montagnes dont le sommet passe la moyenne region de l'air, telles que sont le Caucase, le mont Olympe & le mont Athos. Notre Auteur répond à cela que ces montagnes ne sont pas d'une hauteur si excessive qu'on les suppose. Pythagore mesura le mont Olympe, & ne lui trouva qu'environ dix stades de hauteur en ligne perpendiculaire, & François Philephe ayant monté sur la cime de cette même montagne, la trouva couverte de nuages, & beaucoup au dessous de la moyenne region. Notre Auteur ajoute à cela plusieurs autres choses qu'il seroit trop long de rapporter. Il croit que les hommes mangeoient de la viande avant le Deluge, & même qu'ils buvoient du vin. Il n'y a pas d'apparence, selon lui, que les hommes se soient contentez de boire de l'eau pendant quinze ou seize cens ans. Il est bien plus croyable qu'ils se firent une boisson plus nourrissante & plus savoureuse. Ces premiers hommes n'avoient pas moins d'esprit

prit qu'en ont eu leurs descendans , par consequent ils n'ont pas manqué d'industrie pour inventer tout ce qui pouvoit contribuer à faire passer agreablement la vie. Jesus-Christ nous enseigne qu'*au temps de Noé, un peu auparavant le Deluge, les hommes mangeoient & buvoient, épousoient des femmes & marioient leurs enfans.* Ces gens-là donc, remarque le Pere Frassen, faisoient des repas, des festins solempnels. Or qui se persuadera qu'on ne bût que de l'eau dans ces fêtes, & qu'on n'y mangeât que des herbes & des fruits ? Noé n'est donc pas l'inventeur de l'usage que nous faisons du raisin, il ne fit tout au plus que planter une nouvelle vigne.

Marsham a avancé que la coûtume de sacrifier ses enfans étoit plus ancienne qu'Abraham ; notre Auteur le nie, & prouve que Saturne, qui selon les Historiens profanes a été le premier qui ait immolé son fils, est Abraham lui-même. Ses preuves sont fondées sur un passage de Sanchoniathon, dont Marsham s'est servi pour soutenir le sentiment opposé. Au raport de Sanchoniathon, Saturne sacrifia son fils, se circoncit, & obligea ses soldats à se circoncire. Le fils de Saturne s'apelloit *Jeud*, la femme étoit une nymphe nommée *Anobret*. Tout cela convient à Abraham, à Isaac, & à Sara. *Jeud* en Phenicien signifie *unique*, Isaac étoit fils unique ; *Anobret* en Hebreu

peut dire *concevant par grace* ; ce fut que Sara qui étoit stérile & surannée, t.

est écrit au 25. chap. de la Genese , Rebecca consulta le Seigneur, & qu'elle reçût une réponse : l'Auteur demande si elle se fit cette consultation ? Quelques anciens Docteurs disent en general que Rebecca se fit par le ministère d'un Prêtre ; d'autres désignent ce Prêtre, & prétendent que Rebecca s'adressa à Melchisedec. Pierre le Venerable dans son Histoire Scholastique, est d'un autre sentiment. Il croit que Rebecca transporta au mont Moria où Abraham avoit dressé un Autel à Dieu, & qu'ayant sacrifié des victimes en ce lieu sacré, elle se coucha sur leurs peaux, & reçut en songe ce qu'elle desiroit. Peut-être, ajoute-t-il, que suivant la coutume qu'elle avoit vûe à son retour par ses parens en Mesopotamie, elle fit tout son possible pour se faire un lit, & prit soin de mettre sous sa tête des branches d'une espece de laurier appelé *Trepié*, & des rameaux d'un arbre nommé *Agnus*, afin de dissiper par ce moyen les visions & les fantômes qui auroient pû troubler son imagination, & de se mettre en état de jouir tranquillement de la revelation divine. Cet Auteur ne s'étoit pas sans doute mépris de ce merveilleux spécifique quand il a dit qu'elle se coucha sur les peaux ; le Pere Frassen a dit qu'il ne faut pas grand cas de son avis, & en laisse la question indecise.



Le Rabbin Eliezer donne une idée affreuse de ce qui est apellé *Teraphim* au 31. chapitre de la Genese. Un pere coupoit la tête à son premier né, & prenant une petite lame d'or sur laquelle le nom du diable étoit écrit, il l'inferoit dans la bouche de cette tête qu'il mettoit ensuite dans un vase où il y avoit de l'huile. La place de ce vase étoit une niche pratiquée dans le mur. On allumoit des lampes devant cette espee d'idole, & elle rendoit des réponses à ceux qui l'interrogeoient. Toftat croit que les *Teraphim* étoient des têtes de metal, faites dans le temps de certaines conjonctions efficaces des Planetes. Il assure que ces têtes avoient la vertu de répondre aux demandes qu'on leur faisoit, & que cette vertu leur étoit communiquée en partie par le moyen de l'Astrologie; & en partie par la Necromantie. Notre Auteur n'a point de sentiment particulier sur ce sujet, & il se contente de citer quelques endroits de l'écriture, lesquels prouvent que les *Teraphim* rendoient des oracles. Mais cela se pouvoit faire autrement que par des paroles. *Le Roy de Babylone*, dit Ezechiel, *s'est arrêté, & en lançant des fleches il a interrogé les Teraphim.* On comprendra aisément que ces Idoles n'avoient que faire de parler pour répondre, si on veut se donner la peine de consulter la Bibliothèque orientale de M. d'Herbelot au mot *Acadab*. On y verra que les Arabes

autres croyoient entendre la volonté de dieu Hobal avec trois fleches enfermées dans un sac. Sur l'une de ces fleches il étoit écrit, *Commandez-moi, Seigneur*, sur l'autre il étoit écrit, *empêchez Seigneur*; & sur la troisième, il n'y avoit rien d'écrit. L'Arabe, avant que d'entreprendre quelque affaire, souhaitoit sçavoir la volonté d'Hobal, faisoit tirer une fleche du sac, & lisoit ce qu'il étoit dessus. Si le devin tiroit celle où il avoit rien d'écrit, on recommençoit de nouveau. Par ce moyen Hobal étoit interrogé, il étoit supposé répondre, & néanmoins jamais il ne disoit mot. On peut faire à peu près le même jugement des Oracles du Rhamphim du Roy de Babylone.

Quand Moïse eut affligé l'Egypte d'une multitude infinie de ces petits animaux que l'on appelle *Sciniphes*, les Magiciens de l'Egypte tâcherent en vain d'imiter ce miracle par leurs prestiges. La raison pourquoy ils n'en purent pas venir à bout, c'est, disent les Rabbins, qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de produire aucun animal plus petit qu'un grain d'orge.

Nous finirons cet extrait en rapportant de quelle manière les Juifs se servoient des *eaux de la Jalousie*. Le mari jaloux & la femme suspecte d'adultere, comparoïssent devant le Grand Prêtre, à qui le mari presentoit une certaine mesure de farine d'orge. Le Prêtre, après l'avoir acceptée, ôtoit à la  
fem-

te , le grand Prêtre lui mettoit  
mains l'oblation de son mari ,  
de ne pas souffrir , si elle se  
pable , que cette offrande fût  
Souverain vengeur des crimes.  
me n'avoit rien , il jettoit  
de la farine dans le feu qui étoit  
tel , puis se tournant vers la  
tu es souillée , lui disoit-il entré  
ses , que le Seigneur te fasse d  
jet de l'execration & des maled  
ton peuple ; qu'il te renverse ,  
enfler tes entrailles : que ce soit  
de l'eau maudite que tu pretes  
Si la femme répondoit à ce di  
*soit-il* , le Pontife prenoit de l'  
où les Prêtres avoient accoutumé  
ver , & y jettoit de la poussière  
du Sanctuaire ; il écrivoit ensi

t , ses yeux devenoient plus brillans  
auparavant , & ses charmes augmen-  
tent de beaucoup ; si au contraire elle  
est criminelle , elle palissoit soudaine-  
ment , ses yeux s'éteignoient , son ventre  
enflait , il sortoit de tout son corps une  
sueur insupportable ; on l'emportoit sans  
souffrir , sa mort suivoit infailliblement cette  
brève cérémonie , & son amant expiroit en  
le même temps qu'elle , en quelque lieu qu'il  
soit . Selon les Rabins ce miracle cessa un  
jour avant le temps d'Osée.

*Table Universelle des Auteurs Ecclesiastiques.* A  
Paris chez André Pralard. 1704. cinq  
Voll. in 8. Premier & second Voll. pagg.  
2973. Troisième Vol. pagg. 771. Qua-  
atrième Vol. pagg. 1438. Cinquième Vol.  
pagg. 1605.

Oici le plus ample Catalogue des Au-  
teurs Ecclesiastiques qui ait paru jus-  
qu'à présent. Quoique l'Ouvrage soit in-  
utile , *Table universelle des Auteurs Ecclesiastiques*, on ne prétend pas n'en avoir point  
utilité , c'est ce que nul homme ne pour-  
roit assurer , quelque recherche qu'il eût  
faite. On lui a donné ce titre , parce qu'il  
comprend des Auteurs Ecclesiastiques de tous  
siècles , de tous les temps , de tous les or-  
s , & de tous les païs , en beaucoup plus  
grand

crez ou Eccienantiques , par  
logique , depuis Moïse jusqu'à  
le nom de chaque Auteur , sa  
qualité y sont d'abord imprim  
capitale ; l'année de sa naiss  
mort , le temps auquel il a  
principales circonstances de sa  
suite marquées , & enfin les tit  
Ouvrages , avec le lieu , & le  
impression.

Le premier Tome contient  
Sacrez & tous les Auteurs Ecc  
seize premiers siècles de l'Egl  
dix-septième siècle morts , ou  
fourni de quoi remplir le Vol  
où l'on trouve à la fin des Ad  
Corrections. On y a découve  
de plusieurs Livres anonymes  
nymes , que l'on ne fera pas  
noître & que l'on n'auroi

1. d'une Table Alphabetique des noms de tous les Auteurs contenus dans les deux premiers Volumes. Cette Table renvoye à la page où ils se trouvent, & marque en chiffre Romain le siecle dans lequel chaque Auteur a vécu. 2. D'un Supplément de plusieurs Auteurs rangez suivant l'ordre Alphabetique de leurs noms, avec les titres de leurs Ouvrages. 3. D'une Table universelle des Conciles disposez par ordre chronologique, où sont marquez les Actes, les Lettres, les formules de Foi, & le nombre des Canons & des *Capitules* de chaque Concile.

Le quatrième Tome contient les Catalogues des Auteurs Heretiques du XVI. & du XVII. Siecles de l'Eglise par ordre Chronologique, avec les Titres de leurs Ouvrages, sur le même plan que les deux premiers. On ne met au rang des Heretiques que ceux qui sont morts hors de la Communion de l'Eglise; & l'Auteur les partage en Lutheriens, Sacramentaires, Anglois ou Ecossois, Sociniens, & Auteurs d'erreurs particulieres. Il remarque dans l'Avertissement, que quoi que les Auteurs Heretiques ne puissent être considerez comme des Auteurs Ecclesiastiques, parce qu'ils ne sont pas de l'Eglise, & que leurs Ouvrages ne doivent pas être mis entre les mains de tout le monde, il est bon neanmoins qu'un habile Theologien les connoisse. 1. Parce

qu'il y a des Onyrages d'Herétiques qui ne sont pas à proprement parler Herétiques, c'est-à-dire qui ne sont point écrits contre des veritez Catholiques, & pour défendre des Dogmes Herétiques, mais ou pour soutenir des veritez de la Religion qui leur sont communes avec les Catholiques, ou pour expliquer la lettre de l'Ecriture Sainte, & les questions critiques qui la regardent, ou pour éclaircir des points de discipline ancienne, d'histoire, de critique & d'érudition: il croit que ces Livres peuvent être lus par les Theologiens Catholiques avec utilité, & même sans danger, quand ils sont éclairés. 2. A l'égard des Ecrits de Controverse que les Herétiques ont composez contre l'Eglise, & pour soutenir leurs erreurs, l'Auteur croit que, quoi qu'on puisse facilement s'en passer, il est bon cependant qu'un habile Theologien lise au moins les principaux, pour apprendre leur doctrine & les preuves dont ils se servent; afin de les combattre & de les réfuter quand l'occasion s'en presente. Il ne pense pas que personne doive être scandalisé de ce qu'il donne le Catalogue des Auteurs Herétiques & de leurs Ouvrages, parce que c'est un simple Catalogue historique qui ne peut nuire de lui-même à personne, & il ajoute que les Peres de l'Eglise, & quantité d'Auteurs Catholiques, ont fait plus, en donnant l'histoire de leurs heresies,

portant leurs erreurs, & en faisant les raitz des Livres heretiques. Enfin, il a tit que c'est à ceux qui voudront les lire, onsulter là-dessus des personnes éclairées, à prendre les précautions & les permis- ns nécessaires suivant les loix & l'usage païs où ils vivent.

Le cinquième Volume contient une Table des principaux Ouvrages des Auteurs desiaftiques, disposez par ordre des matres, & rangez sous differens titres, en te que l'on y trouve tout de suite les ivrages composez sur un même sujet. Cette Table peut être tres-commode à ceux qui t à traiter, ou à étudier quelque sujet, ce qu'ils peuvent y voir tout d'un coup. Ouvrages qui ont été composez sur la tiere qu'ils ont à examiner. Souvent, te d'avoir cette connoissance, un pauvre teur se donne bien de la peine à faire ce un autre a déjà fait avant lui. Il passe s années entieres à rechercher ce qu'il oit trouvé tout recueilli. Il omet ordi- irement bien des choses qui ont été déjà es & remarquées, & il tombe souvent as des fautes qui ont été relevées, ce qui id son Ouvrage inutile & même mépri- le à ceux à qui ces Livres sont connus. e seule difficulté que l'on peut avoir sur te Table, est que l'Auteur ayant mis in- fèrement, & selon l'ordre chrono- que des Auteurs, les Ouvrages composez



sur une même matiere sans en porter aucun jugement, ni indiqué les meilleurs, on se trouvera fort embarrassé pour en faire le choix; car de les lire tous, il est le plus souvent impossible, & toujours inutile, parce qu'il y en a qui n'en valent pas la peine. Il est vrai que l'Auteur avertit dans sa Preface que l'on connoitra facilement les meilleurs par le merite des Auteurs, par la reputation des Ouvrages, ou par l'avis des gens sçavans que l'on pourra consulter; mais cela ne contenteroit pas encore, s'il n'avoit lui-même suppléé à ce défaut, en donnant une Dissertation des Etudes Theologiques. Cette Dissertation contient un plan d'Étude Theologique, la methode qu'il faut suivre, & les choses qu'il faut étudier, & un choix des Ouvrages, qu'on doit principalement lire sur chaque matiere. Elle peut être utile non seulement aux jeunes Theologiens, mais encore aux plus avancez. Elle fait assez connoître que l'Auteur de cet Ouvrage n'est pas un simple Bibliographe, mais qu'il est encore un sçavant Theologien.

GERARDI NOODT, Jurisconsulti, Diocletianus & Maximinianus, sive de transactione & pactione criminum Liber singularis. Lugduni in Batavis apud Fredericum Haaring, Bibliop. 1704. C'est-à-dire, *Traité singulier sur la Confiscation*

*Empereurs Diocletien & Maximien, touchant les transactions & les pactions pour et de crime. Par Gerard Noodt Jurisconsulte. A Leyde chez Frederic Haaring, braire. 1704. in 4. pagg. 108.*

Doutes fortes de transactions & de pactions pour fait de crime étoient telle-  
reprochées par le Droit Romain qu'elle servoient qu'à convaincre davantage  
isé du crime dont il avoit transigé, &  
re passer son accusateur, qui par ce  
en s'étoit desisté de l'accusation, pour  
revaricateur. Depuis, les Princes par  
entiment d'humanité & de commisera-  
, excepterent les crimes où il échet  
de mort, & permirent dans ce seul  
l'accusé de composer avec son adver-  
Telle est la disposition de la Loi 18.  
*Code de Transactionibus*, qui est une  
stitution celebre de Diocletien & Maxi-

Noodt fait paroître dans ce petit  
é une grande érudition, une parfaite  
ligence des Loix qui y sont expliquées,  
gement exact, & une latinité pure;  
orte que parmi les Jurisconsultes moder-  
il y en a peu qui s'expriment avec  
de grace, de justesse & de précision.  
a principale question, qu'il agite, est  
çavoir si comme dans les accusations  
ales, les transactions sont permises en

faveur de l'accusé; l'accusateur peut de même se desister impunément de son accusation. Il pose pour principes qu'il y a de deux sortes de delits, les uns privez, les autres publics. Les delits privez, sont le larcin, les injures verbales ou réelles, qui se poursuivoient par une action civile & ordinaire devant le Preteur, ou extraordinairement devant le Prefet de la ville de Rome. Les crimes publics sont ceux qui concernent l'utilité publique, & la police generale de l'Etat, pour lesquels les Loix avoient établi des peines & une forme de jugemens, qui s'appelloient publics. Il fait voir qu'il étoit toujours libre aux parties de transiger pour leur interêt civil & pecuniaire, comme pour la restitution de leur bien & la reparation du dommage qu'elles avoient souffert, mais qu'on ne pouvoit faire aucune paction ni composition pour le fait d'un crime public ou privé, dont on avoit une fois commencé la poursuite criminelle; & que si par une grace speciale les Empereurs avoient souffert qu'un accusé pût transiger des crimes capitaux, on ne devoit pas étendre cette permission à l'accusateur: parce qu'il y avoit cette difference entr'eux, que le premier étoit excusable d'avoir racheté sa vie à quelque prix que ce fût; au lieu que le second étoit extremement odieux d'avoir abandonné l'interêt du public, pour un gain sordide & illegitime. De plus,

est certain qu'une telle Transaction étoit nulle de droit, même à l'égard de l'accusé; c'est pourquoi il étoit permis aux autres de reprendre l'accusation, l'accusateur n'en étant exclus que par sa propre indignité. D'où notre Auteur conclut, que tout accusateur, qui sans permission du Juge, & au moyen de quelque pactio, s'étoit desisté de l'accusation qu'il avoit une fois intentée, encouroit la peine du *Senatusconsulte Turpilien*, & devoit être puni suivant la rigueur des Loix.

Il semble qu'aux termes de la Constitution des Empereurs Diocletien & Maximien, le crime d'adultere soit d'une qualité particulière, puisque cette Constitution en interdit les Transactions; quoi que ce soit un crime capital. La raison que le commun des Interpretes en apporte, est qu'autrefois la peine n'en étoit pas capitale & ainsi il n'étoit pas permis d'en transiger; & quoi que depuis, ce crime ait été puni de mort, la prohibition d'en transiger étoit demeurée en vigueur, n'ayant point été dérogé aux Loix anciennes qui contenoient des dispositions à cet égard. M. Noodt pretend au contraire, que depuis que le crime d'adultere est devenu capital, ce qui est arrivé sous l'Empire de Constantia, les Transactions en ont été permises, & que les mots *excepto adulterio*, qui se trouvent dans la Constitution de Diocletien & de Maximien,

y ont été ajoûtez de la main de quelque Interprete.

La plûpart de nos Praticiens ont remarqué que cette Constitution ne s'observe point en France ; parce que la vengeance publique reside dans le ministère des Procureurs generaux de S. M. ou de leurs Substituts. Ainsi la partie civile ne poursuivant jamais que son interêt civil , elle peut le remettre & en transiger sans préjudicier à la poursuite extraordinaire. A l'égard du crime d'adultere , on tient qu'il n'y a que le mari qui soit recevable à en former l'accusation , à moins qu'il ne soit lui-même complice de la prostitution de sa femme.

JOH. GODEFRIDI BACHMANNI , nuper SS. Theol. Doct. & Prof. in Academia Regiâ Duisburgensi , Theologia naturalis , cum Præfatione viri Clariss. SALOMONIS VAN TIL. Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtman. anno 1704. C'est-à-dire , *La Theologie naturelle de Jean Godefroi Bachman , ci-devant Docteur & Professeur en Theologie dans l'Academie Royale de Duisbourg ; avec la Preface de Salomon van Til. A Leyde chez Jourdain Luchtman. 1704. in 12. pagg. 288.*

C'est ici un Ouvrage posthume ; la Preface qu'on voit à la tête , est de M. Van Til Professeur en Theologie à Leyde. Il

Il refute ensuite les Athées, & particulièrement Spinoza, mais il auroit été à souhaiter qu'il eût mieux mis en œuvre contre ce fameux Athée les démonstrations qu'on a ; & qu'à des raisons convaincantes ; il n'en eût pas mêlé d'autres peu solides, & qui ne servent qu'à affoiblir les bonnes.

Par l'idée de l'Être souverainement parfait, M. Bachman prouve non seulement qu'il y a un Dieu, mais qu'il n'y en a qu'un, & qu'il n'y en peut avoir plusieurs. Il ne fait consister l'essence de Dieu qu'à penser très-parfaitement, & ne lui donne que les attributs qui conviennent à l'Esprit, connoître, & vouloir. Voici à peu près l'idée que notre Théologien se forme de la manière dont Dieu connoît les choses ; Dieu ne voit immédiatement que sa propre essence ; mais connoissant en lui-même la puissance infinie qu'il a de faire tout ce qu'il veut ; c'est dans ses volontés mêmes, & dans ses décrets, qu'il voit l'essence aussi bien que l'existence des Êtres créés : car, ajoute M. Bachman, ce qui fait qu'il nous est impossible de concevoir que Dieu eût pu faire les essences de ses créatures autres qu'elles ne sont, c'est qu'il a accommodé & rétraint la nature de notre intelligence, à la nature qu'il a donnée aux choses. On ne répond pas que les Philosophes qui sont d'un sentiment contraire, trouvent ce raisonnement fort solide.

Notre Professeur va plus loin encore, il regarde comme absurde l'opinion de ceux qui mettent en Dieu une science, par laquelle, *antecedemment à son decret special*, il a prévu les determinations libres de nos volontez; & il ne se met pas en peine d'accorder avec la liberté les decrets divins absolus, & independans de toute provision; il rejette sur les étroites bornes de l'esprit humain, l'impossibilité qu'il y a de le faire.

Il ne reçoit pas l'idée que la plupart des Theologiens ont de l'immensité divine, & de sa presence en tous lieux: Dieu, selon lui, n'est present par-tout, que parce qu'il connoît tout, & que rien ne se fait & ne subsiste que par sa volonté.

Dieu seul est par lui-même, tout le reste n'existe que parce qu'il a plû à Dieu de le créer; nôtre Auteur, en voulant le prouver, soutient en même temps que c'est une erreur dangereuse, de croire que le monde a pu être créé de toute éternité; il soutient aussi qu'il ne peut y avoir plusieurs mondes.

Il réduit les rapports que Dieu a avec ses creatures à ceux qui se tirent de *la creation*, de *la conservation*, & de *la direction* par laquelle il conduit tout à ses fins. Au sujet de la conservation, il remarque qu'encore qu'elle ne soit qu'une creation continuée, il y a néanmoins cette difference entre l'une, & l'autre, que Dieu peut bien conserver

l'homme

homme dans l'état de la nature corrompue, mais qu'il n'eût pas pû l'y créer.

Ce principe sert dans la suite à notre Auteur pour expliquer comment la transmission du peché originel ne blesse point ni la sainteté ni la justice de Dieu; car quoi que l'ame de chaque enfant qui vient au monde soit immédiatement créée de Dieu, dans l'instant qu'elle est unie au corps, M. Bachnan croit que toutes les difficultez s'évanouissent quand on considère, que Dieu ne *ait autre chose en creant une ame pour un corps, que de conserver l'espece humaine par la production des individus*, & cela suivant un ordre établi avant la corruption de la nature.

Il traite fort au long des devoirs de l'homme à l'égard de Dieu. Sur l'idée de la Justice divine, il établit la nécessité d'une punition, & d'une recompense éternelle, d'où il détruit l'immortalité de l'ame, à prendre la chose du côté de la volonté de Dieu, ou par rapport à l'aneantissement; ce qui manquoit à la preuve de M. Descartes. Il fonde la Religion sur la Loi naturelle, & il refute le sentiment de ceux qui bornent cette Loi à notre propre conservation, ou même à la recherche du bien commun à toute la nature, dans l'ordre de la nature. Il prouve que Dieu n'agissant que pour sa gloire, nous avons une obligation naturelle & indispensable de rapporter tout à cette fin. Ce principe bien entendu est le fondement



& la regle de tout ce que l'homme doit à Dieu, de ce qu'il se doit à soi-même, & de ce qu'il doit aux autres.

On nous avertit de ne pas confondre la Loi naturelle avec le droit naturel & le droit des Gens. La Loi naturelle renferme tous les devoirs de morale que la lumiere de la raison peut decouvrir; mais le peché s'étant introduit dans le monde, cette lumiere s'est fort obscurcie; & l'on a eu besoin de la revelation. C'est par cette reflexion que finit cet Ouvrage qui est assez rempli. Les Philosophes exacts, & les Theologiens, n'en seront pas tout-à-fait contens, mais ils y trouveront quantité de bonnes choses, du moins en doit-on louer le dessein. L'Auteur fut fait Professeur en Theologie à Duisbourg, dans le Duché de Cleves, en 1696, & il est mort en 1700.

On a joint à ce Traité le Discours public que M. Bachman fit à sa reception. Le titre est de *Hierosolimâ laude terra*; & le texte, ces paroles d'Isaïe chap. 62. vers. 6. & 7. *Super muros tuos Jerusalem constitui custodes, zota die & zota nocte in perpetuum non tacebunt. Qui reminiscimini Domini, ne taceatis, & ne detis silentium ei donec stabiliat, & donec ponat Jerusalem laudem in terra.*

Sous le nom de Jerusalem, le Prophete veut parler de l'Eglise du Nouveau Testament, c'est aussi de cette maniere que l'entend notre Professeur; & tout le sujet de son

discours est la prochaine felicité de l'E-  
de Jesus-Christ, par la conversion de  
les peuples de la Terre à l'Evangile,  
par la reünion de toutes les Sectes  
tiennes, ce qui doit être, selon lui,  
riomphe de la Reforme, & la destruc-  
entiere de l'Eglise Romaine, & sur-  
de la puissance du Pape, contre la-  
le il se déchaine en Calviniste zelé.  
discours est assez mal écrit; il contient  
pages.



JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 30. Novembre MDCCV.

---

*Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1703, avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année; tirez des Registres de cette Academie. A Paris chez Jean Boudot, rue S. Jacques, au Soleil d'or. 1705. Vol. in 4. pagg. 148. pour l'Histoire, & 467. pour les Memoires. Et à Amsterdam chez G. Kuyper. 1707. in 12.*

CETTE Histoire commence par de curieuses observations concernant la Physique generale. Ces observations font cinq articles : Le premier est sur l'origine des fontaines & des rivieres : le second, sur le nouveau Thermometre de M. Amonrions : le troisieme, sur l'usage du Barome-

mesurer la hauteur des montagnes: ne , sur le sens dont plusieurs tournent ; & le cinquième , sur faits particuliers.

dans ce dernier, un événementulier. En 1703. à Chartres , un me de 23. à 24. ans , sourd & naissance , commença tout d'un rler. Trois ou quatre mois au il avoit entendu le son des clofi qu'on le sçut de lui , & avoit iement surpris de cette sensation & inconnue. Ensuite , il lui étoit oreille gauche une espece d'eau , entendu parfaitement des deux Il fut ces trois ou quatre mois à ns rien dire , s'accoutumant à re- bas les paroles qu'il entendoit, issant dans la prononciation , & ées attachées aux mots. Enfin , en état de rompre le silence, & uoi que ce ne fût encore qu'im- nt. Aussi-tôt des Theologiens terrogerent sur son état passé : ipales questions roulerent sur r l'ame , sur la bonté & sur la orale des actions. Il ne parut poussé ses pensées jusques-là. fût né de parens catholiques , ât à la Messe , qu'il fût instruit signe de la Croix, & à se met- nous dans la contenance d'un  
hom-

Homme qui prie, il n'avoit jamais joint à tout cela aucune intention, ni compris celle que les autres y joignoient. Il ne sçavoit pas bien distinctement ce que c'étoit que la mort, & il n'y pensoit jamais. Il menoit une vie purement animale, tout occupé des objets sensibles & presens, & du peu d'idée qu'il recevoit par les yeux. Il ne tiroit pas même de la comparaison de ces idées tout ce qu'il en auroit pu tirer. Ce n'est pas qu'il n'eût naturellement de l'esprit; mais l'esprit d'un homme privé du commerce des autres hommes, est si peu exercé & si peu cultivé, qu'il ne pense qu'autant qu'il y est indispensablement forcé par les objets extérieurs.

A la Physique générale, succèdent l'Anatomie, la Chymie, la Botanique, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, l'Hydrographie, & la Mécanique.

L'Anatomie fournit ici quatre articles.

Le premier est sur un cerveau pétrifié: le second, sur un agneau monstrueux: le troisième, sur la circulation du sang dans le fœtus: & le quatrième contient diverses observations particulières.

Le cerveau pétrifié dont il s'agit, est un cerveau de bœuf. M. du Verney le jeune l'apporta à l'Académie le 14. de Novembre, & le fit voir à toute l'assemblée qui ce jour-là se trouva nombreuse, parce que l'Académie étoit ouverte publiquement. Ce cerveau

étoit pétrifié presque en toutes ses parties, sans excepter la dure-mere; il restoit seulement en quelques endroits un peu de substance molle & spongieuse; la moëlle de l'épine & plusieurs nerfs situez à la base du crâne, paroissoient dans leur état naturel; le cervelet étoit aussi pétrifié que le cerveau. Le bœuf, dont on avoit tiré ce cerveau, n'étoit échappé jusqu'à quatre fois quand le boucher avoit voulu le tuer. Il étoit d'ailleurs fort gras. Cette expérience jointe à quelques autres qu'on peut voir dans l'Histoire de 1701. p. 30. & 31. de l'Edit. d'Amst. semble détruire le Systême qui établit le cerveau pour le principe de tous les mouvemens animaux. Mais si l'on fait reflexion que le peu de substance molle qui restoit dans le cerveau de ce bœuf, & la moëlle de l'épine qui est une continuation du cerveau, ont pû suffire pour la filtration des esprits, on trouvera que le systême dont il s'agit n'est pas encore renversé.

A l'égard de l'article où il est traité de la circulation du sang dans le fœtus, c'est un point purement curieux, sur lequel M. Meric & M. du Verney sont divisez. Il s'agit de savoir quelle route tient dans le fœtus le sang qui passe par le trou ovale; s'il va de l'oreillette droite du cœur dans la gauche pour s'épargner une circulation au travers des poumons qui peut-être sont difficiles à pénétrer, faute d'air; ou si de l'oreillette gau-

gauche, il va dans la droite pour s'épargner une circulation par tout le corps, où la masse entiere du sang ne couleroit pas assez librement, parce qu'elle n'est pas assez animée d'air. M. Meri pretend que le sang qui passe par le trou ovale va de l'oreillette gauche dans la droite; & M. du Verney soutient au contraire, qu'il va de l'oreillette droite dans la gauche. Nous n'entrerons ici dans aucune discussion sur ce sujet. Nous remarquerons seulement que le trou ovale qui étoit demeuré encore tout ouvert dans deux hommes d'environ quarante ans, & qui après la mort de ces hommes fut trouvé de deux tiers plus large du côté de l'oreillette gauche, que du côté de la droite; est un fait assez favorable au sentiment de M. Meri, puisque le sang doit toujours élargir son chemin du côté d'où il vient. Le fait dont il s'agit a été observé par M. Littré, & est rapporté dans l'Histoire de l'Academie année 1701. p. 46. M. Meri dans un Memoire qui est à la fin du Livre, refute au long le sentiment de M. du Verney, & il pretend que cet Anatomiste n'est pas tout-à-fait fidelle dans les faits qu'il rapporte. On s'étonnera peut-être que l'Academie ait fait imprimer dans son Histoire une Critique contre un de ses membres; mais comme M. Meri l'observe, cette illustre Compagnie n'approuve point les erreurs qui se rencontrent dans les pieces que les particuliers qui

proposent font imprimer dans ses Mémoires, & elle ne prend point d'autre part que celui de la vérité.

L'article des diverses observations anatomiques contient quinze faits remarquables. On en a un entr'autres assez favorable à ceux qui prétendent que l'homme dans sa grande vieillesse renferme toujours en son fond capable de le renouveler & de se réunir. Le Pere Gouye, en parlant d'un Jésuite qui venoit de mourir, & qui étoit fort connu par son grand talent pour la Médecine latine, dit que ce Pere étant chauve lui étoit revenu des cheveux à l'âge de soixante & dix ans; & que de plus, il avoit percé deux nouvelles dents.

La Chymie contient ici trois articles; l'Analyse du Borax, par le sçavant M. Lemery le pere; quelques remarques sur la fermentation des groseilles, par M. Lefebvre le fils; l'Analyse du souphre commun de ce célèbre M. Homberg; l'examen d'une substance composée, apportée de Siam, dont la matière réduite en poudre & mise en petite quantité sur la langue, fait vomir considérablement.

La Botanique nous donne ici deux petits articles, l'un sur la vertu de l'herbe nommée *Camphorata*, & l'autre sur les effets du *Juiceum Belladonna*, qui est un poison des plus dangereux, ainsi qu'on le va voir par l'exemple suivant. Au mois d'Août de



1703. quelques Enfans de Grandvaux, village à quatre lieues de Paris, entrèrent dans un jardin inculte, & y mangerent du fruit du *Solanum Belladonna*. Peu de temps après, ils eurent une fièvre ardente, avec des convulsions & des battemens de cœur terribles; ils perdirent la connoissance, & tomberent dans une entiere alienation d'esprit. Un d'entr'eux âgé de quatre ans, mourut le lendemain. On lui trouva trois playes dans l'estomach avec des grains du *Solanum* écrasés, & des pepins enfermez dans les playes, le cœur livide, & le pericarde sans ferositez. Cette Histoire fut raportée dans l'Academie par M. Boulduc; & à cette occasion, il fut dit que les acides vegetaux étoient un bon remede contre le *Solanum*, le stramonium, l'opium, & quelques autres poisons semblables. A propos d'opium, on ajouta ici, que M. Chapelain Medecin de Montpellier avoit gueri un homme en apoplexie, par un grain de laudanum, & qu'une femme ayant donné à son mari hydroque 15. ou 20. grains de laudanum, le malade sua extraordinairement, urina de même & fut gueri.

Ce qu'il y a ici sur l'Arithmetique, ne consiste qu'en un article, mais il est digne de remarque.

La science des nombres est si naturelle aux hommes, cultivée depuis tant de siècles & par tant d'esprits excellens, poussée par

ement à un si haut point de perfection, ce doit être une espece de prodige, une Arithmetique nouvelle, & toute différente de celle que nous pratiquons. Cependant à considerer la chose de plus près, le fondement de toute notre Arithmetique étant entièrement arbitraire, il est permis de prendre un autre fondement qui nous donnera une autre Arithmetique. On a voulu que la suite premiere & fondamentale des nombres allât jusqu'à dix, & que la suite infinie des nombres fût une suite de dixaines. Mais il est visible que de n'avoir pas étendu la suite fondamentale des nombres au-delà de dix, est une institution qui eût pû être différente & même il paroît qu'elle a été faite par les peuples, sans que les Mathematiciens en aient été consultez, car ils auroient aisément établi quelque chose de plus commun. Par exemple, si l'on eût poussé la suite des nombres jusqu'à douze, on y eût trouvé sans fraction, des tiers, & des quarts qui ne sont pas dans dix. Les nombres ont deux especes de proprietéz, les unes essentielles, & les autres dépendantes d'une institution arbitraire, & de la maniere de les exprimer. Les nombres impairs toujours ajoûtez de 2, donnent la suite des quarez, c'est une propriété essentielle à la suite infinie des nombres de quelque maniere qu'on l'exprime, mais que dans tous les multiples de 9. *caracteres qui les expriment additionnez*  
en-

ensemble, rendent toujours neuf, ou un multiple de 9, moindre que celui qui a été proposé; c'est une propriété qui n'est nullement essentielle au nombre 9, & qu'il n'a que parce qu'il est le penultième nombre de la progression de ce qu'il nous a plu de choisir. Si l'on eût pris la progression de douze, 11. auroit eu la même propriété.

Il est bien commode de pouvoir reconnoître au premier coup d'œil, & sans aucune operation, que 25245, par exemple, est un multiple de 9, & si les Mathématiciens avoient établi la progression fondamentale qui devoit regner dans l'Arithmetique, ils auroient, après les avoir toutes examinées, préféré celle qui auroit produit le plus de semblables commoditez, soit pour l'usage commun & populaire, soit pour les recherches sçavantes. M. Leibnits ayant étudié la plus simple & la plus courte de toutes les progressions possibles, qui est celle qui se termine à deux, l'a trouvée tres-riche & tres-abondante en ces sortes de propriétés accidentelles. Il n'y auroit dans toute son Arithmetique que deux caracteres, 1 & 0. le zero auroit la puissance de multiplier tout par deux, comme dans l'Arithmetique ordinaire il multiplie tout par dix. 1 seroit un, 10 deux, 11 trois, 100 quatre, 101 cinq, 110 six, 111 sept, 1000 huit, 1001 neuf, 1010 dix, &c. ce qui est entierement for-

sur les mêmes principes que les expressions de l'Arithmetique commune.

Il est vrai que celle-ci seroit tres incommode par la grande quantité de caracteres dont elle auroit besoin, même pour de petits nombres. Il lui faut, par exemple, quatre caracteres pour exprimer huit, que nous exprimons par un seul. Aussi M. Leibnits ne veut-il pas faire passer son Arithmetique dans un usage populaire, il pretend seulement que pour des recherches difficiles, elle aura des avantages que l'autre n'a, & qu'elle conduira à des speculations plus élevées.

Ce fut en 1702. qu'il communiqua à l'Academie cette Arithmetique binaire, annonçant seulement qu'elle auroit de grands usages pour les Sciences; & ne les decouvrant point, il ne voulut pas qu'il en fût parlé dans l'Histoire, jusqu'à ce que cette nouvelle invention pût paroître accompagnée de ses utilitez; il se trouve même qu'elle a une à laquelle M. Leibnits ne s'attendoit pas, qui est qu'elle donne le sens des anciennes figures Chinoises de l'Empereur Hi, qui regnoit dans la Chine il y a plus de 4000 ans. On verra cela au long dans le Memoire de M. Leibnits, pages 108. suiv. de l'Edit. d'Amst.

Les articles de la Geometrie, sont 1. sur l'infinité de portions de cercles quarrés, 2. sur les tangentes & les secantes

des angles , 3. sur les courbes de la chute des corps , 4. sur l'ellipse astronomique de M. Cassini , 5. sur les caustiques , 6 sur les forces Centrales.

Dans ce qui regarde l'Astronomie , il est parlé 1. de deux éclipses de Lune. 2. De l'Equinoxe du Printemps de 1703. 3. D'une nouvelle methode de prendre les hauteurs en mer avec une montre ordinaire. 4. D'une conjonction de Jupiter & de Saturne. 5. Du Calendrier.

L'Hydrographie est sur les cartes reduites : on trouve dans l'Histoire de 1702. ce que c'est que les cartes reduites , quelle est l'utilité , & pourquoi les meridien , qui qu'ils concourent tous au pole , y sont marquez paralleles , les degrez de latitude croissans , quoi que réellement égaux. M. de Lagni , comme on l'a pû voir dans l'Histoire que nous venons de citer , a proposé quelques difficultez sur les cartes reduites , ou quelques moyens de les rendre meilleures , mais ce n'étoient là que les idées les moins importantes qu'il eût sur cette matiere : maintenant il vient à la traiter plus à fond , ainsi qu'on le verra page 114. de cette Histoire , & dans les Memoires de M. de Lagni pag. 117. & suivantes.

La Mechanique nous donne ici plusieurs morceaux considerables , il y est traité des soupapes , du recul des armes à feu , et

orce des machines en general , des fro-  
ns , de la route que tiennent plusieurs  
s liez entr'eux par des cordes sur le cen-  
le balancement ou d'oscillation , du  
vement des eaux , & de l'inégalité des  
ules : on voit ensuite diverses machi-  
ou inventions approuvées par l'Acade-  
en 1703. Ces machines sont 1. un  
circulaire , par le moyen duquel un  
me assis sur un chariot fait avancer ou  
er le chariot ; ce qui peut être d'usage  
le transport des pierres dans les bâti-  
s sur un terrain horifontal & solide.

Un cylindre creux , en forme de peson,  
enant un ressort à boudin , pour sus-  
re le corps des carosses.

Une nouvelle maniere de faire agir des  
s , fort simple & fort ingenieuse.

Une construction de lampes , nouvel-  
fort ingenieuse , pour éclairer une Vil-  
ndant la nuit.

Une machine pour tirer les Vaisseaux  
re , sur laquelle cependant l'Academie  
t quelques remarques.

Une machine pour porter les boulets  
es depuis la fournaise , jusqu'à la bou-  
du canon , plus commodement , &  
surement qu'à l'ordinaire.

Une machine pour netoyer les Ports  
ingenieuse , quoi que trop pesante ,  
us propre à retenir des pierres que de  
se.

8. Une maniere ingenieuse de reunir en une seule rame toutes celles qui seroient necessaires pour donner de la vitesse à quelque bâtiment que ce fût , sans que son impulsion fût interrompue ni ralentie , quoi qu'il ait paru qu'il faudroit pour cette rame une plus grande quantité d'hommes , que pour les rames ordinaires.

Cette Histoire finit par l'éloge de feu M. Viviani , Gentil-homme Florentin , celebre Geometre , Associé étranger de l'Academie , mort âgé de plus de 81. an , le 22. de Septembre 1703.

L'Historien a passé sous silence quelques matieres contenues dans les Memoires , & difficiles à abreger. Comme par exemple, l'Histoire des symptomes survenus à une Dame , à l'occasion d'un remede appliqué pour des dardres ; & diverses Observations de M. du Verney le jeune sur l'hydropisie : Observations importantes , dont nous tâcherions de donner ici l'abregé , si cet extrait n'étoit déjà assez étendu.

Theologiæ utriusque Compendium , cum naturalis , tum revelatæ , unâ cum appendice de origine Controversiarum nostri temporis , & necessariis indicibus , quæ in usum Collegiorum privatorum , typis excudi concessit & curavit SALOMON VAN TIL , S. S. Theol. Doct. ejusdemque Facultatis in Academ. Lugduno-Bat.

va Prof. ac P. T. Universitatis Rector magnificus. C'est-à-dire : *Abregez de la Theologie naturelle , & de la Theologie revelee , avec un petit Traité de l'origine des Controverses de notre temps. Par Salomon Van Til , Doct. & Prof. en Theologie , & Recteur de l'Université de Leyde. A Leyde chez Jourdain Luchtmans. 1704. in 4. pagg. 380.*

**L**Es trois petits Ouvrages que ce Volume renferme peuvent avoir chacun leur utilité , par rapport à différentes sortes de personnes. Les uns y trouveront de quoi s'instruire , & les autres de quoi refuter. L'Auteur qui les dédie à Mrs. les Curateurs de l'Université de Leyde , dit qu'il traite de la Theologie naturelle , afin d'imposer silence à ceux qui accusent les Reformez de son parti de negliger l'usage de la raison ; & qu'il separe cette Theologie naturelle , de la Theologie revelee parce qu'il est persuadé qu'il y a de l'inconvenient à les mêler. Cet inconvenient , selon lui , est que par ce mélange la Religion devient trop humaine , & degenerate insensiblement en une vaine Philosophie. Il attaque en passant les Theologiens Scholastiques , & pretend qu'en accordant trop au raisonnement , ils ont été cause que certaines gens ont preferé la raison à la parole de Dieu , & regardé la Philosophie comme l'interprete legitime de l'*Ecriture Sainte.*



La Theologie naturelle est divisée en trois Livres, qui sont precedez de quelques preliminaires. Le premier Livre traite de Dieu, consideré comme objet de notre connoissance ; l'Auteur explique la nature & les operations de ce premier Etre. Il rapporte sous les attributs de la nature divine à l'essence, à l'existence, & à la vie de Dieu. Les perfections qui appartiennent à l'essence de Dieu, sont l'indépendance, l'infinité, l'immuabilité, & la simplicité : celles qui sont attachées à son existence, sont l'éternité, & l'immensité : enfin les attributs de sa vie, sont, selon M. Van Til, l'entendement & la volonté, la vie de Dieu étant spirituelle. Cet Auteur y joint la puissance & l'unité ; nous ne répondons point de la justesse de son Analyse. A l'égard des operations de Dieu, M. Van Til en considere une interne, qui est le decret de Dieu, & deux externes, qui sont la création & la providence. Dans le second Livre de la Theologie naturelle, il regarde Dieu comme l'objet de notre culte, & montre qu'il y a une alliance necessaire entre Dieu & l'homme, alliance qui est fondée sur la connoissance que nous avons de notre dependance, & sur l'esperance des recompenses dues à la vertu. Comme c'est le peché qui détruit cette alliance, l'Auteur parle aussi du peché & de ses suites, persuadé que la lumiere naturelle nous en donne une connoissance tres-distincte.

le troisiéme Livre , il traite de la re-  
 liation de l'homme avec Dieu. D'a-  
 il prouve que cette reconciliation n'est  
 apposée sans fondement ; il declare en-  
 quelles conditions y sont nécessaires :  
 arche après cela ces conditions dans tou-  
 s Religions de l'Univers, & il ne les  
 e que dans la Religion Chretienne.  
 rapporte au respect que les hommes  
 ont à Dieu , l'obligation où ils sont de  
 r les uns les autres. Les serviteurs d'un  
 e que nous honorons ne peuvent pas  
 être indifferents. Cela regarde tous les  
 nes , qui en qualité de serviteurs de  
 , sont égaux entr'eux. Mais si en sup-  
 it cette égalité , ils doivent se secourir  
 ellement , à plus forte raison y font ils  
 ez en se considerant comme subordon-  
 es uns aux autres. L'Auteur établit cet-  
 ordination sur un principe fort simple,  
 ir sur la reconnoissance. Nous naissons  
 , & la reconnoissance soumet naturel-  
 nt les enfans à leurs peres , & à ceux  
 eur en tiennent lieu , comme sont les  
 urs, les Precepteurs, & les Magistrats.  
 qui persuade M. Van Til, qu'indépen-  
 nent de la revelation nous avons une  
 du peché , c'est que nous nous apper-  
 ns bien , que notre volonté n'attend  
 toujours l'ordre de l'entendement pour  
 terminer. D'un côté , on veut être heu-  
 ; de l'autre , on n'a que des connois-  
 sances

sances tres-bornées. Un objet se presente nous soupçonnons qu'il peut contribuer à notre félicité ; au lieu de suspendre le jugement jusqu'à ce que nous en soyons bien assurez, nous nous portons rapidement vers cet objet ; les hommes ne peuvent disconvenir qu'ils ne soient sujets à se précipiter ainsi, & par conséquent, qu'ils soient sujets au péché, qui est l'effet de cette précipitation.

La Theologie revelée est partagée en deux parties. La première renferme quelques questions préliminaires sur la Religion & l'Ecriture Sainte. La seconde traite des attributs & des perfections de Dieu, du Mystere de la Trinité, des decrets de Dieu, de la Creation, & de la Providence. Dans la troisième, l'Auteur parle de l'alliance de Dieu avec ses œuvres & de l'alliance de la grace, des sacrements de Dieu, du Mediateur, des devoirs qui conduisent au salut, & de l'Eglise.

Ces deux Traitez, & sur-tout le second, ne sont à proprement parler que des tables où M. Van Til indique plutôt les choses qu'il ne les explique. Aussi a-t-il soin de nous avertir qu'on fera bien d'avoir recours à d'autres Auteurs, si on veut être parfaitement instruit. Ceux qu'il conseille de lire, en rapport à sa Theologie naturelle, sont Arnauld, Minutius Felix, Descartes, Grotius, du Plessis Mornay, Vandermeulen, Bayle, Man, Vitriarius, Cumberland dans

furation d'Hobbes , & Velthufius , Wittichius , Jenfius le pere , & Mr. Huet , dans ce qu'ils ont écrit contre Spinoza. Les principaux ouvrages dont on peut joindre la lecture à celle de fa Theologie revelée , font les lieux communs de Waleus , le corps de Theologie de Heydan , les Abrezgez de Theologie de Burman & de Cocceius , le Tombeau du Concile de Trente par Heidegger , le Socinianisme confondu d'Hoornebeck , & les Oeuvres de Cloppenburg contre les Remontrans & contre les Anabaptiftes.

Le dernier Traité de ce Volume eft beaucoup plus court que les deux autres. M. Van Til pretend y decouvrir ce qu'il appelle les erreurs fondamentales des principales Societez chretiennes oppofées à fon parti , qui eft celui des Contre-Remontrans. Il croit voir dans l'Eglife Romaine trois fortes d'erreurs capitales , dont les unes regardent la foi , les autres le culte de Dieu , & les autres la Hierarchie. Il eft inutile de remarquer que notre Auteur veut fonder ces deux dernieres efpeces d'erreurs fur l'invocation des Saints , & fur l'autorité du Pape. Pour la premiere , il l'attribue au dogme du merite des bonnes œuvres ; dogme qui , felon lui , a donné lieu aux penitences , aux abfolutions , aux indulgences , à la confeffion auriculaire , aux pelerinages , à la doctrine de la juftification

par la justice inherente. Il y ramene même le Purgatoire, & ce que l'Eglise enseigne touchant l'efficace des Sacremens. „ Les  
 „ autres points controversez entre nous &  
 „ les Papistes, ajoute-t-il, regardent principalement les erreurs des Pelagiens ;  
 „ mais depuis que les Dominiquains & les  
 „ Jansenistes se sont opposez aux vains discours des Jesuites, nous ne croyons pas  
 „ pouvoir attribuer ces erreurs à toute l'Eglise Romaine.

L'Auteur examine, suivant la même methode, les opinions des Remonstrans, contre lesquels il tâche de prouver „ que l'essence de la liberté ne consiste point dans  
 „ l'indifference, mais dans l'acquiescement de la volonté ; que l'homme est d'autant  
 „ plus libre, que sa volonté est plus fortement déterminée par des raisons claires  
 „ & efficaces ; & que c'est cette liberté que Dieu conserve à l'homme, lorsqu'il fait  
 „ agir sa toute-puissance sur la volonté de l'homme. Après les Remonstrans, M. Van Til attaque les Anabaptistes & les Sociniens.

HENRICI VERDUYN Q. F. dum vivens  
 utriusque Juris ac Medicinæ D. Disquisitio  
 Juridica de testamento atque hereditate  
 Lazari bis mortui, aliorumque bis mortuorum.  
 In ordinem redegit, & iis que deesse videbantur auxit THOMAS BOEL jur.  
 1702

nior, Jurisconsultus. Amstelædami apud Joannem Boom. 1705. C'est-à-dire: *Recherche de Droit touchant le testament & l'heredité de Lazare, & des autres, qui comme lui sont morts deux fois. Par feu Henry Verduyn Docteur en Droit & en Medecine, mise en ordre, & augmentée par Tobie Boel le jeune, Jurisconsulte. A Amsterdam chez Jean Boom. 1705. in 12. pagg. 99.*

**C**E Livre a deux parties. La premiere fut trouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de M. Verduyn, dans la vente qui en fut faite publiquement après sa mort. M. Boel étant devenu le maître de ce petit Ouvrage, il y a ajouté un Supplément, qui en a fait la seconde partie. Dans l'une, il est traité du testament & de l'heredité de Lazare decedé la premiere fois: l'autre regarde sa succession après son second décès.

Ces deux pieces sont du genre de celles qui participent du serieux & du plaisant. Il y a un ample Recueil de ces sortes d'ouvrages, composé par Gaspard Dornavius, sous le titre *Amphitheatrum Sapiencia Socratica Joco-seria*, en deux Volumes in fol. imprimez à Hanovre, l'an 1619. Le *Pilatus Judex* de Goesius est du même caractère. Cet Auteur y a expliqué toutes les procedures & les formalitez, qui auroient dû être observées

dans le procès fait à Notre Seigneur, s'il avoit été jugé suivant les regles du Droit Romain, & il y fait voir que le jugement prononcé par Pilate, n'a point été juridique, & qu'il a été rendu avec precipitation. Comme cette derniere piece a paru ingenieuse à quelques-uns, & qu'elle a eu beaucoup de reputation, M. Boel espere que le Lazare de feu M. Verduyn ne fera pas moins d'honneur à la memoire de son Auteur, & que son nom peu connu d'ailleurs pendant sa vie, deviendra celebre après sa mort. Il dit néanmoins, qu'à juger de ce Traité seulement par le titre, on trouvera peut-être que c'est une entreprise inutile, n'y ayant pas d'apparence que la succession de Lazare ait jamais fait de question, qu'il est lui-même tres-persuadé, qu'après la resurrection de Lazare, Marthe & Marie ses sœurs le refaisirent à l'heure même, de tous ses biens, soit qu'ils leur fussent échus par son testament, ou *ab intestat*; quoi que quelques Docteurs, en jugeant par l'avidité qu'ils pretendent être naturelle au sexe, croient au contraire qu'elles se sont plutôt prevalues du droit qui leur étoit acquis, pour le maintenir dans la possession de tous les effets de cette succession.

Le cas que l'on examine, n'étant point conforme à la Loi naturelle, il ne faut pas s'étonner si les Loix civiles n'ont point parlé d'une chose aussi extraordinaire; mais ce-

la n'empêche pas qu'elle ne puisse être le sujet d'une Dissertation, plus curieuse, à la vérité, que nécessaire; mais qui ne laisse pas d'avoir son utilité, en instruisant les Lecteurs & les divertissant.

Nos deux Auteurs ne sont pas les seuls qui ont exercé leur plume sur cette matiere. La mort de Lazare a été également l'objet des recherches faites par les Medecins & par les Jurisconsultes. Les premiers conviennent tous que suivant les regles de leur art, Lazare étoit veritablement mort, lorsque J. C. l'a ressuscité, étant impossible à un homme, suivant l'ordre de la nature, de demeurer plus de trois jours sans mouvement, & sans que les humeurs, qui auroient été seulement arrêtées, reprennent leur cours ordinaire. C'est pourquoi les Juifs observoient la coûtume de n'ensevelir les morts qu'après 72. heures, qui font l'espace de trois jours. Les seconds ne sont point d'accord entr'eux sur l'état de la famille de Lazare, ni sur le partage de la succession: la plupart ont cru, ou pour mieux dire ils ont supposé avec la glose, qu'il avoit été marié, & qu'il avoit laissé une veuve & des enfans; & dans cette supposition, ils se sont partagez: les uns n'ont pas fait de difficulté de le rétablir dans tous les droits qui lui appartenoient au jour de son decès, comme par droit de retour, *jure postliminii*;



les autres l'ont considéré comme un homme nouveau, entièrement étranger à sa famille, & dans cette vue ils lui ont refusé non seulement la restitution de ses biens, mais encore la puissance qu'il avoit auparavant sur sa femme & sur ses enfans. Bartole lui rend ses enfans; mais il le prive de sa femme & de ses premiers droits & actions. Balde le remet en possession de ses revenus, & même de sa femme. M. Verduyn se déclare d'abord contre ceux qui sont pour le mariage de Lazare, leur opinion lui paroît contraire au Texte sacré, & après avoir meurement examiné toutes les raisons de part & d'autre, il prétend qu'il faut adjuger à Marthe & à Marie la moitié de la succession, & l'autre moitié à Lazare ressuscité. Il fonde cette décision sur le Droit Civil, qui dans plusieurs cas non prévus par les personnes qui ont disputé, reduisent les choses à un juste milieu. Il prévient l'objection qu'on lui pourroit faire, que Lazare étant Juif, on doit plutôt chercher la résolution de ce cas dans les Loix des Juifs ou des Hebreux, que dans la Jurisprudence Romaine. A quoi il répond, 1. qu'il n'a rien trouvé dans le Livre des Rois Juifs, ou des Législateurs Hebreux, qui ait décidé un semblable cas, ou qui puisse servir à le résoudre. 2. Que la Judée, au temps de Lazare, étoit soumise

l'obeïſſance de l'Empereur Tibere , & de Ponce Pilate Gouverneur de cette Province , elle ſe regifſoit en partie par le droit Civil , & en partie par le Droit de ces grands Pontifes , leſquels preſidoient dans le Conſeil , appellé *Sanhedrim* ; ce qui dura jufqu'au temps de Juſtinien : & comme les Empereurs Conſtantin & Juſtinien s'étoient reſervé l'interpretation des difficultez qui ſurviendroient dans les affaires douteuſes ou extraordinaires , le même Droit appartenoit auſſi à l'Empereur Tibere , & à Pilate ſon Procureur dans la Judée. C'eſt par cette raiſon que la cauſe de Notre Seigneur fut renvoyée à ce Gouverneur ; d'où il ſ'enſuit , dit notre Auteur , que la ſucceſſion de Lazare eſt , par ſon état & ſa qualité , du reſſort des Loix Romaines.

Dans la ſeconde partie , où il ſ'agit de régler la ſucceſſion de Lazare , après ſon ſecond decès , M. Boel forme trois queſtions : la premiere , par rapport aux ſœurs de Lazare , pour ſçavoir ſi elles ont retenu quelque part dans la portion qui avoit été adjudgée à leur frere , & qui leur avoit été acquiſe par ſon teſtament. Les deux autres queſtions ont rapport à la perſonne même de Lazare ; il demande , 1. ſi Lazare a eu une ſeconde fois la faculté de teſter : 2. ſuppoſé qu'il ait eu ce pouvoir , ſi ſon ſecond teſtament a pu être

être valable suivant le Droit Romain : Il traite ces questions selon le Systême de M. Verduyn , & dans les mêmes principes.

*Phenomene Litteraire , causé par la ressemblance des pensées de deux Auteurs , touchant les antiquitez des Caldéens & des Egyptiens. Où l'on voit la fausseté du grand nombre d'années que quelques Ecrivains soit anciens ou modernes donnent aux observations celestes pretendues fausses par ces deux nations. A Paris de l'Imprimerie d'André Cramoisy , rue de la Harpe , au Sacrifice d'Abraham. 1705. in 8. pagg. 16.*

**L**A Differtation qu'on donne ici contre les pretendues antiquitez des Chalidéens & des Egyptiens , fut faite il y a environ dix ans. L'Auteur en avoit laissé tirer plusieurs copies manuscrites. Il refute dans cet Ouvrage avec autant de solidité que de brieveté les fables ridicules de ces deux nations , dont la premiere pretendoit avoir des observations celestes de 470000. ans , & la seconde de 100000. au rapport de S. Augustin.

On montre par Berose , & par d'autres Auteurs citez par Pline , que les plus anciennes observations que l'on ait eues é-

toient celles des **Babyloniens**, lesquelles commençoient à l'Epoque de **Nabonassar**, 747. avant **Jésus-Christ**; que les **Prêtres Egyptiens**, si fameux chez les **Grecs**, n'étoient que des fourbes & des ignorans, comme il le paroît assez en ce que **Prolo-mée d'Alexandrie**, qui a recherché avec tant de soin toutes les observations qu'il a pû trouver, n'a rien trouvé chez les **Egyptiens**, & s'est réglé sur celles des **Babyloniens**, & sur l'Epoque de **Nabonassar**.

Cette **Dissertation** a un air naturel & original; on sent que l'Auteur puise dans son fond: cependant on a mis à côté deux morceaux de **Lettres** de **M. Simon**, imprimées en 1704. & écrites, ou du moins datées de 1670. dans lesquelles les mêmes raisonnemens de l'Auteur de la **Dissertation** sont employez contre les **Preadamites**; & il y a si peu de différence dans les termes mêmes, qu'il paroît que l'un de ces **Ouvrages** est une copie assez fidelle de l'autre; mais comment accorder cela? La **Dissertation** est originale, cependant la date des **Lettres** est bien plus ancienne; il faut donc nécessairement dire, ou que **M. Simon** écrivant à un mort, antidate ses **Lettres**; ou bien que, selon le proverbe, il arrive quelquefois que *les beaux esprits se rencontrent.*

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Du Lundi 7. Decembre M. DCCV.

---

SANCTI GREGORII Papæ I. Cognomen-  
to Magni Opera omnia, ad manuscriptos  
Codices Romanos, Gallicanos, Anglica-  
nos emendata, aucta, & illustrata notis.  
Studio & labore MONACHORUM ORD.  
S. BENEDICTI à Congregatione S. Mau-  
ri. Quatuor Tomis in folio. Parisiis  
sumptibus Claudii Rigaud, viâ Cytharæ.  
1705. C'est-à-dire : *Les Oeuvres du Pape  
S. Gregoire, surnommé le Grand; corrigées  
& augmentées sur les manuscrits de Rome,  
de France & d'Angleterre, avec des notes  
par les Moines de l'Ordre de S. Benoît de  
la Congregation de S. Maur. A Paris chez  
Claude Rigaud, rue de la Harpe. 1705.  
quatre Tomes in fol. Tom. I. pagg. 832  
Tom. II. pagg. 721. Tome III. pagg. 716.*

**V**OICI de nouveaux fruits des travaux de la Congregation de S. Maur, sur les Ouvrages des SS. Peres de l'Eglise. Ces sçavans Religieux, après avoir donné les Editions de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Hilaire, de S. Bernard: celle de S. Jérôme qui est presque achevée, & publié de nouveau plusieurs autres anciens Auteurs Latins, comme Cassiodore & Gregoire de Tours; après avoir commencé les nouvelles Editions des Peres Grecs par celle de S. Athanase, étoient, ce semble, obligés de satisfaire les vœux du Public, qui attendoit d'eux une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Gregoire le Grand. Il sembloit même qu'ils devoient travailler sur ce Pere preferablement à tous les autres, puisqu'ils le regardent comme le plus grand ornement de leur Ordre. Une raison considerable les a néanmoins empêché d'entreprendre plutôt l'Edition des Ouvrages de ce grand Docteur de l'Eglise. Ils avoient été publiez depuis peu de temps par les soins de M. de Goussainville, de maniere qu'il paroissoit qu'une nouvelle Edition seroit inutile. Mais voici ce qui a enfin déterminé le Pere de Sainte-Marthe à passer sur cette consideration. Ce Religieux, qui sort d'une illustre Famille dans laquelle on peut dire avec verité que la  
qua-

qualité de Sçavant est hereditaire, donna en 1698. l'Histoire de S. Gregoire le Grand. Pour la rendre plus exacte, il nese contenta pas de lire les Ecrits de S. Gregoire dans les imprimez, il consulta les manuscrits, & remarqua une fort grande difference entre les uns & les autres. C'est ce qui lui fit prendre la resolution de donner au Public une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres de ce saint Docteur, après les avoir revues avec le secours de ses amis & de ses confreres, sur un tres-grand nombre d'anciens manuscrits qui lui ont servi à retablir plusieurs passages qui étoient alterez. On trouve dans la Preface generale, & dans toutes les Prefaces particulieres, des exemples des restitutions faites dans cette nouvelle Edition, & ce sont autant de preuves qu'il étoit necessaire d'y travailler, afin de rendre aux Ecrits de ce saint Docteur leur premiere pureté.

Nous ne dirons rien ici de l'Epitre dedicatoire, on y verra avec plaisir un excellent portrait du grand Pape à qui elle est adressée. La Preface generale qui suit, instruit d'abord des differentes Editions qui ont été faites des Oeuvres de S. Gregoire, & represente les fautes grossieres qui y ont été laissées, même dans la derniere qui a été donnée par M. de Goussainville : on en a extrait quelques-unes des deux premiers Livres de la vie de S. Gregoire, composée par Jean

e, qui se presente d'abord dans cette n. Nous n'en rapporterons que les prin- s, avec les corrections qui en ont été dans la nouvelle Edition.

a col. 20. de l'Edition de Goussainvil- n lit: *Ut nisi Deus piissimi in corde prin- aspiraverit ut insitam sibi misericordiam famulis largiatur, & super illam diacopo- l unum magistrum militum & unum du- gnetur Ecclesia concedere, in omni simus ia destituti: quia maxima partes Roma- kc.* Il n'y a nul sens dans ces paroles; la leçon que les manuscrits presentent, i a été suivie dans la nouvelle Edition, es-intelligible. *Ut nisi Deus piissimi in principis inspiraverit ut insitam sibi mise- iam suis famulis largiatur, & super illa iosin vel unum magistrum militum & u- ducem dignetur concedere, in omni simus ia destituti: quia maxime partes Roma- ni presidio vacuata videntur.* On re- ue ici que deux manuscrits expli- le mot *diacopiosin* par *ararium publi-*

lon. 24. de l'Edition de Goussainville, : *Et pro culpis meis in occupatronis exi- facie dominantis missus quasi destituta uctæ) vidua vocibus cum propheta dico: onsolabatur me longe recessit à me.* On rt embarrassé à trouver quelque bon sens paroles; mais cet endroit est tres-clair la nouvelle Edition, où on lit comme

dan



dans les manuscrits: *Et pro culpis meis in occupationis exilium à facie dominantis missus quasi destructa Judæa vocibus cum propheta dico, &c.* S. Gregoire fait ici allusion aux Lamentations de Jeremie, dont le sujet est la destruction de la Judée.

Dans la même colonne, on trouve: *Inter hac omnia turbatus cogor modo in ipsam clavum adversitatem dirigere modo curvata navis impetum fluctuum latere minas fluctuum ex obliquo declinare (ex obliquo latere declinare).* Il n'y a aucun sens, mais on y remédie en consultant les manuscrits, qui portent: *Interque hac omnia turbatus cogor modo in ipsam clavum adversitatem dirigere, modo curvata navis latere minas fluctuum ex obliquo declinare.*

Il y a une faute encore plus importante au chap. 4. du Liv. 2. col. 27. parce qu'on y fait faire une herésie à S. Gregoire, en lui attribuant ces paroles: *Quintum quoque concilium pariter veneror in quo. . . & Theodorus personam mediatoris in duabus substantiis separans ad impietatis perfidiam cecidisse convincitur.* Si c'a été une impiété à Theodore de reconnoître deux substances en Jesus-Christ, il faut dire qu'il n'y a en lui qu'une substance, ce qui est l'herésie d'Eutychés; mais au lieu de *in duabus substantiis*, il faut lire comme dans les manuscrits *in duabus subsistentiis*, en deux subsistances, deux personnes qu'on accusoit Theod

d'avoir reconnues en Notre Seigneur, aussi bien que Nestorius.

Col. 38. de l'édition de Goussainville : on ne sçait ce que veulent dire ces paroles: *Volo autem ut donna paterichia ( Patriarchia ) mea offeras solidos quadraginta.* Mais on comprend aisément le sens, quand on a changé avec le secours des manuscrits, *paterichia mea*, en *pateria Thia mea*; parce que l'on sçait que *Thia* signifie tante. Ces exemples suffisent pour faire voir qu'il étoit nécessaire de travailler à une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Gregoire, en se conformant aux manuscrits. Le Pere de Sainte-Marthe ne s'étend pas ici beaucoup sur l'autorité qu'ont ces précieux restes de l'antiquité, parce que le Pere Mabillon en a traité dans tout le chapitre 13. du Supplément de sa *Diplomatique*, qu'il vient de donner au Public: le sçavant Pere Sirmond en avoit aussi parlé fort avantageusement dans une Replique à P. Aurelius.

Le Pere de Sainte-Marthe ne donne pas dans cette Preface generale un Catalogue des manuscrits qui ont été employez à faire l'Édition nouvelle, parce qu'il auroit été inutile de faire ce Catalogue, après qu'on a marqué dans toutes les Prefaces particulieres, qui sont à la tête de chaque Ouvrage de S. Gregoire, sur quels manuscrits ils ont été revûs & corrigez.

Dans toutes les corrections qu'on a faites,

tes , on a eu soin de marquer l'ancienne leçon , & les raisons qu'on a eues de la changer ; ces raisons se tirent ordinairement de la conformité des manuscrits , qu'on a distingués par-tout exactement ; lors qu'ils ne s'accordent pas (ce qui est assez rare) & qu'il n'y a pas eu de fortes raisons de préférer les leçons qu'ils présentent , à celle qui a été déjà reçue , on se contente alors de mettre ces diverses leçons en de petites notes placées au bas des colonnes. On y a mis encore d'autres notes qui éclaircissent le texte quand il est nécessaire , mais elles sont fort courtes , excepté celles qu'on a été obligé de faire sur les Dialogues , les Epîtres & le Sacramentaire. On trouve à la marge d'autres petites notes qui sont comme autant de sommaires de ce qu'il y a de plus remarquable dans le texte , & elles servent beaucoup à faire voir l'ordre & la liaison des matières qui y sont traitées. Voici la distribution de tous les Ouvrages de S. Gregoire en IV. Volumes , comme on la trouve dans la Preface generale.

Le premier Volume contient tout ce que le Saint a fait sur l'Ecriture , sçavoir les *Morales sur Job* , les *Homelies sur Ezechiel* , & les *Homelies sur les Evangiles*. On auroit pû y ajouter les Commentaires sur le premier Livre des Rois & sur le Cantique des Cantiques , qui sont des Ouvrages de S. Gregoire , mais on ne les croit pas exempts  
de

de quelque alteration : & d'ailleurs , ce premier Volume ne pouvoit contenir tant de matiere. On trouve dans le second , le *Pastoral* , les *Dialogues en latin & en grec* , & les *Epitres*. Le troisiéme est divisé en deux parties , dont la premiere contient le *Sacramentaire* , avec les notes du P. Menard , & tout ce qui a rapport à la Liturgie ; & la seconde , les *Commentaires sur le premier Livre des Rois* , sur le *Cantique des Cantiques* , sur les sept *Pseaumes de la Penitence* , & une *Concorde de passages de l'Écriture Sainte*. Le quatriéme Volume contient dans la premiere partie *les Vies de S. Gregoire* , & dans la seconde , les *Ouvrages de Paterius* disciple & secretaire de S. Gregoire , avec ce qu'a fait *Alulfe Moine de Tournai* sur le nouveau Testament : cette compilation étoit ci-devant attribuée à *Paterius*. Nous donnerons dans un autre article le détail des trois derniers Volumes , & nous nous contenterons d'examiner ici le premier , quand nous aurons achevé de parcourir le *Preface generale*.

Le Pere de Sainte-Marthe , après avoir parlé des *Ouvrages* qu'on croit appartenir veritablement à S. Gregoire , traite de quelques-uns qui lui ont été attribuez ; sçavoir , d'une *Explication courte des quatre Evangelies* , & d'un *Penitentiel* ; mais il soutient que S. Gregoire n'en est point l'Auteur , & qu'il n'y a pas d'apparence non plus  
 1705. E e e qu'il

qu'il ait écrit sur l'Histoire de Samson. Ensuite il fait voir la pureté de la doctrine de S. Gregoire, non seulement quant à la morale, ce que personne ne conteste, mais aussi en ce qui regarde les dogmes. Ce grand Pape, dit le Pere de Sainte-Marthe, a réfuté tous les anciens Heretiques, les Manichéens, les Arriens, les Nestoriens, les Eutychéens, les Pelagiens, & même tous les nouveaux jusques aux Quietistes. Il établit contre les Calvinistes la doctrine de l'Eglise touchant le saint Sacrifice de l'Autel, la présence réelle du Corps & du Sang de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, la nécessité de la Confession des pechez, & de l'absolution du Prêtre, l'*amissibilité* de la grace, &c.

Les Calvinistes & les Quietistes, dit le Pere de Sainte-Marthe, pouvoient tirer quelque avantage, d'un passage corrompu des Morales Liv. 22. nomb. 35. mais l'on a remedié à cet inconvenient par le moyen des manuscrits & des plus anciennes Editions, où il y a *incommutabili inherens*, au lieu de *incommutabiliter inherens*, ce qui sembleroit établir l'*inamissibilité* de la grace contre la doctrine que S. Gregoire enseigne en divers endroits. Ce grand Docteur étouffe même par avance toutes les heresies qui pourroient naître dans la suite, en établissant l'autorité souveraine de l'Eglise dans ses decisions.

Les libertins qui doutent de l'éternité des

peines des damnés , sont aussi confondus par S. Gregoire. En parlant de l'état des âmes après la mort , on prouve que , selon ce Pere , celles des Saints jouissent de la beatitude aussi-tôt qu'elles sont séparées du corps , & que celles qui ont encore quelques fautes à expier passent par le feu du Purgatoire. On propose la question , si S. Gregoire a cru que quelques Saints ayent vû dès cette vie l'essence de Dieu par un privilege particulier ; on répond que c'est son sentiment , sur-tout dans le Livre 11. des Dialogues chap. 35. & que ce qu'il dit ailleurs n'est pas contraire à cette opinion. On demande encore , si S. Gregoire a cru que les Anges eussent des corps. Il semble l'assurer en un endroit : mais il faut l'expliquer par d'autres , où traitant expressément cette question , il établit que les Anges sont d'une nature toute spirituelle.

L'unique chose que Dumoulin ait allegué contre ce grand Docteur avec quelque sorte de vraisemblance , c'est qu'il n'a pas cru que les Livres des Machabées fussent Canoniques ; il le dit en effet au Livre 19. de ses Morales ; mais on explique ici en quel sens il l'a dit , & on prouve qu'il n'exclut ces Livres que du Canon des Juifs , & non pas de celui de l'Eglise ; cette distinction est fondée sur l'autorité de S. Augustin , de S. Jerôme , & d'Origene.

S. Gregoire prêche en plus d'un endroit

que la fin du monde étoit proche , en quoi il semble s'être fort mécompté. Mais on fait voir ici que ç'a été le langage des SS. Peres qui l'ont précédé , & que les Apôtres S. Pierre & S. Jean ont enseigné la même chose dans leurs Epîtres. (1 *Pet.* 4. 7. 1 *Joan.* 1. 18.) L'Auteur de la Preface remarque là-dessus que comme ceux qui contemplent l'immensité de Dieu trouvent les bornes de l'Univers fort resserrées & tout le monde créé fort étroit , ainsi que S. Gregoire l'enseigne au Liv. 2. des Dialogues, c. 35. *Videnti Creatorem angusta est omnis creatura* ; aussi ceux qui s'attachent à la contemplation de l'éternité divine , trouvent toute la durée du temps tres courte , & considerent mille ans comme un seul jour qui est déjà passé.

Dans les derniers articles de cette Preface , on parle des versions de l'Ecriture Sainte , dont S. Gregoire s'est servi , & de son stile : à l'égard des versions , il fait profession d'employer l'ancienne & la nouvelle ; l'ancienne est celle qui avoit été faite sur le grec des Septante , & la nouvelle est celle que S. Jerôme avoit faite sur l'hebreu , il paroît que S. Gregoire prefere cette dernière. Pour ce qui regarde le stile de S. Gregoire , il dit lui-même qu'il ne s'est pas beaucoup assujetti à observer les loix de la grammaire , en quoi il n'a fait que suivre ceux qui ont expliqué l'Ecritu-

re Sainte avant lui , comme le remarque le sçavant M. Huet Evêque d'Avranches.

Cette Preface est suivie des Morales sur Job , qu'on a cru devoir mettre à la tête du premier Volume des Oeuvres de S. Gregoire , pour plusieurs raisons qui sont expliquées dans une Preface particuliere sur cet important Ouvrage. Si-tôt qu'il parut , il eut l'approbation universelle du public ; il y eut même des Evêques qui le firent lire à l'Office divin , ce qui choqua beaucoup la modestie de ce saint Pape. On en a fait dans la suite plusieurs abrezgez : le plus illustre de ces abreviateurs , dont les noms se trouvent ici , est S. Odon , d'abord Chanoine de S. Martin de Tours , & ensuite Moine & Abbé de Cluni : on en a fait aussi des versions en langue vulgaire , depuis plus de six cens ans. L'estime particuliere que l'antiquité avoit conçüe pour ces Morales , produisit le grand nombre de manuscrits qui font encore une partie considerable des richesses des Bibliothèques : on en marque ici plus de quarante , sur lesquels ces Livres ont été revüs pour faire cette nouvelle Edition ; il y en a , dit-on , dont l'antiquité approche du temps même de S. Gregoire.

C'est sur ces anciens exemplaires qu'on a restitué un fort grand nombre de passages qui avoient été corrompus dans les Editions precedentes : on produit ici quelques exem-



ques exemples de ces restitutions. Nous en remarquerons quelques-unes des principales. Au Livre premier, nombre 17. on lisoit ci-devant au sujet de Notre Seigneur, *Mortem pro illo humilem sumpsit*, & il faut lire, *mentem*, &c. nomb. 21. *tota gentiliū vitiositas*. pour *torta gentiliū vitiositas*. nomb. 31. *pradicationis gratia*, pour *purgationis gratia*. Il y avoit une erreur grossiere au même endroit, car on y lisoit en parlant de Jesus-Christ, *nam cuncta sciens, sed in semetipso ignorantiam nostram suscipiens*. Ce qui favorisoit l'erreur des Agnoites que S. Gregoire a combattuë avec tant de succès : mais il faut lire, *sed in locutione sua nostram ignorantiam suscipiens*. nomb. 37. il y avoit auparavant *qua metu relinquitur* ; au lieu de *qua mente relinquitur*.

Après le soin qu'on a pris de rendre au texte de cet Ouvrage sa premiere pureté, on s'est appliqué à en rétablir l'ancienne division, qui avoit été faite par S. Gregoire même en six parties.

Le premier qui ait divisé les Morales en chapitres, est un Chanoine d'Arezzo nommé Rainerius, qui vivoit du temps de l'Empereur Henri II. Dans les premieres Editions de Paris & dans les autres ou plus anciennes, ou à peu près de même temps, les Livres des Morales sont coupez en petites sections, sans qu'il soit fait mention de  
chapi

chapitres : on commence à en voir dans l'Édition de Bâle de 1503. Coccius changea l'ordre de ces chapitres, & il a été suivi par tous ceux qui nous ont donné des Éditions des Morales après lui. On n'a pû s'y conformer, parce que souvent il y a des matieres toutes differentes renfermées dans un seul chapitre, qui devroient être partagées en plusieurs; & au contraire, on trouve quelquefois plusieurs chapitres employez à traiter la même matiere lorsqu'un seul suffiroit. La regle qu'on s'est prescrite dans le partage des chapitres est naturelle, étant prise des versets du Livre de Job, que S. Gregoire entreprend d'expliquer : en sorte que chaque verset ou demi verset du Livre de Job commence un chapitre, quand un chapitre est trop long on le partage en sections marquées par des chiffres.

Comme les argumens qu'on lit dans les Éditions precedentes ne sont pas exacts, on a été obligé d'en faire d'autres. Outre cela, on a mis à toutes les petites sections des sommaires fort courts de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans le texte.

Ce qu'on vient de dire de la nouvelle Édition des Morales, fait assez connoître ce qu'il y a de nouveau dans celle des Homelies sur le Prophete Ezechiel. S. Gregoire les fit dans le temps que Rome étoit serrée de fort près par les Lombards, & qu'il sembloit être tout occupé du triste état où

la Capitale du monde se voyoit reduite ; voila ce qui a fait autrefois l'admiration de S. Bernard. S. Jerôme s'excusa d'expliquer ce Prophete qui est fort obscur , quand il eut appris la nouvelle de la prise de Rome par les Barbares , dont il fut vivement touché. C'est quand S. Gregoire écrivoit cet Ouvrage que Pierre Diacre son Secretaire assure avoir vû le Saint Esprit , sous la forme d'une colombe , lui suggerer ce qu'il devoit écrire. On ajoûte ici que l'humilité profonde que ce grand Pape fait paroître dans ces Homelies , pouvoit lui meriter une si grande faveur. On trouve ici une assez longue addition à l'Homelie 9. du Livre second , elle est tirée de trois manuscrits ; cependant on n'a pas voulu l'insérer dans le texte , parce qu'elle ne se trouve pas dans les autres.

Les notes qu'on a faites sur ces Homelies , quoi que courtes , suffisent pour en éclaircir toutes les difficultez : par exemple, Liv. 2. Hom. 5. n. 12. S. Gregoire dit que les nombres de 30. & de 60. dont il est parlé ( Math. 13. 8. ) dans une parabole , signifient la vie presente , & que le nombre de 100. signifie la vie eternelle ; à quoi il a ajoûté , *Et recte per centenarium numerum eterna vita contemplatio designatur , quia cum post triginta ac sexaginta ad centesimum numerum computando pervenimus , idem centenarius numerus in dextram transiit.* Sur quoi

est contenté de mettre cette petite note : *Illud ad morem computandi veterum ; quippe numeri omnes sinistra digitis aut aut variè inflexis significabantur usque senarium , ad quem ubi perventum esset , infra transferebatur in dextram ; qua de Cule Calium Rhodigin. lect. antiq. l. 23.*

☞ 12.

ne nous reste plus qu'à dire un mot sur les Homelies sur les Evangiles. S. Jerome se plaint , avec son humilité , de l'aveugle avidité qu'avoient les peuples à lire ces discours & à les copier. L'Empereur a encore fait plus d'honneur , en les mettant presque toutes par extraits dans l'Office. On prouve dans l'Avertissement , que c'est avec raison que toute l'antiquité les a tant estimées : on y trouve non seulement les plus belles maximes de morale , mais on y voit aussi la plûpart des dogmes de la Foi établis ; on s'en sert pour combattre le blasphême de Calvin , & dire que Jesus-Christ a souffert dans les peines des damnez : *Diros in animatus damnati ac perditu hominis pertuleris.* On ne dirons rien ici des corrections & restitutions faites dans le texte de ces Homelies : on en trouve un fort grand nombre marquées dans l'Avertissement. Il y a quelques difficultez éclaircies touchant les noms des anciennes Stations de Rome ; on prouve contre le Pere Fronton

qu'il y en avoit dans quelques Monasteres.

Ce premier Volume finit par deux Tables tres-amplés ; l'une des passages de l'Ecriture Sainte , & l'autre des matieres : elles ont été dressées par Dom Jean Baptiste de Noiville , Prieur de l'Abbaye de Vaucler , de l'Etroite Observance de Cîteaux.

De Imperio Solis ac Lunæ in Corpora humana , & morbis inde oriundis , authore RICHARDO MEAD M. D. S. R. & in Nosocomio Divi Thomæ Londinensi Medico. Londini , impensis Raphaëlis Smith , ad insigne Bibliorum , in posticibus Bursæ Regalis , in vico Cornhill. 1704. C'est-à-dire : *Du pouvoir du Soleil & de la Lune sur le corps humain , & des maladies qui dépendent de ces deux Planetes , par M. Richard Mead , Medecin dans l'Hôpital de S. Thomas de Londres. A Londres , aux frais de Raphaël Smith. 1704. in 8. pagg. 126.*

**L'**Auteur de ce Livre se propose trois choses : premièrement , de montrer que le Soleil & la Lune selon leurs differens mouvemens font différentes impressions sur nos corps. Secondement , d'exposer quelles sont les maladies , & les symptomes de maladies qui dépendent du cours de ces Planettes. En enfân , de faire voir quelle utilité

cette connoissance peut apporter à la Medecine.

A l'égard du premier article , il recherche d'abord ce que peut le cours de la Lune pour le flux & le reflux de la mer , & par consequent pour le mouvement de l'air & pour les vents : il rapporte les divers effets que les differentes situations du Soleil ont coûtume de produire dans l'air ; & posant ensuite pour principe que le Soleil & la Lune sont la cause des mouvemens periodiques que nous observons dans l'air & dans l'eau ; il conclut , qu'il n'est pas possible que ces Planettes qui agissent sur deux fluides aussi immenses que l'air & l'eau , n'agissent par consequent sur les fluides de notre corps. On sçait que la respiration , d'où dépend la circulation du sang , dépend elle-même du poids & du ressort de l'air. Or ce poids & ce ressort ayant une connexion essentielle avec le changement que le Soleil & la Lune produisent dans l'air , il faut necessairement admettre que le Soleil & la Lune ont un grand pouvoir sur nos corps.

Le second article que M. Mead se propose , est de marquer quelles sont les maladies & les symptomes de maladies qui dépendent des effets que le Soleil ou la Lune produisent dans nos corps à l'occasion de ceux qu'ils produisent dans l'air. Il cite d'abord pour exemple l'épilepsie , que les Grecs ont tellement cru dépendre de la Lune , que

ceux qui étoient atteints de cette maladie , étoient nommez parmi eux , Lunatiques , *Σεληνιακοί* , ainsi qu'on le voit dans Alexandre Trallian , ou *Σεληνιαζόμενος* , ainsi qu'ils sont appellez dans S. Matthieu , chap. 17. vers 15. Thomas Bartolin écrit avoir vû une petite fille épileptique , dont le visage étoit marqué de taches , qui changeoient de grandeur & de couleur selon les différentes phases de la Lune : ce qui prouve bien , dit cet Auteur , qu'il y a un grand commerce entre les astres & notre corps.

On raporte ici , sur le témoignage de M. Pitcarnius , l'histoire d'un jeune homme , qui après un grand saignement de nez , tomba par terre comme mort. Ce jeune homme revint quelque temps après , mais il fut attaqué d'un engourdissement si grand à la main droite , qu'il ne pouvoit remuer les doigts. Le bras étoit agité par de violentes convulsions , & la langue demouroit sans mouvement. Le malade guerit au bout de quelques jours , mais les années suivantes il retomboit dans la même maladie régulièrement au mois de Mars , & au mois de Septembre vers la nouvelle Lune.

M. Mead ajoute plusieurs exemples pour prouver le raport que certaines maladies ont avec la Lune ; il dit , entr'autres choses , avoir vû un enfant épileptique , qui étoit attaqué de son mal régulièrement toutes les pleines Lunes , & précisément dans le temps

du flux de la mer ; en sorte que quand le flux venoit , l'accès venoit aussi ; & quand les eaux se retiroient , l'accès quittoit en même temps.

Notre Auteur dit que la dependance qu'on a toujours remarquée entre les accès de l'épilepsie & le cours de la Lune , est ce qui a porté les Anciens à croire que cette maladie étoit particulièrement envoyée du Ciel pour punir les hommes ; ce qui la leur a fait nommer la maladie sacrée. M. Mead rapporte à l'épilepsie les fureurs des Maniaques , les vertiges , la passion hysterique , & quelques autres maladies. Il pretend qu'il y a certaines douleurs de reins periodiques qui suivent les mouvemens lunaires , & il appuye tout cela d'exemples & de témoignages considerables. Il veut aussi que les évacuations réglées des femmes dependent de la Lune. Nous ne rapporterons point ce qu'il dit pour le prouver , cela nous meneroit trop loin. L'occasion conduit notre Auteur à parler des crises des maladies aiguës : il veut qu'on les observe soigneusement , & il soutient avec assez de raison , que si aujourd'hui on voit si peu de crises , c'est que la plûpart des Medecins accablent de remeades leurs malades , & par là troublent l'ordre de la nature.

Quant au troisiéme article , M. Mead pretend qu'un Medecin qui connoitra bien les rapports de certaines maladies avec le cours



de la Lune , aura cet avantage par dessus les autres , qu'il pourra prédire les accès & les divers événemens de ces maladies ; ce qui lui attirera la confiance de tous les malades. Mais un avantage encore plus grand, c'est que ce rapport lui apprendra de quelle manière il faudra gouverner une maladie. Car c'est un principe constant, dit M. Mead, que toute maladie, dont les périodes répondent aux mouvemens de la Lune, vient de repletion ; & qu'ainsi toute maladie lunaire doit se guérir par l'évacuation, c'est-à-dire, par la saignée, si la cause du mal est dans les artères ; ou par les médicamens, si elle est ailleurs.

Que les maladies lunaires viennent de repletion, c'est, selon notre Auteur, un sentiment facile à prouver, vû que l'action de la Lune sur nos humeurs, ne consiste, dit-il, qu'à en augmenter le volume, soit par la quantité, soit par la rarefaction.

Voilà en substance tout le Systême de notre Auteur. Ce Systême après tout est difficile à prouver ; mais ce qu'il y a de bon dans cet Ouvrage, c'est qu'indépendamment du Systême, on y trouve un grand nombre d'observations importantes pour la pratique de Médecine.

*Défense du Parallele des Italiens & des François, en ce qui regarde la Musique & les Opera.*

*Opera.* A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, au Palais. 1705. in 12. pagg. 174.

L'Auteur du Parallele des Italiens & des François, en ce qui regarde la Musique & les Opera, est l'Auteur de cette Défense. Il prétend que dans son Parallele, il a dit à l'avantage de la Musique François, tout ce qui s'en pouvoit dire. Il soutient même que personne n'a jamais fait par aucun écrit tant d'honneur que lui aux Opera de France. Cependant, dit il, un Gentilhomme de Normandie, par je ne sçai quel tour bizarre d'imagination, s'est mis en tête que j'avois offensé les Opera François: frappé de cette idée, & animé de ce noble courage qui fit autrefois, du fameux Gentilhomme de la Manche, le redresseur banal des torts & le réparateur des injures publiques, notre Gentilhomme Normand s'est proposé de vanger les Opera & la Musique de France du tort & de l'injure qu'il prétend que je leur ai faite. Pour cela, ayant partagé sa Critique en trois Dialogues, il a pris pour lui le personnage d'un Chevalier qui se fait de tous les sentimens qu'il veut combattre, comme autant d'aventures qu'il entreprend de mettre à fin. Ce sont les propres paroles de l'Auteur de la Défense. Cette idée lui sert à égayer une matiere fort seche par elle-même, & il la suit dans tout son Ouvrage, promenant le Chevalier des Dialogues

d'a.

d'avanture en avanture, & lui faisant faire dans la Republique des Lettres à peu près le même personnage que Don Quichotte fait dans la société civile.

Ces plaisanteries n'empêchant pas que les choses serieuses ne soient traitées serieusement. Par exemple, l'Auteur de la Défense, après avoir rapporté les injures auxquelles a eu recours son adversaire, dit que pour lui montrer jusqu'où il veut porter l'honnêteté en lui répondant, il déclare qu'il se servira toujours des expressions les moins desobligeantes qu'il pourra trouver dans la Langue; & que bien loin de vouloir disputer d'injures avec lui, il estime qu'en ce genre de combat il y a de l'honneur à être vaincu. Dans un autre endroit où l'Auteur de la Critique du Parallele semble revenir malgré lui aux sentimens mêmes contre lesquels il écrit: Il est assez beau, dit l'Auteur de la Défense, de voir ainsi le vrai victorieux du faux, échaper à un homme qui veut le combattre.

Quelques pages plus bas, l'Auteur du Parallele ayant transcrit un long extrait d'un Ouvrage imprimé en 1639. dans lequel un des plus grands Musiciens François de ce siècle-là, soutient presque tous les mêmes sentimens qui se trouvent dans le Parallele: *J'ai, dit-il, rapporté ce long extrait d'autant plus volontiers, que rien n'est plus honorable à notre Nation que de faire voir que dans tous les*  
*temps.*

temps il s'est trouvé parmi nous des gens qui ont sçu rendre justice au mérite des autres peuples. Car, continue-t-il, le préjugé de la Patrie est tel, que nous ne trouvons presque personne qui croye que les étrangers puissent avoir meilleur goût que nous en quoi que ce soit, non qu'il faille des efforts bien extraordinaires pour surmonter ce préjugé, mais parce que la faiblesse de l'homme sur cela est si grande, que c'est quelque chose d'inconcevable.

L'Auteur de la Défense du Parallele, pour répondre à l'Auteur de la Critique, se contente presque par-tout de le mettre en contradiction avec lui-même, & soutient que son adversaire n'a absolument rien avancé d'essentiel, sur quoi il n'ait dit formellement le pour & le contre. Voici quelques exemples de ces contradictions.

On lit page 23. de la Critique : Que la *Musique Italienne a un usage continuel d'accords picquants & rafinez.*

Et page 63. Que la *Musique Italienne est fade.*

Pag. 45. Que les *François ont beau être bien, qu'ils ne sçauroient s'y tenir.*

Et pag. 94. Que les *François ne s'ennuyent jamais de chanter les airs de Lambert.*

Pag. 128. Que chaque *Acteur en Italie est attentif, exact, froid ou bouffon selon qu'il le doit être* : Que les *Italiens l'emportent en cela sur nous.*

Et pag. 145. Que tous les *Acteurs Italiens jouent mal.*

L'Au-

L'Auteur de la Défense du Parallele rap-  
 porte une vingtaine d'endroits où son adver-  
 saire dit aussi positivement le pour & le con-  
 tre ; & il défie que dans aucun Livre du  
 monde, en quelque Langue qu'il soit écrit,  
 on trouve quelque exemple d'une pareille  
 complication de contrarietez. Il défend Mrs.  
 de Fontenelle & Perrault, tous deux de  
 l'Academie Françoisé, contre lesquels l'Au-  
 teur de la Critique s'est déchainé jusqu'à di-  
 re, que le Poëme du Siecle de LOUIS LE  
 GRAND, est le croassement du plus indigne  
 Corbeau de ce Siecle. Il relève le Cheva-  
 lier des Dialogues sur des barbarismes, sur  
 des solecismes, & sur des façons de parler  
 basses ou surannées, entre lesquelles nous  
 nous contenterons de rapporter celles-ci :  
*Les Italiens font un air long comme une histoi-  
 re.* p. 62. *Le compositeur ne donne pas à ses  
 auditeurs des accords tout leur saoul.* p. 100.  
*Quand les voix des amoureux sont si en sauet,*  
*cela a le défaut d'être trop damoiseau.* p. 112.  
*Dumesnil étant allé en Angleterre, il y fut sçu  
 & admiré.* p. 134.

Au reste, on voit regner dans tout cet  
 Ouvrage une certaine ironie d'autant plus pi-  
 quante qu'elle approche plus du naïf. Après  
 tout, on ne laissera peut-être pas de demeu-  
 rer persuadé que la Musique Françoisé vaut  
 beaucoup mieux que la Musique Italienne :  
 on pourroit seulement souhaiter que la bon-  
 ne cause fût en meilleure main.

LII OVIDII NASONIS Metamorpho-  
 n Libri xv. expurgati & explanati cum  
 pendice de Diis & Heroibus poëticis :  
 tore JOSEPHO JUVENCIO è Socie-  
 e Jesu. Juxta exemplar Romæ. Ro-  
 nagi apud Richardum Lallemand, pro-  
 Collegium Societatis Jesu. C'est-à-dire,  
*quinze Livres des Metamorphoses d'Ovi-*  
*avec les notes du P. Jouvençy de la*  
*mpagnie de Jesus ; & un appendix des*  
*ux & des Heros poëtiques. Suivant la*  
*ie de Rome. A Rouen chez Richard*  
 llemant. 1705. in 12. pagg. 501.



JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

5

Du Lundi 14. Decembre MDCCV.

SANCTI GREGORII Papæ I. Cognomen-  
to Magni Opera omnia, ad manuscriptos  
Codices Romanos, Gallicanos, Anglica-  
nos emendata, aucta, & illustrata notis.  
Studio & labore MONACHORUM ORD.  
S. BENEDICTI à Congregatione S. Mau-  
ri. Quatuor Tomis in fol. Parisiis sump-  
tibus Claudii Rigaud, viâ Cytharæa.  
1705. C'est-à-dire : *Les Oeuvres du Pape*  
*S. Gregoire, surnommé le Grand ; corri-*  
*gées & augmentées sur les manuscrits de Ro-*  
*me, de France & d'Angleterre, avec des*  
*notes, par les Moines de l'Ordre de S. Be-*  
*noit de la Congregation de S. Maur. A Pa-*  
*ris chez Claude Rigaud, rue de la Har-*  
*pe. 1705. quatre Tomes in fol. Tom. I.*  
*pagg. 835. Tom. II. pagg. 721. Tom. III.*

pagg.

JOURNAL DES SÇAVANS. 1201  
pagg. 731. Tome IV. pagg. 649. sans  
compter les Tables.

**N**ous avons donné dans le Journal précédent le plan general de la nouvelle édition des Oeuvres de S. Gregoire le Grand ; nous y avons même examiné en détail ce qu'il y a de plus remarquable dans le premier Tome, dans lequel on a rassemblé ce que ce grand Docteur a composé sur Ecriture Sainte.

Le second Tome renferme tout le reste des Ouvrages qui appartiennent certainement & uniquement à S. Gregoire, sans qu'aucun autre que lui y ait mis la main. Le premier qui se presente, est le Pastoral. Le rang lui est dû non seulement à cause de son antiquité, mais aussi à cause de l'excellence de l'Ouvrage. Si-tôt qu'il parut, Anastase Patriarche d'Antioche, le traduist en Grec, à la priere de l'Empereur Maurice. En Angleterre, Alfrede Roy des Saxons occidentaux, en fit aussi une Traduction en Langue Saxone, pour l'instruction de ses Sujets, qui souhaitoient de lire ce Livre. Les Eglises d'Espagne le recherchèrent avec empressement dès qu'il vit le jour; mais aucune Eglise ne l'a estimé davantage que celle de France, qui a ordonné aux Evêques, en plusieurs Conciles, de prendre le Pastoral de S. Gregoire pour regle de leur conduite. Cet Ouvrage meritoit d'être imprimé



primé plus correctement qu'il ne l'avoit été dans les Editions precedentes, où il s'étoit glissé beaucoup de fautes.

On en a donné quelques exemples dans la Preface, nous n'en marquerons ici qu'une, qui est considerable, parce qu'elle renferme une erreur contre la pureté de la Morale; car en lisant, part. 3. chap. 38. (autrefois chap. 4.) *Sine labore toleretur*, au lieu de *tolleretur*, il semble que S. Gregoire enseigne, qu'il est à propos de souffrir certains défauts legers dans les personnes que l'on conduit, afin de les laisser croupir dans d'autres plus grands: cependant il dit tout le contraire.

Ce qui a donné occasion à quelques-unes de ces fautes, c'est que ceux qui ont lu les manuscrits n'étant pas accoutumés à leur orthographe, ont lu autrement qu'ils ne devoient. Ainsi dans la troisième partie du Pastoral chap. 36. (autrefois 4.) où les manuscrits portent *jubentur* pour *juventur*, parce qu'autrefois on écrivoit un *b* pour un *v*: & comme *jubentur* donnoit une mauvaise construction, on a mis dans les Imprimés *jubeantur*. Il faut donc lire en cet endroit: *Ne ex latere juventur & mala*. Et c'est à corriger ces sortes de fautes, & à montrer quelle en est la source, que la plupart des notes sont employées: on a consulté pour cela les meilleures Editions, & un grand nombre des plus anciens manuscrits.

Les Dialogues de S. Gregoire ont été placez immediatement après son Pastoral, parce qu'ils ont été écrits peu d'années après. Quelques Critiques Protestans ont voulu ôter cet Ouvrage à ce saint Pape, mais ils ont été refutez sçavamment par M. de Goussainville: c'est pourquoi on a conservé dans cette nouvelle Edition, la Dissertation qu'il a composée sur ce sujet: on pousse même plus loin ses preuves dans la Preface, où on prouve par un argument qui paroît démonstratif, que les caracteres de l'Auteur des Dialogues, ne peuvent convenir qu'à S. Gregoire le Grand.

Comme quelques Sçavans ont jugé cet Ouvrage indigne d'un si sage Docteur; parce que, disent-ils, on y trouve des miracles rapportez avec peu d'exactitude & de vraisemblance, on a jugé à propos de les défendre contre un jugement si defavantageux. On trouve, dit-on, dans l'ancien & dans le nouveau Testament des miracles qui sont encore plus extraordinaires que ceux que S. Gregoire rapporte. L'entretien d'un serpent avec Eve. *Genes.* 3. Celui d'une ânesse avec Balaam, *Num.* 22. La metamorphose de la femme de Loth en une statue de sel. *Genes.* 19. Une piece de monoye trouvée dans un poisson. *Matth.* 17. &c. D'ailleurs, on ne peut pas nier que le Fils de Dieu n'ait promis à son Eglise le don des miracles, & assuré que ceux qui croiroient en lui en ope-

roient de plus grands encore que les siens. *Joh. 14.* S'il y a eu, ajoute-t-on, un temps auquel les miracles ayent été nécessaires à l'Eglise, c'est particulièrement celui que Dieu a choisi pour y faire éclater les merveilles que S. Gregoire a rapportées. L'Occident étoit en proye à des Barbares ou encore Idolâtres ou Ariens, & ensevelis dans les tenebres de diverses heresies: ceux même qui vivoient dans le sein de l'Eglise Catholique n'étoient pas exempts d'erreurs fort grossieres. S. Gregoire dit que de son temps plusieurs doutoient de l'immortalité de l'ame & de la resurrection; il avoit été lui-même dans l'erreur sur ce dernier article. Gregoire de Tours remarque que ces erreurs avoient commencé à infecter la France; n'étoit-il donc pas, dit-on, de l'ordre de la Providence, que pour délivrer les peuples de ces épaisses tenebres, Dieu suscitât des hommes d'une éminente vertu & puissans en œuvres? C'est aussi ce qui arriva: car en peu de temps on vit les Wisigoths qui étoient Ariens, se convertir, en Espagne, & dans une partie des Gaules qu'ils occupoient: les Anglois, qui étoient maîtres de la grande Bretagne, renoncèrent à l'idolâtrie pour embrasser la Foy chrétienne; les Lombards, jusqu'alors ou idolâtres, ou engagez dans l'Arianisme, & grands ennemis de l'Eglise, se firent Catholiques: c'est à quoi contribuerent beaucoup les Dialo-

de S. Gregoire , si nous en croyons Diacre l'Historien de cette Nation. Il remarquer que S. Gregoire rapporte plusieurs miracles qu'il dit avoir été faits en l'absence du Roy des Lombards , & à la vue de leurs armées. Si ces écrits étoient faibles , & si ces peuples avoient été citez en propos , comme témoins de faits qu'ils n'ont pas vûs , bien loin de se convertir par la lecture des Dialogues , ils se seroient mis de plus en plus dans leur heresie & dans la haine qu'ils avoient conçue contre l'Eglise Romaine. D'ailleurs , la maniere dont S. Gregoire parle dans ce Livre , qui est rempli des portraits affreux qu'il fait de ces Lombards , n'étoit pas un moyen propre pour attirer à la Religion. Cette reflexion sur l'autorité des Dialogues contre les Hérétiques.

On ne veut pourtant pas se rendre gale sur tous les faits qui sont rapportez dans cet Ouvrage : on avoue que ce qui s'y dit de la captivité de S. Paulin , emmené en Afrique par les Vandales , est faux : au lieu des Vandales , il faudroit dire les Goths ; & l'Espagne , au lieu de l'Afrique. Ce qui peut avoir donné occasion de confondre ces peuples les uns avec les autres , c'est que les Vandales avoient leur origine des Goths , qu'ils gouvernoient par les mêmes Loix ; & qu'ils avoient la même Religion , & qu'ils

parloient la même Langue.

Au reste, ceux à qui la lecture des miracles ne plaît pas, trouveront dans les Dialogues d'autres choses capables de les contenter. Ils y verront des exemples de la plus heroiq.ue vertu, & plusieurs points de doctrine fort bien traitez. Ces Dialogues ont non seulement été traduits en Grec, mais aussi en Arabe : le Roy Alfrede les fit traduire en Saxon pour les Anglois au neuvième Siecle : on en trouve dans des manuscrits de plus de 500. ans, quelques versions françoises tant en prose qu'en vers ; ce qui marque l'estime qu'on en faisoit autrefois.

On trouve un grand nombre de manuscrits des Dialogues : ils ont aussi été imprimés plusieurs fois, mais on y avoit toujours laissé un grand nombre de fautes qui ont été corrigées dans cette dernière Edition. De plusieurs qui sont marquées dans la Preface, nous n'en rapporterons qu'une pour servir d'exemple. On lisoit ci-devant au chap. 35. du quatrième Livre, *Quidam Stephanus qui alio nomine Optio dictus est.* Et il faut lire, *quidam Stephanus qui in numero optio fuit.* Cette faute n'est venue vraisemblablement que de l'ignorance de la signification de ces deux mots *numerus* & *optio* ; *numerus* signifie une compagnie de Soldats, & *optio* veut dire Lieutenant.

La version grecque de ces Dialogues faite par

ar le Pape Zacharie , qui vivoit environ 50. ans après S. Gregoire , avoit été imprimée avec un tres-grand nombre de fautes , on y trouvoit en plusieurs endroits des lignes entieres oubliées & des passages tronquez qui n'avoient aucun sens. Cette version avoit été alterée dès le neuvième Siècle , peut-être par Photius dans un endroit qui est favorable à l'opinion des Grecs , touchant la procession du S. Esprit , & qui ne répond pas à l'original latin : les Sçavans trouveront dans cette nouvelle Edition des Dialogues , plusieurs notes qu'ils liront avec plaisir. Ceux d'entre les Critiques qui se moquent des miracles rapportez par S. Gregoire , y sont refutez par l'autorité des Ecrivains Grecs & Latins. On peut voir sur ce sujet les notes sur les chapitres 1. 3. 4. &c. du premier Livre.

Le Recueil des Lettres de S. Gregoire écrites depuis le commencement de son Pontificat , est rangé après les Dialogues. Comme c'est ici le plus important Ouvrage de S. Gregoire , M. de Goussainville dit qu'il avoit pris soin de revoir ces Lettres sur plusieurs manuscrits. Cela n'a pas empêché u'il n'y ait beaucoup de fautes : on en a remarqué dans la nouvelle Preface sur ces Lettres , huit fort-considerables , corrigées dans le premier Livre : nous ne rapportons ici que celles qui étoient dans la Lettre sixième. Presque au commencement

on lisoit *destituta vidua*, pour *destructa Judea*; peu de lignes après, *notebas* pour *volebas*, ce qui renversoit absolument le sens; ensuite *occidere recusavit*, pour *occidi recusavit*; ce qui faisoit un contre sens. Ces fautes, & un tres-grand nombre d'autres, ont été corrigées sur plus de trente manuscrits, tant de Rome, que de France & d'Angleterre. Les diverses Leçons tirées de ces derniers sur tous les Ouvrages de S. Gregoire, excepté les Commentaires sur les Rois, sur les Cantiques & le Sacramentaire, ont été données par un Protestant nommé Thomas Jamés, qui a intitulé son Ouvrage, *Gregorius restitutus*; mais on peut assurer qu'il n'a pas fait la vingtième partie des restitutions qui se trouvent dans la nouvelle Edition.

On y a distribué les Lettres de S. Gregoire en quatorze Livres: cette division est autorisée par les Anciens, & fondée sur le nombre des années que ce saint Pape a tenu le Pontificat, & comme la dernière année n'a été que de six mois & de quelques jours, pendant lesquels il avoit même été presque toujours fort malade, de là vient que le Livre XIV. qui est le dernier, ne renferme que tres-peu de Lettres. On a mis à la fin un *Appendix*, qui contient diverses pieces, auparavant inserées dans les Lettres, mais qui n'étoient pas à leur place; au lieu de ces morceaux rejetez à la fin du

**Recueil**, on a mis quelques Lettres ou écrites par S. Gregoire, ou adressées à ce saint Docteur, qui n'avoient point encore été placées dans son Recueil.

Plusieurs de ces Lettres étoient hors de leur place : M. de Goussainville s'en étoit appercu, mais il n'avoit pas remedié à ce desordre ; c'est ce qu'on vient de faire. Il faut lire à la fin du Recueil des Lettres, une Dissertation, dans laquelle on rend raison de ce changement qui étoit absolument nécessaire pour rétablir le véritable ordre.

M. de Goussainville a recueilli une grande quantité de notes, fort amples, sur les Lettres de S. Gregoire ; on n'a pu les conserver toutes, on en a même retranché la plus grande partie ; elles ont été remplacées par quelques-unes qu'on a tirées de Hauteferre, on en a aussi fait plusieurs nouvelles : si après cela il reste encore quelques difficultez dans ces Lettres, qui ne soient pas assez expliquées, il faut consulter, avec le secours de la Table, la vie de S. Gregoire nouvellement imprimée dans le Tome quatrième. Cette vie n'est en plusieurs endroits qu'un tissu de Lettres de ce saint Pape, expliquées les unes par les autres ; & par consequent, elle peut leur servir de Commentaire.

Il est impossible d'entrer dans le détail de tout ce qu'il y a de remarquable dans ces



ces Lettres ; toute la doctrine & la discipline de l'Eglise semblent y être ramassées : l'humilité de ce grand Pape lui a fait prendre la qualité de *Serviteur des Serviteurs de Dieu*, à la tête de ces Lettres : on examine dans la Preface, s'il est le premier qui ait pris cette qualité. On trouve à la fin plusieurs Tables fort methodiques & fort commodes : outre celles des passages de l'Ecriture Sainte, & des Matieres, il y en a une des Canons, qui ont été tirez des Ouvrages de S. Gregoire.

Nous sommes obligez d'abreger ce que nous avons à dire des autres Tomes : le troisieme est divisé en deux parties, à cause de la diversité des matieres qu'il renferme.

La premiere partie contient le Sacramentaire de S. Gregoire, son Antiphonaire, & tout ce qui appartient à la Liturgie & à l'Office divin, dont on le regarde comme l'Auteur, quoi qu'il n'ait fait que mettre le Sacramentaire, & tout le reste en meilleur ordre. En effet, S. Cyprien, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, &c. font mention de la Preface de la Messe, qui est une partie tres-considerable du Sacramentaire.

Comme il y a eu plusieurs Editions de ce Livre qui sont differentes les unes des autres, on a cru devoir preferer celle qui a été donnée par D. Hugues Menard, sur un manuscrit de Corbie, appelé le Sacra-

ntaire de S. Eloy ; les Prefaces rendent son de cette préférence : on y a joint sçavantes notes du P. Menard , après avoir corrigé plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans la première Edition. paravant on lisoit le texte du Sacramentaire , sans sçavoir sur quels endroits il y avoit des notes : c'est à quoi l'on vient de remédier , en marquant ces endroits par des chiffres qui designent les notes ; on y a joint les *Scholies* d'Ange Rocca , imprimées dans les Editions précédentes.

Comme la matière de la Liturgie a été traitée par plusieurs Sçavans , depuis la mort de ceux-ci ; on en a tiré , aussi bien que de plusieurs anciens manuscrits , des notes sur le Sacramentaire , sur les observations mêmes du P. Menard , & sur tout ce qui est imprimé ensuite du Sacramentaire , particulièrement sur l'Antiphonaire , sur le Recueil des Répons & des Antennes : cette dernière pièce , qui contient toute la disposition de l'Office divin , tant pour le jour que pour la nuit , a été imprimée sur un ancien & beau manuscrit de l'Abbaye de S. Corneille de Compiègne , dans lequel elle est attribuée à S. Gregoire : c'est là tout ce qui compose la première partie du troisième volume ; chaque Ouvrage est accompagné d'une Preface & d'une Table.

La seconde partie de ce Tome , ren-

ferme les Commentaires sur le premier Livre des Rois, sur le Cantique des Cantiques, sur les sept Pseaumes de la Penitence, & une Concordance des passages de l'Ecriture, qui semblent se contredire.

Dans la Preface qu'on a mise au commencement du Commentaire sur les Rois, on prouve, contre le sentiment de M. de Goussainville, que cet Ouvrage est de S. Gregoire: mais en même temps on montre que Claude Abbé de Classe, proche Ravenne, & disciple de ce saint Docteur, a recueilli cet Ouvrage, & y a mis quelque chose du sien: ce Commentaire a donc été composé des Homelies que S. Gregoire fit sur le premier Livre des Rois, lorsqu'il étoit Abbé de S. André de Rome: il y cite la Regle de S. Benoît; & il ajoute, que ce Saint étoit un excellent maître de la vie étroite, & un disciple tres-sçavant & tres-éclairé de la souveraine verité.

Il est encore plus certain que le Commentaire sur le Cantique des Cantiques est un Ouvrage de S. Gregoire. S. Colomban en parle dans une Lettre qu'il lui écrit; & Paterius secretaire de ce saint Pape, en a cité un fort long passage: il est vrai qu'il ne se trouve pas dans les Editions précédentes, parce que ce Commentaire y est imparfait, & qu'il en manque près du tiers au commencement; mais les manuscrits

ait donné moyen d'y suppléer ; cette heureuse decouverte confirme de plus l'utilité des manuscrits , & même la nécessité indispensable d'y avoir recours.

Quoi qu'il n'y ait pas de preuves que S. Gregoire soit Auteur du Commentaire sur les sept Pseaumes de la Penitence , il est pourtant digne de lui , & les raisons qui ont été jusqu'à present alleguées pour le lui contester , ne sont pas fortes : on porte le même jugement touchant la Concordance des passages de l'Ecriture Sainte. Il y a eu de manuscrits de ce dernier Ouvrage. Celui de la Bibliotheque Vaticane est regardé comme l'unique qui soit dans toute l'Italie. Un Jesuite de Luxembourg en trouva un dans la Bibliotheque du College de cette Ville , & en donna avis au Pere Raymond , qui souhaita fort de le voir. Gilles en avoit trouvé un dans la Bibliotheque de S. Denis qui n'y est plus , on s'est contenté de collationner cette Concordance sur un manuscrit de Marmoustier près de Tours , qui est fort ancien. Cette seconde partie du troisième Tome finit par deux Tables fort amples.

Le quatrième & dernier Tome , est aussi divisé en deux parties , suivant la diversité des matieres qu'il contient : dans la première partie , on lit les Vies de S. Gregoire. La plus ancienne , & qui est assez curieuse , a été écrite par Paul Diacre de l'E-

glise d'Aquilée, & Moine du Mont-Cassin: on a long-temps ignoré qui étoit l'Auteur de cette Vie, parce que son nom ne se trouve pas dans plusieurs manuscrits; néanmoins on le lit dans divers autres très-anciens: & d'ailleurs, il est indubitable, tant par le témoignage de Jean Diacre, que par celui de Paul Diacre même, que c'est ce dernier qui l'a composée. M. Caye a crû qu'il y avoit dans une Bibliothèque d'Angleterre une Vie de S. Gregoire plus ancienne, écrite par le venerable Bede: mais un sçavant Anglois, amy du P. Mabillon, ayant examiné le manuscrit, a reconnu que c'est cette même Vie dont Paul est Auteur.

Celle que Jean Diacre de l'Eglise de Rome, & Moine du Mont-Cassin, a composé en quatre livres, est tirée principalement des Lettres & des autres Ouvrages de S. Gregoire, dont il donne des extraits assez fidelles. On a joint à ces deux Vies les Eloges que plusieurs anciens Auteurs ont fait de S. Gregoire: mais comme il manque beaucoup de choses dans ces Lettres d'Ouvrages des Anciens, parce qu'ils n'examinent pas les faits les plus importants avec assez de détail & d'exactitude, on a crû devoir composer tout de nouveau la Vie de ce grand Docteur. Celle que l'on trouve ici est presque la même que le P. de Sainte-Marthe donna en France.

l'an 1698. on ne peut pourtant pas dire que la Vie Latine soit une traduction de la Françoisse ; on a ici abrégé plusieurs endroits qui étoient tout au long dans la Vie en François , parce que cela a déjà été écrit dans les Préfaces & dans les notes : mais en recompense , on trouve dans le Latin plusieurs faits démontrez par de nouvelles preuves. On peut mettre en ce rang l'opinion qui fait S. Gregoire non seulement Religieux , mais Religieux de l'Ordre de S. Benoît : on prouve aussi clairement , que les disciples de ce grand Pape , qui établirent la Foy en Angleterre , y porterent la Regle de S. Benoît , & la firent observer dans les Monasteres qu'ils fonderent. Cette Vie peut passer pour une Histoire fidelle du temps auquel S. Gregoire a vécu : on y trouve un grand nombre de décisions touchant les dogmes & la discipline de l'Eglise , & touchant l'Etat Monastique. La Table exacte qu'on en a faite , sera d'un grand secours aux Lecteurs.

La seconde partie du quatrième Tome , n'est pas ce qu'il y a dans cet Ouvrage de moins curieux & de moins au goût des Sçavans. Elle contient une exposition de l'ancien & du nouveau Testament , tissue par Paterius , secretaire de S. Gregoire , des seuls passages des Ouvrages de ce saint Pape. On y a joint un Ouvrage presque

semblable, d'Alulfe Moine de S. Martin de Tournay, sur le nouveau Testament. Des trois parties qui composent le Commentaire de Paterius, nous n'avions que la premiere sur l'ancien Testament, & même elle étoit fort défectueuse; on avoit pourtant fait imprimer, sous son nom, l'exposition du nouveau Testament par Alulfe. La méprise étoit grossiere, car cet Ouvrage d'Alulfe avoit été imprimé à Paris avec son nom en 1516. Mais soit qu'on n'eût pas vû cette Edition, soit qu'on ne crût pas devoir ajouter foi à celui qui l'avoit donnée, parce qu'il ne s'étoit pas mis en peine de prouver que c'étoit un Ouvrage d'Alulfe, M. de Goussainville l'ayant trouvé, sous le nom de Paterius, dans l'Edition de Rome, a continué de la donner encore sous ce même nom. Enfin l'exacte recherche qu'on a faite des manuscrits, tant de Paterius, que d'Alulfe, à Rome, en France, & en Flandre, a découvert l'erreur: on a trouvé dans ces manuscrits le véritable Ouvrage de Paterius tout entier. Quelques Scavans avoient cru que la seconde partie de Paterius, perdue depuis tres long-temps, étoit dans un manuscrit des Celestins de Paris; mais la Preface qu'on y lit, & qui vient d'être imprimée, après la Preface sur Paterius, justifié assez le contraire.

JOANNIS ALSTORPHI J. U. D. Dilecti

ratio Philologica de Lectis. Subjicitur ejusdem de Lecticis veterum Diatribe. C'est-à-dire : *Deux Dissertations, l'une sur les Lits; l'autre sur les Litieres des Anciens.* Par Jean Alstorpius. A Amsterdam chez Jean Wolters. 1704. in 12. pagg. 334.

**M**R. Alstorpius, Auteur de ces deux Dissertations, les a entreprises & données au Public par le conseil de M. d'Almeloveen Professeur à Hardervic. Il y a ramassé avec assez d'exactitude tout ce qui se trouve dans les Glossaires sur les mots *Lectus* & *Lectica*; & une bonne partie des reflexions de divers Auteurs modernes, sur ce que ces mots signifient.

La premiere Dissertation contient 20. chapitres. L'Auteur traite des lits à coucher, des lits nuptiaux, des lits d'enfans, des lits de festins, des lits suspendus, des lits de feu, & des lits funebres. C'est ainsi qu'il partage sa matiere.

D'abord la terre servit de lit aux hommes, & ils trouvoient aussi aisément le sommeil sur le simple gazon, qu'ils l'ont trouvé depuis sur la plume. A la platte terre succederent les feuilles seches; ensuite on se mit sur des nattes de paille ou de jonc, après quoi les peaux des animaux parurent plus commodes. On s'en contenta long-temps, car le mot même *dormir*, vient, selon notre Auteur, du mot grec *διπμα*, qui signi-



fié *peau*. Enfin les lits furent inventez.

Ceux des Anciens étoient si semblables aux nôtres, qu'il est inutile de les decrire. Les Anciens remplissoient quelquefois leurs traversins de feuilles de roses. Les bois de leurs lits étoient quelquefois fort précieux, soit par le travail, soit par la matiere. L'or, l'argent, l'écaille de tortue, l'ivoire, étoient souvent employez à les orner. La maniere de dorer & d'argenter des Anciens étoit d'une grande dépense; parce que n'ayant point, comme nous l'avons, la methode de battre ces metaux & de les reduire en feuilles, ils étoient obligez de les appliquer par lames assez épaisses sur leurs ouvrages. Barthius dit qu'il a vû deux statues dorées, l'une de Venus, l'autre de l'Amour, dont la dorure étoit de l'épaisseur d'un ducat. Le bois de lit d'Og Roy de Basan n'étoit pas si riche, car il n'étoit que de fer. On demande pourquoi ce Prince avoit un lit de cette nature? Drusius croit qu'Og étant un geant, tout autre lit n'eût pas aisément soutenu le poids immense de son corps: mais M. le Clerc n'est pas de cet avis-là; Og, selon lui, couchoit sur du fer, afin de s'exempter des punaises. Il y a dans ce temps-ci des gens qui l'imitent, & qui s'en trouvent bien.

Il y avoit dans les temples de quelques Dieux des lits où l'on alloit dormir pour avoir des songes mystérieux & significatifs.

lits étoient , pour l'ordinaire , com-  
 des dépouilles des victimes. Les Ca-  
 is croyoient que Podalyre envoyoit de  
 onges à ceux qui couchoient auprès de  
 sepulchre. Les Lacedemoniens dor-  
 nt dans le temple de Pasithée pour  
 voir : toute la Grece étoit persuadée  
 sculape enseignoit aux malades , qui  
 ient coucher dans son temple , les re-  
 es qui leur étoient nécessaires.

Auteur remarque que le premier lit  
 ntans étoit assez souvent un van ou  
 ouclier. On mettoit dans un van ceux  
 i on souhaitoit une grande abondance de  
 s , & sur un bouclier ceux qu'on vou-  
 rendre heureux à la guerre. Alce-  
 nit Hercule sur un bouclier aussi-tôt  
 fut né.

es lits sur lesquels on se couchoit pour  
 ger , étoient d'une figure proportion-  
 aux tables. Ils étoient assez commu-  
 ent faits en demi cercle , parce que la  
 art des tables étoient rondes ou oya-

L'on appella ces lits *sigmata* , peu  
 s le temps de Vespasien. Ils conte-  
 nt huit personnes. Parmi les folies  
 eliogabale , on raconte qu'il avoit cou-  
 e de donner à souper à huit chauves,  
 uit louches , à huit gouteux , à huit  
 s , à huit grands , & à huit gras. Ces  
 iers lui donnoient plus de plaisir que  
 autres , parce que ne pouvant tous re-

nir sur un seul lit, il y en avoit toujours quelqu'un qui tomboit. Ce même Empereur faisoit quelquefois mettre ses conviez sur des lits, qui n'étant remplis que de vent, étoient, à proprement parler, de gros balons. Dans le temps que ces conviez y songeoient le moins, il faisoit ouvrir ces balons, & dans le moment tout le monde tomboit & se trouvoit sous la table.

La situation de ceux qui mangeoient n'étoit pas toujours la même sur les lits. Au commencement du repas, ils se couchoient sur le ventre, la poitrine appuyée sur des coussins, afin d'avoir la liberté des deux mains: à mesure que leur appetit diminueoit, ils se tournoient sur le côté; & à la fin, ils ne se servoient plus que d'un bras, & s'accoudoient sur l'autre. Les deux extrémités du *sigma*, étoient les deux places les plus honorables, & la droite étoit préférée à la gauche. La troisième place néanmoins étoit la plus voisine de la gauche; celle d'après étoit la quatrième, & ainsi tout de suite jusqu'à la dernière & la plus méprisable, qui se trouvoit tout auprès de la première.

L'Auteur appelle lits de feu, les grils sur lesquels on brûloit les criminels. Les lits funebres servoient à porter les morts au bucher. On les portoit au son des trompettes, si c'étoient de grandes personnes; & au son des flutes, si ce n'étoient que des enfans.

Les Dieux avoient aussi leurs lits dans les temples, & on leur faisoit des festins. Il y avoit des ministres qui sçavoient quelles divinitez il étoit à propos de mettre à une même table selon les occasions. On touchoit les statues des Dieux sur les lits ; mais celles des Déeses, on les plaçoit sur les sieges, parce qu'on ne croyoit pas qu'il fût de la bienveillance de les coucher.

La seconde Dissertation de M. Alstorpius, dans laquelle il traite des litieres des Anciens, renferme quinze chapitres. Ces litieres étoient des lits portatifs, dont les uns étoient ouverts, & les autres fermes. Elles étoient quelquefois assez grandes pour contenir plusieurs personnes. Suetone rapporte que Neron se fit voir avec Agrippine dans une même litiere. M. Alstorpius ne sçait point en quel lieu les litieres ont été inventées, mais il croit que les Indiens en apprirent l'usage aux Perses & aux Medes, qui le communiquèrent aux Cappadociens & aux Bithyniens, lesquels l'enseignerent aux Grecs. Des Grecs la coutume d'aller en litiere passa aux Romains. Ceux-ci ne s'en servirent d'abord qu'à la campagne : avant le temps de Cicéron, on n'avoit pas encore vu de litiere dans Rome. Jules César en fut des premiers : Auguste & Tibere les descendirent, & s'en réservèrent à eux seuls l'usage, que Claude accorda ensuite aux Consuls. Elles devinrent quelque temps après

après tout-à-fait communes.

On se servoit de litieres en bien des occasions. On y portoit les statues des Dieux, les Magistrats y decidoient quelquefois les procès: on voyageoit, on se promenoit en litiere, soit qu'on fût sain ou malade; on y dormoit, on y étudioit, on y mettoit les criminels de distinction pour les conduire au supplice.

C'étoient toujours des hommes qui portoit les litieres; & il y avoit cette différence entre *lectica* & *basterna*, que cette dernière espece de voiture étoit portée par des mulets. Les porteurs de litiere étoient ordinairement Cappadociens, Allemans, Meffiens, Syriens, ou Liburniens, parce que ces nations produisoient des hommes grands & robustes, & qui avoient le pied sûr. Les Dames, remarque notre Auteur, vouloient avoir de beaux porteurs, & il en donne une raison fort aisée à deviner. Les litieres des personnes de qualité étoient ordinairement portées par huit hommes, & celles des gens mediocres par quatre, & même quelquefois par deux. Ces porteurs étoient habillés d'une tunique, & d'un manteau court de couleur brune.

Il y a dans cet Ouvrage plusieurs figures en taille douce, qui representent au naturel les choses dont l'Auteur parle; mais ces figures sont toutes tirées d'autres Auteurs. En traitant des litieres fermées, dont on se

servoient  
long-temps  
qu'on rap-  
portoit

ET C'EST  
L'UN  
DES  
S

ser-

voit pour emporter les cadavres qu'une  
güe maladie, qu'une chute, ou quel-  
autre accident avoit trop defigurez : il  
porte cette curieuse épitaphe qui se trou-  
dans Camerarius.

ASPICE VIATOR. Q. SER. TULLI  
DULCICULÆ SPON. MEÆ RAN-  
LIÆ VIRG. SIMUL AC POST INDE.  
ID FACIAT LICENTIOSA SORS  
GITO. IN IPSA FLORIDA ÆTATE,  
FM ACRIOR VIS AMORIS INGRUER.  
TUO CAPT. TAND. SOCERO. E.  
M. SOCR. ANNUENTIBUS SOLEN-  
HYMËN. NUPT. COPULAMUR,  
D, O FATUM INFELIX! NOCTE  
I. CUM MPORT. VOLUPTATIS EX  
FAC. EXTINGUERE. ET. D. MU-  
OTA COGEREMUR REDD. HEU. IP-  
IN ACTU DOM. MARITALIS COR-  
JENS AMB. JAM EXIRE CUM DUL-  
TUDINE LÆTISS. PUTA NON E-  
AT IN FÆTIS. TUM NOSTRA LON-  
OR HORA. CARI PARENTES LUC-  
J NEC LACHRIMIS MISERA AC  
ARVATA NOSTRA DEFLEATIS FU-  
ERA. NE REDDATIS INFELICIORA.  
O VOS NOSTROS DIUTURNIORES  
VITE ANNOS, OPTIME LECTOR,  
C VIVE TUOS.

Quand le mort étoit couvert, on appel-  
t ses funerailles *Larvata funera*. L'Épi-  
phe qu'on vient de voir a d. s. difficultez,

gito. In ipsa floridâ etate, cum acrimoris ingrueret, mutuo capti; tandem ejus & mea socru annuentibus, solemus nuptiis copulamur. Sed, o fatalix! nocte prima, cum, importuna ex libidine, facem extinguere, & detua vota cogeremur reddere; heu! ipsa domus maritalis corruens ambos (o Jam exire cum dulcitudine letissimâ erat in fatis. Tum nostra longior heparentes luctu nec lachrimis misera a nostra defleatis funera, ne reddatis iAnnos nostros diuturniores vivite. Atime lector, ac vive tuos.

JACOBI PALMERII A GREN  
NIL κριτικὸν ἱπτικεῖρημα, sive pro  
Apologia è scriniis, JANI BER  
Abr. fil. edita, accedunt similis :

Il a ramassé dans ce Volume , 1. la Traduction Latine de la Comparaison d'Homere & de Virgile , composée en François par le P. Rapin : 2. la Traduction Latine de la Comparaison de Pindare & d'Horace , composée en François par M. del. 3. Les Comparaisons de Pindare : d'Horace , d'Apollonius & d'Ovide , de Metrone & de Virgile , de Seneque & d'Eschyle , par Jacques Tollius. Nous ne faisons aucunes reflexions sur toutes ces Traductions , parce qu'elles sont assez connues au public , & que ce n'est pas ici la premiere fois qu'on les imprime , mais nous ne faisons un mot de l'Apologie pour Lucain , composée par M. de Gretemesnil , parce que quoiqu'elle ait été écrite dès l'année 1650. elle n'avoit cependant point encore été imprimée.

Lucain a eu de grands ennemis. Néanmoins celui qui vouloit être le premier Poete de son siecle , le fit mourir à 27. ans ; & empêcha de faire perir ses Ouvrages. Cependant sa Pharsale échappa , & a eu de grands admirateurs : Jules Scaliger n'est pas de ce nombre , car il dit que Lucain ne devoit pas chanter. Joseph Scaliger étoit de la haine de son pere ; & après avoir ôté à Lucain le titre de Poete , dans son Histoire de Mamert Patifson , & dans ses Commentaires sur Manile , il le traite comme le plus ignorant des hommes dans l'Astronomie ; il  
lui



lui reproche d'avoir cru que les pe  
 habitoient au-delà du Tropicque du  
 avoient toujours l'ombre tourné  
 Pole Antarctique; qu'à Syene, q  
 le Tropicque, le Soleil ne fait poi  
 à midy pendant toute l'année, .  
 d'autres absurditez qu'il seroit r  
 rapporter. M. de Gretemesnil  
 qué. à lire Lucain en 1619..  
 Apologie: il le justifie tres-bie  
 rance que Scaliger lui reproche  
 citer un exemple sur ces deux  
 sième Livre.

*Ignotum vobis Arabes venisti*  
*Umbras mirati nemorum n.*  
*Sinistras* veut dire du côté  
 tique. Sur cela Scaliger dit  
 Lucain soit bien ignorant,  
 les ombres des Arabes, qu  
 Tropicque du Cancer, tour  
 le Pole Antarctique,  
 tiers de l'année ils les on  
 tique. M. de Gretemes  
 sens de ces deux Vers es  
 Arabes au temps de la J  
 qui arriva au solstice d'  
 de voir les ombres tour  
 tique, au lieu qu'en c  
 noient dans leur país  
 de Gretemesnil, a  
 Lucain, & montré c  
 vûe à Scaliger, por

e de Lucain : il ne fait pas de difficulté  
galer à Virgile , il voudroit même le  
eserer ; & s'il laisse la premiere place  
gile , ce n'est simplement que pour lui  
ver son droit d'ainesse. Ne pourroit-  
s dire de M. de Gretemesnil, que la  
esse qu'il a pour Lucain lui a sans dou-  
li troublé la vûe ? Au reste, cet Ou-  
est rempli d'une grande érudition, &  
été dommage qu'il fût-demeuré plus  
emps inconnu.

XLV.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

3

Du Lundi 21. Decembre M. DCCV.

---

Epistola Medicinalis Historica exhibens argumenta quædam refellentia res effusæ in epistola insigniores, à Doctore Medico ad alium Medicum scripta. VII. Kalend. Jan. an. - M. DC. XXCVII. & addita anno M. DC. XCIII. observationibus prelo subjectis, de Lue Venereâ. Lutetiæ ex Typographia Andrææ Cramoisi, viâ dictâ de la Harpe, sub Abrahami Sacrificio. 1704. C'est-à-dire: *Lettre dans laquelle on réfute la Lettre d'un Medecin écrite à un autre Medecin sur la maladie venerienne.* A Paris chez André Cramoisi, rue de la Harpe, au Sacrifice d'Abraham. 1705. in 4 pagg. 16.

**L'**AUTEUR de cet Ecrit sur la maladie venérienne , est M. Desgouges Avocat au Conseil , & Doyen des Avocats au Conseil. Le dessein qu'il se propose est de réfuter une Lettre écrite par un Medecin , dans laquelle le Medecin pretend qu'avant Charles VIII. la maladie venérienne ne s'étoit point encore répandue dans tous les pays. M. Desgouges pour prouver le contraire , commence par citer Fracastor , qui dans son Poëme sur la maladie venérienne, dit que ce mal a régné de tout temps. M. Desgouges ajoute le temoignage de Lucien, qui appelle le même mal , *la maladie Lesbienne* , *Lasbium morbum* , comme ayant pris naissance dans l'Isle de Lesbos , dont les habitans étoient si débauchez , à ce qu'écrivent quelques Auteurs Grecs , que parmi eux il n'y avoit presque point d'homme qui ne fût le Mari de toutes les femmes, & presque point de femme qui ne fût la femme de tous les hommes. Horace, continue nôtre Auteur, par le de la même maladie dans la cinquième Satyre du premier Livre , & la nomme *Campanum morbum* , *la maladie de Campanie*. Nous remarquerons en passant, que M. Desgouges devine un peu ici ; car on n'est pas seur que ce qu'Horace appelle *Campanum morbum* , soit autre chose que certains boutons ou poirreaux que les habitans de la Campanie avoient coûtume d'avoir au visage. Voici l'endroit d'Horace que notre Auteur ne rapporte pas.

*Campanum in morbum in faciem permulta  
jocatus*

*Pastorem saltaret uti Cyclopa, rogabat.*

Ce qu'un de nos Traducteurs rend ainsi, après divers Commentateurs : *Mon affranchy ne l'ayant pas épargné sur les agrémens de sa face couperosée & boutonée, comme l'ont d'ordinaire ceux de la Campanie, lui disoit plaisamment : Hé, je te prie, danse-nous un peu la danse de Polypheme.*

M. Desgouges, pour appuyer son explication, dit que Cicéron dans sa seconde Oraison contre Rullus, en parlant de Capoue ville considérable de la Campanie, appelle cette ville *Domicilium luxuriae*. Il y a dans Cicéron, *Domicilium superbiae & sedes luxuriae*; mais M. Desgouges ne prend pas garde que *luxuria* ne signifie pas ici ce qu'en françois on a coûtume d'entendre par la traduction litterale de ce mot, & que dans l'endroit dont il est question, il est mis pour marquer l'abondance & la richesse excessive de cette ville, que Cicéron deux pages plus haut appelle le cellier & le grenier de toute la Campanie, la douce retraite des Laboureurs, le lieu où les villageois viennent tenir leurs foires, &c. Cicéron ajoute que la Campanie est habitée par un peuple sage & modeste, *Totus ager Campanus colitur à plebe optimâ & modestissima*. Ceux qui liront bien l'Oraison dont il s'agit, verront que le mot *luxuria*, ne signifie ici que re-  
gorge.

gorgement de biens , affluence , abondance extrême , comme *luxuriosus* , dans le même Cicéron , ne signifie quelquefois que *prodigue* ; ainsi qu'on le peut voir par divers exemples , & entr'autres par celui-ci que nous tirerons de la même Oraïson : *Ut in suis rebus ita in Republicâ luxuriosus est nepos.*

La maladie que nous appellons venerienne , est appelée par Martial *ficus* , à cause , disent quelques Auteurs , qu'elle produit des tumeurs qui ont comme la forme d'une figue. Juvenal l'appelle *Marisca*. Satyr. 2. lib. 1. Ce que les Commentateurs expliquent par le mot de *fungus* , champignon , Ausone la nomme *Nolanum luxum* , parce que la ville de Nole en étoit plus affligée qu'aucune autre. Fracastor lui donne le nom de *Syphilis* , dans le Poëme que nous avons déjà cité. Ce mot , selon notre Auteur , vient des mots grecs *σῦφιλα* ; c'est-à-dire , à *porca seu meretricis amore*.

M. Desgouges pretend que la maladie dont Job fut affligé étoit la maladie venerienne ; que les maux dont les Egyptiens furent frappez dans la seconde playe d'Egypte , étoient des maux veneriens : il cite là-dessus plusieurs interpretes de l'Ecriture Sainte. Il soutient encore que David a eu la même maladie ; & pour le prouver , il cite ces paroles des Pseaumes , *Conturbata sunt ossa mea , putruerunt & corrupta sunt cicatrices mea , &c.*

*Non est sanitas in carne mea.* Il pretend que la lepre des Anciens & la maladie venerienne, sont la même chose, & il rapporte là-dessus divers témoignages. L'Auteur a joint à cette Lettre latine, une Lettre françoise, où il traite un sujet bien different; il y examine ce qu'on doit entendre par *sief de hautbert*. Ces deux Traitez joints ensemble, font ici un plaisant effet.

Tractatus Theologicus in Primam Secundæ Summæ Theologicæ S. THOMÆ AQUINATIS, Angelici Ecclesiæ Doctoris, de Gratia, Justificatione, & Merito Salisburgi, typis Joannis Baptistæ Mayr Typographi Aulico-Academici. C'est-à-dire: *Traité de Theologie sur la premiere partie de la seconde de la Somme de S. Thomas, de la Grace, de la Justification, & du Merite.* A Salsbourg, de l'Imprimerie de Jean-Baptiste Mayr, Imprimeur de la Cour & de l'Université. in 4. pagg. 272.

L'Auteur fait ici part au Public du fruit de ses études: c'est un Traité de la Grace divine. En le mettant au jour, il a voulu faire voir qu'il connoissoit aussi les graces prophanes: c'est aux *tres-gracieux Chanoines de Salsbourg*, mais particulièrement au Prevôt, au Doyen & à l'Ancien de ce Chapitre, qu'il regarde comme les trois Graces, qu'il a dédié son Traité. Comme autrefois les An-

eiens donnoient des couronnes aux fontaines, il couronne aussi ces Messieurs. Un Religieux Benedictin, son cher cousin, lui fait esperer dans un petit Poëme, qu'il sera couronné à son tour. Sans lui souhaiter l'épée & la lance de Mars, ni l'Egide de Pallas, ce Poete l'envoie hardiment au-delà de la Mer Caspienne, y affronter Briarée & les efforts de ses cent bras, avec le secours de la Grace efficace, que notre Theologien défend si courageusement. Pour prix de ses victoires, il lui promet libéralement les couronnes d'épics de froment, dont anciennement ces peuples couronnoient leurs guerriers. C'est tout ce qu'il y a de remarquable dans cet Ouvrage.

*Histoire des Papes, où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable pendant leur Pontificat, depuis S. Pierre, jusqu'à Clément XI. Nouvelle Edition, augmentée de cent quarante quatre pages de matieres importantes, tirées des Conciles & des Auteurs Ecclesiastiques. A Lyon chez François Comba, rue Merciere. 1703. Deux Tomes in 16. Premier Tome, pages 360. Second Tome, pages 416.*

LE titre seul de ce Livre peut nous tenir lieu d'extrait; il est assez long pour cela, & ce Livre est lui-même assez court. D'ailleurs, comme ce n'est qu'une Edition nouvelle qu'on donne ici au Public, cet Ouvra-



ge n'est pas nouveau. Cette Edition, à la verité, est augmentée de 144. pages, mais elles renferment si peu de choses, que cette augmentation n'est rien. Aussi ce Livre qu'on nous donne pour l'Histoire de 247. Papes, est moins l'Histoire de leur Vie, qu'un Catalogue de leurs noms, avec une espece d'Index des événemens vrais ou faux que le vulgaire leur attribue.



TABLE DES MATIERES  
 CONTENUES DANS LES  
**JOURNAUX**  
 De l'Année M. DCC V.

<b>A</b> <i>Bel &amp; Caïn</i> , cause de leur querelle ;	pag. 623
<i>Aborigines</i> , peuples d'Italie,	807
<i>Abouchaid</i> , son Histoire,	250
<i>Abregé</i> historique, chronologique & moral de l'ancien & du nouveau Testament,	158
	& <i>suiv.</i>
<i>Abregé</i> de la discipline de l'Eglise,	713
<i>Academie</i> des Sciences, son Histoire de 1702, pag. 689. & <i>suiv.</i> & 984. & <i>suiv.</i> celle de 1703.	pag. 1148. & <i>suiv.</i>
<i>Academie</i> Françoise, ses Observations sur les Remarques de M. de Vaugelas,	595
<i>Academie</i> de Caën, ses Lettres Patentes & ses Statuts,	610
<i>Academies</i> ont approuvé Molina,	775
<i>Achen</i> , dans l'Isle de Sumatra, sa descrip- tion,	109
<i>Actes</i> des Apôtres par Abdias, apocryphes,	462
<i>Actions</i> réelles,	287. & <i>suiv.</i>
<i>Adversitez</i> utiles aux Chrétiens,	953
<i>Adultere</i> , ce crime n'étoit pas autrefois ca- pital,	1139.

T A B L E

<i>Agriano</i> (le lac d')	1083
d' <i>Aguirre</i> Cardinal; sa Dissertation sur quelques Canons du troisiéme Concile de Toléde, 79. & sur la penitence des Ecclesiastiques.	<i>ibid.</i>
<i>Air</i> , effets de son ressort, 694. en quelle raison il se comprime,	999
<i>Akebar</i> , son Histoire,	252
<i>Alfred</i> Roi d'Angleterre, y rétablit les Sciences,	301
<i>Algebre</i> apliquée à la Geometrie,	605
<i>Alimens</i> (Traité des) 1029. comment ils nourrissent les différentes parties du corps,	308
<i>Allemands</i> , apliquez aux Langues Orientales, 168. convertis à la Foi par les Moines de S. Benoît,	241
<i>Alstorpius</i> , ses deux Dissertations,	1217
<i>Altena</i> , (Traité de) ses conditions,	473
<i>Amayum</i> , son Histoire,	251. 252
<i>Ambassadeurs</i> , du droit qu'ont les Etats de l'Empire d'en envoyer,	205. & <i>suiv.</i>
<i>Ambi</i> a des avantages & des defauts,	926
S. <i>Ambroise</i> . Quelques particularitez de sa vie,	938
<i>Ame</i> , son immortalité n'étoit pas crue autrefois,	1204
<i>Amontons</i> , son Thermometre,	698
<i>Anatomie</i> , 1150. Anatomie des plantes,	485
<i>Anciens</i> , leurs lits & litieres, 1217. leur maniere de dorer,	1218
<i>Androgynes</i> , (plantes) ce que c'est,	802

DES MATIERES.

<i>Andry</i> , sa traduction de la These de M. Geofroy,	796
<i>Angle</i> , methode pour sa section,	1000
<i>Angleterre</i> , si ses Rois guerissent des écrouïelles, 202. elle a reçu la Foy par les disciples de S. Gregoire le grand,	1215
<i>Anglicane</i> , priere de cette Eglise aux Saints,	964
<i>Animaux</i> , secret pour les ressusciter, s'ils parloient dans le Paradis terrestre,	482 623
<i>Annales</i> de l'Ordre de S. Benoit,	239 et suiv.
<i>Annates</i> , leur origine.	30
<i>Anschaire</i> . Moine, convertit les Danois & les Suedois,	242
<i>Antonin</i> Pie, sa mort.	789
<i>Appellations</i> comme d'abus,	28. et suiv.
<i>Apollone</i> de Tyane, son Histoire convaincue de fausseté,	711
<i>Apôtres</i> , leurs Actes par Abdias, apocryphes,	462
<i>d'Aramon</i> , Avocat,	1062
<i>Arbres</i> , divers moyens de les provigner, 494. Arbre dont les feuilles tombées se changent en animaux,	482
<i>Archimede</i> , ses miroirs,	864
<i>Argent</i> rendu volatil & changé en verre,	988
<i>Arithmetique</i> nouvelle,	1156
<i>Arlet</i> , Jesuite, ses travaux dans le Perou,	111
<i>Aricres</i> & veines ne font qu'un seul tuyau. Ce que c'est,	1059. et suiv.

T A B L E

<i>Artois</i> , ses Coûtumes generales,	727	& suiv.
<i>Asthmatiques</i> , l'air qui leur est propre,	225	
<i>Astronomie</i> ,	1003	& 1158
<i>Atkbasch</i> , ce que c'est,	174	
<i>Athées convaincus</i> ,	348	
<i>Assignats limitatifs &amp; demonstratifs</i> ,	313	
<i>Attila</i> , son caractère, & ses conquêtes,	1070	
<i>Aveugle guéri par les eaux d'Auvergne</i> ,	992	
<i>S. Augustin</i> défendu contre Launoy,	498	
Sa doctrine est adoptée par l'Eglise,	1039	
S'il suppose des graces insuffisantes.	834	
S'il admet la Science moyenne,	837	
<i>Augustin</i> Moine passe en Angleterre,	240	
<i>Avis importants aux Religieuses</i> ,	761	
<i>Avocat General Clerc</i> ,	1104	
<i>Auteurs</i> , (petits) le préjudice qu'ils causent au public,	40.	
Le sublime des Auteurs,	1011.	
Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques,	1131	
<i>Auvergne</i> , Ses eaux ont guéri un aveugle,	992	
<i>Axunge</i> , à quoi sert,	1078	
B.		
<b>B</b> <i>Abar</i> , son Histoire,	251	
<i>Bachman</i> , sa Theologie naturelle,	1140	
<i>Baglivi</i> , (Georges) ses œuvres,	212	
<i>Banduri</i> (le Pere) a fait un Catalogue des Ouvrages de S. Nicephore,	845	& suiv.

DES MATIERES.

<i>ilaam</i> , si c'étoit un faux Prophete ,	189
<i>saluze</i> , son Suplement au Livre de M. de Marca ,	31
<i>Bardas</i> met Photius sur le Siege de Constan- tinople ,	293
<i>Barriere</i> , Jesuite : ses Entretien de l'ame avec Dieu ,	236. & <i>suiv.</i>
<i>Basile</i> chasse Photius ,	297
<i>Baviere</i> , ( Mr. le Duc de ) son Manifeste ,	625. & <i>suiv.</i>
<i>Bayeux</i> , Histoire de ce Diocese , premiere partie ,	743. & <i>suiv.</i>
<i>Beauvaisis</i> , Histoire de ce pais ,	260
<i>Bellegarde</i> a traduit les Odes d'Horace ,	976
<i>Belloste</i> , son Livre intitulé , le Chirurgien d'Hôpital ,	950
<i>Benedictins</i> , pourquoi ils doivent être esti- mez , 847. ont mis au jour les Oeuvres de S. Gregoire le Grand ,	1175
<i>Benefice</i> , démission d'un Benefice entre les mains de la sainte Vierge ,	202
<i>Bengalistes</i> Gentils , leur croyance , leurs mœurs , & leurs coûtumes ,	123. & <i>suiv.</i>
<i>Benoît</i> d'Aniane , celebre Reformateur des Benedictins ,	243.
<i>Bernhardi</i> ( Barthelemi ) premier Prêtre Lu- therien marié ,	324
<i>Bernoulli</i> , sa methode pour la section de l'angle , 1000. son problême du calcul integral ,	1002
<i>Bible</i> , ses principaux Commentateurs ,	135

T A B L E

<i>Bibliothèque</i> de critique sacrée, 132. & <i>suiv.</i>	
<i>Biscard</i> , Auteur de la Lettre qui sert à établir le droit de Philippe V. à la Couronne d'Espagne,	228
<i>Blé</i> , secret pour le multiplier,	492
<i>Blondel</i> , son Livre des Veritez de la Religion,	570
<i>Bonheur</i> , (Traité du)	981
<i>Bordelage</i> , Ce que c'est,	560
<i>Borrichius</i> , sa Dissertation sur les Langues,	1008
<i>Bossuet</i> apprit l'Hebreu fort tard,	1074
<i>Botanique</i> .	995. & 1153
<i>Bouclier</i> étoit le premier lit des enfans,	1219
<i>Boulduc</i> , ses Observations sur la Scammonée,	993
<i>Bourgon</i> , (de la Forest) sa Geographie,	154
de <i>Boze</i> , explication du Taurobole,	516.
Sa Dissertation sur le culte que les Anciens rendoient à la Déesse de la Santé,	90.
Sur le Janus,	<i>ibid.</i>
<i>Bruneau</i> , son Traité des Criées,	1023
<i>Bucy</i> (Simon de) Premier President,	1101
<i>Bucranium</i> , ce que c'est.	519
<i>Buffier</i> , Jesuite : sa Pratique de la Memoire artificielle,	792. & <i>suiv.</i>
<i>But &amp; Bute</i> , leur usage,	966
C.	
<b>C</b> <i>Abales</i> , se font dans les Cloîtres,	764
<i>Cabale</i> , & autres Sciences obscures, propres aux Peripateticiens,	168
<i>Cabalistes</i> , leur Dialectique, 167. Leur maniere	<i>niere</i>

## DES MATIERES.

iere de philosopher conforme à celle des peripateticiens , 168. Il y en a de deux ortes ,	170
<i>en</i> , son Academie retablie ,	610
<i>ffè</i> , ses qualitez ,	218
<i>in</i> & Abel , cause de leur querelle ,	623
<i>lcul</i> integral , ses regles generales ; 59. & <i>suiv.</i> Problème ,	1002
<i>Calendriers</i> anciens ,	526. & <i>suiv.</i>
<i>California</i> n'est point une Isle ,	594
<i>Calvinistes</i> , & autres Protestans , n'ont point de principes certains , 351. Leurs tentatives inutiles pour s'unir avec les Lutheriens ,	50
<i>Camerarius</i> rapporte une curieuse Epitaphe ,	1223
<i>Campagnes</i> du Roy de Suede , 471. & <i>suiv.</i>	
Le <i>Camus</i> Cardinal , son instruction aux Confesseurs ,	79
<i>Canelle</i> , est un preservatif contre la peste ,	1082
<i>Cano</i> (Melchior) n'aimoit pas les Jesuites , appelloit S. Ignace l'Antechrist ,	774
<i>Canton</i> dans la Chine, description de cette ville ,	110
<i>Carlostad</i> n'est pas le premier Prêtre Luthe- rien qui s'est marié ,	394
<i>Carpegna</i> , (Cardinal) sa Lettre adressée aux Confesseurs de son Diocese ,	79
<i>Cartesiens</i> incapables des Sciences obscures ,	168
<i>Cassini</i> , ses Observations sur les Cometes ,	1003
Ggg 7.	



T A B L E

1003. Sur la Geographie,	1004
<i>Cas</i> de Conscience resolus,	196. & <i>suiv.</i>
<i>Catacombes</i> , lieux où on inhumoit les corps des Chretiens,	268
<i>Catharin</i> , son caractere,	505
<i>Catholiques</i> , seuls assurez qu'ils suivent la Religion Chretienne,	354
<i>Catrou</i> , Jesuite : son Histoire du Mogol,	247
<i>Cave</i> , son Histoire des Auteurs Ecclesiasti- ques,	1017
<i>Celibat</i> des Prêtres, blâmé par les Reforma- teurs,	393
<i>Celle</i> la vieille, Histoire de cette Abbaye,	263
<i>Cerveau</i> petrifié,	1150
<i>Cervelle</i> , si on peut vivre sans cervelle,	223
<i>Cha-Jaban</i> , son Histoire,	254
<i>Cham</i> , si c'est le même que Melchisedech,	170
<i>Chananéens</i> , si c'étoit une Nation maudite,	<i>ibid.</i>
<i>Change</i> , ( Lettre de )	1116
<i>Chapon</i> tout osseux,	18
<i>Charité</i> ne regne gueres dans les Cloîtres,	763
<i>Charlemagne</i> reforme les Moines de France,	243
<i>Charles</i> le Chauve rebâtit l'Eglise & le Mo- nastere de S. Florent le vieux,	247
<i>Charles XII.</i> Roy de Suede, ses Campa- gnes,	471. & <i>suiv.</i> <i>Chas.</i>

DES MATIERES.

<i>Chassain</i> , Traducteur des Hymnes,	182
<i>Chastelain</i> , sa Traduction du Martyrologe Romain,	524
<i>Chasteté</i> , ses Loix sont tres-étroites,	761
<i>Chavigné</i> , son Exposition du Symbole peu exacte,	445. & suiv.
<i>Chausse</i> (Michel Ange de la) sa seconde Lettre,	783
<i>Chéinée</i> (Georges) sa methode du calcul integral,	58. & suiv.
<i>Cherubin</i> de S. Joseph, sa Bibliotheque,	132 & suiv.
<i>Cheval</i> traversant, ce que c'est,	565
<i>Chevaliers</i> nommez <i>Ensiséri</i> , 315. Leur Ordre, leur habit, <i>ibid.</i> & suiv. Unis à l'Ordre Teutonique,	316
<i>Chiens</i> , (grote des) sa description,	1083
<i>Chimie</i> ,	984. & 1153
<i>Chine</i> , ses habitans pauvres & miserables,	110
le <i>Chirurgien</i> d'Hôpital,	950
<i>Chocolat</i> , bon pour reparer les esprits,	218
<i>Choisi</i> , (l'Abbé de) son Histoire de l'Eglise,	1066
<i>Chomel</i> , ses Observations sur les Eaux d'Auvergne,	992
<i>Chrétiens</i> , (l'Esperance des) 1034. Formules mises sur leurs tombeaux,	269
<i>Cicatricule</i> des Plantes, ce que c'est.	805
<i>Cidre</i> , maniere d'en faire sans pommes,	491
<i>Cierges</i> pour servir d'horloges,	302

T A B L E,

<i>Cimetieres</i> des Chretiens separez de ceux des Gentils,	268
<i>C'ain</i> , (Paul) Jesuite, sa nouvelle decou- verte,	108
<i>Le Clerc</i> , (Jean) ses fautes, 57. Ses Repon- ses à M. Perizonius au sujet de Quinte Curce,	719
<i>Cliffou</i> (Combat de) entre les Suedois & les Polonois,	476
<i>Cloche</i> , Lettre qui lui est adressée touchant le Livre du P. Serry contre Launoy,	534
<i>Clotilde</i> ,	1072
<i>Clovis</i> , sa victoire sur les Allemans,	<i>ibid.</i>
<i>Cometes</i> retournent,	1003
<i>Colonne</i> de granite,	784
<i>Commerce</i> , instruction pour celui des gran- des Indes, 123. Il est prejudiciable à ce- lui d'Europe,	128
<i>Concile</i> œcumenique supposé par Photius, 296. Si le Pape est Superieur au Concile,	908
<i>Conciles</i> Provinciaux & Nationaux,	30
<i>Confesseurs</i> , (la bonne Pratique des)	979
<i>Coniques</i> , (Sections)	812. <i>et suiv.</i>
<i>Conradin</i> , son ancien <i>Latium</i> ,	806
<i>Consécration</i> de l'Eucharistie, selon les Grecs,	198
<i>Conseillers</i> Clercs peuvent decaniser, 1094. Ils ont des prerogatives sur les Conseillers Laiques,	1103
<i>Conventati</i> , Prêtre de l'Oratoire. Discours his- torique sur la naissance du Fils de Dieu,	183
	Cor-

## DES MATIERES.

<i>rbeau</i> , étendart magique,	301
<i>ronelle</i> écrit contre Molina,	778
<i>rps animé</i> , son œconomie, 303. Causes de son dessèchement,	307
<i>urbe</i> , Methode de M. Tschirnhaus, 996. decrite par un rayon de lumiere, 997. &	1049
<i>urcier</i> , (l'Abbé) Theologal de Paris, 757	
<i>urtial</i> , (Joseph) ses Observations sur les Maladies des os, 1. & <i>suiv.</i> sur divers autres sujets, 32. & <i>suiv.</i>	
<i>utumes</i> generales d'Artois, 727. & <i>suiv.</i>	
<i>anen</i> , (Theodore) son œconomie du corps animé,	301. & <i>suiv.</i>
<i>ées</i> , Traité des Criées,	1023
<i>itique</i> , ses regles, 1020. Histoire critique des dogmes & des cultes depuis Adam jusqu'à J. C.	185
<i>itiques</i> (jours) s'il faut les observer pour purger,	215
<i>ite</i> judaïque sous la Loy, 194. il étoit réglé par les peres de famille,	190
<i>riostez</i> de la nature & de l'art, par M. de Vallemont,	480. & <i>suiv.</i>
<b>D.</b>	
<i>Amnez</i> , leurs peines sont éternelles,	1183
<i>miel</i> , Jesuite, son Traité touchant l'efficacité de la grace,	850
<i>nois</i> défaits en Angleterre,	301
<i>nty</i> , Avocat, ses Observations,	465
<i>tra</i> , son Histoire,	255
	Deistes

# T A B L E

<i>Deïstes</i> refutez,	350
<i>Delits</i> , il y en a de deux sortes,	1138
<i>Deluge</i> , si on bûvoit du vin avant le Deluge,	1125
<i>Dely</i> , Capitale des Rois de l'Indoustan,	259
<i>Denboff</i> , Cardinal, son Instruction pastorale,	79. & suiv.
<i>Desordres</i> . Pourquoi il y en a dans l'Univers,	275
<i>Devoirs</i> des peres & meres envers leurs enfans, 103. Devoirs par raport à Dieu & au prochain, 157. Devoirs des filles chretiennes,	1069
<i>Dhan</i> , (Louis) des Vassaux qui ne sont point Etats de l'Empire,	117. & suiv.
<i>Dieu</i> , Createur de l'Univers; necessité de son existence prouvée, 273. Comment il connoît les choses, 1143. Il ne peut créer l'homme dans l'état de la nature corrompue,	1145
<i>Dieux</i> , de quelle maniere on les mettoit à table, 1221. Dieu Hobal, comment il répondoit,	1129
<i>Dionis</i> , Anatomie de l'homme, 97. & suiv.	
<i>Dixmes</i> , (Traité des) par M. Simon,	463
<i>Dodart</i> , ses experiences sur la Botanique, 995. Son sel volatil,	991
<i>Dogmes</i> de l'Eglise dans les premiers âges du monde, 186. Dogmes faux attribuez aux Catholiques,	960
<i>Dominiquains</i> , s'opposent aux Jesuites dès leur naissance, 774. Ne sont pas contents	de

DES MATIERES.

- de l'ordre du Cardinal Madruce , 777.  
 Quelques-uns ont rejeté la prédetermination physique, 776  
*Dormir*, d'où vient ce mot, 1217. Combien il faut y employer de temps, 309  
*Dorure*, la maniere de dorer des Anciens. 1218  
*Droits honorifiques des Seigneurs*, 465. & *suiv.* Droit de Patronage, 465. & *suiv.*  
*Dure-mere*, ses mouvemens reglent toute l'oeconomie du corps, 223.

E.

- E** *Au* bouillante, épreuve en usage, 299.  
 Eau de vie, maux qui arrivent à ceux qui en boivent, 306  
*Eaux*, observations sur quelques eaux, 992.  
 Eaux de jalousie, comment on les donnoit, 1129  
*Ecclésiastiques* ont été Juges en tous temps, & en tous lieux, 1094. en quel nombre, 1102  
*Ecronelles*, si les septièmes enfans mâles, les Rois de France & d'Angleterre les guerrirent, 201. 202  
*Empire*, Etats de l'Empire, membres de l'Empire, vassaux de l'Empire, en quoi differens, 119. & *suiv.*  
*Eglise*, ancienne si elle étoit renfermée dans un petit nombre de familles, 189. Gallicane, ses libertez, 28. Abrege de la discipline de l'Eglise, 713  
*Enfant*, s'il se nourrit par la bouche dans le

T A B L E

le ventre de sa mere,	310.	Enfans sont	
reputez être au monde,	quand il s'agit		
de leur utilité,	177.	Enfans de Dieu, qui	
on doit entendre par ces mots,	1123		
<i>Enquêtes</i> , ses Presidens étoient Clercs,	1104.		
Sont divisées en plusieurs Chambres,	1103		
<i>Epicuriens</i> , ce qui leur a fait croire que l'U-			
nivers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu,	272		
<i>Epilepsie</i> , si elle dépend de la Lune,	1191		
<i>S. Epiphane</i> , jugement de ses œuvres, belle			
parole de ce Saint,	940		
<i>Epitaphe</i> d'Arsene. Livre composé par Pa-			
schase Radbert,	245.	<i>Epitaphe</i> curieuse,	
			1223
<i>Erard</i> , (Therese) Sa vie,	320.	Elle fait la	
sainte Vierge Superieure de son Convent,			
			324
<i>Errhines</i> , leurs bonnes qualitez, leur usage,			
			218
<i>Espagne</i> , le droit de Philippe V. à cette Cou-			
ronne,	228.	Carte genealogique de ses	
Rois,			763
<i>Esprits</i> , pourquoi ils n'ont pas de sexe,			
			1014
<i>Etamines</i> , ce que c'est, & leur usage,	801		
<i>Etat</i> , deux états de l'homme,	1046		
<i>Ethiopie</i> ,	116. & 117		
<i>Evangiles</i> , & autres pieces apocryphes du			
nouveau Testament,	460. & suiv.		
<i>Eucharistie</i> , sa consecration selon les Grecs,			

DES MATIERES.

Evêques, doivent prendre pour regle le Pastoral de S. Gregoire,	1201
F.	
<i>Abricius</i> , son Recueil des Livres apocryphes du nouveau Testament,	460. & suiv.
<i>Justine</i> femme d'Antonin, fille d'Annius Verus,	512
<i>Lydia</i> , autrefois Palmire,	1032
<i>Mabry</i> , son Commentaire sur la Coutume de Paris,	1061
<i>Marques</i> , s'il y a eu de tout temps des jours marquez pour les celebrer,	190
<i>Mezerey</i> , sa nouvelle Methode pour apprendre à lire aux enfans,	21
<i>Mestringius</i> , sa Dissertation sur le mariage des Prêtres,	391
<i>Mezerey</i> malignes, refuge ordinaire de l'ignorance des Medecins, 214. Leurs causes, <i>ibid.</i> Comment on doit traiter les fievres lymphatiques,	215
<i>Mesdemoiselles</i> chretiennes (les devoirs des)	1063
<i>Mabry</i> , (l'Abbé) Tome XI. de son Histoire Ecclesiastique,	293. & suiv.
<i>Mesdemoiselle</i> , tiré du ventre de sa mere par le fondement, 705. La circulation de son sang,	1151
<i>Mesdemoiselles</i> mises sur les tombeaux des Chretiens,	269
<i>Mesdemoiselle</i> , Protecteur de l'Academie de Caen,	612
<i>Mesdemoiselle</i> , si les Rois guerissent des écrouelles,	201.



T A B L E

201. Ses Rois étoient autrefois tres-sim- plement vêtus,	920. 921
<i>Françoise</i> ( Langue ) employée à Riswick , tant pour les conferences, que pour l'o- riginal du Traité, 210. le genie de cette Langue,	965
<i>Frasen</i> , ses Recherches sur le Pentateuque,	1120

G.

<b>G</b> <i>Ages</i> , ce que c'est,	511
<i>Genebault</i> , son Histoire,	84
<i>Geoffroy</i> , sa Thèse de Medecine, 796. Ses Observations sur quelques eaux.	992
<i>Geographie</i> , 1004. Methode abrégée pour l'apprendre, 210. & 495. par les Sieurs Sanfons,	522
<i>Geometrie</i> , 996. & 1157. Construction d'un Problème,	839
<i>Gibert</i> , Ses Reflexions sur la Rhetorique,	1084
<i>Glossaire</i> du Droit François, 557. & <i>suiv.</i>	
<i>Glover</i> , sa construction d'un Problème,	839
Le <i>Gobien</i> , Jesuite, Lettres des Missionnaires qu'il a données,	105. & <i>suiv.</i>
<i>Gots</i> , leur origine, 934. Leur conversion, <i>ibid.</i> Les Vandales en sont sortis,	1201
<i>Grace</i> , Histoire des disputes sur la Grace, 770. Grace suffisante, ce mot est équi- voque, 1048. Ce que c'est, 852. & 1047. Son existence, sa fin, 852. Grace effica- ce par elle même, ce que c'est, 855. & 1047. En quel sens toute Grace est effica-	

DES MATIERES.

, 1048. Si elle est née parmi les Here-	
ques, 858. 859. Efficacité de la Grace,	
50. & <i>suiv.</i> Grace congrue, 857. Ne-	
cessité de la Grace actuelle,	1046
ines des Plantes, sont de petits œufs,	
	801
<i>ville</i> , (le Pere de) ses objections con-	
e M. de la Chaussé,	784. & <i>suiv.</i>
s, leur Consécration de l'Eucharistie,	
	198
<i>ier</i> Clerc,	1104
<i>regoire</i> le Grand, ses Oeuvres,	1174.
200. S'il étoit de l'Ordre de S. Benoît,	
215. S'il est le premier qui ait pris la	
ualité de Serviteur des Serviteurs de	
ieu, 1210. Son Pastoral doit être la re-	
le des Evêques,	1201
<i>temesnil</i> , (Paulmier de) son Apologie	
our Lucain,	1224
<i>maldi</i> , Cardinal, son instruction aux Con-	
esseurs,	79. & <i>suiv.</i>
<i>marest</i> , Auteur de la Vie de Moliere, 334.	
& <i>suiv.</i> Son Histoire des Campagnes du	
oy de Suede,	471. & <i>suiv.</i>
<i>née</i> , son application de l'Algebre à la	
ieometrie,	605
<i>stan</i> , ou l'Empire des Roses.	181
<i>rum</i> Roy des Danois en Angleterre, bap-	
té,	301

H.

<i>Ardouin</i> , Jesuite, son explication des	
Medailles de Tetricus & de Diocletien,	575

T A B L E

*Hebreu* (texte) corrigé par le Samaritan

*Heliogabale*, une de ses folies,

*Herbe* qui ramolit les os,

*Heretiques*, leurs Ouvrages doivent être  
vus à un Theologien,

*Hermant*, son Histoire du Diocese de  
yeux,

*Himenée*, de quel genre,

De la *Hire*, quelle courbe décrit un  
de lumiere passant par l'atmosphere,

Ses Observations sur l'Astronomie,

*Histoire* critique des dogmes, depuis  
jusques à J. C.

*Homborg*, ses experiences sur l'or & l'ar  
987. Son sel principe,

*Homicide* de soi-même, ce qu'en ont  
les Philosophes,

*Homme*, s'il tire son origine d'un ver,  
& suiv. Les hommes sont enfans de

*Hôpital*, le Chirurgien d'Hôpital, 9, 0. C

*Horace*, traduit par le P. Tarteron,

*Huiffiers*, leur nouveau Protocole,

*Humeurs*, s'il faut purger pendant les  
gue,

*Humilité*, on n'inspire point la verital  
Novices,

*Hydrographie*,

*Hydropisie* seche, maniere de la traiter

Guerison extraordinaire d'une hydr

DES MATIERES.

<i>Hymnes &amp; Proses</i> traduites en vers François,	182
<i>Hypotheques</i> , (Traité des)	508. & suiv.
	I.
<b>J</b> <i>Aloufie</i> (eaux de)	1129
<i>Jansenistes</i> ne sont amis des Thomistes qu'en apparence,	772
<i>Janus</i> , Dissertation sur son origine, & sur le culte qu'on lui rendoit,	96
<i>Jardins</i> , pourquoi tout le monde les aime,	483
<i>Jaurisse</i> , maniere de la guerir,	219
<i>Idees</i> , état de la question entre le P. Malbranche & M. Arnaud sur ce sujet,	377
<i>Idolatrie</i> des Juifs,	195
<i>Joan. Guir</i> , son Histoire,	254
<i>Jesuite</i> , ce qui lui est arrivé à 70. ans,	1153
<i>Infiniment-petits</i> , ses regles sont fausses,	876
<i>Inscription</i> singuliere,	178
<i>Joch</i> , qui il est,	1099
<i>Joseph</i> , (Cherubin de S.) sa Bibliothèque,	132. & suiv.
<i>Jouvency</i> , ses Metamorphoses d'Ovide,	1199
<i>Juifs</i> , leur culte sous la Loy,	194
<i>Jumeaux</i> , lequel des deux doit passer pour aîné,	178
<i>Jurien</i> , son Histoire critique des dogmes depuis Adam jusques à J. C.	185
<i>Juriconsultes</i> , s'ils doivent rendre raison de leurs decisions,	145. Si leur autorité peut servir de regle,
	147
<i>Jusse</i> , adverb.	969
1705.	Hhh

T A B L E

K.

- K** *Ettler*, (Gottard) proclamé Duc de  
 Curlande, 318  
*King*, (Guillaume) son Traité de l'origine  
 du mal, 272

L.

- L** *Abyrinte* de Candie, 995  
*Lac d'Agniano*, 1083  
*Lamy*, (Bernard) Prêtre de l'Oratoire,  
 son Traité du Tabernacle & du Temple,  
 872  
*Lamy*, Benedictin, sa refutation du Livre  
 de la véritable Eloquence, 86. & suiv.  
*Langue*, Ouvrage qui a pour titre la Lan-  
 gue, 973  
*Lauria*, (Cardinal de) ses Opuscules, 1037  
 de *Lauriere*, son Glossaire du Droit Fran-  
 çois, 557. & suiv.  
*Lazare*, s'il est arrivé quelque contestation  
 pour son heredité après sa resurrection, 1168  
*Legats*, leur difference, & leurs fonctions,  
 29  
*Lemery*, ses Analyses des Plantes, 990  
 Son Traité des Alimens, 1029  
*Lessius* censuré en Flandres, 773  
*Lettre* à Mrs. du Journal des Sçavans, 718.  
 & suiv.  
*Libertez* de l'Eglise Gallicane, 28  
*Libre-arbitre*, en quel état la grace lui a été  
 soumise, 1046  
*Lion*, (le R. P. Claude) ses Panagyriques  
 des Saints, 751

## DES MATIERES.

<i>Litieres</i> , Dissertation sur les litieres ,	1221
<i>Lits</i> , Dissertation sur les lits des Anciens ,	1217
<i>Litre</i> , ses Observations sur deux pierres , qu'il a trouvées dans les parois de la vef- lie ,	698
<i>Livonie</i> , sa description ,	311
<i>Livoniens</i> , leur Histoire ,	313
<i>Livre</i> de Medecine , 151. ne doit point être différente de celle du Commerce ,	154
combien de sortes de livres ,	153
<i>Locke</i> , s'il établit le Pyrrhonisme ,	387
<i>Loysel</i> , ( Antoine ) son Histoire de Beauvais ,	261
<i>Lorraine</i> , l'origine de cette Maison , avec un abrégé de l'Histoire de ses Princes ,	740. & suiv.
<i>Lothaire</i> , veut inutilement repudier Tietber- ge ,	299
<i>Louis</i> , le Debonnaire , Histoire anecdote de sa déposition ,	246
<i>Louvet</i> ( Pierre ) son Histoire de Beauvaisis ,	261
<i>Loy</i> doit être interpretée par la raison ,	144
Les Loix de l'ancien <i>Latium</i> ,	809
<i>Luçain</i> , son Apologie , 1224. Sa mort ,	1225
<i>Ludwig</i> , du droit qui appartient aux Etats de l'Empire d'envoyer des Ambassadeurs ,	205
<i>Lulier</i> , son voyage aux grandes Indes ,	123
<i>Lumiere</i> , solutions de la courbe que décrit un rayon de lumiere , 1049. Colonne de lumiere ,	1003
<i>Lunatique</i> , qu'il y en a ,	1192
H h h 2	1

# T A B L E

*Lame*, si c'est un corps opaque, 625. Si elle a du pouvoir sur le corps humain, 1191  
*uther* conseilloit aux Prêtres de se marier, & n'osoit se marier lui-même, 393  
*Luxure*, Traité contre le luxe, 918  
*Lys*, a les deux sexes, 801

## M.

**M** *Abillon*, son II. Tome des Annales de l'Ordre de S. Benoit, 239. & *suiv.*  
 Auteur de la Lettre sur le culte des Saints inconnus, 266  
*Macarius* Magnes, 847  
*Macé*, son Abregé de la Bible, 158. & *suiv.*  
*Machabées*, comment Canoniques, 1183  
*Maclot*, (Edmond) son Histoire de l'ancien, & du nouveau Testament, 617  
*Madrucé*, Cardinal, est nommé par le Pape pour examiner la cause des Jesuites, 777  
*Maduré*, état des Missions dans ce pais, 106  
*Magna Urbica*, à quel Empereur on la doit donner, 73  
*Maillart*, (Adrien) ses Notes sur les Coutumes generales d'Artois, 727. & *suiv.*  
*Mal*, son origine, 272. & *suiv.*  
*Maladies*, ce que c'est que leur analogie, 219  
*Malebranche*, sa Réponse à la troisième Lettre de M. Arnaud, 374  
*Maledictions* typiques, 190  
*Mâles*, si les septièmes enfans mâles guerissent des écrouelles, 201. &

DES MATIERES.

<i>Manichéens</i> , pourquoi admettent deux principes,	273
<i>Manifeste</i> du Duc de Baviere,	626
<i>Manouchi</i> ; son Histoire du Mogol,	256
<i>Maptoné</i> , ce qui s'y est passé à l'avènement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, 824. <i>et suiv.</i> Deux Decrets de l'Empereur, adressez au Duc de ce nom, & à ses Sujets, 833. Réponse à ces Decrets,	836
<i>de Marca</i> , son Livre de la <i>Concorde</i> , 24. <i>et suiv.</i>	
<i>Maréchal</i> , son Traité des Droits honorifiques,	465
<i>Mariage</i> des Prêtres conseillé par les premiers Réformateurs, 391. Les meilleurs sont pleins de dissensions scandaleuses,	760
<i>Marshe</i> (le P. de Ste)	1175
<i>S. Martin</i> , particularitez de sa vie,	939
<i>Martyrologe</i> Romain, traduit, 524. & 579	
Differens Martyrologes,	528. <i>et suiv.</i>
<i>Masseville</i> , son Histoire de Normandie, 129	
<i>Méat</i> , son Traité des Poisons, 1074. Son Traité du pouvoir du Soleil & de la Lune,	1190
<i>Mechanique</i> ,	1158
<i>Medaille</i> de Trajan,	522
<i>Medailles</i> de Louis le Grand traduites en Allemand,	932
<i>Medailles</i> , les legendes en doivent être courtes,	785
<i>Medicins</i> , doivent lire peu de Livres, mais bons,	221



T A B L E

<i>Melchisedech</i> , si c'est le même que Cham,	190
<i>Meri</i> ou <i>Meros</i> , s'il y a eu une ville de ce nom en Phrygie,	581
<i>Metaux</i> , leur végétation,	996
<i>Mille</i> , combien vaut de toises,	1004
<i>Milnes</i> , (Jacques) ses Sections coniques,	812
<i>Ministres</i> imposent aux Catholiques,	959
<i>Miracha</i> , son Histoire,	249
<i>Miracles</i> , ils prouvent la Religion, contre les Deïstes, 350. Ils sont nécessaires à l'Eglise,	1204
<i>Miroirs</i> ardents, 864. & <i>suiv.</i> Les convexes sont utiles pour la Chimie, 985. Description de celui du Palais Royal,	986
<i>Misnie</i> , (Marquis de) leurs tombeaux,	264
<i>Missionnaires</i> Jesuites, leurs Lettres, 105. 583 958. & <i>suiv.</i> La vie dure qu'ils mènent, & pourquoi,	106
<i>Moelle</i> des os, sa nature, ses usages, 6. & <i>suiv.</i>	
<i>Mogol</i> , ce que ce nom signifie, 248. Origine de l'Empire des Mogols, 249. Ses forces & ses revenus,	255
<i>Molina</i> , si c'est lui qui a semé la discorde entre les Jesuites & les Dominiquains,	774
<i>Monasteres</i> , servent d'Academies en Allemagne, 242. On y remarque peu de solide piété. Raison de cela,	762
<i>Montagne</i> , son stile plaît,	974
<i>Morale</i> de J. C. parfaite, 816. Utilité de celle des Payens,	ibid. Mort,

DES MATIERES.

<i>Mort</i> , pourquoi on ne doit pas se la donner ,	871.
En quel sens J. C. est mort pour tous les hommes ,	1046.
Comment on portoit les morts au bucher ,	1223
<i>Mothier</i> , Jesuite , sa Traduction du Martyrologe Romain ,	579
<i>Moulinier</i> , son Tresor des Marchands ,	1115
<i>S. Moyse</i> , sa vie ,	936
<i>Muet &amp; sourd</i> de naissance , sa guerison ,	1149
<i>Musique</i> , si l'Italienne vaut mieux que la Françoise ,	1195
<i>Mustadini-Saadi</i> , Auteur du Gulistan ,	181
<i>Mystiques</i> , Catalogue des principaux ,	371

N,

<b>N</b> <i>Arbonne</i> , sa distance à Nismes ,	1004
<i>Nature</i> , explication de ce terme ,	485
<i>Nepveu</i> , Jesuite , sa Conduite chretienne ,	157
<i>Nerva</i> , secouru par le Roy de Suede ,	474
<i>S. Nicephore</i> , Catalogue de ses Ouvrages ,	845. & suiv.
<i>Nigrinianus</i> , qui il étoit ,	74
<i>Nismes</i> , sa distance à Narbonne ,	1004
<i>Noachides</i> , leurs preceptes ,	189
<i>Noblesse</i> par les meres ,	561
<i>Nomenoi</i> , chef des Bretons rebelles donne beaucoup aux Moines de S. Florent le vieux ,	246
<i>Normandie</i> , Histoire sommaire de cette Province ,	129
<i>Normans</i> , leur conversion ,	302
<i>Nourriture</i> , combien de temps on peut vivre sans en prendre ,	308

# T A B L E

## O.

<b>O</b> <i>Beissance</i> , ( le vœu d' ) est souvent éludé,	762
<i>Observations</i> diverses & curieuses.	698
<i>Occabus</i> , ce que c'est,	519
<i>Ockel</i> , des raisons de décider des anciens Jurisconsultes,	142. & <i>suiv.</i>
<i>Oecumenique</i> , pourquoy ce titre fut donné au Pape, 906. Quand les Patriarches de Constantinople prirent ce nom, 909. Quelles brouilleries il causa,	910
<i>Og</i> , pourquoy son lit étoit de fer;	1218
<i>Olivier</i> , ( Etienne ) son <i>Traité</i> des Hypothèques,	508
<i>Olympe</i> , ( mont ) sa hauteur,	1125
<i>Or</i> rendu, volatil & changé en verre,	987
<i>Orangzeb</i> détrône son pere, & fait mourir ses freres,	255
<i>Os</i> , fossiles, 17. Leurs maladies, 1. & <i>suiv.</i> Ils sont des alongemens des tendons, 2. Pourquoy souples dans les fœtus, <i>ibid.</i> Leur structure, 3. Art de guerir leurs maladies,	926

## P.

<b>P</b> <i>Agenstecher</i> , son <i>Traité</i> du droit de l'enfant pendant la grossesse de sa mere,	176
<i>Palingenesie</i> ,	482
<i>Palmyre</i> , ce que c'est, sa langue,	1032
<i>Pancreas</i> , ce que c'est, son usage,	1061
<i>Panegyriques</i> nouveaux des Saints,	751
<i>Panegyristes</i> , ne doivent pas rapporter des faits faux,	755

DES MATIERES.

<i>Paris</i> , Commentaire sur la Coutume de Paris,	1061
<i>Paschase</i> Radbert Auteur du Livre intitulé l'Epitaphe d'Arfene,	245
<i>Passions</i> , leurs effets sur le corps, 222. Passion violente d'une Princesse Egyptienne.	753
<i>Pastoral</i> de S. Gregoire, doit être la regle des Evêques,	1201
<i>Patricides</i> , de quel conte il est Auteur,	1124
<i>Papes</i> , s'ils sont supérieurs aux Conciles, leurs droits, 908. Quand appelez Serviteurs des Serviteurs de Dieu,	1210
<i>S. Paul</i> , ses Lettres écrites à Seneque, apocryphes,	464
<i>Pauvreté</i> , le voeu de pauvreté n'est gueres observé,	758
<i>Peaux</i> , quand est-ce qu'elles servoient de lits,	1217
<i>Peches typiques</i> , 190. Le peché originel est la source de la reprobation des damnez, 1044. Si nous en avons une idée naturelle,	1162
<i>Pehicher</i> , sa Dissertation sur la livre de Medecine,	151 & suiv.
<i>Penitence</i> , Regles pour l'administration de ce Sacrement,	78. & suiv.
<i>Pensatenque</i> , (recherches sur le)	1120
<i>Pericarde</i> contient peu de ferocité dans les animaux vivans,	36
<i>Perizonius</i> , sa défense de Quinte Curee,	51
<i>Perles</i> , comment on les pêche,	586
H h h 5	Per.

T A B L E

<i>Perronni</i> , son Ecrit sur les droits du Duc de Mantoue,	823. & suiv.
<i>Petau</i> , son abregé Historique & Chronologique,	147
<i>Petit</i> , son art de guerir les maladies des os,	926
<i>Petitped</i> , son Traité du Droit des Ecclesiastiques,	1093
<i>Petronace</i> , Auteur d'une Réforme au mont Cassin,	242
la <i>Peyrere</i> , son Histoire, 621. a renouvelé le Systéme des Prédamites,	1121
<i>Phenomene</i> litteraire,	1172
<i>Philosophie</i> problematique,	156
<i>Photius</i> , son Histoire, 294. & suiv. son ambition, 912. Il peut avoir alteré les Dialogues de S. Gregoire,	1107
<i>Picquigny</i> , (Bernardin de) sa preparation à la bonne mort,	48 & suiv.
<i>Pierre</i> le Mangeur, son conte touchant Rebecca,	1127
<i>Pierres</i> végétent comme les Plantes,	220 & 996
<i>Pierres</i> enkistées, ce que c'est,	700
<i>Pierres</i> trouvées dans les parois de la vessie,	698
<i>Pighius</i> , son caractere,	505
<i>Pistile</i> , ce que c'est, son usage,	801
<i>Plantes</i> , qui se nourrissent d'un même suc le nuisent, 490. ce que c'est que leur terebration, <i>ibid.</i> Elles ont le même moyen de reproduction que les animaux, 798. Leurs	grat.

## DES MATIÈRES.

graines sont de petits œufs ,	801. Elles ont leur sexe , <i>ibid.</i>
<i>lantes</i> qui n'ont pas les deux sexes ,	802.
Leur Analyse ,	990
<i>Mays</i> extraordinaire au cœur ,	33. & <i>suiv.</i>
Guerison presque miraculeuse d'une playe ,	701
<i>Pleurésie</i> , s'il faut toujours commencer par la saignée pour la guerir ,	222
<i>Poison</i> des vipères , en quoi il consiste ,	1075
Effets du poison de la Tarentule ,	1078
<i>Poison</i> du Solanum belladonna , dangereux ,	1153
<i>Pobynier</i> , ses élémens des Mathématiques ,	39. & <i>suiv.</i>
<i>Poncet</i> , son voyage en Ethiopie ,	116
<i>Portrait</i> & tableau , leur différence ,	967
<i>Pofner</i> (Friedman) ses décisions sur les ac- tions réelles ,	287
<i>Pouls</i> , remarques sur le pouls ,	217
<i>Praticien</i> universel ,	599
<i>Préadamites</i> , 621. Réfutation de leur Systé- me ,	1121
<i>Prédestination</i> est de deux sortes , elle supo- se la prévision du péché originel ,	1039.
Ne suppose pas les merites particuliers ,	1040. C'est un mystere impenetrable ,
	1042
<i>Prédestination</i> , si elle est conforme à l'o- pinion de Calvin ,	780
<i>Predicateurs</i> tiroient autrefois leurs compa- raisons de l'Histoire profane ,	753

T A B L E

<i>Premare</i> , Jesuite, sa Lettre au P. de la Chaise,	109
<i>Prêtre</i> Lutherien le premier marié ,	392
Comment on inhumoit les Prêtres anciens,	271
<i>Primauté</i> du Pape avouée des Grecs ,	916
<i>Privileges</i> , ce que c'est ,	512
<i>Problème</i> du calcul integral ,	1002
<i>Problème</i> resolu touchant la courbe que décrit un rayon de lumiere ,	1049
<i>Proclus</i> , ses miroirs fabuleux ,	865
<i>Prophetie</i> supposée par Photius ,	297
<i>Propres</i> , remploi des propres en Artois.	734
<i>Propreté</i> , l'usage de ce mot ,	966
<i>Propriété</i> , l'usage de ce mot ,	966
<i>Profelytes</i> de la porte ,	189
<i>Pseaumes</i> , nouvelle Traduction ,	1108
<i>Puissances</i> Ecclesiastique & Seculiere , leur distinction ,	27

Q.

<b>Q</b> <i>Uinquina</i> dangereux dans les fievres menteriques ,	216
<i>Quinte-Curce</i> , son caractere ,	52

R.

<b>R</b> <i>Abais</i> ,	1116
<i>Rachitis</i> , ce que c'est , 12. 13. Les os se courbent dans cette maladie , 927. Objections & réponses ,	928
<i>Rage</i> , ce que c'est ,	1082
<i>Recheandise</i> , ce que c'est ,	570
<i>Reforme</i> favorise les passions ,	352
<i>Regale</i> , ce que c'est ,	30

ES MATIERES.

- publics, d'où vient qu'ils s'appellent 820
- font trois vœux, 758. Leur diffé- 820
- d'avec les anciens Solitaires, *ibid.*
- pratique du ciel & de la terre, 103
- des premiers hommes assez étendue,
6. Les veritez de la Religion enseignées 570
- principes,
- mes, moyens d'en connoître la verité,
8. Autrefois éprouvées par le feu, 271
- nciation ne prejudicie point aux enfans, 232
- tes constituées en Artois, 732
- resentation, de combien de sortes, les
- differens noms, son origine, & son pro- 735
- grès,
- probation, de combien de sortes, l'une
- suppose la prévision du peché originel, 1044
- Respiration sert à la circulation du sang, 225
- Resurrection d'animaux, 482
- Retraite de dix jours, 757
- Retraite chretienne, 1035
- Rex Parthis datus. Medaille de Trajan, 522
- Rhanferd, son essai sur la langue de Palmyre, 1032
- Rhetorique du College trahie par son Apolo- 86
- giste,
- Riga secouru par le Roi de Suede, 474
- Rolle, sur l'inverse des Tangentes, 281.
- Ses Réponses à M. Saurin. 538. 876
- Rollon chef des Normans épouse Gille fille



## T A B L E

de Charles le Simple ,	303
<i>Rome</i> , autorité de son Siège ,	28
<i>Ruyfch</i> ( Frederic. ) son troisieme & quatrieme tresor anatomique ,	342. 344
S.	
S. <i>Abas</i> , Martyr ,	934
<i>Sabat</i> , s'il a été observé dès l'origine du monde ,	190
<i>Sacrificateurs</i> anciens , c'étoient les peres de famille ,	<i>ibid.</i>
<i>Saignée</i> , avis importans sur la saignée ,	217
<i>Sainte-Beuve</i> (Jacques) ses resolutions des cas de conscience ,	195
<i>Saints</i> , inconnus , 266. Le culte qu'on leur doit rendre , 270. Ils ne doivent être reverez qu'avec précaution , 937. Leur culte est relatif ,	963
<i>Sang</i> des Martyrs mis dans des phioles de verre , 269. Comment le sang passe des arteres dans les veines , 305. Sa circulation dans le foetus ,	1151
<i>Sanfon</i> , sa Geographie ,	522
<i>Santé</i> , le culte que les Anciens ont rendu à cette divinité ,	92
<i>Saturne</i> n'est autre qu'Abraham ,	1126
<i>Saül</i> , Tragedie ,	523
<i>Saurin</i> , sa Réponse à M. Rolle , touchant le Problème general des tangentes , 400. Sa refutation de la Réponse de M. Rolle ,	637
<i>Sauver</i> . Dieu veut sauver tous les hommes , comment il faut entendre ces paroles , 1046	Saur-

## DES MATIERES.

<i>veur</i> , il n'y a que J. C. qui le soit,	963
<i>xons</i> amenez à la foi,	242
<i>aliger</i> (Jules & Joseph) n'ont point d'estime pour Lucain,	1225
<i>cammonée</i> ,	993
<i>chisme</i> des Grecs, ce qui arriva à sa naissance,	909
<i>chlegelius</i> , son Histoire de Celle la vieille,	263
<i>schrammius</i> (Jonas Conrad) sa Dialectique des Cabalistes,	167
<i>Sciences</i> retablies en Angleterre,	301
<i>Sec-Omor</i> , son Histoire,	251
<i>Sections</i> coniques,	812
<i>Sedulius</i> , ses Oeuvres,	523
<i>Seigneurs</i> , leurs droits honorifiques,	465
<i>Sel</i> volatil de M. Dodart,	991
<i>Sel</i> principe de M. Homberg,	994
la <i>Semence</i> de l'homme est remplie de vermisses,	799
<i>Senèque</i> , s'il a écrit à S. Paul, 464. Son Livre de la brieveté de la vie,	815
<i>Sephirot</i> , ce que c'est, 170. Leur conformité avec les categories,	171
<i>Serpens</i> , experience sur quelques serpens, 1077	
<i>Serry</i> (Hiacythe) Dominiquain, sa défense de S. Augustin contre le pretendu Launoy, 498. Est Auteur de l'Histoire des Congregations,	771
<i>Seve</i> , comment elle s'aducit, 488. comment elle circule,	<i>ibid.</i>
<i>Siege</i> de Rome, son autorité,	28
<i>Simon</i> , son Histoire de Beauvais, 260. son	Trai-

T A B L E

Traité des Dixmes,	465
<i>Sirice</i> Pape, sa Lettre au Clergé d'Afrique, si elle est supposée,	32
<i>Sirmond</i> a recueilli les Ouvrages de Paschase Radbert,	245
<i>Solanum belladonna</i> , poison dangereux,	1153
Soleil, ses taches, 1003. S'il a du pouvoir sur le corps humain,	1191
Solitaires d'Orient sont véritablement pau- vres,	758
<i>Sorbon</i> (Robert) sa contestation avec le Si- re de Joinville,	920
Sorciers, si on peut dire qu'il n'y en a point,	200
<i>Sourd</i> & muet de sa naissance, sa guérison,	1149
Soy, parler de soy est ennuyeux,	974
Stoiciens, en quels cas ils permettoient de se tuer soi-même,	869
Succession à la Couronne d'Espagne, 227. & suiv. Se règle par la proximité du degré,	231
Suede, comment entretient plus de 80000. hommes, même en tems de paix,	474
Symbole, mal expliqué par le Sieur de Cha- vignié,	449
Symphonie est un remède contre la Tarentu- le,	1079
Synartrose des os,	6

T.

**T** Achard, ses observations au V. de la  
Chaise,

## DES MATIERES.

<i>berlank</i> , son origine, ses conquêtes,	248.
<i> &amp; suiv.</i>	
<i>gentes</i> , leur inverse,	281
<i>entule</i> , sa description, 696. Effet de son	
raison,	1078
<i>eron</i> , Jesuite, sa Traduction d'Horace,	
134. Sa Lettre,	976
<i>robole</i> , ce que c'est,	516
<i>pte</i> ou Zelle (Concile de) si ses Actes sont	
supposez,	31
<i>uples</i> inconnus aux Anciens,	190
<i>ops</i> , qu'on n'en doit pas perdre,	816
<i>es</i> desaprouvées pour le pansement des	
playes,	950
<i>aphim</i> , ce que c'étoit,	1128
<i>ibration</i> des Plantes, ce que c'est,	490
<i>lament</i> , Abregé de l'ancien & du nou-	
veau Testament,	138 & suiv.
<i>ologie</i> mystique, son idée,	367
<i>ologien</i> , la connoissance des Ouvrages	
d'Heretiques lui est utile,	1133
<i>ermometre</i> de M. Amontons,	691
<i>es</i> de Medecine, leurs avantages,	797
<i>mistes</i> , s'ils croient la grace efficace par	
elle-même comme Jansenius & Calvin;	
la difference de ceux-ci d'avec les pre-	
miers, 855. 856. Si leur Systéme sur la	
grace détruit celui des Augustiniens,	860
<i>uret</i> , sa Carte genealogique des Rois	
d'Espagne,	765
(Salomon Van) son Abregé de la Theo-	
logie,	1160
	Til.

## T A B L E

<i>Tillemont</i> , (le Nain de) ses Mémoires pour l'Histoire Ecclesiastique,	9
<i>Trajan</i> , une de ses medailles,	5
<i>Tremblemens</i> dans l'Oraison, s'ils viennent de Dieu,	1
<i>Tremblemens</i> de terre, leur cause,	2
<i>Trevoux</i> , avis sur un article de ses Mem res.	9
<i>Trinité</i> , les Patriarches avant le Deluge l'ont cruë distinctement,	1
<i>Tschirnhaus</i> , sa methode sur les courbes,	9
<i>Tombeau</i> , formules mises sur les tombeaux des Chrétiens,	2
<i>Tournesfort</i> (Pitton de) sa description du byrinthe de Candie. Son Systême sur vegetation des pierres & des metaux	995.9
<i>Tuillier</i> , sa naissance & sa mort,	10
D.	
<b>V</b> <i>Aches</i> en veneration chez les Benga les,	1
<i>Vaira</i> , sa Dissertation historique,	9
<i>Vaisseaux</i> du corps humain, ce que c'est,	10
<i>Vallemont</i> refuté sur une pretendue medaille de d'Alexandre le Grand, 76. Ses curiositez de la nature & de l'art,	4
<i>Van étoit</i> le premier lit des enfans,	12
<i>Vandales</i> tirent leur origine des Goths,	12
<i>Vanini</i> , sa constance est un effet de sa nité,	3
<i>Le Vasseur</i> (Michel) ses Entretiens con les Athées, les Deistes,	3

DES MATIERES.

<i>gelas</i> , ses Remarques sur la Langue françoise,	595
<i>ius</i> avoit un Temple à Lavinium,	809
, si l'homme tire son origine d'un ver,	796
<i>duyn</i> , sa recherche sur l'heredité du La- zare,	1106
<i>zeau</i> , son Voyage d'Ethiopie,	113
<i>tie</i> , pierres trouvées dans les patois de la vessie,	698
<i>ussens</i> , son nouveau Systême,	1058
, si on en bûvoit avant le Deluge,	1125
<i>mon</i> de Rohrbach premier Grand Maî- tre de l'Ordre des <i>Ensfiferi</i> ,	315
<i>eres</i> ; l'usage de leur poison, & son sie- ge,	1075. 1076
<i>res tauri</i> , ce que c'est,	519
<i>rginité</i> (le vœu de) n'a rien de trop dur, 760. A une liaison essentielle avec l'E- vangile,	761
<i>vani</i> , sa mort,	1160
: Vœu de pauvreté n'est gueres observé,	758.
Celui d'obeïssance est souvent éludé,	762
<i>ines</i> , Observations sur les urines,	217

W.

<i>Illebade</i> prêche l'Evangile aux Saxons,	242
<i>llibrod</i> & ses compagnons jettent les pre- miers fondemens du Christianisme en Al- lemagne,	241
<i>olsius</i> , ses Observations de Chirurgie & de Medecine,	256 & suiv.